

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE – N° 14193 – 5 F – VENDREDI 14 SEPTEMBRE 1990 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Rumeurs sur un accord de troc entre Téhéran et Bagdad

L'Iran hésite à aider l'Irak à rompre l'embargo

Le secrétaire d'Etat américain, M. Baker, était attendu jeudi 13 septembre à Damas. Avant son arrivée, le président Hafez El Assad avait déclaré que le problème fondamental dans la crise du Golfe demeure, non pas la présence de forces étrangères dans la région, mais l'invasion du Koweït par l'Irak. A Téhéran, l'ayatollah Ali Khamenei a assimilé la lutte contre la « politique hégémoniste » des Etats-Unis à une « guerre sainte ». Selon certaines sources, l'Iran songerait à conclure un accord de troc avec Bagdad mais l'information a été démentie par le « Teheran Times ».

C'est dans un discours prononcé lors d'une réception en l'honneur des familles de martyrs et des athlètes se rendant aux prochains Jeux asiatiques à Pékin que l'ayatollah Khamenei a assimilé, mercredi 12 septembre, le combat contre la *« politique hégémoniste des Etats-Unis »* dans le Golfe à une *« guerre sainte »* et déclaré que *« quiconque trouvera la mort sur cette voie sera un martyr »*. Dans son discours, le plus dur tenu par un haut dirigeant iranien contre les Etats-Unis depuis le début de la crise du Golfe, le guide de la République islamique a affirmé que son pays était *« farouchement opposé à la présence de l'Amérique dans la région du Golfe persique, ainsi qu'à sa cupidité sans cesse croissante et à sa politique honteuse dans la région »*. Et d'ajouter : *« Est-il juste qu'un gouvernement vienne de l'autre bout du monde, simplement parce qu'il est fort et a une mentalité de brute ? (...) Nous ne laisserons pas les Américains mettre le pied dans une région où nous sommes présents et en faire leur sphère d'influence. »*

L'ayatollah Khamenei a reproché aux dirigeants saoudiens d'avoir fait appel aux Etats-Unis : *« Une force qui entre dans un pays pour le défendre,* a-t-il dit, *grandira jusqu'à imposer à son hôte sa volonté et jusqu'à l'humilier. Cette tache honteuse ne sera pas lavée avant des années. »*

J. G.

Lire la suite page 3

Premières failles

LA recherche d'une solution politique à la crise du Golfe sur laquelle se sont mis (provisoirement ?) d'accord MM. Bush et Gorbatchev, dimanche dernier à Helsinki, n'est pas évidente tant l'intransigeance et l'obstination de Saddam Hussein sont grandes. Elle n'a, en tout cas, une chance d'aboutir que si, comme l'a dit M. Mitterrand, l'embargo décrété par le Conseil de sécurité à l'encontre de l'Irak est « implacable ».

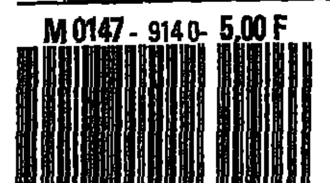
D'où les inquiétudes que suscitent les premières failles constatées – ou supposées – dans le système d'isolement de Bagdad.

ON soupçonnait le président irakien depuis la mi-août – date à laquelle il reconnut la souveraineté de l'Iran sur le Chatt-el-Arab, passant ainsi par pertes et profits huit ans de guerre particulièrement meurtrière – de rechercher un renversement d'alliance avec Téhéran. Sans qu'on puisse affirmer en être arrivé là (la haine ancestrale que se portent Perses et Arabes est trop profonde, trop inscrite dans l'histoire), l'Iran pourrait être le « ventre mou » de l'embargo. Non seulement en ce qui concerne les fournitures alimentaires, mais même, semble-t-il, le pétrole. Après la visite, dimanche et lundi à Téhéran, de M. Tarek Aziz, ministre irakien des affaires étrangères, l'Iran aurait envisagé de conclure avec son voisin un accord de troc aux termes duquel il aurait reçu du pétrole irakien.

Les quantités dont on a parlé sont certes modestes, et la réalisation d'un tel accord se heurterait à de délicats problèmes techniques. Il n'en constituerait pas moins la première brèche d'importance dans un embargo destiné à amener le dictateur de Bagdad à résipiscence.

D'AUTRES failles, qui ne pourront que s'élargir avec le temps, se devinent sur le « front » alimentaire. D'où l'importance des discussions qui ont lieu en ce moment au Conseil de sécurité pour définir les modalités d'une aide humanitaire qui ne devrait bénéficier qu'à des catégories bien précises de la population irakienne. On peut faire confiance au maître de l'Irak pour exploiter les divergences de la communauté internationale sur ce point et la cupidité d'intermédiaires en tous genres qui voient dans l'embargo l'occasion idéale d'amasser un confortable pactole.

Il y a peu de chances pour qu'au stade actuel les violations de l'embargo se fassent par mer. Le dispositif naval mis en place par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France est trop important pour cela. Mais on ne peut exclure que les violations aériennes de l'embargo se multiplient, à partir de pays comme la Libye, Chypre ou d'autres. Plusieurs Etats songent à saisir le Conseil de sécurité de cette question. On peut le comprendre tant il est vrai que Saddam Hussein utilisera au maximum toutes les entorses aux sanctions imposées par la communauté internationale.

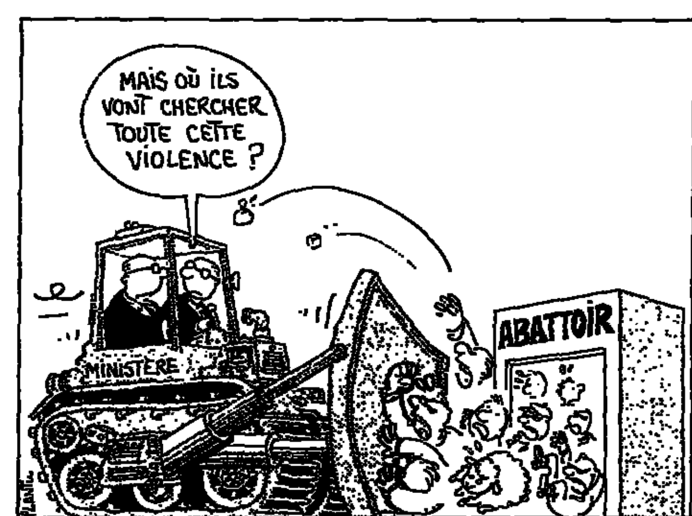


Lire également

Chute des cours et sécheresse

Nouvelles manifestations des agriculteurs

Des incidents ont marqué, jeudi matin 13 septembre, la manifestation de plusieurs milliers d'agriculteurs, à Nevers, ville dont le maire est M. Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances. Les éleveurs protestent contre l'insuffisance des mesures prises pour pallier les conséquences de la sécheresse et de la chute des cours de la viande. Le président de la FNSEA, M. Raymond Lacombe, demande la révision de la politique agricole commune. Les interventions d'agriculteurs, ces jours-ci, contre des camions britanniques transportant du bétail ont suscité des réactions très vives en Grande-Bretagne.



Lire les articles de DOMINIQUE DHOMBRES, GEORGES CHATAIN et DANIEL SCHNEIDERMANN pages 25 et 38 - section D

Un budget à risques pour 1991

Le projet de loi de finances a dû tenir compte des incertitudes liées à la crise du Golfe et aux tensions à l'intérieur du PS

par Alain Vernholes

On retiendra plus tard du projet de budget pour 1991 qu'il fut rendu public un mois et demi après l'invasion du Koweït par les troupes irakiennes et en pleine crise du Golfe. Crise dont chacun craignait qu'elle ne débouche – quelle qu'en soit l'issue – sur des désordres économiques et financiers entraînant moins de prospérité dans certaines parties du monde, plus de pauvreté dans d'autres. Et, partout, davantage de chômage.

On retiendra aussi que le projet de budget pour 1991, d'abord construit sur une vision optimiste de l'avenir – que justifiait l'activité débordante d'une Allemagne de l'Ouest en train de réintégrer sa moitié Est – fut corrigé *in extremis* pour tenir compte des effets probables – inflationnistes d'abord, dépressifs ensuite – d'un renchérissement durable des prix pétroliers dans le monde. Pour tenir compte enfin d'un ralentissement plus accentué que prévu de l'économie américaine, au seuil de la stagnation après huit années de croissance ininterrompue.

Le projet de budget qui va être examiné au Parlement à partir du mois d'octobre se ressent de ce contexte international agité. Non que le projet mis au point en juin et juillet ait été fondamentalement bouleversé – le temps manquait avec les certitudes – mais parce qu'il apparaît fragile et comme rédigé en pointillé. Pointillé des hypothèses sur lequel il est bâti : moins de croissance économique et plus d'inflation paraissent probables si le prix du pétrole est durablement plus élevé que les 18 dollars le baril où il s'est situé l'année dernière et où il aurait encore dû se trouver cette année si rien ne s'était produit dans le Golfe.

Le gouvernement qui en juillet dernier avait retenu pour 1991 un chiffre de 19,5 dollars a, au cours du mois d'août, relevé son estimation pour la porter à 25 dollars. Ce chiffre vaut ce qu'il vaut mais paraissait finalement assez réaliste après la rencontre entre MM. Bush et Gorbatchev à Helsinki le 9 septembre, rencontre au cours de laquelle les Deux Grands se sont mis d'accord pour ne pas intervenir militairement dans le Golfe. Bien évidemment, un choc pétrolier plus important né de la destruction en profondeur des puits koweïtiens minés par les Irakiens, d'une longue guerre de reconquête, de bombardements des puits saoudiens ou irakiens... rendrait la crise du Golfe beaucoup plus coûteuse.

Les risques d'une forte accélération de l'inflation seraient alors grands, parce que les coûts d'approvisionnement des entreprises seraient *ipso facto* renchéris. Mais dans sa version actuelle le projet de budget pour 1991 et la politique économique qu'il soutient écartent cette hypothèse dramatique.

Lire la suite page 27 - section C et pages 27 à 30 un dossier consacré à l'analyse des principales dispositions du projet de loi de finances

Des Picasso partout

Exposée au Grand Palais, la nouvelle dation, celle de Jacqueline, ira enrichir de nombreux musées

Picasso, qui était un champion du recyclage, c'est connu, gardait tout : tout ce qu'il recevait, de la moindre étiquette aux plus grands cartons d'emballage ; tout ce qu'il trouvait au hasard de ses promenades et qui pourrait un jour lui servir ; et, dans la mesure du possible, ses propres œuvres, qu'il n'aimait pas vendre. Parce qu'elles étaient, elles aussi, susceptibles de métamorphoses et de développements. Ou parce qu'il leur attachait une valeur sentimentale particulière. Et les tableaux de s'entasser dans ses demeures et ateliers.

A ce besoin de vivre et de travailler avec ses sujets – l'homme (la femme) et l'art (sa peinture et celle de quelques autres) à portée de main – conjugué à un rythme de production vertigineux, et à l'heureuse loi française sur les dations, on doit la création du Musée de l'hôtel Salé aménagé pour recevoir la collection considérable (près de 400 peintures et sculptures, 1 500 dessins, 33 carnets, des gravures, des céramiques et des kilos d'archives) acquise par l'État en paiement des droits de succession. Que les héritiers de Picasso ne pouvaient évidemment pas assumer.

Parmi les héritiers : Jacqueline, l'épouse attentive, le modèle mille fois peint rencontré en 1954, qui elle aussi gardait tout, dans la mesure du possible.

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 13 - section B

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 7 DH ; Tunisie, 650 m ; Allemagne, 2,20 DM ; Autriche, 22 SCH ; Belgique, 33 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 8 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 12 KRD ; Espagne, 175 PTA ; G-B, 70 p. ; Grèce, 180 DR ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L ; Luxembourg, 33 FL ; Norvège, 13 KRN ; Pays-Bas, 2,50 FL ; Portugal, 150 ESC ; Sénégal, 375 F CFA ; Suède, 14 KRS ; Suisse, 1,70 FS ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $

Axes rouges

DÉBATS

Enseignement

Le lycée de Napoléon

par Jacques Hui

RENTRÉE 1990 : les lycées sont encore surchargés, les *classes de seconde de plus* en plus hétérogènes. Une nouvelle fois, le lycée de Napoléon devra accueillir les futurs adultes de l'an 2000. Une nouvelle fois, un système conçu pour former une élite soigneusement triée sera chargé de former près de 60 % d'une classe d'âge. La gravité de cette situation *sera encore accentuée par* le manque de professeurs, en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques : 2 840 postes de certifiés non pourvus aux concours 1990 pour 11 800 postes offerts, un déficit de près de 25 % !

Certains en profiteront pour ressortir les banderoles et crier au scandale, *les mêmes d'ailleurs qui*, en 1989, ont abandonné le combat pour obtenir qu'un plan pluriannuel et une loi de programmation obligent à mieux apprécier les besoins, à fixer des objectifs, à étudier les transformations nécessaires et à définir les priorités. D'autres reprendront la sempiter*nelle litanie sur l'insuffisance* des créations de postes sans pour autant apporter le remède magique qui permettrait de trouver des candidats pour les occuper.

La rentrée 1990 ressemble dans les lycées à la rentrée 1989, avec un peu plus de désillusion chez les uns, un peu plus de colère chez les autres, beaucoup de lassitude et d'inquiétude en tout cas chez les parents et chez les jeunes face à un lycée qui a de plus en plus de mal à répondre à la mission qui lui est confiée.

Et pourtant, ce n'est pas faute d'avoir essayé depuis trente ans de *faire évoluer l'enseignement* des lycées pour qu'ils accueillent le flux toujours croissant de jeunes à l'issue du collège. Création des baccalauréats technologiques, diversification des filières générales : beaucoup a été fait pour répartir ces lycéens dans des formations plus différenciées. Mais ce *mouvement positif* s'est accompagné de plusieurs effets pervers : hiérarchisation progressive des différentes filières, fondée de façon prépondérante sur les mathématiques et conduisant logiquement les meilleurs élèves vers la section C, même si leur vocation n'était pas scientifique ; augmentation des *horaires hebdomadaires* de cours pour insérer de nouvelles disciplines dans des emplois du temps déjà copieux ; cloisonnement croissant entre les différentes filières, rendant quasi impossible le pas*sage de l'une à l'autre* ; transformation consécutive de la seconde en classe de détermination pour retarder d'un an le palier d'orientation, d'où l'hétérogénéité croissante de ces classes et les problèmes qui en résultent ; évolution des critères de sélection à l'entrée en université et en IUT, conduisant à une orientation par éliminations successives et à sa conséquence inévitable, une augmentation des échecs en premier cycle.

Multiplier les options

Comble du paradoxe : les IUT recrutent *de moins en moins dans* les classes technologiques, pour lesquelles ils constituaient un aval naturel, et obligent ainsi les bacheliers technologiques à s'inscrire dans les DEUG, formations auxquelles ils ne sont pas préparés et où beaucoup échouent. Le baccalauréat lui-même devient sujet à *interrogation tant il devient diffi*cile de l'organiser. Et ce n'est pas un hasard si paraissait en 1989 ce livre que l'on peut croire prophétique si rien d'autre ne change : *Le baccalauréat n'aura pas lieu.*

L'annonce à grands coups de trompette que la nation s'engageait à amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat répond à une demande sociale justifiée et à une nécessité économique, mais elle amplifie les problèmes et peut conduire à une situation tellement difficile que le système cherchera à s'autoréguler : refus de redoublement pour les élèves trop âgés, tendance à abaisser le niveau du baccalauréat pour faire de la place. La qualité de l'enseignement de nos lycées, aujourd'hui reconnue sur le plan international, risque de se dégrader au détriment des jeunes.

Cette analyse, beaucoup la font depuis de nombreuses années, mais la réflexion sur la réforme des lycées semble s'être bloquée après les deux tentatives avortées de Jean-Pierre Chevènement en 1985 et de René Monory en 1986. Un certain consensus semble pourtant se faire jour sur les objectifs à atteindre : donner à notre enseignement des lycées beaucoup plus de souplesse tout en maintenant sa *qualité ; multiplier les passerelles* pour faciliter les changements d'orientation ; aller vers un système beaucoup plus optionnel ; diminuer la charge horaire des cours au profit de plus de travail personnel ; améliorer la liaison avec l'enseignement supérieur ; revoir les modes d'évaluation ; restaurer le concept d'excellence dans d'autres disciplines que les mathématiques.

Pour réaliser ces objectifs, il faut une profonde réforme. Il faut tout d'abord aller résolument vers un *système modulaire. Celui-ci* permettrait à chaque élève de construire son propre cheminement scolaire en fonction de ses goûts, de ses aptitudes, de ses projets au-delà du lycée : possibilité de choisir par semestre un certain nombre de matières dans une série de « menus » possibles ; choix tout *d'abord d'options majeures, celles* qui préfigurent une orientation générale des études (scientifique, littéraire, technologique, artistique, économique) ; choix ensuite d'options de culture destinées à équilibrer les options majeures et à maintenir le niveau de culture générale caractéristique des lycées *français et facteur important* de leur renommée. Le nombre d'enseignements obligatoires pour tous devrait être réduit au minimum afin de laisser toute place à la diversification pédagogique selon qu'il s'agit pour une même matière d'une option de culture ou d'une option majeure.

Un baccalauréat par unités

Il faut ensuite abandonner la culture encyclopédique, qui a conduit à l'empilement des disciplines et à l'inflation des horaires. La culture générale doit aujourd'hui se concevoir autrement ; elle doit s'alimenter au contact des connaissances anciennes ou nouvelles, mais plus en éveillant la curiosité et en développant à partir d'exemples comment apprendre à apprendre dans tel ou tel domaine qu'en cherchant à être exhaustive.

Il faut passer du baccalauréat tel qu'il est organisé actuellement à un baccalauréat obtenu par unités capitalisables, indépendantes les unes des autres et permettant, pour ceux qui s'interrompent en chemin, la liaison avec la formation continue. Il faut revoir, dans le même temps, les critères d'admis*sion dans les différents premiers* cycles de l'enseignement supérieur, qui gagneraient eux aussi à s'organiser sur le même modèle.

Ce système n'est pas utopique. Il constitue une chance pour les *jeunes de prendre en main leur* propre projet sans rien abandonner des exigences d'effort et de qualité. Il est la seule voie pour résoudre le problème de la surcharge des lycées. Il nous semble suffisamment innovateur pour réattirer vers le métier d'enseignant beaucoup de jeunes qui aujourd'hui s'en détournent. Il peut être l'objet d'une mise en place progressive dans le cadre d'un plan pluriannuel.

Après le plan lecture et l'évolution de l'école primaire, premières clés de la réussite, le lycée constitue aujourd'hui le chantier le plus urgent pour une réelle mise en application de la loi d'orientation de 1989. Des propositions existent. Le ministre a annoncé un calendrier de travail. Si l'on se met enfin à chercher, le lycée de l'an 2000 ne sera plus introuvable.

▶ ***Jacques Hui est président de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).***

Agriculture

Culs-terreux folkloriques

par Jean-Luc Vadakarn

VINGT ans d'action syndicale. Vingt ans de courbettes et de reculades. Deux de nos présidents promus ministres, picorant dans la main du pouvoir. Aujourd'hui, s'ils sont débordés par leur base, c'est que les syndicats agricoles n'ont plus aucune crédibilité aux yeux des plus désemparés.

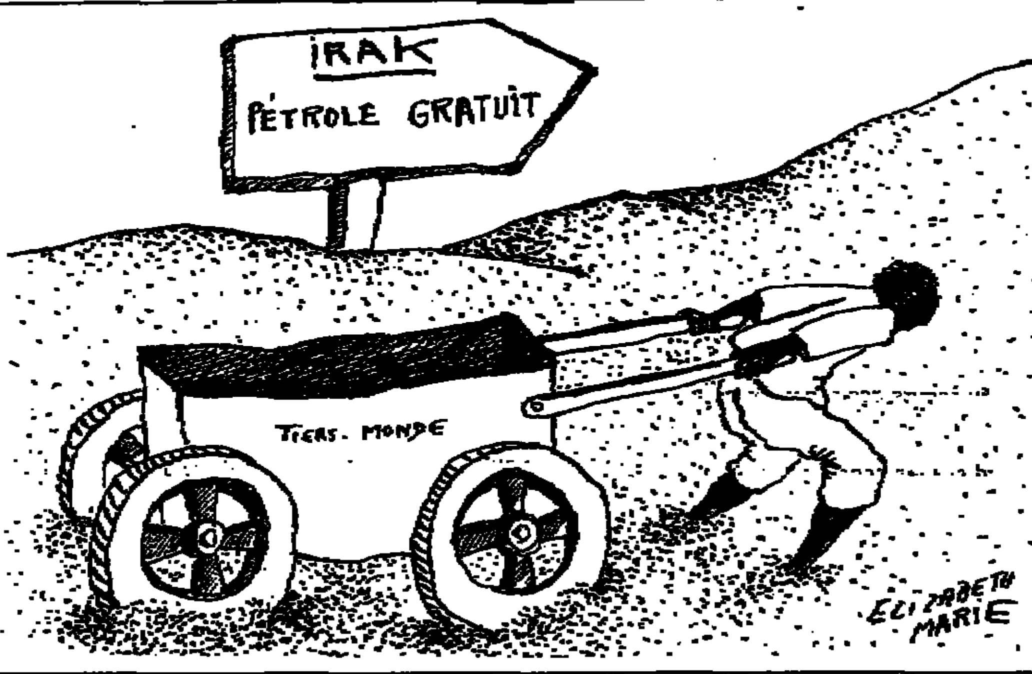
En Vendée, l'expulsion des agriculteurs qui occupaient la préfecture s'est faite avec la bénédiction des délégués syndicaux. Ceux-ci ayant appris que des forces de police faisaient mouvement vers la préfecture, n'alertaient pas leurs adhérents pour autant. Une fois la ferme improvisée démontée, au *grand soulagement des autorités,* il ne reste plus à l'agriculteur qu'à bloquer les routes, ce qui le déconsidère un peu plus aux yeux de la population et ne gêne en rien la grande braderie de notre agriculture nationale. On nous savait pollueurs, assistés par *« la mansuétude des pouvoirs publics qui nous ont accordé des milliards »* (*dixit* M. le préfet du Finistère), nous voilà sadiques et terroristes, coupés d'une population qui nous ignore, pour laquelle nous ne sommes que des culs-terreux folkloriques.

Dans les cinq ans qui viennent, la moitié des exploitations va disparaître. Les dépôts de bilan, saisies, suicides, l'ANPE, le RMI ou les petits boulots nous attendent. Dans l'indifférence générale.

La France est le parc de loisirs *de l'Europe. L'Aquitaine* est anglaise. Ailleurs, Allemands, Danois, Hollandais rachètent terres et maisons au prix fort. Dans les villages, nos voisins se plaignent des odeurs d'ensilage et des bouses sur la route. Quand il ne brûle pas en été, notre bois part pour l'Italie, nos tomates viennent d'Espagne, nos agneaux d'Angleterre, le bœuf d'Allemagne, et la Hollande est l'autre pays du fromage. Qui sommes-nous pour barrer les routes ? Et quel poids électoral avons-nous ? Plus aucun, et, à la manière du Candide de Voltaire, je dirai : *« Cultivez votre jardin ! »* La France n'a plus besoin de vous.

▶ **Jean-Luc Vadakarn est éleveur au Girouard (Vendée).**

TRAIT LIBRE



Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : **André Fontaine**, directeur de la publication

Anciens directeurs : **Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)**

Directeur de la rédaction : **Daniel Vernet**

Administrateurs délégués : **Antoine Griset, Nelly Pierret**

Rédacteurs en chef : **Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Philippe Herreman, Robert Solé**

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15

Tél. : **(1) 40-65-25-25**

Télécopieur : **(1) 40-65-25-99** ; Telex 206 806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : **(1) 40-65-25-25**
Télécopieur : **(1) 49-60-30-10** ; Telex 261311 F MONDSIR

COURRIER

Les dictatures arabes renforcées

Marée fondamentaliste, intolérance, intégrisme... Les médias occidentaux ne sont pas pour peu dans le développement de cette véritable psychose de l'islam et des Arabes qui déferle sur l'Occident depuis quelques années. Mais voilà que se développe au sud de la Méditerranée une psychose symétrique.

Le mois dernier, devant les télévisions, les Tunisiens fanatiques d'Antenne 2 avaient assisté éberlués au départ du *Clemenceau* : chargement d'armes, femmes et enfants sur le quai... touchants adieux... Quelqu'un s'est écrié dans mon oreille : *« Les croisés reviennent »*, et le cri venait du cœur.

Ces armadas occidentales, qui foncent sur des objectifs arabes, ont réveillé les peurs les plus enfouies, les plus archétypales. Mais les dégâts risquent d'être plus terribles. La faillite de toutes les dictatures arabes devenait, un quart de siècle après les indépendances, évidente aux yeux de leurs citoyens.

Le débat au sein de la conscience collective était : par quoi remplacer ces régimes de l'homme unique, du parti unique et du dogme unique qui ont jeté nos peuples dans les impasses historiques et renforcé leur conduite d'échec ?

L'islamisme se présentait comme la solution. Mais sait-on *assez en Occident qu'une autre* solution luttait pour s'imposer : la solution démocratique. Faible, balbutiante, embryonnaire, elle n'en existait pas moins, porteuse de tous les espoirs. L'intervention occidentale lui a peut-être donné le coup de grâce. Elle renforce des régimes odieux à tous les Arabes, par leurs frasques, les richesses dilapidées de la nation, qui plus est théocratiques, moyenâgeux, et fondamentalement hostiles aux droits de l'homme.

Par une action indirecte, elle renforce des régimes qui ne les valent pas mieux sur ce plan et qui vont retrouver une seconde jeunesse en devenant des chevaliers du nationalisme menacé. Le rôle de tous les démocrates, et de tous les hommes épris de paix en Occident, est de bloquer cette infernale confrontation.

MONCEF MARZOUKI,
président de la Ligue tunisienne des droits de l'homme

Trois Palestiniens dans le désert

En 1972, le Festival du jeune cinéma arabe de Damas, non sans paradoxe, primait un curieux film, *les Dupes,* réalisé par le cinéaste égyptien Tewfiq Salah, avec des capitaux syriens et d'après le roman de l'écrivain palestinien (tué depuis) Ghassan Kanafini, *Des hommes au soleil.* Il serait bon que l'une de nos chaînes de télévision programme ce long métrage au titre prophétique (*Al Makhdououn,* en arabe).

Il nous raconte en effet, sous la forme d'une fable, la tragique mésaventure de trois Palestiniens de générations successives qui, désireux de gagner clandestine*ment l'Eldorado du Koweït à tra*vers le désert du Chatt-al-Arab, s'en remettent malencontreusement à un passeur, lui aussi arabe, qui les convainc de se dissimuler dans la citerne vide de son camion (il est transporteur d'eau). Le passage de la frontière irako-koweïtienne ne prend que quelques minutes, leur assure-t-il. Passé cette courte épreuve, vous atteindrez la *Terre promise* de l'émirat pétrolier, et tous vos problèmes seront résolus.

Las, les douaniers (qui symbolisent évidemment les gouvernements arabes indécis, palabreurs et inefficaces) retardent inconsidérément leur « sauveur », et les trois Palestiniens, trompés une fois de plus, périssent étouffés dans la citerne chauffée à blanc dans le désert ! Leur mentor s'en débarrassera sur un tas d'immondices sans autre forme de procès.

Tous les ingrédients de la « guerre du Golfe » se retrouvent dans ce film palestino-syro-égyptien situé aux confins irako-koweïtiens.

Ceux qui voient dans Saddam Hussein le *deus ex machina* capable de redonner aux Arabes fierté et dignité, de les sortir du sous-développement et de régler l'épineuse question du Proche-Orient, devraient revoir et méditer *les Dupes* et se demander si, en cas de succès, le voleur de Bagdad utiliserait mieux que les arrogants émirs les pétrodollars. Il est vrai que les Arabes ne sont pas les seuls « dupes » de Saddam Hussein...

GUY HENNEBELLE
directeur de la revue CinémAction

La Provence contre le TGV

Un TGV en Provence, pour quoi faire ? On n'a pas le sentiment que la SNCF ait affiché ses objectifs clairement.

S'agit-il de favoriser ses seuls intérêts économiques et ceux des fabricants du TGV ? Des voyageurs qui traversent notre région ? Ou de ses habitants ? Dans la dernière hypothèse, com*ment se fait-il que l'on continue à* fermer des gares et qu'on fasse si peu pour améliorer les dessertes à moyenne distance ?

Les calculs de rentabilité, tels qu'ils sont présentés, restent sommaires et discutables. Il ne suffit pas d'avancer quelques chiffres, *sur les économies de carburant* par exemple. S'agit-il de concurrencer Air Inter ? Quelle en sera la rentabilité pour l'ensemble de l'économie nationale ?

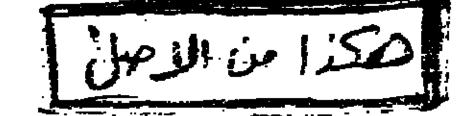
Parler seulement de rentabilité pour la SNCF et de « tranquil*lité* » pour les habitants, c'est *passer à côté des valeurs qui* accordent une large place au cadre de vie. Celui-ci est inestimable.

Ce projet ne semble pas assorti des études de faisabilité ni des études d'impact que tout élève de grande école apprend aujourd'hui *à intégrer à un projet important.* Ou bien la SNCF ne les a pas réalisées, et elle mérite de revoir sa copie, ou bien elle les a réalisées et n'ose pas en faire état.

Les réserves que suscite cette affaire parmi la population sont confortées par un double ras-le-bol à l'égard de la *suprématie* parisienne et des technocrates. Les provinces du Sud en ont assez d'aller plaider le moindre dossier à Paris.

Alors, quand un projet aussi discutable est présenté avec un tel dédain, que peuvent faire les Provençaux, sinon laisser exploser leur colère ?

PIERRE SAMSON
Organisateur conseil, Pernes-les-Fontaines (Vaucluse)



LA CRISE DU GOLFE

Alors que le secrétaire d'Etat, M. James Baker, est attendu à Damas

Le président Bush a enregistré son « message » au peuple irakien

Le président George Bush a enregistré, mercredi 12 septembre, un message vidéo *« personnel »* et *« direct »* au peuple irakien. D'une durée de huit minutes, la cassette devait être remise jeudi à l'ambassadeur irakien à Washington, Mohamed Al Mashat, par le numéro deux du département d'Etat, Lawrence Eagleburger. Si cette cassette est diffusée à la télévision irakienne, comme l'avait proposé récemment M. Saddam Hussein, elle sera également distribuée dans le monde afin de permettre à quiconque de vérifier qu'elle n'a pas été altérée par les autorités irakiennes. Pour éviter d'éventuelles « coupes », le message est accompagné de sous-titres et d'une traduction audio en arabe.

Dans son message *« très franc »* – qui n'est pas une *« attaque »* contre M. Saddam Hussein, souligne-t-on à Washington – M. Bush rappelle les objectifs des Etats-Unis dans la région du Golfe, notamment la défense de l'Arabie saoudite.

Le président américain affirme que les Etats-Unis n'ont rien contre le peuple irakien et que, si celui-ci souffre, c'est en raison de l'invasion du Koweït décidée par le gouvernement de Bagdad. Pour sa part, le ministre irakien des affaires étrangères, M. Tarek Aziz, a estimé mercredi que le discours du président des Etats-Unis devant le Congrès (*le Monde* du 13 septembre) était *« le prototype d'un discours impérialiste »* et que les Américains cherchaient à *« imposer leur dictature au monde »*.

Dans une déclaration à l'agence irakienne INA, M. Aziz a rejeté les propos de M. Bush, qui affirmait que les Etats-Unis ne pouvaient *« permettre qu'une ressource aussi essentielle* (que le pétrole) *soit dominée par quelqu'un d'aussi brutal »*. *« L'Irak*, a indiqué M. Aziz, *détenait avant le 2 août* (date de l'invasion du Koweït) *10 % des réserves mondiales de pétrole, sans pour autant avoir menacé* (les intérêts de) *quiconque, y compris l'Amérique vers laquelle était exporté le tiers de la production irakienne »*.

A Damas, le président syrien, Hafez Al Assad, a estimé, mercredi, que l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak étaient *« une erreur impardonnable et une catastrophe terrible* (pour la nation arabe). *Devant un événement aussi grave, la Syrie peut-elle demeurer les bras croisés, sans prendre position ? »*, s'est interrogé le président syrien dans un discours prononcé lors d'une cérémonie de promotion de parachutistes, membres de la Jeunesse de la révolution du parti Baas (au pouvoir). Il a, en outre, observé que le problème résidait dans l'occupation du Koweït par l'Irak et non dans la présence de forces étrangères dans le Golfe.

« La Syrie n'appuie pas cette présence dans le monde arabe, mais le problème qui se pose actuellement se place au niveau des dissensions interarabes (...). *Résolvons notre problème et les forces étrangères quitteront »* le Golfe, a-t-il ajouté, en invitant *« les pays arabes à coopérer ensemble pour sortir du piège* (...) *en laissant le Koweït à ses habitants »*.

La Syrie avait envoyé au mois d'août un premier contingent de 1 100 soldats en Arabie saoudite, et la déclaration du président Al Assad intervient à la veille de la visite prévue jeudi à Damas du secrétaire d'Etat américain, M. James Baker.

Incident à la conférence de Paris sur les PMA

La crise du Golfe a provoqué, mercredi à Paris, le premier incident à la conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés (PMA) et une querelle ouverte entre Arabes de la région à la suite d'une violente diatribe du représentant de l'Irak.

L'ambassadeur irakien, Abdul Razzak Al Hachimi, a vivement critiqué à la tribune la présence militaire des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans le Golfe et justifié l'intervention de Bagdad par des appels de *« révolutionnaires koweïtiens »*. Cette déclaration a suscité la réaction des Etats-Unis contre *« l'agression irakienne »*, puis des Saoudiens, des Koweïtiens et de leurs voisins des Emirats arabes unis et du Qatar, qui ont répliqué aux attaques de l'ambassadeur irakien en France en condamnant *« les ambitions expansionnistes »* de l'Irak.

L'ambassadeur d'Arabie saoudite à Paris a affirmé sa conviction que *« l'Etat de droit allait prévaloir »*, tandis que le représentant américain regrettait que la délégation de Bagdad ait choisi *« d'abuser de l'hospitalité de cette conférence* (...) *pour lancer une attaque perfide sur des pays qui s'opposent à son agression »*. Par ailleurs, l'Irak a l'intention de contester la représentativité du Koweït à la conférence de Paris.

Réuni pour la première fois depuis le début de la crise, le comité des délégués des ministres du Conseil de l'Europe (Europe des 23) a condamné mercredi à Strasbourg *« l'agression irakienne »* et *« les violations de règles élémentaires du droit international »* commises par Bagdad.

Il demande le *« retrait inconditionnel »* des troupes irakiennes du Koweït et estime que tous les Etats *« devraient appliquer dans l'intervalle les sanctions demandées par les Nations unies »*.

A Bruxelles, La Commission européenne a proposé mercredi aux Douze de verser au total 1,5 milliard d'écus (1,95 milliard de dollars) à l'Egypte, la Jordanie et la Turquie pour aider ces pays à faire face aux conséquences de la crise du Golfe. La moitié de cette somme sera prise en charge par le budget de la Communauté pour 1991, le reste venant de contributions volontaires des Etats membres. La Commission prévoit également de constituer dans le budget de la CEE une réserve de 150 millions d'écus (195 millions de dollars) pour une éventuelle extension de l'aide à d'autres pays affectés par la crise du Golfe, comme le Maroc ou le Bangladesh. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Aux Etats-Unis

La Chambre des représentants adopte un amendement critiquant le Japon

La Chambre des représentants a adopté mercredi 12 septembre un amendement symbolique marquant son mécontentement devant ce qu'elle considère être le peu d'empressement du Japon à soutenir le déploiement militaire américain dans le Golfe.

Par 370 voix contre 53, les représentants ont voté un texte prévoyant l'évacuation annuelle de cinq mille soldats américains stationnés au Japon jusqu'à ce que Tokyo accepte de couvrir la totalité du coût de la présence militaire américaine dans l'archipel. *« J'exprime mon profond dégoût à l'égard du manque de soutien que nous avons reçu de la part des Japonais »*, a déclaré le député républicain John Kasich.

Par contre, Taiwan s'est engagé à contribuer à hauteur de 100 millions de dollars au dispositif américain dans le Golfe. Selon le journal local *United Evening News*, le vice-ministre taiwanais des affaires étrangères se trouve actuellement à Washington pour discuter des modalités de cette aide. – *(Reuter, AFP.)*

NATIONS UNIES : faute de consensus

Le comité des sanctions confie au Conseil de sécurité la définition des critères d'aide humanitaire

Après quatre jours de discussions serrées, les quinze membres du comité des sanctions se sont séparés, mercredi 12 septembre, sans être parvenus à un accord sur les conditions d'une aide humanitaire à apporter aux populations civiles d'Irak et du Koweït.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Pour sortir de l'impasse, le comité a décidé de confier au Conseil de sécurité des Nations unies, composé des mêmes pays membres, le soin de définir au plus vite les critères de cette aide dans le cadre d'une future résolution du Conseil – laquelle pourrait être adoptée à la majorité et non par consensus. Parallèlement, le prince Agha Khan, chargé de coordonner les programmes d'assistance humanitaire en Afghanistan, a été chargé par le secrétaire général de la même mission dans la région touchée par la crise du Golfe.

Le différend né au sein du comité des sanctions résulte de la volonté de certains pays (Cuba et le Yémen, notamment) de ne pas fixer de conditions à l'octroi d'une aide alimentaire aux populations civiles concernées. Mais la majorité des membres du comité est d'avis que la destination réelle de cette aide doit être contrôlée afin d'éviter que soit ouverte une brèche dans l'embargo instauré le 6 août dernier.

Contrôler les destinataires de l'aide

C'est ce souci de contrôler les destinataires que l'on devrait retrouver dans le texte soumis très prochainement à l'approbation du Conseil et sur lequel les cinq membres permanents ont déjà donné un accord de principe.

Après avoir affirmé que l'Irak *« porte l'entière responsabilité de la santé et de la sécurité »* des populations civiles, ce document insiste sur la nécessité de bien identifier les catégories de personnes visées par une éventuelle aide humanitaire, telles que *« les enfants de moins de quinze ans, les femmes enceintes et celles qui allaitent leur enfant »*.

Enfin, il est clairement indiqué que ces vivres *« devront être acheminés par l'intermédiaire des agences humanitaires, distribués par elles et sous leur contrôle de façon à s'assurer qu'ils parviennent bien aux destinataires précédemment désignés »*.

Il s'agit d'un cas pratiquement sans précédent dans l'histoire de l'organisation, ce qui explique sans doute pourquoi ce *« dossier passionnel, traité avec passion »*, selon l'expression d'un diplomate occidental, n'a pu aboutir.

Même dans le cas de l'embargo décrété au milieu des années soixante à l'encontre de la Rhodésie, le problème d'une éventuelle aide alimentaire ne s'était pas posé dans les mêmes termes qu'aujourd'hui à propos de l'Irak.

La Rhodésie pouvait alors compter sur une relative auto-suffisance alimentaire. Dans le cas présent, les grands principes de cette aide consentie à des seules fins humanitaires étant définis, on voit mal comment ils vont pouvoir être appliqués dans la réalité.

Dans un premier temps, cela suppose que l'Irak accepte la présence d'organisations humanitaires internationales sur son territoire. Or, dès mercredi soir, l'ambassadeur d'Irak à l'ONU a fait savoir que son pays était opposé à un tel contrôle.

Par ailleurs, il paraît difficile de pouvoir instaurer et surveiller des pratiques discriminatoires visant à fournir une aide aux seules catégories retenues. Sauf à mettre un contrôleur international derrière chaque enfant de quinze ans ou chaque femme enceinte pour s'assurer que la boîte de lait ou la bouteille d'eau potable qui leur est affectée ne s'égare pas entre les mains d'un adulte, irakien de surcroît.

SERGE MARTI

□ **Les Français sont hostiles à tout compromis avec M. Saddam Hussein.** – Selon un sondage CSA publié jeudi 13 septembre par *le Parisien*, 56 % des Français estiment qu'on ne peut accepter un compromis avec le président Saddam Hussein tant que les Irakiens n'auront pas évacué le Koweït, tandis que 35 % d'entre eux sont plutôt favorables à une solution négociée. A la question de savoir *« si la seule solution est de bombarder les centres vitaux irakiens même si des otages occidentaux y ont été installés »*, 63 % des personnes interrogées répondent qu'il faut éviter une telle mesure. Ce sondage CSA-*le Parisien*-*France Inter* a été réalisé les 10 et 11 septembre auprès d'un échantillon national représentatif de huit cent dix personnes âgées de dix-huit ans et plus, selon la méthode des quotas.

□ **Troisième réunion d'information à Matignon.** – M. Michel Rocard a reçu, mercredi 12 septembre, pour la troisième fois, les représentants des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les informer de la situation dans le Golfe. La prochaine réunion entre le premier ministre et les parlementaires a été fixée au jeudi 20 septembre.

L'Iran hésite à aider l'Irak à rompre l'embargo

Suite de la première page

L'ayatollah Khamenei a rappelé que l'Iran condamnait l'invasion irakienne du Koweït, tout en faisant remarquer que le président Saddam Hussein y avait été encouragé par le soutien dont il a bénéficié de la part de l'Occident pendant les années de guerre contre l'Iran.

La violente diatribe de M. Khamenei contre les Etats-Unis a été accueillie avec sang-froid tant à Paris qu'à Washington. Un haut responsable français, proche de M. François Mitterrand, a déclaré que cette prise de position ne constituait pas un changement de la politique iranienne, mais relevait plutôt de luttes internes à Téhéran. Certains veulent profiter de l'occasion pour contester la *« ligne Rafsandjani »* dans la crise du Golfe.

Aux Etats-Unis, le porte-parole du département d'Etat a pour sa part estimé que l'Iran appliquerait les sanctions de l'ONU contre l'Irak malgré l'appel à la guerre sainte de l'ayatollah Khamenei.

Divergences politiques

Il convient cependant de nuancer les déclarations de M. Khamenei qui n'a pas l'autorité religieuse suffisante pour lancer un véritable appel à la guerre sainte. En effet, dans la hiérarchie chiite, seuls les Grands Ayatollahs ont ce pouvoir.

Sa prise de position constitue donc d'abord un exercice de rhétorique dont le premier objectif semble être de ne pas laisser à l'Irak le monopole de la propagande politico-religieuse anti-américaine, dont l'Iran avait dans un passé récent l'exclusivité.

Mercredi, encore, la plus haute instance de théologiens musulmans en Irak, le Conseil des grands ulémas, promulguait une *« fatwa »* (décret religieux) appelant tous les musulmans au Jihad (guerre sainte) afin d'écarter les dangers émanant de la présence américaine en Arabie saoudite.

Le guide suprême de l'Iran tente aussi, de cette façon, de réaffirmer son autorité face au président de la République, M. Rafsandjani, qui, aux termes de la nouvelle constitution, jouit de pouvoirs quasi dictatoriaux.

Elu en toute hâte au lendemain même du décès de l'imam Khomeiny – bien qu'il ne possédait aucune des qualifications exigées par l'article 5 de la constitution alors en vigueur – le guide suprême de la République islamique refuse de limiter ses fonctions à l'inauguration des chrysanthèmes. Il ne perd aucune occasion pour souligner qu'il est l'unique dépositaire de l'héritage de l'imam.

Tant que l'Iran ne sera pas débarrassé de ce legs envahissant, en parachevant une *« dékhomeinisation »* à peine amorcée, un certain antagonisme persistera au sein du tandem Khamenei-Rafsandjani au pouvoir à Téhéran.

Mais cet antagonisme correspond aussi à une répartition des tâches dans l'équipe dirigeante. Le guide de la révolution, tout en étant d'accord avec les grandes lignes de la politique de l'Etat, telle qu'elle est formulée par M. Rafsandjani, rappelle de temps à autre les limites que ce dernier ne devrait pas dépasser.

C'est ainsi qu'en dépit de la politique d'ouverture vers l'Occident du président Rafsandjani, le ton reste dur dans la capitale iranienne. Reste à savoir si cette fermeté ira jusqu'à remettre en cause la décision officielle de respecter l'embargo imposé par les Nations unies.

Téhéran finira-t-il par troquer des vivres et des médicaments contre du pétrole raffiné irakien dont l'Iran a grandement besoin ? La tentation semble forte en Iran. Le *Teheran Times*, journal pourtant proche du pragmatique Rafsandjani, a indiqué mercredi que les dirigeants iraniens – lors de la récente visite de M. Tarek Aziz dans la capitale iranienne – avaient *« commencé à étudier la question de la fourniture de vivres et de médicaments à l'Irak »* mais a publié un démenti le lendemain.

J. G.

Comment Bagdad envisage de livrer du pétrole à Téhéran

L'Iran et l'Irak se seraient entendus pour contourner l'embargo, jusqu'ici strictement appliqué sur les exportations irakiennes et koweïtiennes de brut. Selon les milieux pétroliers, le plan étudié par les deux pays consisterait à livrer du brut irakien à l'Iran non pour être directement réexporté mais pour alimenter la consommation locale. L'Iran consomme environ 700 000 barils de brut par jour sur une production totale de 3,3 millions. Les livraisons irakiennes permettraient donc à la République islamique d'accroître les exportations de son propre brut.

Le pétrole ainsi dégagé serait ainsi plus aisé à écouler. En effet, chaque brut, comme les crus viticoles, possède ses qualités propres qui le rendent aisément identifiable par les acheteurs.

Ce système, pour ingénieux qu'il soit, aurait cependant des limites. D'abord parce que les capacités de transport d'un pays à l'autre sont faibles. La plus simple consiste à organiser une noria de camions citerne éventuellement en détournant une partie de la flotte qui alimente actuellement la Jordanie vers l'Iran. Mais les quantités ainsi livrées pourraient difficilement dépasser 200 000 barils par jour.

Une autre solution est envisageable : la construction d'un petit oléoduc reliant les réseaux des deux pays très proches à certains endroits de la frontière (quelques dizaines de kilomètres). Mais ces travaux prendraient du temps et seraient de toutes façon aisément repérables.

Autre difficulté majeure : l'éloignement des grandes raffineries iraniennes. Mise à part celle d'Abadan, située au bord du Chatt-al-Arab, d'une capacité de 100 000 barils/jour, et le complexe pétrochimique d'Awraz, la plupart des grandes raffineries iraniennes sont situées à l'intérieur du pays (à Téhéran, Ispahan, Chiraz, etc...) et difficiles à atteindre.

Le plan actuellement étudié ne pourrait donc en tout état de cause permettre qu'un courant d'exportation limité, très loin du volume atteint par l'Irak avant le blocus, soit 2,7 millions de barils/jour.

V. M.

LA CRISE DU GOLFE

Les sanctions contre l'Irak

Le Parlement européen se prononce pour un embargo strict

Le Parlement européen s'est prononcé, mercredi 12 septembre, à une large majorité – trois cent cinq voix pour trente-sept contre et quarante-neuf abstentions – en faveur d'un embargo strict à l'égard de l'Irak. Les Verts et les droites européennes de M. Jean Marie Le Pen se sont opposés au texte parlementaire tandis que les communistes français, les sociaux-démocrates portugais et les non-inscrits s'abstenaient.

STRASBOURG
(Communauté européenne)

de notre correspondant.

A l'instar des gouvernements des Douze, l'Assemblée de la CEE considère qu'un *« embargo complet »* est la seule solution alternative à un conflit armé. Le document recommande toutefois, conformément à la résolution 661 du Conseil de sécurité, que l'embargo ne s'applique pas aux produits médicaux et alimentaires *« considérés comme essentiels à la survie des populations civiles »*.

M. Valéry Giscard d'Estaing qui pense *qu'« une évaluation sérieuse »* des mesures prises contre M. Saddam Hussein ne pourra être faite avant la fin de l'année, a également estimé que les Etats membres, à l'exception de la France et de la Grande-Bretagne qui déploient leur propre dispositif militaire, devraient accepter une contribution financière à l'opération *« bouclier du désert »*.

De son côté, M. Jacques Delors a indiqué que les ministres des affaires étrangères de la CEE devraient arrêter, lundi 17 septembre à Bruxelles, l'aide économique à la Jordanie, l'Egypte et la Turquie. Sur les 9 milliards de dollars dont ces trois pays auraient besoin d'ici à la fin de 1991 pour compenser les effets de l'embargo, la Communauté pourrait contribuer à concurrence de 2 milliards (deux tiers sous forme de dons et un tiers de prêts), le reste devant être à la charge des autres pays de l'OCDE et surtout de l'Arabie saoudite et des Emirats (autour de 60 %).

Le président de la Commission a quelque peu surpris son auditoire en mettant en cause les Occidentaux dans la crise du Proche-Orient. M. Delors a ainsi expliqué que les recettes pétrolières des treize pays arabes producteurs de pétrole ont atteint ces dernières décennies 1 150 milliards de dollars dont 40 % ont été consacrés à l'achat d'armes et de matériels militaires et 25 % à leur développement économique et social.

Prenant le relais de M. Giulio Andreotti, président en exercice de la Communauté, qui s'était également exprimé dans ce sens, M. Delors s'est prononcé pour une solution globale à l'instabilité du Proche-Orient : *« Si cette crise est résolue avec la victoire du droit, rien ne sera comme avant, et Israël devra en tenir compte ainsi que les puissances qui occupent le Liban. »* La résolution parlementaire reprend aussi ce thème : *« Le dialogue euro-arabe pourrait contribuer après le rétablissement de l'indépendance du Koweït à un règlement équitable des problèmes du Proche-Orient et du Golfe »*.

MARCEL SCOTTO

Le déploiement français coûte 150 millions de francs par mois

Selon le ministère de la défense, *le coût du déploiement français* dans le Golfe peut être estimé à 150 millions de francs par mois. C'est *grosso modo* le prix d'un avion Mirage 2000 à l'exportation. Cette évaluation a été établie par référence au coût de l'opération « Prométhée » de déminage dans le Golfe en 1988 : à l'époque, la facture annuelle avait été de 1,8 milliard de francs.

Il s'agit là d'une estimation de ce qu'on devrait plutôt appeler un surcoût, c'est-à-dire un montant des frais de fonctionnement des armées non initialement prévus lors de l'élaboration du budget et, le cas échéant, pris en compte par un « collectif » budgétaire en fin d'année. En réalité, si on englobe le coût normal de fonctionnement *de tous les moyens que la France a* engagés pour ses opérations dans la région, l'enveloppe finale devrait approcher les 5 milliards de francs, dont les 2 milliards de francs que requiert, en année pleine, le stationnement à Djibouti.

Le ministère de la défense a donné une autre indication sur le nombre des interventions de la marine nationale tant en mer Rouge que dans le Golfe. Entre le 26 août, date de l'entrée en vigueur de la résolution 665 des Nations unies sur l'usage de la force contre le trafic maritime avec l'Irak, près de 400 navires ont été reconnus par la marine française, soit le tiers en mer Rouge (avec cinq bâtiments visités devant Akaba) et les deux tiers dans la zone du Golfe arabo-persique.

Tandis qu'un système de « trust » s'implante en Grande-Bretagne

La France ne veut prendre aucun risque sur le dégel des avoirs koweïtiens

Comment gérer le gel des milliards de dollars d'avoirs koweïtiens bloqués depuis l'invasion du pays ? Si les Britanniques, grâce au système de la « fiducie » (trust) peuvent garder une certaine souplesse, les pouvoirs publics français attendent d'être rassurés sur l'identité des gestionnaires de ce pactole pour modifier le dispositif.

Le président Saddam Hussein n'aurait pas pu faire carrière à Wall Street. S'il avait pris l'avis d'un banquier, celui-ci lui aurait certainement conseillé un raid sur le Koweït la veille d'un jour ouvrable. Au lieu de cela, les troupes irakiennes ont pris le Koweït un jeudi, veille du repos hebdomadaire dans les pays islamiques.

Ce sont ces vingt-quatre heures ouvrables qui ont manqué aux Irakiens pour faire virer sur leurs comptes la majeure partie des avoirs koweïtiens détenus à l'étranger. Cette erreur stratégique a donné le temps aux gouvernements occidentaux d'organiser le gel de cent milliards de dollars d'actifs appartenant à l'Etat koweïtien, sans parler des avoirs détenus par des personnes privées (cinquante à deux cents milliards de dollars, selon les estimations).

La très rapide protection des biens koweïtiens a également privé le président Saddam Hussein d'une arme de choix. Il aurait suffi de menacer les gouvernements occidentaux de réaliser ne serait-ce que la moitié de ces actifs pour provoquer un effondrement des principales places boursières de la planète.

Le magot ayant échappé à l'agresseur, reste à son légitime propriétaire à le récupérer. Le KIO (Kuwait Investment Office), qui représente les intérêts financiers du gouvernement koweïtien, négocie donc chaque jour avec les autorités d'Europe, du Japon et des Etats-Unis la sortie du gel de ces avoirs. Très rapidement, les Anglais ont trouvé une solution.

Grâce au *trust* (fiducie en français), une formule juridique typique du droit anglo-saxon qui permet de dissocier propriété et gestion, la Banque centrale d'Angleterre est devenue co-propriétaire des avoirs du KIO sur le territoire de Grande-Bretagne, la gestion du *trust* au jour le jour étant laissée aux financiers koweïtiens. Une astuce qui permet de concilier contrôle et droit de propriété.

En France, en revanche, le KIO est loin d'avoir obtenu ce statut de personnalité diplomatique *off shore*. Et sa demande d'une grande liberté de manœuvre pour tout acte de gestion transfrontière entre des pays pratiquant l'embargo (Europe, Japon, Etats-Unis) n'a pas encore été satisfaite. Le gouvernement français n'a pas d'opposition de principe à cette requête, mais il se montre pointilleux sur l'habilitation des personnes appelées à gérer les fonds koweïtiens, soit sept à neuf milliards de francs de dépôts et dix à quinze milliards de francs d'actifs mobiliers et immobiliers.

En fait, le gouvernement français exige simplement d'être rassuré et garanti sur l'identité des personnes autorisées à effectuer des transactions. *« Qui va autoriser telle ou telle personne à manier les comptes du KIO ? Quelle est la chaîne de dépendance entre tous les intermédiaires financiers ? Autant de questions auxquelles il nous faut répondre avant d'ouvrir des négociations »*, explique un responsable du ministère de l'économie et des finances.

Les autorités koweïtiennes en exil regrettent que le gouvernement français n'ait pas choisi de pousser le projet de loi sur la fiducie *(trust)*, actuellement en gestation, pour inaugurer une solution à l'anglaise.

Des solutions amiables

Mais il n'y a pas que le problème du KIO qui soit posé : le gouvernement français doit également résoudre la question des actifs bancaires koweïtiens. Les établissement financiers du Koweït – ils étaient nombreux – avaient des actifs à la fois locaux et internationaux. Les premiers sont aujourd'hui entre les mains des Irakiens, mais les autres ont été gelés. Curieusement cependant, une solution plus rapide semble avoir été mise au point.

Pour les titres des sociétés françaises contrôlées directement par les banques du Koweït, pour les fonds, comme ceux de la sécurité sociale koweïtienne qui ont été placés en France, des solutions juridiques amiables ont pu être trouvées. Dans la plupart des cas, des fiducies parfaitement transparentes au plan fiscal ont été inaugurées du côté de la Suisse ou d'autres paradis fiscaux européens. Avec l'accord du Trésor. Pour le KIO, une solution devrait intervenir un jour très proche.

La résolution de ces problèmes financiers est d'autant plus importante que l'émir du Koweït a promis une contribution financière à l'effort de guerre américain dans le Golfe et une aide conséquente aux pays du Moyen-Orient affectés par le blocus. Ce qui ne peut se faire qu'en dégelant les fonds. Cela dit, si la France apparaît pointilleuse par rapport aux Britanniques et aux Américains, elle fait l'effet d'un lièvre par rapport à la tortue italienne.

L'ensemble du processus, militaire dans le Golfe et financier sur les places bancaires, est attentivement suivi par d'autres petits pays. Certaines principautés pétrolières, comme Bruneï, ou les Emirats arabes toujours à la merci d'un prédateur, voient dans les événements actuels un scénario possible les concernant.

YVES MAMOU

Réunis à Deauville

Les parlementaires de l'UDF inquiets de la tournure des événements

Les parlementaires UDF, réunis à Deauville, ont achevé, mercredi 12 septembre, leurs travaux préparatoires à la rentrée du 2 octobre. Les questions internationales, notamment la situation dans le Golfe, ont occupé une bonne partie de leur seconde journée de réflexion. Les intervenants ont exprimé leur crainte de voir un enlisement du conflit tourner à l'avantage de l'Irak.

DEAUVILLE

de notre envoyé spécial

Après les remous provoqués, le premier jour, par les questions de politique internes à l'UDF *(le Monde* du 13 septembre), les parlementaires ont eu à cœur de montrer qu'ils ne passaient pas à côté des grands défis de l'heure. Plusieurs intervenants on fait le point sur la crise dans le Golfe en tentant d'esquisser des pistes de sortie. M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques du Sénat, a insisté sur le fait qu'aux deux objectifs que s'est fixés la France (libération du Koweït et des otages) venait s'ajouter un troisième : *« Faire en sorte que cela ne recommence pas. » « Que Saddam Hussein soit acculé, dans trois mois, six mois, à évacuer le Koweït, pourquoi pas ! Ce n'est pas impossible. Mais il n'acceptera pas de renoncer à ses armements, notamment chimiques. »* Face à cela, *« quelles sont les sorties possibles ? »* L'option militaire l'est toujours, mais qu'en pensent aujourd'hui les opinions occidentales, s'est-il interrogé en substance.

Une présence durable des Américains en Arabie saoudite pour disposer, face à l'Irak, d'un potentiel dissuasif *« n'est pas, quant à elle, une bonne solution »*. Le sentiment de M. François-Poncet est que *« tôt ou tard une solution militaire sera engagée »*. Mais le sénateur de Lot-et-Garonne a voulu aller plus loin dans la prospective en posant cette question : *« Qu'est-ce que cette crise nous dit de la société internationale de demain ? » « Nous allons vers un directoire des grandes puissances avec l'URSS, et certainement le Japon. Ce directoire agira avec une couverture des Nations unies chaque fois que cela sera possible. L'Europe fera-t-elle partie de ce directoire ? Ce qui est sûr, c'est qu'une Europe divisée n'en fera pas partie... »*, a conclu l'ancien ministre des affaires étrangères de M. Valéry Giscard d'Estaing.

A propos de l'Europe, il s'était, quelques minutes plus tôt, opposé vigoureusement aux *« affabulations idéologiques »* de M. Alain Madelin. Le député d'Ille-et-Vilaine avait, en effet, mis en garde ses amis contre le risque d'une Europe qui menacerait les *« identités nationales » : « Je suis d'accord sur le fait qu'il y a aujourd'hui un déficit d'Europe. Mais au nom de l'Europe je ne veux pas que l'on nous fourgue n'importe quelle Europe. Je ne veux pas d'une Europe qui broierait les indentités nationales. »* M. François-Poncet a estimé que le problème n'était pas celui-là (trop d'Europe en quelque sorte), mais qu'il se situait dans le risque de *« balkanisation »* d'une Europe, où chacun cultiverait à outrance son particularisme : *« Une Europe balkanisée serait une Europe que Saddam Hussein mettrait à genoux. Ce serait l'échec de notre génération »*, a-t-il lancé, sous les applaudissements, en rappelant la vocation européenne de l'UDF.

« Un petit côté Yalta plutôt inquiétant... »

Cette balkanisation serait facilitée si certains pays européens, suivant l'exemple irakien, estimaient désormais possible de remettre en cause les frontières.

M. Jean-François Deniau, vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a été catégorique : *« Si nous laissons faire au Koweït, il n'y aura plus une frontière qui tiendra demain, y compris en Europe. »* Le député du Cher a regretté le faible poids de l'Europe : *« Les résultats d'Helsinki sont bons, mais il y avait un petit côté Yalta plutôt inquiétant... »*

La contribution au débat de M. Jean Lecanuet, qui avait accepté au plus chaud de la crise une mission d'explication de la politique de la France (en Inde et en Turquie) et qui s'apprête à partir le 18 septembre pour le Golfe avec un groupe de sénateurs, était attendue. Il a, lui aussi, insisté sur le fait que l'Europe était *« singulièrement effacée dans la tragédie du Golfe »*. Elle s'y trouve actuellement *« en diaspora et en confettis. »* Il a toutefois reconnu que la France avait *« fait un effort »*. Il a regretté, d'autre part, l'ambiance *« drôle de guerre »* qui prévaut aujourd'hui. Sceptique sur les effets rapides du blocus – *« on ne sait quand l'étouffement aura lieu »*, –, il a exprimé son inquiétude devant la possibilité, à terme, pour un régime irakien résistant à la pression internationale d'emporter une sorte de *« victoire, même réduite : le risque serait alors de voir le monde arabe passer de l'état de dispersion à celui d'ébullition... »*.

Le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a ensuite critiqué ceux qui, au PS (MM. Mauroy et Fabius), s'étaient empressés de demander la distribution des « dividendes de la paix ». Il s'est montré persuadé que dans une affaire comme celle du Golfe les socialistes, s'ils avaient été dans l'opposition, *« n'auraient pas eu, eux, la dignité que nous avons eue. Les vieux ferments pacifistes, tiers-mondistes et antimilitaristes auraient eu le dessus »*. M. Lecanuet estime, en outre, que le gouvernement souffre d'une *« faiblesse congénitale »* du fait des divisions internes au PS à propos de la gestion de la crise du Golfe, l'attitude du ministre de la défense, M. Chevènement, en étant la traduction la plus visible. Comme les autres orateurs, il a insisté sur la nécessité de redéfinir au plus vite les missions de l'armée française (M. Chevènement devrait avoir fort à faire lors de la discussion de son budget) et de mettre en place une véritable politique européenne de défense.

PIERRE SERVENT

Ancien ministre de la défense

M. Giraud souhaite que l'on « essaie aussi de comprendre » l'Irak

M. André Giraud, ministre de la défense dans le gouvernement de M. Jacques Chirac, de 1986 à 1988, met en garde les responsables français, dans *le Figaro* du 13 septembre, contre le risque *« d'être embarqués dans une aventure politico-militaire sans issue ». « Bien que le discours officiel soit devenu moins guerrier, j'ai l'impression que l'affaire risque toujours de prendre mauvaise tournure »*, déclare-t-il.

« Je ne dis pas qu'il faut chercher à tout prix à éviter la guerre, explique l'ancien ministre. *Je pose, simplement, cette question : si opération militaire il y avait, à quoi conduirait-elle, y compris en cas de succès ? Autrement dit, et plus directement encore, pour quoi envisagerait-on de mourir ? »* Selon M. Giraud, *« ce que l'on appelle la « logique de l'embargo » ne peut être (...) acceptée que si la diplomatie marche d'un pas au moins aussi rapide »*, faute de quoi elle aboutirait soit à *« une révolution en Irak »*, soit à *« de nouvelles initiatives déstabilisatrices »* de M. Saddam Hussein.

Insistant sur la nécessité *« d'assurer la coexistence pacifique, voire amicale entre la culture judéo-chrétienne et la culture islamique »*, M. Giraud demande : *« Pourquoi ne pas essayer, aussi, de comprendre la partie adverse ? Sortant de sa guerre avec l'Iran, l'Irak a besoin de capitaux (que peut seule lui assurer la hausse du pétrole), ne serait-ce que pour développer ses installations pétrolières et, demain, ses recettes. Il est, également, difficile de lui faire admettre que son pétrole ne peut sortir que par des oléoducs ou des ports étrangers. »*

M. Giraud, qui était, à l'époque, administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), déclare au sujet du réacteur Osirak, construit par la France : *« Je démens formellement que la coopération qui s'était établie en 1974 ait le moindre risque de conduire à la capacité nucléaire de l'Irak. »* L'ancien ministre souligne, d'autre part, que la crise du Golfe renforce la nécessité de ne pas *« relâcher notre effort de défense »*. Il indique, au passage, que *« s'il n'avait tenu qu'à* [lui], *nos porte-avions auraient, aujourd'hui, des avions opérationnels »*.

POINT DE VUE

Bush et Gorbatchev font reculer la « logique de guerre »

par Claude Poperen

LA rencontre entre le président américain George Bush et le président soviétique Mikhaïl Gorbatchev à Helsinki a contribué à faire reculer la « logique de guerre » qui prévalait jusqu'alors dans le Golfe.

Il serait cependant dangereux de penser que tout risque est écarté définitivement. Le face-à-face des troupes irakiennes et américaines – ces dernières bénéficiant du soutien d'autres forces y compris françaises – demeure à l'origine de ce risque. La « logique de paix » qui doit prévaloir passe, comme l'ont réaffirmé les deux présidents, par l'évacuation sans conditions du Koweït par l'Irak, par la libération sans condition des otages détenus par ce pays, par l'application des résolutions de l'ONU.

Saddam Hussein refusant toute négociation, le maintien de l'embargo demeure la solution pour en revenir à la situation précédant le 2 août et éviter toute intervention militaire.

Les problèmes qui peuvent exister entre l'Irak et le Koweït ne seront résolus que par la négociation, une fois la paix assurée. C'est, de plus, au peuple koweïtien, et à lui seul, de décider de son avenir, du régime qu'il entend se donner, tout comme le peuple irakien !

L'acte de guerre provoqué par l'Irak permet à l'impérialisme américain de justifier l'envoi massif de troupes dans cette partie du monde qui représente un enjeu stratégique. Ces troupes risquent d'y être pour longtemps, en dépit de l'engagement pris par George Bush devant Mikhaïl Gorbatchev.

La situation reste grave mais, quelle que soit l'ampleur de cette gravité, la crise du Golfe et la rencontre d'Helsinki, montrent qu'il existe aujourd'hui une nouvelle donne internationale. A la guerre froide, à la politique des blocs fondée sur la force, se substitue progressivement la force de la politique, pour le respect du droit international, pour que l'ONU puisse jouer son rôle afin de s'opposer à tout conflit.

Cette pratique découle, pour une large part, de la nouvelle politique pratiquée par l'Union soviétique et son président, du soutien qu'elle reçoit de l'opinion internationale. Cette politique tourne le dos à celle de Leonid Brejnev qui, voilà dix ans, envoyait ses troupes en Afghanistan.

Toutes les forces pacifiques et progressistes, en France et dans le monde, ne peuvent que s'en féliciter et leur apporter leur soutien.

▶ Claude Poperen, ancien membre du bureau politique du PCF, est un des animateurs, au sein de ce parti, du courant oppositionnel des « reconstructeurs ».

هكذا من الأصل

LA CRISE DU GOLFE

La situation des otages occidentaux retenus en Irak et au Koweït

Toucher aux civils innocents serait un « casus belli »

déclare M. Roland Dumas

M. Roland Dumas a estimé, mercredi 12 septembre, que la prise en otage par l'Irak de civils innocents *« peut être un casus belli »*, mais il a écarté l'hypothèse d'une action militaire dans l'immédiat contre l'Irak, affirmant que la France s'en tenait, *« pour le moment »*, aux résolutions des Nations unies sur la crise du Golfe.

Dans une déclaration faite à Moscou sur RTL, M. Dumas, à qui l'on demandait si *« toucher à un seul cheveu des otages serait un* casus belli *»* a répondu : *« Oui c'est un* casus belli *(...) mais ça ne veut pas dire qu'on déclenche les hostilités. » « De toute façon*, a-t-il poursuivi, *prendre déjà en otage des innocents, ça peut être un* casus belli. *Le comportement des Irakiens à plus d'un titre relève d'une réplique militaire »*, a-t-il encore dit, ajoutant qu'il fallait *« apprécier politiquement l'opportunité de déclencher des hostilités »*.

D'autre part, 400 ressortissants occidentaux, dont 3 Français, sont arrivés mercredi soir à l'aéroport de Londres-Heathrow en provenance de Bagdad. A Washington, le département d'Etat a fait savoir qu'au moins 286 Américains se trouvaient à bord du Boeing 747 des Iraqi Airways affrété par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

De source autorisée britannique, on précise que 68 Britanniques, 60 Canadiens et quelques ressortissants français, ouest-allemands et italiens étaient aussi du voyage. Selon le département d'Etat, un tiers des ressortissants américains en Irak et au Koweït ont été évacués. Quelque 800 femmes et enfants américains ont quitté le Golfe ; il en reste 200 en Irak et 1 400 au Koweït.

« Au Koweït, le harcèlement des ressortissants américains se fait plus pressant, et des fouilles maison par maison pour arrêter des Américains de sexe masculin sont en cours actuellement », a, en outre, déclaré le porte-parole du département d'Etat, M. Richard Boucher, qui a rappelé que 90 Américains avaient été transférés sur des sites stratégiques pour y servir de *« boucliers humains »*.

Une soixantaine de Français, plus d'une centaine de Japonais et de nombreux Britanniques sont dans le même cas. – *(AFP, Reuter.)*

Le revirement de M. Le Pen

Après avoir contesté la position choisie par la France dans la crise du Golfe et émis des doutes sur l'existence d'« otages » occidentaux, M. Le Pen a changé d'avis. Il reconnaît aujourd'hui que les Occidentaux retenus en Irak le sont contre leur gré. Il affirme que MM. Mitterrand, Bush et Gorbatchev ont évolué vers les thèses défendues par le Front national.

Le rôle de médiation que la France n'a pas joué dans la crise du Golfe, M. Jean-Marie Le Pen, lui, veut le jouer. Satisfait du voyage à Bagdad du président autrichien en faveur de ses ressortissants, le président du Front national (FN) se verrait bien dans la peau d'un Waldheim français. *« Moi, je suis prêt à envoyer des observateurs »*, déclarait-il dans un entretien au *Monde* du 8 septembre. On dit, dans l'entourage du dirigeant d'extrême droite, qu'il tente de monter un « coup » de cette nature, mais on ne voit pas très bien l'intérêt que pourrait en tirer M. Saddam Hussein.

Il s'est écoulé un mois depuis que le président du groupe technique des Droites européennes au Parlement de Strasbourg (1) a fait sa première déclaration sur la crise. Le 10 août au soir, sur TF 1, il dénonce *« l'engagement militaire français dans une aventure inconsidérée »* et il met en opposition l'Irak, qui *« puise ses sources historiques dans plusieurs millénaires »*, et le Koweït, *« un pays très artificiel »* qui, depuis une trentaine d'années, *« ne puise son existence que dans les couloirs du Foreign Office »*. Il précise sa pensée sur l'aspect militaire dans *le Figaro* du 13 août : *« Vraiment, nous n'avions rien à faire dans ce boutre ! »*, déclare-t-il. M. Le Pen affirme dans le même temps que le matériel français n'est pas à la hauteur. Ses proches font même, en privé, une description apocalyptique du porte-avions *Clemenceau*, qui ne marcherait que sur un moteur (2).

Isolement volontaire

Ce serait un euphémisme de prétendre que M. Le Pen n'est pas très ému par l'invasion-annexion du Koweït, le 2 août. D'autant plus que, dans la foulée, M. Bruno Mégret, dont l'anti-américanisme n'est pas un secret, *« considère que les propositions de Saddam Hussein* [sur un règlement global au Proche-Orient] *méritent d'être prises en considération »*. De là à constater que le Front adopte une attitude largement compréhensive à l'égard de Bagdad, sinon pro-irakienne, il n'y a qu'un pas. La position de M. Le Pen intrigue. Même dans ses propres rangs. M. Jules Monnerot, membre du bureau politique et président du « conseil scientifique » du Front, s'en écarte et finit par démissionner du parti. Autre membre de la direction, M. Pierre Sergent se démarque puis se rétracte et rentre finalement dans le rang. Mais la presse d'extrême droite et des sondages révèlent un trouble, pour ne pas dire une incompréhension manifeste, dans l'électorat lepéniste.

L'isolement volontaire de M. Le Pen a évidemment des raisons politiques objectives. Pour partie, la démarche du dirigeant d'extrême droite devait, selon ses lieutenants, révéler sa stature d'homme d'Etat. *« Le Pen n'est ni boutefeu, ni va-t-en-guerre, ni violent, ni anti-arabe »*, dit en substance son entourage. Ce dernier veut présenter le président du FN comme un homme serein et pondéré qui, ayant rompu avec ses emportements de jeunesse, est digne de passer de chef de parti à chef d'Etat. La greffe a-t-elle pris ? A proprement parler, l'opération n'est pas une réussite éclatante et jusqu'à présent M. Le Pen n'a rien démontré du tout. Au contraire, pourrait-on dire, car, en voulant « finasser » sur les Occidentaux retenus en Irak et au Koweït – dont il a contesté qu'il s'agisse d'otages – en prenant pour argent comptant les diverses déclarations du dictateur irakien et en prétendant, maintenant, que MM. François Mitterrand, George Bush et Mikhaïl Gorbatchev écoutent la voix de la sagesse, c'est-à-dire celle du Front national, le dirigeant d'extrême droite court le risque d'aboutir au résultat inverse à celui vers lequel il tendait. M. Alain Griotteray, député UDF du Val-de-Marne, qui n'a jamais manifesté une hostilité virulente pour M. Le Pen, n'a-t-il pas écrit (3) que *« le Front national a pris une position intenable »* ?

Alignement sur Saddam Hussein

« Quand il y a belligérance, les pays belligérants sont fondés à interner les civils qui résident sur leur territoire », a d'abord déclaré M. Le Pen pour parler des ressortissants occidentaux. Après avoir joué sur les mots, il a fini par dire que nos ressortissants étaient surtout les otages des bombardements américains. Moyennant quoi, il a écrit une lettre à l'ambassadeur d'Irak à Paris, le 7 septembre – trois jours avant d'avoir été mandaté par le bureau politique pour *« explorer toutes les voies pouvant conduire à une détente »* – dans laquelle il s'étonne de l'interdiction faite aux ressortissants mâles de réintégrer leur pays d'origine.

M. Le Pen a une propension à inverser en permanence la charge des preuves dans les accusations qui pèsent sur M. Hussein. La *« logique de guerre »* évoquée par M. Mitterrand : il ne lui vient pas à l'idée de l'attribuer au président irakien. La situation d'otage : elle ne peut être créée que par le danger occidental. Le pétrole irakien gratuit pour les pays sous-développés : il ne peut imaginer que les pays développés vont empêcher les pauvres de venir s'approvisionner. En s'alignant sur les déclarations absurdes ou démagogiques de M. Hussein, M. Le Pen tient un raisonnement qui défie l'entendement.

Enfin, en affirmant, le 10 septembre, que les protagonistes de la crise *« se rapprochent de la position définie par le Front national »*, le bureau politique du Front entre en pleine mystification. Les protagonistes et la communauté internationale se rangent derrière l'ONU et les cinq résolutions votées par son Conseil de sécurité, ce qui, jusqu'à plus ample informé, n'est pas le cas du FN. Me Georges-Paul Wagner, membre du bureau politique, signait, dans le quotidien *Présent* du 7 septembre, un article intitulé *« L'ONU gendarme ? Il ne manquerait plus que cela »*.

Le plan de paix en dix points, présenté le 22 août par M. Le Pen, place l'évacuation du Koweït en dixième et dernière position alors que la levée de l'embargo alimentaire et la libre circulation des *« ressortissants des pays non belligérants »* sont mis en préalable de ce plan. Il est compréhensible que M. Le Pen veuille aujourd'hui déporter son discours national vers la situation des agriculteurs.

OLIVIER BIFFAUD

(1) Une résolution du groupe a été adoptée par treize voix sur quinze. Mme Christina Grund (républicains allemands) et M. Karel Dillen (Vlams Block belge) se sont abstenus.

(2) Le *Clemenceau* a deux arbres d'hélices qui fonctionnent chacun grâce à huit turbines. L'une des seize turbines ne fonctionne pas depuis plus d'un an.

(3) *Le Figaro-Magazine* du 8 septembre.

A l'ambassade de France à Bagdad

Un rituel bien établi : la « messe de midi »

BAGDAD

de notre envoyée spéciale

« A demain, à la messe. » Pour les otages français de Bagdad, la messe a lieu tous les deux jours à midi à l'ambassade de France. L'officiant est le chargé d'affaires, M. André Janier. L'« église » est le bureau vide de l'ambassadeur, M. Maurice Courage, parti le 17 juillet dernier après cinq ans passés en Irak.

Cette cérémonie, qui n'a rien de religieux mais tout d'un rituel désormais bien établi, rythment la vie monotone de ces quelque deux cents Français retenus contre leur gré en Irak, est d'abord un moment privilégié de rencontre et sans doute aussi d'espoir. C'est là que le chargé d'affaires donne les dernières nouvelles reçues, dresse l'état de la situation et répond aux inquiétudes des uns et des autres.

Ce matin-là, ils sont une soixantaine, serrés dans le bureau, à écouter le dernier communiqué des deux Grands, les ordres donnés par le Quai d'Orsay à son ambassade à Koweït – *« tenir jusqu'à l'extrême limite de vos forces »* – et aussi une bonne nouvelle : deux Français ont réussi à obtenir par leurs relations irakiennes l'indispensable visa de sortie. Immédiatement, les questions fusent : *« Comment ont-ils fait ? »*, *« A quelle entreprise appartenaient-ils ? »*, *« Cela veut-il dire que tout n'est pas complètement bouché ? »*

« A titre individuel, il ne faut pas se décourager », répond sobrement M. Janier qui, en ces circonstances, trouve le mot ou la phrase pour détendre l'atmosphère. Toute lueur d'espoir est en tout cas bonne à prendre à Bagdad car chaque jour qui passe alourdit le climat au sein d'une communauté française où chacun tente de faire contre mauvaise fortune bon cœur, mais où les efforts pour y parvenir sont de plus en plus apparents.

Le dernier refuge

Ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis le début de la crise, l'ambassade est, pour tous, le dernier refuge où chacun sait qu'à tout moment du jour et de la nuit il trouvera quelqu'un prêt à l'aider ou simplement à l'écouter.

Si la cérémonie dure, selon l'actualité, entre un quart d'heure et une demi-heure, elle donne lieu, avant et après, à nombre de conciliabules au cours desquels les plus entreprenants organisent quelques distractions : concours de pétanque, tournois de tennis ou de volley-ball.

Ce ne sont que des parenthèses destinées à sortir de leur isolement des hommes venus là quelquefois pour quarante-huit heures et qui sont détenus depuis un mois et demi sans avoir autre chose à faire que compter le temps qui passe et supputer sans fin les chances de sortir du pays.

Si l'incertitude sur la durée de leur détention est l'obsession commune, nul n'ose évoquer publiquement le danger encouru. Comme si n'en point parler exorcisait la peur. Combien de temps toutefois ces hommes pourront-ils ainsi tenir ? C'est difficile à dire même si beaucoup affirment : *« Nous ne donnerons pas à l'Irak la joie d'exprimer notre malheur. »*

Dans la guerre des nerfs engagée par l'Irak contre les gouvernements occidentaux, le moral de ces otages est primordial et la « messe de midi » aide sans aucun doute certains à tenir dans une situation qui risque de devenir de plus en plus précaire.

FRANÇOISE CHIPAUX

Environ 3 000 réfugiés indiens évacués chaque jour

Le pont aérien mis en place par l'Inde pour évacuer ses ressortissants retenus au Koweït et en Irak a permis de rapatrier près de 30 000 d'entre eux. New-Delhi espère que 70 000 personnes auront pu quitter la région vers le 22 septembre.

NEW-DELHI

de notre correspondant

Les opérations d'évacuation devraient pouvoir se poursuivre à un rythme nettement plus lent après le 22 septembre, ce qui permettra d'alléger les contraintes pesant sur les lignes aériennes intérieures. De nombreux vols domestiques d'Indian Airlines ont, en effet, été annulés afin de multiplier les rotations entre Bombay, Amman et Dubaï. Actuellement, quatorze vols ont lieu quotidiennement, ce qui permet d'évacuer une moyenne de 3 000 réfugiés par jour.

Le gouvernement indien a cependant lancé un appel à ses ressortissants encore présents au Koweït et en Irak pour qu'ils cessent de se masser à la frontière jordanienne, où des milliers d'entre eux attendent d'être évacués.

Selon le ministère indien des affaires étrangères, les autorités jordaniennes ont décidé de fermer temporairement la frontière pour permettre le rapatriement de quelque 13 000 réfugiés indiens en instance de départ.

Ces mesures visent à ne pas aggraver la situation, déjà extrêmement critique, qui prévaut dans les camps de réfugiés situés dans le *no man's land* qui sépare la Jordanie de l'Irak. Le ministre indien des transports, M. K. P. Unnikrishnan, qui a visité l'un de ces camps ces derniers jours, a estimé que les réfugiés vivaient un *« cauchemar »*, les conditions de vie étant *« infernales »*.

Le gouvernement indien, a-t-il indiqué, se réserve le droit de faire parvenir de la nourriture et des médicaments à ses nationaux, en dépit d'interprétations divergentes sur l'application de l'embargo décrété par les Nations unies.

Faisant allusion au fait que l'ONU n'a toujours pris aucune décision s'agissant de l'acheminement d'une aide humanitaire, M. Unnikrishnan a estimé que les pays occidentaux n'avaient pas pris la mesure de la gravité du problème.

Aussi, et bien que New-Delhi n'ait pas l'intention de violer l'embargo, la politique étrangère de l'Inde ne peut pas être dictée par les pays occidentaux. *« Nous avons le droit de nourrir nos concitoyens »*, a-t-il déclaré. Le ministre des transports a, d'autre part, expliqué qu'à la demande de l'Inde, Téhéran avait accepté le principe de l'évacuation de réfugiés indiens à travers l'Iran.

LAURENT ZECCHINI

DIPLOMATIE

Le traité mettant fin aux droits des alliés en Allemagne a été signé

L'unité et la souveraineté au service de la paix

Le président George Bush a salué mercredi 12 septembre comme un « événement historique » le traité signé le même jour à Moscou par les ministres des affaires étrangères des deux Etats allemands, des Etats-Unis, de l'URSS, de la France et du Royaume-Uni, qui règle « définitivement » les aspects extérieurs de l'unité allemande. La Maison-blanche a toutefois fait savoir que M. Bush ne pourrait pas se rendre le 3 octobre à Berlin pour les cérémonies de l'unification. D'après Bonn, M. Gorbatchev n'y assistera sans doute pas non plus.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

L'hôtel Octobre, maison d'hôte du Parti communiste de l'URSS, au luxe tapageur, a servi de cadre à la signature de l'acte officiel qui met un terme définitif aux séquelles de la seconde guerre mondiale. L'Allemagne, dont la souveraineté avait été limitée par les puissances alliées en 1945, retrouvera, une fois le traité ratifié par les Parlements de France, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, le statut de nation pleinement et entièrement responsable de son destin, libre de choisir son système d'alliance, libérée de toute tutelle sur l'intégralité de son territoire, y compris Berlin qui ne sera plus, désormais, soumise à l'autorité des gouvernements militaires alliés.

Dans la vie de tous les jours, peu de choses vont changer : les droits formels des vainqueurs ne s'exerceraient plus que dans le protocole diplomatique régissant les visites d'Etats et autres manifestations officielles dans l'ex-capitale du Reich. Mais que cela soit proclamé *urbi et orbi*, comme ce fut le cas ce mercredi 12 septembre à Moscou, donnait à l'exposé par les ministres des affaires étrangères de RFA, de RDA, de Grande-Bretagne, de France, d'URSS et des Etats-Unis un caractère solennel et émouvant visiblement souhaité par les acteurs principaux de cette performance diplomatique. Mettre au point en moins de huit mois un accord qui prend congé de quarante-cinq ans d'affrontements, qui ouvre des perspectives nouvelles à la cohabitation des nations européennes, cela remplissait visiblement d'émotion des hommes généralement impassibles : on sentait dans le regard et le sourire de ces ministres austères, réunis dans cet hôtel, ridicule à force de se vouloir grandiose, la fierté de pères heureux d'avoir engendré un bel enfant.

Cet enfant a un nom, minutieusement choisi pour ne choquer aucun des membres de la famille : c'est le *« traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne »*. La dénomination n'est certes très élégante dans aucune des langues du document, mais elle donne tout d'abord à l'accord la qualité de traité, sans qu'il soit un traité de paix entre tous les belligérants de la seconde guerre mondiale. Les autres nations parties prenantes et victimes de cette guerre devront se contenter du cadre de la CSCE pour faire valoir leurs droits : seule la Pologne, à force d'insistance, est parvenue à se glisser, l'espace d'une réunion, dans le cercle des négociateurs. Le mot *« définitif »* donne au moins l'impression aux signataires d'avoir fait œuvre durable, même si Roland Dumas marquait quelques doutes, faussement modestes, sur la capacité des diplomates à légiférer pour l'éternité, ou même une unité de temps s'en rapprochant.

Comportant un préambule et dix articles, le traité prend acte du fait que *« le peuple allemand, exerçant librement son droit à l'autodétermination, a affirmé sa volonté d'établir l'unité étatique de l'Allemagne en tant que membre égal et souverain d'une Europe unie »*. Il définit d'emblée dans l'article premier les limites territoriales de l'Allemagne unifiée qui comprend *« le territoire de la RFA, de la RDA et de l'ensemble de Berlin* (...), *la confirmation du caractère définitif de ces frontières constitue un élément essentiel de l'ordre de paix en Europe »*.

Il est précisé plus loin que l'Allemagne n'a aucune revendication territoriale et qu'elle est tenue de confirmer par *« un traité ayant force obligatoire en vertu du droit international »* l'intangibilité de sa frontière avec la Pologne. Cet aspect du règlement général doit beaucoup à l'instance des dirigeants français qui avaient fait de la question du caractère définitif de la ligne Oder-Neisse la condition *sine qua non* de leur acceptation du processus d'unification allemande, ce qui n'avait pas été sans causer quelque irritation à Bonn.

Le texte stipule que l'Allemagne unie sera libre d'appartenir à l'alliance de son choix (en l'occurence l'OTAN), qu'elle devra limiter les effectifs de son armée à 370 000 hommes, s'interdire de préparer une guerre d'agression et renoncer à produire, détenir et utiliser des armes nucléaires, biologiques et chimiques.

Le volet « défense et sécurité » est largement développé dans les articles 2 à 6 du traité, car les signataires voulaient que cet aspect des choses soit réglé dans le moindre détail. La veille de la signature du traité, deux points restaient encore à régler. Le premier avait trait à l'exigence soviétique de ne pas voir stationner sur le territoire de l'actuelle RDA de systèmes d'armes à double capacité, classique et nucléaire, dont pourrait disposer la future Bundeswehr unifiée. Le traité stipule, au bout du compte, que les unités de la Bundeswehr intégrées à l'OTAN, pourront, après le retrait total des troupes soviétiques, être stationnées à l'Est *« bien que sans vecteurs d'armes nucléaires. Ceci ne s'applique pas aux systèmes d'armes classiques qui peuvent avoir d'autres capacités en sus de leurs capacités classiques mais qui, dans cette partie de l'Allemagne, sont équipées à des fin classiques et affectées seulement à celles-ci »*. En clair, le compromis passé à Moscou promet aux Soviétiques que les vecteurs, qui peuvent être aussi bien porteurs de bombes ou d'obus nucléaires que de projectiles traditionnels, ne seront équipés que de ces derniers sur le territoire de l'ex-RDA. Les exclure complètement de cette zone aurait équivalu à sa quasi-démilitarisation, ce que les Occidentaux n'étaient pas disposés à accepter, en dépit d'un certain penchant de M. Genscher pour cette option.

L'autre point de friction, soulevé avec véhémence au cours des dernières discussions par la délégation britannique, à la grande colère des Allemands, était la possibilité pour les troupes de l'OTAN d'effectuer, après le retrait des troupes soviétiques, des manœuvres sur le territoire de l'actuelle RDA. La question n'a pu se régler que par l'adjonction d'une *« minute agréée au traité »* qui précise le sens du mot « déployé » appliqué aux forces non allemandes de l'OTAN, à propos du possible franchissement par ces unités de l'ancienne frontière interallemande : *« Toutes les questions concernant le mot déployé seront tranchées par le gouvernement de l'Allemagne unie d'une manière raisonnable et responsable prenant compte les intérêts de sécurité de chaque partie contractante. »*

Par cette note en bas de page, les ministres accordent le droit aux troupes de l'OTAN d'effectuer des manœuvres de *« petite envergure »* en RDA, c'est-à-dire ne comportant pas de mouvements de troupes de plus de 13 000 hommes, comme cela avait été défini dans le cadre des négociations de Vienne sur les mesures de confiance.

Une chose importait particulièrement à M. Genscher : obtenir des quatre qu'ils suspendent, jusqu'à la ratification du traité, leurs prérogatives sur l'Allemagne. Le 3 octobre, l'Allemagne ne sera pas souveraine au sens juridique, les procédures parlementaires de ratification pouvant s'étaler jusqu'à l'été prochain.

3 octobre : le jour de l'unité

Les ministres occidentaux sont cependant convenus de publier, lors de la réunion de la CSCE, qui aura lieu le 1er octobre prochain à New-York, une *« déclaration »* traduisant leur intention de renoncer à l'exercice de ces droits à compter du 3 octobre, date de l'unification allemande. L'URSS ne serait pas hostile à une telle attitude, mais se réserve de se prononcer définitivement sur cette question après avoir examiné le texte de cette déclaration.

M. Genscher restera à Moscou un jour de plus que ses collègues : il doit signer, jeudi 13 septembre, *deux textes de grande importance* pour l'avenir des relations germano-soviétiques. Le premier trace les grandes lignes d'un *« traité général »* entre l'URSS et l'Allemagne, dont le principe avait été adopté lors de la rencontre du Caucase entre le chancelier Kohl et M. Mikhaïl Gorbatchev. Il définit le cadre d'une coopération économique scientifique et technique à long terme entre Bonn et Moscou. Le second a trait aux modalités de retrait des troupes soviétiques de RDA et fixe à 12 milliards de marks la contribution de l'Allemagne au relogement et à la reconversion des quelque trois cent quatre-vingt mille membres de l'Armée rouge qui devront rentrer au pays d'ici au 31 décembre 1994.

L'histoire retiendra enfin que la réunion de Moscou aura été la dernière réunion internationale à laquelle aura participé la RDA, représentée par M. Lothar de Maizière, qui assume les fonctions de ministre des affaires étrangères depuis le départ du gouvernement de M. Markus Meckel. L'adieu à la scène internationale de la RDA fut discret, parce que sans regret.

LUC ROSENZWEIG

PANCHO

« Je ne pensais pas que cela irait aussi vite »

a déclaré M. Ronald Reagan dans la zone du mur de Berlin

Armé d'un marteau et d'un burin, M. Ronald Reagan a sacrifié, mercredi 12 septembre, au nouveau rite des visiteurs du mur de Berlin, emportant un morceau de ce qui reste de cet ouvrage. *« C'est formidable. Mais ça sera encore mieux quand il sera entièrement par terre »*, a déclaré l'ancien président américain qui a entamé une visite de onze jours en Europe. Acclamé par des centaines de personnes devant l'ancien Reichstag, M. Reagan est passé sous la porte de Brandebourg, à la limite des secteurs soviétique et occidental et a rencontré les présidents des Parlements de RDA et de RFA, ainsi que les maires de Berlin-Ouest et Berlin-Est.

Au cours de sa promenade dans la zone du mur, l'ancien locataire de la Maison blanche a reçu en cadeau un ours en peluche – symbole de la ville – et un casque de l'armée est-allemande. Lors de sa dernière visite à Berlin, en 1987, M. Reagan avait mis au défi M. Mikhaïl Gorbatchev d' *« abattre ce mur »*. Deux ans plus tard, c'est chose faite. *« Je ne pensais pas que cela irait aussi vite »* a fait remarquer M. Reagan se disant *« très ému »* par ce pèlerinage. – *(Reuter, AFP.)*



Keitel, déjà

Dans sa déclaration écrite, relative au traité, le chancelier Helmut Kohl a oublié de mentionner la France parmi les signataires de ce texte.

L'« oubli » du chancelier Kohl aurait enchanté une des plus illustres victimes du IIIe Reich, Sigmund Freud.

C'est à croire que l'inconscient allemand n'a jamais pu enregistrer (encaisser?) la présence des Français lors de la capitulation de 1945.

Rappelons-nous l'exclamation du Feldmarschall Keitel découvrant *le général de Lattre* parmi les plénipotentiaires alliés : *« Quoi? les Français aussi? »* Le mot est attesté par les mémoires de de Gaulle (*Le Salut 1944-1946*) qui y voyait la justification de toute son aventure.

Il y a, comme ça, des vérités qui, même pour un francophile éprouvé comme le chancelier Kohl, ont eu du mal à passer.

B. P.-D.

Droits et devoirs

Voici les principaux articles du traité sur l'unification allemande signé mercredi 12 septembre à Moscou par les représentants des Etats ayant participé à la Conférence « 2 + 4 ».

« La République fédérale d'Allemagne, la République démocratique allemande, les Etats-Unis, la République française, le Royaume-Uni et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (...) ;

Ayant à l'esprit les changements historiques survenus récemment en Europe, qui permettent de surmonter la division du continent (...) ;

Rappelant les principes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki (...) ;

Convaincus de la nécessité de surmonter définitivement les antagonismes et de développer la coopération en Europe(...) ;

Saluant le fait que le peuple allemand, exerçant librement son droit à l'autodétermination, a affirmé sa volonté d'établir l'unité étatique de l'Allemagne pour servir la paix du monde en tant que membre égal et souverain d'une Europe unie ;

Convaincus que l'unification de l'Allemagne en un Etat aux frontières définitives représente une contribution importante à la paix et à la stabilité en Europe(...) ;

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE 1

L'Allemagne unie comprendra le territoire de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et de l'ensemble de Berlin. Ses frontières extérieures seront les frontières de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande et seront définitives à partir de la date d'entrée en vigueur du présent traité (...).

L'Allemagne unie et la République de Pologne confirmeront la frontière existante entre elles par un traité ayant force obligatoire en *vertu du droit international*.

L'Allemagne unie n'a aucune revendication territoriale quelle qu'elle soit envers d'autres Etats et n'en formulera pas à l'avenir (...). La Constitution de l'Allemagne unie ne comportera aucune disposition incompatible avec ces principes.

ARTICLE 2

Les gouvernements de la RFA et de la RDA réaffirment leurs déclarations selon lesquelles seule la paix émanera du sol allemand. Selon la Constitution de l'Allemagne unie, les actes susceptibles de troubler les relations pacifiques entre les nations ou entrepris dans cette intention, notamment en vue de préparer une guerre d'agression, sont anticonstitutionnels et constituent une infraction punissable. L'Allemagne unie n'emploiera jamais aucune de ses armes que conformément à sa Constitution et à la Charte des Nations unies.

ARTICLE 3

Les gouvernements de la RFA et de la RDA réaffirment leur renonciation à la fabrication, à la possession et au contrôle d'armes nucléaires, biologiques et chimiques (...).

Le gouvernement de la RFA, en plein accord avec celui de la RDA, a déclaré à Vienne, le 30 août 1990, au cours des négociations sur les forces armées classiques en Europe, qu'il *« s'engage à réduire dans un délai de trois à quatre ans le niveau des effectifs en personnels des forces armées de l'Allemagne unie à 370 000 (forces terrestres, aériennes et navales »* (...).

ARTICLE 4

L'Allemagne unie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques régleront par traité les conditions et la durée de la présence des forces armées soviétiques sur le territoire de l'actuelle République démocratique allemande et de Berlin, ainsi que le déroulement du retrait de ces forces armées, qui devra être achevé à la fin de l'année 1994 (...)

ARTICLE 5

Jusqu'à l'achèvement du retrait des forces armées soviétiques du territoire de l'actuelle RDA et de Berlin, seules seront stationnées sur ce territoire, en qualité de forces armées de l'Allemagne unie, des unités allemandes de défense territoriale qui ne sont pas intégrées aux structures d'alliance (...). Pendant cette période (...), des forces armées d'autres Etats ne stationneront pas sur ce territoire et n'y mèneront aucune autre activité militaire (...). Des forces armées des Etats-Unis, de la République française et du Royaume-Uni demeureront, sur demande de l'Allemagne unie, stationnées à Berlin (...).

Après l'achèvement du retrait des forces armées soviétiques, des unités des forces armées allemandes affectées aux structures d'alliance (...) pourront également stationner sur le territoire de l'actuelle RDA, bien que sans vecteurs d'armes nucléaires. Cela ne s'applique pas aux systèmes d'armes classiques qui peuvent avoir d'autres capacités en sus de leurs capacités classiques mais qui, dans cette partie de l'Allemagne, sont équipés à des fins classiques et affectés seulement à celles-ci. Des forces armées et des armes nucléaires ou des vecteurs d'armes nucléaires étrangers ne seront pas stationnés dans cette partie de l'Allemagne et n'y seront pas déployés.

ARTICLE 6

Le droit de l'Allemagne unie d'appartenir à des alliances, avec tous les droits et obligations qui en découlent, n'est pas affecté par le présent traité.

ARTICLE 7

Les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS mettent fin par le présent traité à leurs droits et responsabilités relatifs à Berlin et à l'Allemagne dans son ensemble.

L'Allemagne unie jouira, en conséquence, de la pleine souveraineté sur ses affaires intérieures et extérieures.

FOOTBALL : Belgique-RDA : 0-2

Dernière victoire avant réunification

Le football est-allemand est né par une défaite (0-3 à Varsovie en 1952), il meurt sur une victoire. A la surprise générale, l'Allemagne de l'Est s'est, en effet, imposée (0-2) face à la Belgique, mercredi 12 septembre au stade Constant Vanden Stock à Bruxelles. Cette rencontre, initialement comprise dans les éliminatoires de l'Euro 92, est devenue amicale après l'annonce de la fusion des deux fédérations allemandes de football, prévue pour le 20 novembre prochain.

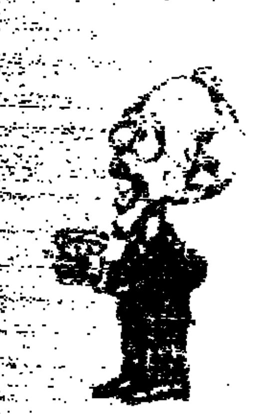
A l'inter-saison, les meilleurs footballeurs est-allemands ont émigré dans des clubs de l'Ouest et ont refusé leur dernière sélection internationale. *« Je ne vois plus aucune motivation à jouer encore pour la RDA »*, confiait ainsi Rainer Ernst (Kaiserslautern). Matthias Sammer (Stuttgart) aura été le seul de ceux que l'on surnomme *« les légionnaires »* à avoir disputé ce match. Il n'a pas regretté son choix puisqu'il a inscrit les deux buts de son équipe.

Les Allemands de l'Est ne se font guère d'illusions sur la suite de leur carrière internationale. Seuls deux clubs venus de l'Est disputeront le prochain (91-92) championnat allemand de division 1 et il sera bien difficile de concurrencer les champions du monde pour obtenir une sélection internationale.

صورة من الأصل

a été signé

ice de la paix



EUROPE

TCHÉCOSLOVAQUIE

Un entretien avec M. Karl von Schwarzenberg

« La seule solution est de se jeter à l'eau et d'essayer de nager », nous déclare le principal collaborateur du président Havel

Le grand débat, amorcé dès le lendemain de la révolution de velours, n'est pas clos, quoi qu'on ait pu, à Prague, prétendre le contraire. Il oppose depuis neuf mois les partisans de réformes radicales à ceux, nostalgiques ou non du socialisme et de ses avatars, qui préconisent une *marche* plus lente, sans précision de délai, vers l'économie de marché.

Intellectuellement, les premiers l'ont apparemment emporté et cela n'est pas sans conséquences politiques. Le Parlement, élu en juin dernier, va dans les prochains jours commencer à débattre d'une série de projets de loi s'inspirant de l'idée d'un changement rapide. Pour ce qui concerne l'économie proprement dite, l'auteur principal de ces textes est le ministre des finances, M. Vaclav Klaus, le héraut des thèses libérales. Cependant, un ordre du jour parlementaire est une chose, *l'aggiornamento* effectif de toute une société en est une autre. Pour s'y reconnaître, beaucoup de considérations en partie contradictoires doivent être prises en compte. Le président Havel n'a-t-il pas dit récemment : *« Il n'est pas vrai que notre révolution a échoué. Elle n'est tout simplement pas terminée. L'essentiel demeure à faire »*?

C'est autour de ce thème que nous avons posé nos premières questions au collaborateur le plus proche du président, M. Karl von Schwarzenberg. Il dirige le cabinet de M. Havel depuis juillet, et a le titre de chancelier. D'emblée, il entend préciser son rôle : *« Le cabinet du président, pas plus que son directeur, n'ont à se substituer au gouvernement et à ses ministres. Notre mission est d'information. »*

Ses réponses furent à la fois catégoriques et prudentes. Mais cette prudence apparaît moins comme l'expression d'une préférence que comme la conclusion pratique d'une analyse de la situation de la Tchécoslovaquie et de l'état d'esprit de ses habitants. On se souvient des espoirs que toute l'Europe avait mis dans une reconversion rapide de ce pays bénéficiant par rapport à ses voisins d'une tradition démocratique et industrielle incomparable.

Pour la démocratie, les Tchécoslovaques ont rempli, et au-delà, leur *contrat* : ils ont participé à 96 % aux élections législatives des 8 et 9 juin. Pour l'économie, l'ampleur du changement est beaucoup plus difficile à déterminer. Le char tchécoslovaque s'ébranle. Le mouvement n'est encore guère perceptible à l'œil nu (voir dans *le Monde* du 4 septembre notre chronique intitulée « Tchécoslovaquie inchangée? »).

« Toute comparaison avec nos voisins du Nord et du Sud est pratiquement dénuée de sens, même en laissant de côté le cas tout à fait séparé de l'Allemagne de l'Est. En Hongrie, il y a déjà vingt ans qu'on s'efforce d'acclimater les mécanismes de marché. Jusqu'à un certain point, la Pologne a aussi anticipé. En tout cas ce dernier pays, et c'est un facteur très important, a conservé une agriculture où le régime de la propriété privée reste la règle. En Tchécoslovaquie, rien de tel. On peut dire que nous y avons l'économie la plus complètement socialisée de l'Europe. Prague a été gouverné par des communistes orthodoxes. Autrement dit, il nous faut, sur toute la ligne, commencer par le commencement. Je crains que le processus n'exige quelques années. »

« Nos entrepreneurs ne sont plus chez nous »

Un peu plus tard, le même homme nous dira : *« Bien sûr, il n'y a qu'une seule solution : nous jeter dans l'eau froide. »* Et encore : *« Quant à la prétendue troisième voie entre le socialisme et le capitalisme, cela me paraît aussi utopique que, pour citer un mot célèbre, de chercher un état intermédiaire entre la grossesse et la non-grossesse. »*

Karl von Schwarzenberg, visiblement, affectionne les métaphores et les paraboles. Quand ce descendant d'une grande famille de l'Empire austro-hongrois (il porte le titre de prince) a été appelé par le président Havel, qui s'est lié d'amitié avec lui du temps de la clandestinité, à animer son équipe de conseillers, beaucoup de commentateurs ont vu dans ce choix le signe d'une volonté de renouer avec une tradition prestigieuse mais honnie pendant l'entre-deux-guerres. Tout se passe comme si Karl von Schwarzenberg avait été plutôt choisi pour son goût du réalisme et son respect de toutes les opinions.

Le handicap de la Tchécoslovaquie est encore plus grand qu'il n'y paraît. L'abandon des structures normales d'une économie de marché, pour cette nation qui était avant la guerre l'une des plus prospères du continent, ne date pas – et notre interlocuteur insiste sur ce point – de la prise de pouvoir des communistes en 1948. Dix ans auparavant, elle perdait virtuellement, avec les accords de Munich, son indépendance. En mars 1939, Hitler l'occupait. Malgré les pressions et les avances dont elle avait été l'objet, la famille Schwarzenberg, propriétaire d'un immense domaine en Tchécoslovaquie, refusa de collaborer avec les nazis. Cela valut au jeune prince Charles de connaître, à onze ans, l'exil et des conditions de vie précaires.

Quand on fait allusion devant Karl von Schwarzenberg à la vétusté de l'appareil industriel dont les principales installations datent souvent d'avant la guerre, il relève : *« De laquelle voulez-vous parler? »* Mais surtout il y a à ses yeux plus grave encore : *« Nos entrepreneurs ou leurs descendants, vous les trouverez aujourd'hui en Amérique du Nord, en Australie, mais pas chez nous. »* Au mois de mars dernier, l'héritier du groupe Bata est revenu dans son pays natal pour reprendre ses affaires. Il est âgé de soixante-treize ans.

La clé du passage du socialisme à l'économie de marché, on l'a répété cent fois et non seulement en Tchécoslovaquie, c'est le retour au droit privé et à la propriété du même nom. Sans droit de propriété, l'économie d'échange, par définition, trouverait vite ses limites. Elle serait incapable de prendre son essor et de jouer le rôle qu'on veut lui donner d'instrument d'affectation des ressources disponibles. Bref, de se substituer au plan détrôné.

La direction véritablement centralisée d'une économie étant en réalité pratiquement impossible, sauf peut-être en état de guerre – là où le gâchis est au maximum, malgré les apparences, – la question devrait sans doute être formulée différemment, comme le font remarquer tel ou tel avocat ou tel ou tel chef d'entreprise pragois (il y en a malgré tout quelques-uns) : du marché on attend la fin du règne quasi absolu des grandes sociétés d'État exerçant un monopole.

Se poserait encore la grande question : par définition un droit n'est un droit que s'il est reconnu comme tel. *« Deux générations successives,* remarque Karl von Schwarzenberg, *ont été élevées dans l'idée de l'appropriation collective des moyens de production. Faire admettre ou faire comprendre que demain cette usine, ou cette société, appartient désormais à monsieur X., et que monsieur X. a le pouvoir d'en disposer, pose plus qu'un problème. Pourquoi les gens croiraient-ils sur parole ceux qui leur disent : le régime de la propriété privée est beaucoup plus efficace et vous en profiterez indirectement? Pourquoi se laisseraient-ils persuader que le droit de propriété exercé par d'autres se traduira pour eux par une amélioration de leur bien-être, alors qu'ils continueront pour leur part à ne rien avoir? »*

La solution? Pour Karl von Schwarzenberg, ces choses-là ne se règlent pas d'un seul coup : *« C'est,* dit-il, *la nécessité imposée par le marché qui devrait créer les conditions d'une acceptation plus large de pareils changements juridiques. »* Les rapprochements de situations viennent naturellement à l'esprit pour confirmer cette vue. Pour ne donner qu'un exemple, le temps n'est pas si lointain où en France une grande majorité de la population pensait que supprimer les contrôles de prix était nécessairement synonyme d'inflation.

Vient ensuite le message politique essentiel du premier des conseillers du président Havel. De ses propos précédents se dégage une question, toujours la même : comment concilier un diagnostic plus ou moins inspiré de l'idée que les esprits ne sont pas prêts pour un changement brutal, à supposer que celui-ci puisse être décrété, avec la conviction que malgré tout il faut sauter le pas car il n'existe qu'une seule voie?

La CEE ou l'Allemagne ?

Comme nous demandons à Karl von Schwarzenberg s'il estime que la Tchécoslovaquie et ses voisins désireux comme elle de changer de régime peuvent s'épauler, ce représentant presque parfait de la Mitteleuropa (il a la double nationalité, tchécoslovaque et suisse et il réside normalement à Vienne) répond sans ambages : *« Certes des liens spéciaux doivent s'établir entre des pays voisins, mais un paralytique peut-il attendre un grand secours d'un aveugle? »* Mais quand le mot de CEE est prononcé, notre interlocuteur, pour la première fois dans l'entretien, s'exclame : *« La solution la voilà »* et d'ajouter : *« Comment dire à nos compatriotes : vous n'avez rien d'autre à faire qu'à vous jeter dans l'eau froide et essayer de nager, si on ne leur montre pas qu'au bout d'un parcours difficile, il y a une rive accueillante. »*

A l'objection selon laquelle une adhésion trop rapide des pays de l'Europe centrale et orientale pourrait retarder les Douze dans leur entreprise d'union économique et monétaire, le conseiller du président Havel répond deux choses. La première est qu'il comprend très bien qu'une période de transition, allant de cinq à dix ans, serait tout à fait légitime, le principal étant qu'une direction soit donnée et que ce soit la bonne. L'exemple de l'Espagne et du Portugal lui paraît particulièrement probant et exemplaire pour la Tchécoslovaquie et ses voisins. Si la perspective, annoncée le plus vite possible, d'une adhésion pleine et entière, d'ici, disons la fin du siècle, n'existe pas, on risque aussi de voir les investissements étrangers, américains et japonais notamment, se détourner de la Tchécoslovaquie et des autres pays de l'Europe danubienne.

Quant à sa deuxième réponse, elle est de nature plus politique : si on retarde indéfiniment l'entrée dans la CEE de la Tchécoslovaquie et des pays voisins ex-communistes, le développement de ces derniers devient *« une affaire régionale »* et en quelque sorte un *« domaine réservé »*. L'allusion ne peut être plus claire : si l'Europe communautaire ne s'élargit pas, c'est l'Allemagne réunifiée qui, d'une façon ou d'une autre, sera amenée à prendre seule en charge les intérêts de la région. Est-ce bien ce qui est souhaité?

PAUL FABRA

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

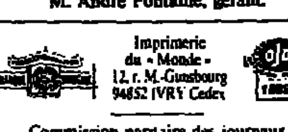
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944

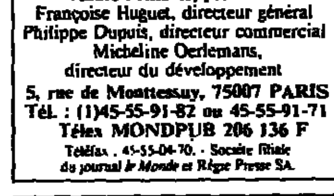
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. André Fontaine, gérant.



Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publication, nº 57 347
ISSN :0395-2037



Le Monde PUBLICITE S.A.

André Fontaine, président
Françoise Huguet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
Micheline Oerlemans, directeur du développement
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1)45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F
Téléfax : 45-55-04-70. - Société filiale du journal *le Monde* et Régie Presse SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

PP.Paris RP

ABONNEMENTS

1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMBOURG	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	400 F	572 F	790 F
6 mois	780 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 400 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, **renvoyer ce bulletin** accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus

ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

SERVICE A DOMICILE :

Pour tous renseignements : (1) 49-60-34-70

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom : ____________ Prénom : ____________

Adresse : ____________

____________ Code postal : ____________

Localité : ____________ Pays : ____________

021 MON 01

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie

EUROPE

URSS

L'armée au secours de l'économie de marché ?

Les députés du Soviet suprême de l'URSS examinent, jeudi 13 septembre, un programme de réforme économique combinant l'essentiel du programme Chataline (du nom du conseiller de M. Gorbatchev) et des éléments du programme du gouvernement de M. Ryjkov, a annoncé mercredi soir M. Gorbatchev dans une intervention à la télévision. *« C'est déjà un nouveau document »*, a notamment déclaré le président soviétique. En attendant l'adoption de *ce plan, diverses interventions* dans la presse reflètent la confusion des esprits et le désordre institutionnel en URSS, certains allant jusqu'à voir dans l'armée un garant éventuel du passage à l'économie de marché.

MOSCOU

de notre correspondant

Récemment M. Gorbatchev confiait à un visiteur étranger qu'il s'attendait, dans son pays, *« à tout »*. Rien n'est venu, depuis, démentir la lucidité de cette remarque que, désormais, les enfants eux-mêmes pourraient reprendre à leur compte.

Habituellement faite de tristes dessins animés maladroits et bruyants, l'heure que la télévision leur réserve régulièrement en fin d'après-midi était en effet consacrée, mercredi 11 septembre, au *« super-livre »*. Et ce super-livre, dont deux petits héros émerveillés remontaient les pages c'était, bien sûr, la Bible. On en était aux débuts, Moïse descendant le Nil dans son panier d'osier, la gentille princesse et le buisson ardent, le méchant pharaon et la sortie d'Egypte, la traversée du désert et bientôt... Israël !

Jamais l'URSS n'avait autant endendu parler, et si sympathiquement, de Dieu et de l'Alliance, de la Terre promise et de la foi. C'était bien fait, apparemment traduit de l'américain ; mais pour les parents qui suivaient de loin, plongés dans les *Izvestia*, ce n'était pas le seul sujet de stupeur. Titré « Drame optimiste au Parlement », un long papier à la « une » de ce quotidien du soir qui fut, jusqu'il y a peu, celui du gouvernement, demandait la démission du premier ministre, M. Ryjkov.

Ce n'était pas virulent, pas même une exigence, seulement le constat du *« drame d'un gouvernement qui ne comprend pas que la confiance est épuisée (...), fait penser à une forteresse assiégée (...), a fait tout ce qu'il a pu* [mais] *s'est entêté sur des idées que la vie a condamnées »*. Moins directe, la *Pravda* abondait dans ce sens, ce jeudi matin, en expliquant que le projet de réforme économique de M. Ryjkov et celui de M. Chataline, son rival, étaient irréconciliables. C'est là une opinion répandue, mais, la veille au soir, le secrétaire général du parti, dont la *Pravda* est l'organe, M. Gorbatchev, donc, avait annoncé, au cours du journal télévisé, que le Parlement serait dès le lendemain saisi d'une *« synthèse »* entre ces *deux projets*.

Démocratique ou pas, le centralisme ne centralise décidément plus guère, mais le plus étonnant, dans ce numéro, n'était pas là. Il était dans cette évocation des affiches qui demandent, à Kiev, sur un ton comminatoire : *« As-tu rendu ta carte du parti ? »*, ou dans cet argument massue contre le plan Ryjkov : il n'instaurerait pas un contrôle de l'émission monétaire assez strict pour que l'URSS puisse prétendre à une aide du Fonds monétaire international.

Juste, mais il faut l'avoir vu pour y croire, et surtout ne pas épuiser trop vite ses réserves d'étonnement. Quand l'hebdomadaire *Sobesednik* (l'Interlocuteur) va demander son avis sur le *« passage au marché »* à l'ancien chef de file des conservateurs, M. Ligatchev, évincé de la direction du parti au dernier congrès, il est présenté comme un *« retraité »*, point à la ligne.

C'est une vision optimiste – comme l'est d'ailleurs M. Ligatchev lui-même, qui déclare : *« Le socialisme a encore des réserves et je suis, sur ce point, optimiste. »* L'ennnui, c'est que la *Literatournaïa Gazeta* ne l'est, elle, pas, mais alors pas du tout.

« Personne ne nous occupera »

La thèse qu'elle développe cette semaine est en effet que les généraux soviétiques ne rêvent que d'un coup d'Etat s'appuyant sur les conservateurs, que la militarisation de la distribution pourrait redonner une popularité à l'économie d'Etat, que l'on ne voit pas, d'un autre côté, comment organiser le passage au *marché* sans recours à l'armée et que M. Gorbatchev devrait donc proclamer l'état d'exception pour imposer les réformes avec l'aide des jeunes officiers qui en sont partisans avant que l'état-major n'envoie tous les réformateurs en camp.

C'est longuement argumenté, et il faut méditer cet article pour comprendre à quel niveau de confusion politique, idéologique et morale en sont, ouvertement maintenant, ce pays et ses intellectuels. *« Il serait utile de rappeler*, écrit la *Litgaz, que souvent le passage d'une économie socialisée (ou détruite, ou tout simplement mauvaise) à une économie de marché efficace a été réalisé sous état d'urgence ou parfois de siège. On en a des exemples comme la Grèce, la Corée-du-Sud, le Chili,* [et] *même d'aussi brillants exemples de prospérité que la RFA et le Japon ont jeté les bases de leur succès non pas dans des conditions démocratiques, mais sous occupation. L'armée des Etats-Unis y a été garante de la stabilité (...). »*

« Certes, poursuit l'hebdomadaire sur un ton qu'il faut bien qualifier de regret, *personne ne nous occupera, même si nous allions payer pour cela.* [Mais] *qui pourrait jouer chez nous ce rôle de garant ? »* L'armée, bien sûr, car *« lorsqu'on en arrive aux émeutes, l'administration civile, même trois fois plus démocratiquement élue, ne peut dominer la situation ni savoir s'opposer à la haine de classe des foules appauvries »*. La haine de classe contre quoi ou qui ? La *Litgaz* est là totalement explicite :"contre la propriété et les nouveaux propriétaires.

« Il ne faut pas, disait au printemps dernier M. Gorbatchev à quelques-uns de ses collaborateurs, *avoir peur de traverser le chaos »*.

BERNARD GUETTA

YOUGOSLAVIE : cinquante mille manifestants à Belgrade

L'opposition serbe exige de participer à la préparation des élections

Cinquante-deux personnes ont été interpellées, mardi 11 et mercredi 12 septembre, à la suite de troubles interethniques à Foca (Bosnie-Herzégovine), où l'état d'urgence est en vigueur depuis le début de la semaine. La police a dispersé à la matraque et au gaz lacrymogène plusieurs centaines de Serbes qui avaient tenté de manifester malgré l'interdiction de rassemblement. D'autre part, le chef de l'Etat yougoslave, M. Borisav Jovic, a annoncé, mardi 11 septembre, qu'un référendum sur le futur statut de la Yougoslavie serait proposé d'ici à la fin du mois de septembre.

BELGRADE

de notre correspondante

Près de cinquante mille personnes ont manifesté, mercredi après-midi 12 septembre dans le centre de Belgrade pour réclamer la participation de l'opposition à l'organisation des élections de décembre prochain en Serbie. *« Il est grand temps que les élections commencent »* a été la devise de l'opposition serbe, une fois de plus unie pour empêcher le parti au pouvoir de *« truquer »* le premier scrutin libre depuis la deuxième guerre.

Les principaux leaders des dix partis participant à cette manifestation de protestation ont rappelé qu'ils étaient décidés à boycotter les élections si leurs revendications n'étaient pas satisfaites par les autorités dans les dix jours. *« C'est aux autorités de décider si elles veulent de vraies élections démocratiques ou si elles préfèrent se présenter seules avec leur parti et marquer une nouvelle victoire à des élections farce »*, déclarait M. Cavoski, l'un des dirigeants du Parti démocratique.

Après avoir obtenu la tenue d'élections libres, l'opposition serbe, « légalisée » le 28 août dernier, revendique le droit de participer à l'élaboration de la nouvelle Constitution serbe et de la loi électorale.

Depuis plusieurs mois, toute tentative de dialogue entre l'opposition et les autorités a échoué. La commission chargée de la rédaction de la Constitution n'est composée que de membres du parti au pouvoir – le Parti socialiste serbe (ex-communiste), dirigé par M. Slobodan Milosevic. De même, les autorités prévoient de maintenir le système existant pour le contrôle des élections et le dépouillement des votes.

Les conditions de l'opposition

Se voyant exclue des réformes qui se veulent *« démocratiques »*, l'opposition essaie de démontrer toutes les déficiences de la nouvelle Constitution et *« toutes les manipulations du parti au pouvoir qui aspire à sauvegarder son monopole »*. Jusqu'à présent, les quinze partis d'opposition serbes n'ont pratiquement eu accès qu'à la presse parallèle pour se faire entendre, les « socialistes » continuant de contrôler les médias. Toutefois, lundi 10 septembre, la télévision de Belgrade avait invité, pour la première fois, les principaux leaders de l'opposition à une table ronde sur le projet de nouvelle Constitution.

L'opposition a posé quatre conditions à sa participation aux élections : une campagne électorale d'une durée de trois mois au moins, un quota de cinquante signatures pour se porter candidat aux élections législatives, deux heures d'émission télévisée tous les soirs pour la présentation des programmes des partis, et enfin, la mise en place de commissions mixtes pour le contrôle du scrutin.

FLORENCE HARTMANN

BULGARIE

Inculpation du président du syndicat indépendant Podkrepa

Le président du syndicat indépendant bulgare Podkrepa, M. Konstantin Trentchev, a été inculpé d'« *incitation* » à la mise à sac et à feu du siège du parti socialiste (PSB, ex-communiste) le mois dernier à Sofia, a annoncé l'agence BTA mercredi 12 septembre. Vingt personnes font l'objet d'une procédure judiciaire pour leur participation à ces incidents, dont le jeune Plamen Stantchev, accusé d'avoir *refusé de faire son service militaire* et d'avoir souillé le drapeau bulgare. Il avait menacé de s'immoler par le feu pour obtenir le retrait de l'étoile rouge du siège du parti, ce qui avait provoqué des rassemblements de milliers de personnes devant le bâtiment, qui ont dégénéré dans la nuit du 26 août. – *(AFP.)*

□ **RFA : l'immigration des juifs soviétiques suspendue.** – Le gouvernement de Bonn a provisoirement stoppé l'immigration de juifs soviétiques en Alllemagne, a annoncé, mercredi 12 septembre, un porte-parole du ministère de l'Intérieur. La RFA a demandé à ses représentations en URSS de ne plus traiter, pour l'instant, les demandes de visa, en raison d'une forte augmentation du nombre de candidats au départ ces dernières semaines. A terme, le gouvernement fédéral veut instaurer des quotas d'immigration en coordination avec le Conseil central des juifs en Allemagne. Près de dix mille demandes de visas de juifs soviétiques sont actuellement en attente au seul consulat ouest-allemand de Kiev. Quatre cents d'entre eux sont arrivés en RFA au cours des deux dernières années. – *(AFP.)*

□ **Colloque « Où en est la gauche en Europe centrale et orientale ? »** – Des chercheurs, journalistes et acteurs des changements intervenus à l'Est ou experts travaillant en France débattront sur le thème « Qui est de gauche en Europe centrale ? » et « URSS, Roumanie, Bulgarie : transitions particulières ? », les 14, 15 et 16 septembre à Die (Drôme). Renseignements sur ce colloque, organisé par les revues *la Nouvelle Alternative* et *Lettre internationale*, en téléphonant au (1) 43-25-23-18.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : les élections de novembre

Le Parti républicain devrait profiter de la popularité de M. Bush

La crise du Golfe sert momentanément la popularité du président Bush et peut profiter aux républicains. Les démocrates devraient cependant rester majoritaires au Congrès, lors des élections de novembre.

WASHINGTON

correspondance

A moins de deux mois des élections au Congrès, les républicains affichent un optimisme prudent sur l'issue de la consultation. Les électeurs, appelés aux urnes tous les deux ans pour choisir 434 membres de la Chambre des représentants, le tiers du Sénat et des postes de gouverneurs d'Etat, témoignent d'un intérêt relatif pour le scrutin. Sur la base des précédentes consultations, ils ont tendance, dans ces élections à mi-mandat, à se prononcer contre l'administration au pouvoir. Aussi les républicains peuvent-ils tout au plus espérer limiter les gains des démocrates.

Bien que, d'après les derniers sondages, les républicains aient gagné du terrain, la majorité démocrate au Sénat (actuellement de 56 %) ne paraît pas menacée. Peu de changements sont attendus à la Chambre où les représentants sortants sont toujours avantagés parce qu'ils disposent de réserves financières plus importantes que leurs concurrents (les intérêts privés préfèrent voir rester en place les parlementaires qui leur sont connus). En 1988, les sortants ont été réélus dans la proportion de 95 %. Dans ce contexte, les démocrates devraient, au pis, augmenter légèrement leur majorité (ils sont actuellement 258 contre 176 républicains).

Résignés à rester minoritaires dans les deux Chambres, les républicains songent essentiellement à la compétition de 1992, quand les élections au Congrès coïncideront avec celle du président des Etats-Unis. Dans cette perspective, ils concentrent leurs efforts sur les élections des gouverneurs d'Etat. Ceux-ci, en effet, ont la responsabilité de procéder au découpage électoral dans les circonscriptions de leur Etat.

Le recensement récent avantage les républicains. Les chiffres indiquent que le mouvement de migration intérieure continue en direction des Etats du Sud et de l'Ouest, familièrement appelés la *« ceinture du soleil »*. On évalue à 55 % le nombre des Américains vivant dans cette région qui ont voté pour les républicains lors des six dernières élections présidentielles.

Le recensement indique également un accroissement de 23 millions de personnes de la population, qui atteint désormais un total de 245 800 000. Mais entre 30 % et 40 % de ces nouveaux Américains sont des immigrants, la plupart *venant d'Asie, d'Amérique latine et* des Caraïbes. A s'en tenir aux précédents en la matière, les immigrants ont tendance, au début de leur installation, à voter pour les démocrates. Mais leur affiliation politique reste incertaine; elle dépend, en fait, de la rapidité avec laquelle ils montent dans l'échelle sociale pour s'intégrer aux classes moyennes.

Néanmoins, la bataille électorale de 1990 va se livrer dans trois Etats – Californie, Floride, Texas – dont la représentation a augmenté en raison de l'accroissement de leur population. Ainsi ces trois Etats ont gagné respectivement sept, quatre et trois sièges à la Chambre alors que l'Etat de New-York en a perdu trois. La lutte est particulièrement importante en Californie où, d'après les derniers sondages, les candidats démocrates et *républicains courent dans la même* foulée pour le gouvernement du plus grand Etat de l'Union.

D'autres incertitudes pèsent sur la campagne électorale, à commencer, bien entendu, par la crise du Golfe dont l'évolution favorisera ou, au contraire, desservira le parti républicain du président Bush. Pour le moment, le public approuve dans une très large majorité le président. Mais selon les experts, cet appui peut s'éroder assez vite, soit que le public se fatigue d'une épreuve interminable, soit, en cas de guerre, qu'il réagisse mal aux inévitables pertes en vies humaines américaines. D'autre part, les augmentations du prix du pétrole, accélérant le mouvement de récession, risquent d'avoir un effet défavorable sur une opinion volatile.

Dans l'immédiat cependant, la crise du Golfe sert le camp républicain. D'abord parce qu'elle éclipse des problèmes importants comme l'avortement, qui divise le public et particulièrement le Parti républicain. Elle fait aussi oublier d'autres sujets de préoccupation, comme l'inévitable augmentation des impôts, contraire aux promesses du président Bush, ainsi que le scandale des caisses d'épargne (un des fils du président s'y trouve impliqué).

HENRI PIERRE

Les violeurs de Central Park condamnés à la peine maximum

Trois adolescents reconnus coupables d'avoir attaqué puis violé une jeune femme l'an dernier à Central Park, à New-York, ont été condamnés mardi 11 septembre aux peines maximum prévues par la législation pour les mineurs, des temps d'emprisonnement variant de cinq à dix ans.

En rendant sa sentence, le juge Thomas Calligan a déclaré que, la nuit de cette attaque, *« Central Park avait été transformé en une salle de tortures par des maraudeurs sans foi ni loi à la recherche de sensations fortes »*.

Les accusés, Yusef Salaam et Antron McCray, âgés de seize ans, ainsi que Raymond Santana, quinze ans, faisaient partie d'une bande de jeunes désœuvrés à majorité hispanique et noire qui, le 19 avril 1989, avaient agressé à Central Park deux joggers, un sans-abri, ainsi que la jeune femme, une banquière âgée à l'époque de vingt-huit ans. Ils avaient frappé cette dernière à coups de pierre et de tuyau de plomb après l'avoir violée. Laissée pour morte, dénudée, la jeune femme avait perdu les trois quarts de son sang. Après avoir passé deux semaines dans le coma, elle s'est battue pour travailler de nouveau dans une firme de Wall Street dont elle est la vice-présidente. Elle a recommencé à courir. – *(AFP.)*

Après de passionnantes écoutes téléphoniques

La police néerlandaise remonte jusqu'au Surinam une filière de cocaïne

AMSTERDAM

de notre correspondant

La nasse commencerait-elle à se refermer autour du commandant en chef de l'armée du Surinam, M. Desi Bouterse, soupçonné depuis plusieurs années d'être un complice des trafiquants colombiens de cocaïne ?

Selon des informations pubiées par le quotidien néerlandais *NRC* dans son édition du 11 septembre, son nom revient régulièrement dans les conversations téléphoniques enregistrées par des policiers de La Haye au domicile de plusieurs personnes suspectées de travailler aux Pays-Bas pour un cartel de Colombie.

Seize écoutes téléphoniques font également état de la participation au trafic de stupéfiants de M. Croes, ministre de la Justice de l'île d'Aruba – qui bénéficie d'un statut distinct au sein de l'ensemble que forment les Antilles néerlandaises dans la mer des Caraïbes. Qualifiés de « petite mine d'or » par un magistrat, les enregistrements ont orienté les enquêteurs de la Copa, une équipe discrètement mise en place ces derniers mois pour remonter la filière Surinam-Antilles néerlandaises-Pays-Bas, sur la trace de plusieurs « gros bonnets » de l'importation de cocaïne.

Gros bonnets mais ... grands bavards : dans leurs conversations, ils mentionnent l'existence d'un tunnel passant sous la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis ; ils parlent d'un attentat fomenté par un cartel de Medellin contre le président Bush et son homologue colombien Barco, dont l'assassinat était programmé lors de la conférence de Carthagène au début de cette année.

Les conditions de sécurité renforcée dans lesquelles cette rencontre s'est déroulée ont-elles fait reculer les hommes de main du cartel ? En tout cas elles n'auraient pas empêché certains gardes du corps de M. Bush.... de s'approvisionner eux-mêmes en cocaïne !

Enfin, les écoutes révèlent que les trafiquants se sont frotté les mains de la chute du rideau de fer : pourquoi ne pas installer des usines textiles en Europe de l'Est pour « couvrir » l'expansion de nos activités, propose ainsi un Antillais à un Colombien installé à Amsterdam.

La capitale néerlandaise est « une tête de pont » appréciée des trafiquants colombiens *« qui fréquentent des endroits bien connus »*, nous a indiqué un observateur étranger en poste aux Pays-Bas. Ces derniers, à la faveur des liens qui les unissent toujours à la région des Caraïbes, sont devenus le débouché idéal et la plaque tournante en Europe de la drogue colombienne.

Les renseignements obtenus par la Copa ont d'ailleurs été recueillis dans le cadre d'une enquête ouverte après l'interception de 140 kilos de cocaïne expédiée de Colombie via le Brésil et le Surinam.

CHRISTIAN CHARTIER

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD

Le désarroi des Blancs libéraux

L'Afrique du Sud a lancé, mercredi 12 septembre, un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à mettre fin au bain de sang dans les cités noires en poussant Nelson Mandela à rencontrer le chef zoulou Buthelezi. Dans une lettre envoyée aux Nations unies, le ministre des affaires étrangères, M. Pik Botha, demande aux gouvernements d' « user de leur influence pour favoriser cette rencontre ». La guerre des cités noires a fait environ sept cents morts en un mois, dont quarante-six depuis la rencontre de mardi soir entre le président Frederik De Klerk et Nelson Mandela. Selon le vice-président du Congrès national africain (ANC), « la poursuite des violences menace le processus des négociations ».

JOHANNESBURG

de notre envoyé spécial

Ce pourquoi ils ont courageusement combattu – *« une Afrique du Sud non raciale et démocratique »* – est en train de voir le jour : eux, les Blancs libéraux, se demandent à quelle tâche ils pourraient bien désormais s'atteler. Récemment réuni à Johannesburg, le congrès national du Parti démocratique (DP), au sein duquel ils militent, s'est fait l'écho de leur désarroi. *« Le triomphe de nos convictions ne nous a apporté que le malheur*, avoue M. Zach de Beer, le nouveau président de cette formation politique. *Maintenant que l'apartheid est moribond, notre travail est-il terminé? Devons-nous plier nos tentes et nous retirer sur la pointe des pieds ? »*

Né en avril 1989 de la fusion de plusieurs petits partis libéraux, le DP, qui avait obtenu trente-quatre sièges (sur cent soixante-dix-huit) aux élections « blanches » de septembre suivant, ne pèse pas très lourd sur la scène politique. Dans la *« nouvelle Afrique du Sud »* où tout un chacun aura le droit de vote, son poids sera encore plus faible. Le terrain idéologique, sur lequel il manœuvrait à son aise, est occupé par d'autres et, singulièrement, par le parti national (NP) au pouvoir. Celui-ci, en prônant l'ouverture et la fin négociée du système d'apartheid, compense les suffrages qu'il perd sur sa droite par ceux qu'il gagne sur sa gauche.

Au sein du DP, qui rassemble la classe moyenne blanche, plutôt citadine et anglophone, des voix discordantes ont plaidé pour un rapprochement sous forme d'alliance – voire de double appartenance – soit avec le NP soit avec le Congrès national africain (ANC).

« Je ne suis pas prêt à abandonner la démocratie dans les seules mains du NP et de l'ANC, a répondu M. de Beer. *La conversion du NP est très récente et très fragile. Quant à l'ANC, il doit rompre ses relations avec le Parti communiste. »* Conduite à suivre dans le nouveau jeu politique : *« Conserver notre propre identité, défendre nos propres valeurs »*. Devenir, en somme, la « conscience libérale » du pays qui n'est pas à l'abri des abus de pouvoir des uns et des autres.

Le congrès du DP a finalement accepté que toute alliance tactique soit négociée avec tous ceux qui défendent l'idée d'une *« Afrique du Sud non raciale et démocratique »*. Mais il a refusé de laisser chacun juge de l'opportunité d'adhérer à une autre formation, liant cette double appartenance à l'accord préalable des instances supérieures du parti.

Au reste, tout libéraux ou « progressistes » qu'ils soient, les membres du DP commencent à mesurer, non sans crainte, les implications concrètes des idées qu'ils ont défendues avec succès. *« Nous avons jusqu'à présent parlé dans le vague, et abondamment, de justice, d'égalité, de démocratie*, explique M. Peter Gastrow, député de Durban. *C'est aujourd'hui pour nous l'épreuve de vérité : il va falloir coûte que coûte aligner nos actes sur nos paroles. »* A bon entendeur, salut : à la veille du congrès du DP, le mouvement d'extrême droite AWB avait révélé l'existence d'une liste de Blancs libéraux qui seraient *« éliminés »* en cas de *« révolution noire »*. A ses yeux, ces « faux frères » représentent la plus grave menace qui pèse sur l'avenir du peuple afrikaner car ils sont la « tête pensante » des Noirs...

JACQUES DE BARRIN

Des « escadrons de la mort » dans les rues de Johannesburg

La violence, qui embrase depuis un mois les banlieues noires de Johannesburg, a désormais gagné la ville : mercredi 12 septembre au soir, un commando armé de fusils d'assaut a parcouru les rues en tirant sur la foule.

Le commando, se déplaçant en minibus, a ouvert le feu au hasard, sur des gens qui attendaient à une station de taxis, sur des piétons, sur des gardes de sécurité. Selon la police, on a relevé quatre morts et au moins quatorze blessés.

Plus tard, à Soweto, où les violences s'étaient poursuivies durant toute la journée, deux policiers et un homme armé ont été tués lors de deux incidents différents.

Des Blancs parmi les assaillants

Dans l'un des cas, même scénario : un minibus est passé en trombe devant le commissariat et ses passagers ont ouvert le feu sur les deux agents de faction. L'un d'eux a été tué.

Des témoignages, diffusés par une radio indépendante, ont laissé entendre que des Blancs avaient été repérés parmi les assaillants.

Ce n'est pas la première fois que l'on signale l'existence d'« escadrons de la mort », composés de Noirs et de Blancs – ces derniers ayant le visage noirci ou portant des cagoules.

Quelques-uns de ces Blancs auraient même été aperçus dans des fourgons de la police, selon la branche de l'ANC du ghetto de Katlehong. – *(AFP.)*

SOUDAN : la guerre oubliée du Darfour

Les forces de M. Hissène Habré occupent trois villes

Selon des informations de source sûre en provenance du Soudan, un important contingent de l'armée tchadienne a pénétré, il y a environ une semaine, au Soudan dans la province du Darfour et y occupe actuellement les villes d'Al Geneina, Kutum et Zalengei

La force tchadienne, estimée à quatre ou cinq bataillons de l'armée régulière d'Hissène Habré, appuyés par de nombreux chars, poursuivait apparemment des unités rebelles commandées par l'ancien commandant en chef tchadien Idriss Debi. Les combats, qui auraient fait plus de 900 morts dans les rangs des rebelles tchadiens et des militaires soudanais, ont duré quatre jours et, mercredi 12 septembre, les troupes d'Hissène Habré occupaient toujours les trois villes soudanaises.

La passivité des troupes de Khartoum, apparemment incapables de réagir à cette intrusion, a provoqué une petite crise au sein de la junte soudanaise. Le vice-président du Comité de salut public, le général Zoubeir, a adressé de vives remontrances au commandant militaire de la région du Darfour lui reprochant son inaction. Celui-ci lui aurait répondu sur le même ton, en soulignant qu'il ne pouvait rien faire, étant donné que la plupart de ses troupes se trouvent dans le sud du pays pour y combattre les rebelles du colonel Garang.

De passage à Paris, où il a pris part aux travaux de la conférence de l'ONU sur les pays les moins avancés (PMA), le chef de la junte, le général Bechir, a évoqué dans une déclaration à l'hebdomadaire en langue arabe *Al Yom Assabeh*, le problème de la présence de forces militaires étrangères au Darfour. Selon lui, il n'existe dans cette province ni force libyenne ni légion islamique, mais uniquement une force militaire d'opposants au régime d'Hissène Habré conduite par Idriss Debi. Le général Bechir rejette sur l'ancien régime civil de M. Sadek El Mahdi la responsabilité de l'entrée de ces dissidents au Soudan où, dit-il, ils ont fini par former une armée puissante. *« Lorsque nous avons pris le pouvoir en juin 1989*, dit-il, *nous avons été surpris de trouver au Darfour cette force étrangère. »* Il reconnaît que le Soudan ne possède dans cette région aucune force militaire capable de s'opposer aux forces étrangères et qu'il s'efforce de *« réconcilier »* les deux adversaires tchadiens, Hissène Habré et Idriss Debi.

Dès son arrivée au pouvoir, en juin 1989, la nouvelle junte avait organisé une conférence de paix au Darfour à l'issue de laquelle il avait été annoncé que tous les problèmes de la province avaient été réglés. En réalité, la trêve n'a été que de courte durée. Les milices arabes tolérées et encouragées par l'ancien gouvernement de M. Sadek El Mahdi et encadrées, depuis, par la junte ont repris en novembre 1989 leurs raids contre les villages et agglomérations habités par les Fours (les autochtones qui ont donné leur nom à la province), les accusant d'appuyer les rebelles de l'Armée de libération du peuple soudanais (ALPS) du colonel Garang. Les militaires soudanais, loin de protéger les Fours, assistent en spectateurs à ces raids qui tournent souvent au massacre. Les miliciens attaquent à l'aube, incendient les habitations et les récoltes, volent le bétail, pillent les propriétés et tuent les villageois.

Etat d'anarchie totale

En mars dernier, rompant avec une tradition bien ancrée, la junte a nommé le général Aboul Ghassem Ahmed Ibrahim, qui n'est pas originaire du Darfour, au poste de gouverneur de la province généralement attribué à un autochtone. Ce dernier a transféré aussitôt ses bureaux de Facher, la capitale de la province, à Zalengei, en plein cœur de la zone des troubles et a procédé à de nombreuses arrestations parmi les dirigeants fours. Ces derniers ont été transférés à la prison de Shalla où sont détenus, par ailleurs, dans des conditions particulièrement éprouvantes les prisonniers de conscience de Khartoum dont la junte souhaite briser la volonté.

L'état d'anarchie totale dans lequel est plongé le Darfour par suite des querelles ethniques, de la petite guerre civile tchadienne en plein territoire soudanais et de la quasi-absence de tout semblant d'autorité légale, a créé une situation d'une extrême gravité pour les détenus de Shalla. La prison a déjà été attaquée par les miliciens qui ont libéré certains de leurs amis. La direction de la prison a d'autre part fait savoir récemment qu'elle n'avait plus les moyens de nourrir ses pensionnaires et qu'il revenait à ces derniers de se débrouiller pour pouvoir continuer à s'alimenter et à se procurer l'eau dont la prison est totalement dépourvue.

JEAN GUEYRAS

ALGÉRIE : grèves dans la presse

La cession de deux quotidiens gouvernementaux au FLN est remise en cause

Des arrêts de travail qui frappent les quotidiens *El Moudjahid* et *Ech Chaab* perturbent la sortie d'une bonne partie de la presse algérienne.

ALGER

de notre correspondant

Quotidien francophone, *El Moudjahid* vient de reparaître après une grève de deux jours qui a empêché la sortie des journaux tirés sur ses presses. Mais au moment où *El Moudjahid* reprenait le travail, *Ech Chaab*, son équivalent arabophone, se lançait à son tour dans la grève, bloquant la parution des journaux dont il assure le tirage.

A l'origine du conflit il y a la décision gouvernementale prise après les émeutes d'octobre 1988 de dénationaliser une presse jusqu'alors étroitement surveillée et de céder au FLN les deux quotidiens aujourd'hui en grève. Décidés sans trop de débats, ces transferts avaient été dénoncés par certains comme une sorte de hold-up opéré au profit d'un parti politique qui n'avait d'autre justification à présenter que d'avoir exercé le monopole du pouvoir. Plusieurs journalistes peu désireux de travailler pour un parti politique avaient, dans la foulée, quitté leur rédaction.

Une concurrence rude

Est-ce pour atténuer les critiques que le gouvernement a annoncé depuis que les transferts des journaux au FLN ne concernaient en fait que les titres? Le reste, moyens de composition et d'impression, serait cédé, qui à un autre titre, qui à une société à créer. A charge pour cette dernière de mettre ses rotatives à la disposition de toute la presse. La majorité des journaux ont applaudi. Jusqu'alors imprimés sur les rotatives du *Moudjahid* ou du *Chaab*, seuls organes d'Alger possédant une imprimerie, ils ont vu dans le démantèlement du patrimoine de leurs confrères le moyen d'échapper à un monopole dont ils craignaient les conséquences dès lors qu'il était exercé par une entreprise contrôlée par un parti politique.

En revanche, cette solution a provoqué de vives protestations au sein du *Moudjahid* et du *Chaab*. Aux craintes des ouvriers du Livre de subir des compressions de personnel à la faveur de la restructuration des imprimeries, se sont ajoutées celles des rédactions de voir péricliter leur titre. Car la concurrence est désormais rude dans la presse algérienne. Des titres nouveaux naissent de tous côtés, grignotant chaque jour un peu plus l'ancienne puissance du *Moudjahid*. Tombé désormais dans l'escarcelle du FLN, ce quotidien saura-t-il être autre chose que l'organe central du parti ou, pis, son bulletin interne ? M. Abdelhamid Mehri, secrétaire général du FLN, a eu beau assurer que le journal serait *« un grand quotidien national d'information »*, il n'a pas réussi à calmer les inquiétudes de la rédaction, qui s'est aussi lancée dans la grève.

Pressé par la mobilisation des cinq cents employés du *Moudjahid*, submergé de motions de soutien venues de toutes parts – MM. Ben Bella et Aït Ahmed ont chacun envoyé un message de solidarité, – confronté en outre à de délicats problèmes juridiques et financiers pour mettre en œuvre son projet, le gouvernement vient finalement d'annoncer qu'il suspendait son plan. La rédaction du *Moudjahid*, méfiante, se déclare cependant *« vigilante »* et prête à reprendre la grève à la moindre menace.

Le problème est en effet loin d'être réglé. Si le *statu quo* peut satisfaire les uns, il déplaît fortement à ceux qui n'entendent pas dépendre du FLN pour l'impression des journaux. Après avoir affronté les rédactions du *Moudjahid* et du *Chaab*, le gouvernement risque donc fort, pour des raisons exactement inverses, de devoir faire face à celles de leurs confrères.

Enfin, le conflit n'améliorera pas les relations, déjà peu cordiales, qu'entretient le gouvernement de M. Mouloud Hamrouche avec la direction du FLN. Cette dernière est en effet persuadée que toute l'affaire n'a été montée que pour la priver de ses moyens d'expression et marginaliser encore un peu plus le parti, qui traverse une crise sérieuse. Au fil d'un commentaire paru mercredi dans *El Moudjahid*, M. Hamrouche, encore récemment membre du bureau politique du FLN, est d'ailleurs clairement accusé d'avoir *« miné de l'intérieur »* le parti pour mieux tenter de lui briser les reins.

GEORGES MARION

LIBERIA

L'étau se resserre autour du palais présidentiel

Les rebelles dirigés par Charles Taylor ont été signalés, mercredi 12 septembre, à faible distance du palais présidentiel de Monrovia. Selon l'envoyée spéciale de la BBC, les hommes de Taylor ont progressé rapidement dans la partie est de la capitale et se sont emparés de l'hôtel de ville, situé à quelques centaines de mètres du palais. La journaliste britannique a précisé que le groupe dissident dirigé par Prince Johnson n'avait pas semblé prendre part aux combats. Certains soldats fidèles au défunt président Samuel Doe ont été évacués vers une destination inconnue par la force d'interposition de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. (Reuter)

POLITIQUE

Crise au CDS

L'autorité de M. Méhaignerie sur les centristes est contestée

Président du CDS depuis huit ans, président du groupe parlementaire UDC depuis deux ans, M. Pierre Méhaignerie doit faire face à une contestation de plus en plus forte au sein de son parti. Après les jeunes, ce sont les parlementaires qui l'ont sommé cette semaine d'éclaircir ses positions et ses intentions. Certains songent déjà à son remplacement.

Crise : ce mot, jusqu'alors, n'existait pas dans le petit dictionnaire centriste. Avec un sens de la litote œcuménique qui était leur originalité, les dirigeants centristes, maniant avec onction le *« cher Pierre »*, le *« cher Jacques »* ou le *« cher Bernard »* échangeaient, au pire s'interpellaient, mais toujours en faisant profession de foi d'agir pour le bien commun. Le temps de *ces précautions et de ces bonnes* manières paraît aujourd'hui révolu, preuve que décidément tout va sens dessus dessous dans les chapelles de l'opposition. S'il y a quinze jours, quand les jeunes du CDS réunis à Ramatuelle en université d'été chahutaient sans précaution leurs dirigeants (*le Monde* du 31 août), on pouvait encore parler de malaise. A présent, le CDS connaît une vraie crise qui pourrait précipiter dans ses rangs de profonds bouleversements.

Les liens avec M. Rocard

Déjà sérieusement ébranlé par la contestation de ses jeunes, M. Pierre Méhaignerie se trouve sans doute à présent à un tournant personnel et politique. Pour tenter d'apaiser les esprits, il avait lancé l'idée de se dégager de la présidence du groupe UDC de l'Assemblée nationale pour pouvoir s'occuper mieux du parti, et cela, avait-il précisé, dans un délai d'un an. Mais voilà que ses députés, qui n'avaient pas été consultés, le pressent de choisir au plus vite, et que d'autres suggèrent qu'il abandonne la présidence du CDS. Comme toujours chez les centristes, il y a bien sûr le dit et le non-dit, mais ce qui a été dit, mardi dernier lors de la réunion de rentrée du groupe UDC, est déjà suffisamment grave pour supposer que les arrière-pensées peuvent être ravageuses.

Jamais, de mémoire de centristes avertis, les échanges au sein de ce groupe n'avaient été aussi vifs, le procès instruit contre M. Méhaignerie aussi direct. Certains l'ont *« sommé »* de quitter la présidence du groupe *« dans les quarante-huit heures »*. Voyant se rapprocher avec appréhension les échéances électorales, d'autres l'ont poussé à définir enfin pour le parti une ligne cohérente qui ne soit pas une ligne de flottaison constante entre gouvernement et opposition. *« Nous ne pouvons plus être les « malgré nous » de l'opposition »*, ont averti certains. *« Il n'y a plus place pour un parti qui veut mettre un pied de chaque côté »*, ont prévenu d'autres. Certains, encore plus brutaux, *ont reproché à leur président « de mouiller trop sa chemise avec Michel Rocard »*, impression partagée par M. Raymond Barre, présent lors de ces mémorables échanges, qui se chargea de rappeler à ses collègues *« que leur ennemi était Rocard »*. Autant de propos qui en disent long sur le mal-être au centre.

M. Méhaignerie a commis sans doute une maladresse en laissant ouverte pendant un an sa succession à la tête du groupe. Certains appétits se sont réveillés, notamment chez MM. Jacques Barrot et Edmond Alphandéry. Mais ce n'est que l'écume des vagues centristes. M. Méhaignerie est désormais contesté à la fois dans ses méthodes et dans sa stratégie politique. Les jeunes lui ont reproché *« d'être trop mou »*, *« de ne pas savoir les vendre et se vendre »*. *« Moi*, leur répondait-il alors, *je suis un homme de synthèse et de rigueur intellectuelle. »* Justification jugée un peu courte aujourd'hui. *« Que voulez-vous*, admettait un cadre résigné, *lorsque dans la basse-cour le coq ne chante pas suffisamment fort, la volaille caquette. »*

Plus profondément, c'est toute la stratégie d'autonomie centriste dans l'interdépendance de l'opposition, réaffirmée récemment par M. Méhaignerie, qui apparaît de moins en moins tenable à une majorité de ses députés. La question de la réintégration au sein du groupe UDF n'est pas encore posée.

M. Bosson prêt à prendre la relève

Mais les élus, sur leurs terres, perçoivent bien que l'étiquette UDF colle de mieux en mieux aux aspirations d'union de leurs électeurs. Ils mesurent de plus en plus le risque de décalage. Entre le président du CDS et la majorité de ses parlementaires, le hiatus est profond. M. Méhaignerie persiste à imaginer une recomposition historique de l'échiquier politique, à partir des positions des uns et des autres sur le Front national et l'Europe. Il demande du temps. Ses parlementaires sont hélas pressés.

A leur tour, ils s'en remettent de plus en plus volontiers à M. Valéry Giscard d'Estaing. Ils sont de plus en plus navrés d'être à l'origine des malheurs actuels de l'UDF, avec un PR s'insurgeant contre leurs allées et venues.

Sauf à imaginer que les centristes s'effarouchent à nouveau de leur propre hardiesse, M. Méhaignerie *va vivre quelques semaines* difficiles. Il sait aussi que sa tête de président du parti est mise à prix. M. Bernard Bosson lui avait déjà fait savoir que le poste de président de groupe ou celui de secrétaire général du CDS ne l'intéressaient pas, mais qu'il visait le fauteuil de président du parti. Cette compétition risque de remettre en cause prématurément les structures du parti ainsi que toute sa stratégie des cinq dernières années. Le recensement est déjà fait : *l'« erreur historique »* de l'entrée dans le gouvernement de la cohabitation, l'allégeance aveugle au candidat présidentiel Raymond Barre, l'allégeance aveugle à la tête de liste européenne Simone Veil, le fossé créé entre anciens et modernes, le groupe sénatorial mis de côté.

M. Méhaignerie est-il encore capable d'éloigner l'orage ? *Le* veut-il d'abord ? Les journées parlementaires du groupe UDC, prévues mardi 18 et mercredi 19 septembre dans son fief de Vitré, seront déterminantes, avant la convention de Saint-Malo qui normalement en octobre devait bâtir la nouvelle plate-forme idéologique du centre. A Ramatuelle, M. François Bayrou avait eu cet avertissement prémonitoire : *« Si nous nous mettons à faire comme les autres, à nous canarder en vaches à la kalachnikov, nous ne survivrons pas. »* La chronique de la mort annoncée est ouverte.

DANIEL CARTON

La Fête de « l'Humanité »

Le PCF mobilise « contre la guerre le racisme et l'austérité »

La traditionnelle Fête de *l'Humanité*, qui aura lieu du vendredi 14 au dimanche 16 septembre au parc paysager de La Courneuve, sera placée par le Parti communiste français sous le signe d'une triple offensive politique : ce sera une fête populaire *« contre la guerre, contre le racisme, contre l'austérité »*.

C'est le directeur du quotidien du parti, M. Roland Leroy, qui, cette année, prononcera, dimanche après-midi, le discours destiné à ponctuer ce rassemblement. M. Georges Marchais sera, pour sa part, l'invité de TF 1, samedi, en direct, à 13 heures. Le secrétaire général du PCF a été hospitalisé, mercredi après-midi 12 septembre, pour une série d'examens, à l'hôpital Lariboisière, où il avait déjà séjourné, en décembre dernier, à la suite d'un malaise cardiaque. M. Marchais devait reprendre normalement ses activités dès jeudi matin.

La Fête de *l'Humanité* sera suivie, les 20, 21 et 22 septembre, d'une session du comité central du parti au cours de laquelle doit être arrêté le texte du projet de résolution qui sera soumis à la discussion des militants dans la perspective du vingt-septième congrès, prévu du 18 au 22 décembre à Saint-Ouen.

Faire la fête, pas la guerre. Ce sera le premier slogan de la kermesse annuelle de *l'Huma*, qui sera celle du soixante-dixième anniversaire du Parti communiste, et les pacifistes n'auront que l'embarras du choix puisque le programme des variétés se caractérisera, comme d'habitude, par un éclectisme quasi internationaliste : les rythmes africains précéderont sur scène l'orchestre symphonique de RTL, les chanteurs de blues américains donneront la réplique à Patricia Kaas, Guesch Patti, Johnny Clegg et aux Négresses vertes, les jeunes talents révélés au Printemps de Bourges disputeront la vedette à Jean-Edern Hallier, qui fait ses gammes de dessinateur dans une *Conversation au clair de lune* rédigée au terme d'une cubaine lune de miel avec Fidel Castro...

Donnant la note, M. Roland Leroy a expliqué, mercredi 12 septembre, au cours d'un déjeuner de presse, à propos de la crise du Golfe, que si le PCF est partisan d'un nouvel ordre mondial, il ne peut s'agir de *« celui dont parle Bush »* : *« Pour nous, ce nouvel ordre ne doit pas être l'établissement d'un condominium, d'un gouvernement mondial assuré par les grandes puissances, mais un nouvel ordre économique et politique qui sortirait les pays pauvres de leur situation. »*

La présence à la fête des délégués du Parti communiste chinois, responsable de la répression sanglante du mouvement étudiant de 1989, ne constitue-t-elle pas un fâcheux couac ? M. Leroy l'assume. Il dit que le PCF a condamné *« sans équivoque »* le massacre de la place Tiananmen ; il précise que leur absence, l'an dernier, avait été enregistrée *« sans regret »* ; il souligne que les communistes français préfèrent pouvoir débattre avec les autres communistes, quand ils se trompent, plutôt que de rompre toute relation avec eux comme ils le faisaient parfois naguère. Selon M. Leroy il s'agit d'une *« méthode meilleure »*.

Harlem Désir en vedette

Mais comment faire la fête, en France, aujourd'hui, sans mettre hors jeu le racisme ? L'un des grands moments du week-end sera donc, de l'avis des organisateurs, le débat prévu samedi à 15 h 30 avec la participation de plusieurs organisations antiracistes et, en particulier, du président de SOS-Racisme, M. Harlem Désir. L'occasion aussi de s'étonner, comme l'a fait dès mercredi M. Leroy, de l'attitude de la LICRA, qui a choisi le même moment pour organiser, à l'hippodrome de Vincennes, sa propre fête contre les thèses du Front national.

Enfin, bien sûr, la « nique » sera faite au projet de budget du gouvernement, étant entendu qu'il est *« absolument mensonger »*, au regard de M. Leroy, *« de prendre prétexte de la crise du Golfe pour justifier une politique d'austérité dont l'expression la plus brutale a fait l'objet de l'ordre du jour du dernier conseil des ministres »*. M. Leroy est d'accord avec M. Lajoinie : en l'état actuel des choses, pas question pour le PCF de voter le projet présenté par MM. Bérégovoy et Charasse.

Le débat interne ? On en reparlera après le feu d'artifice de dimanche soir. Pour l'instant, les dirigeants du parti cultivent l'optimisme qui sied à toute rentrée militante : officiellement, le PCF a enregistré vingt-neuf mille adhésions depuis le début de l'année.

ALAIN ROLLAT

M. Mauroy appelle les communistes à « se ressaisir »

M. Pierre Mauroy a décidé d'interpeller le Parti communiste, dans l'éditorial de l'hebdomadaire socialiste *Vendredi* (numéro du 13 septembre), une semaine avant la réunion de son comité central. *« Mais que fait donc le Parti communiste ? »*, se demande le premier secrétaire du PS, s'étonnant des *positions prises par le PCF* après le sommet américano-soviétique d'Helsinki et contre la réunification de l'Allemagne.

M. Mauroy rappelle aussi les votes des communistes à l'Assemblée nationale, parfois positifs, souvent négatifs ou choisissant l'abstention.

« Dans ce monde en mutation si rapide, écrit M. Mauroy, [le PCF] *s'égare dans les nimbes bleutés de l'immobilisme et s'enferme dans le labyrinthe du refus. Dans ce monde-là, pourtant, la cohésion et l'unité de la gauche se posent en termes renouvelés. Premier ministre de l'union de la gauche, premier secrétaire d'un parti qui veut rassembler à gauche, je ne me résous pas à cette impasse. Et je dis aux communistes : Ressaisissez-vous ! »*

L'initiative du premier secrétaire a été discutée, mercredi 12 septembre, lors de la réunion du bureau exécutif du PS. M. Henri Emmanuelli, jospiniste, trésorier du parti, s'est étonné qu'un geste soit ainsi fait en direction du PCF sans attendre la réunion du comité directeur du PS qui, le 29 septembre, doit discuter notamment des alliances.

Pour M. Emmanuelli, les socialistes doivent s'adresser, non pas seulement aux communistes, mais, aussi, aux membres et aux électeurs du PCF, aux anciens communistes, aux écologistes et aux centristes de France unie, le mouvement créé par M. Jean-Pierre Soisson.

Pour M. Mauroy, au moment où le PCF affirme son intention de voter contre le budget, le PS doit chercher à obliger M. Georges Marchais et ses amis à s'expliquer sur l'ensemble de leur politique, plutôt que de les laisser la conduire à leur guise, sans être exposés à d'autres objections que celles, faciles à contrôler pour eux, d'une opposition interne minorisée par les procédures habituelles au sein de leur parti.

P. J.

□ **Gard : Le RPR refuse une salle au Front national.** – Le Front national *« s'indigne »* de la décision du maire de Rochefort-du-Gard, M. André Savonne, de *« ne pas prêter de salle »* à M. Rémy François, candidat du parti d'extrême droite à l'élection cantonale partielle de Villeneuve-lès-Avignon (Gard) des 23 et 30 septembre. M. Savonne, secrétaire fédéral du RPR, qui est candidat de l'opposition parlementaire dans cette consultation, indique que *« la salle polyvalente, utilisée à d'autres activités, n'a jamais été prêtée aux formations politiques »*.

L'UPF a constitué son bureau politique

Le bureau politique de l'Union pour la France sera officiellement constitué samedi 15 septembre à l'occasion des Etats généraux de l'opposition, qui se tiendront à Saint-Maximin dans le Var. Il est composé de quinze représentants de l'UDF et d'autant du RPR.

Pour l'UDF, il s'agit de MM. Giscard d'Estaing, François Bayrou, François Léotard, Gérard Longuet, Alain Madelin, Pierre *Méhaignerie*, *Jacques Barrot*, Bernard Stasi, Yves Galland, André Santini, Hervé de Charette, Paul Girod, Charles Millon, Daniel Hoeffel et Marcel Lucotte.

Pour le RPR, ont été choisis MM. Jacques Chirac, Charles Pasqua, Alain Juppé, Edouard Balladur, Philippe Séguin, Michel Noir, Roger Romani, Jacques Chaban-Delmas, Nicolas Sarkozy, Michel Giraud, Bernard Pons, Richard Cazenave, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Jacques Toubon et Jean Tibéri.

□ **Hostilité de l'UDF au regroupement des élections en 1992.** – Députés et sénateurs UDF sont pour l'instant hostiles à un report des élections cantonales qui seraient regroupées avec les régionales en 1992. Le Parlement aura à examiner, à l'automne, un projet de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, qui va dans ce sens. Certains élus estiment notamment que la différence de mode de scrutin (uninominal pour les cantonales et de liste pour les régionales) rend ce système pervers. En revanche, les élus UDF ne seraient pas hostiles à un regroupement des élections régionales et européennes en 1999.

□ **La fiscalité des collectivités locales.** – Les présidents RPR de conseils généraux, réunis mercredi 12 septembre à Paris, à l'initiative de M. Michel Barnier (Savoie), souhaitent que *« huit ans après la décentralisation le Parlement fasse le point des transferts de fiscalité de l'Etat vers les collectivités locales »*. La loi confiant désormais en partie aux départements la charge du logement social, des collèges et celle de la solidarité à travers le RMI, les présidents RPR de conseils généraux observent que les assemblées départementales ont fait face à ces responsabilités *« avec volontarisme »*.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 12 septembre, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux, un communiqué a été publié dont voici les principaux extraits.

- **Loi de finances pour 1991**

(Lire pages 27 à 30.)

- **La rentrée scolaire**

(...) Treize millions d'élèves ont fait leur rentrée. Cette rentrée scolaire a eu lieu dans des conditions très satisfaisantes.

A chaque niveau d'enseignement, le nombre des élèves varie dans le même sens que les années précédentes, mais selon une moindre ampleur :

– Augmentation de vingt-sept mille cinq cents élèves en maternelle ;

– Diminution de mille cinq cents élèves dans le primaire et de onze mille cinq cents élèves dans les collèges ;

– Augmentation de cinquante-cinq mille élèves dans les lycées et de dix-sept mille élèves dans les classes postérieures au baccalauréat.

Pour accueillir les élèves dans l'enseignement public, des emplois nouveaux ont été mis en place : cinq cents emplois d'instituteurs, quatre mille cinq cents emplois d'enseignants du second degré, cinq cent cinquante emplois d'encadrement et de documentation, sept cent cinquante emplois d'agents administratifs, techniques, ouvriers et de service. Les crédits d'heures supplémentaires ont été augmentés.

Ces moyens nouveaux ont été affectés dans le souci d'une plus juste répartition des effectifs d'enseignants entre les académies.

Les difficultés de recrutement du personnel enseignant demeurent, mais un renversement de tendance est amorcé. On observe une forte croissance du nombre de candidats *admis par les jurys, y compris dans* les disciplines scientifiques. Pour la deuxième année consécutive, les recrutements sont plus nombreux que les départs.

L'effort des collectivités territoriales en matière de construction scolaire du second degré s'est traduit par la mise en service de quatre-vingt-un établissements nouveaux.

Dans trente-trois départements pilotes, des cycles pédagogiques pluriannuels seront mis en place dans les classes primaires. Dès la rentrée, les nouveaux horaires, vingt-six heures pour les élèves, vingt-sept heures pour les enseignants, seront appliqués. Le premier trimestre sera consacré à la préparation des nouvelles méthodes pédagogiques dont la mise en place effective aura lieu en janvier 1991. Cette réforme sera généralisée à la rentrée de 1991.

Comme l'an dernier, les élèves de cours élémentaire deuxième année et de sixième seront l'objet d'une évaluation dans les disciplines des apprentissages fondamentaux. Cette évaluation se déroulera dans la deuxième quinzaine de septembre selon des modalités allégées pour faciliter le travail des enseignants.

Avant la fin de l'année scolaire, toutes les écoles, tous les collèges et lycées devront avoir adopté un projet d'établissement.

Une nouvelle carte des zones d'éducation prioritaires a été arrêtée pour trois ans, en concertation avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations de parents et les associations péri-éducatives.

- **La politique française de l'environnement dans le contexte international**

(Lire page 11.)

Mesure d'ordre individuel

Le conseil des ministres a adopté la mesure individuelle suivante :

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget :

M. Pierre Grandjeat, conseiller maître à la Cour des comptes, est nommé président de chambre.

هكذا من الأصل

Pour se défendre contre les agressions

Les arbres communiquent entre eux

En cas d'agression, l'acacia est capable de prévenir à distance les arbres qui l'entourent, leur donnant ainsi le temps d'élaborer un système de défense. Cette découverte, annoncée par un zoologiste sud-africain lors du deuxième colloque international sur l'arbre qui se tient actuellement à Montpellier, démontre pour la première fois l'existence de messages chimiques entre végétaux. Elle pourrait ouvrir de nouvelles pistes de recherche, notamment pour l'étude des écosystèmes.

MONTPELLIER

de notre envoyée spéciale

En science comme en amour, les rencontres fortuites sont parfois les plus heureuses. M. Wouter Van Hoven peut en témoigner. Rien ne prédisposait ce zoologiste de l'université de Pretoria à une telle découverte jusqu'à ce qu'on lui demande, en 1986, d'enquêter sur le mal étrange qui, depuis plusieurs années, décime les antilopes placées en captivité dans les réserves naturelles de la région du Transvaal.

« Chaque hiver, elles mouraient dans des proportions anormales pouvant aller jusqu'à 39 %, et d'autant plus grandes que leur population était élevée, raconte M. Van Hoven, *sans que l'on puisse pour autant incriminer la moindre maladie, ni la faim ni la soif. »* Très vite, l'autopsie des animaux fournit une piste. Les feuilles d'acacia mal digérées que contiennent leur estomac révèlent une concentration incroyablement élevée de tanin, beaucoup plus que ce que toute antilope normalement constituée est capable de supporter.

Messages à l'éthylène

Empoisonnées, mais pour quelle raison ? Et comment, surtout, expliquer que les girafes de ces réserves naturelles, qui se nourrissent sensiblement des mêmes feuillages, ne présentent quant à elles aucun signe d'intoxication alimentaire ?

M. Van Hoven pressent rapidement que la contradiction n'est qu'apparente. *« En effet, alors que les antilopes d'élevage restent confinées derrière une clôture, les girafes vivent dans les réserves en toute liberté,* précise-t-il. *Ce qui leur permet de se nourrir à leur guise contrairement aux antilopes qui, dans leur enclos, n'ont à leur disposition qu'une quantité limitée de feuillage. »*

Dès lors, la piste se précise pour aboutir aujourd'hui à ce constat étonnant, qui bouleverse les lois généralement admises du règne végétal : agressées par l'animal, les feuilles d'acacia mettent en place une redoutable défense (d'autant plus nécessaire en hiver que les jeunes pousses se font rares) en augmentant sensiblement leur taux de tanin. Mieux : en libérant dans l'air ambiant une substance volatile, l'éthylène, elles préviennent de l'imminence du danger les arbres avoisinants qui élèvent à leur tour, en un temps record, la toxicité de leur feuillage. Comme l'ont vérifié les chercheurs de Pretoria, dix à quinze minutes suffisent ainsi aux feuilles d'un acacia « prévenu » par un congénère situé à 50 mètres de distance, pour tripler leur concentration de tanin. Une dose mortelle que les girafes évitent en allant brouter ailleurs, mais qui ne laissent aux antilopes prisonnières aucune échappatoire.

« Il s'agit là d'une découverte extraordinaire, qui illustre l'intérêt de la recherche pluridisciplinaire », souligne M. Claude Edelin, botaniste à l'université Montpellier-II et organisateur du colloque. *« Bien sûr il est encore impossible de généraliser et de supposer que tous les arbres communiquent entre eux, que ce soit par l'intermédiaire de l'éthylène ou d'autres substances »,* ajoute-t-il, mais les spécialistes ne s'accordent pas moins à penser que la trouvaille du zoologiste, quasiment inespérée, ouvre une passionnante voie de recherche.

« Si ce type de communications stratégiques se confirme chez d'autres espèces, forestières par exemple, elles vont permettre d'aborder sous un angle tout à fait nouveau l'évolution des écosystèmes végétaux », précise M. Claude Edelin. Les confidences chimiques des arbres nous sont encore, pour l'essentiel, inintelligibles. Du moins commençons-nous à les entendre.

CATHERINE VINCENT



La France propose un plan anti-gaz carbonique contre l'effet de serre

La France propose aux Nations unies et à la Communauté européenne de réduire ses émissions de gaz carbonique – principal responsable de l'effet de serre – à moins de deux tonnes par an et par habitant, contre 2,3 tonnes aujourd'hui.

Cet objectif, annoncé par M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat à l'environnement, au conseil des ministres du mercredi 12 septembre, fait partie d'un plan de prévention contre les modifications climatiques dans lequel la France voudrait entraîner les grandes puissances mondiales. Celles-ci en brûlant d'énormes quantités de combustibles (charbon et pétrole notamment) sont les plus grosses productrices de gaz carbonique (Etats-Unis : 5,2 tonnes par an et par habitant, Allemagne : 3,2 tonnes).

La France rappelle que le seul secteur des transports est responsable de 40 % des émissions de CO_2 et propose à ses partenaires internationaux d'instaurer une « fiscalité additionnelle » sur les énergies fossiles.

Le crépuscule du règne Médecin

Le réquisitoire de la chambre régionale des comptes sur l'affaire de la dette de Nice pourrait être fatal au maire de la ville

Serait-ce le crépuscule d'un règne ? Devenue ville de toutes les rumeurs, Nice se surprend à le croire. « Jacques Médecin prépare son départ. La cérémonie des adieux », titre l'hebdomadaire local *le Standard* qui, lancé dans une croisade contre le maire en place, multiplie enquêtes, révélations et accusations. « Il » a déjà écrit sa lettre de démission, « il » est en fuite au Japon, « il » déménage ses bureaux, « il » va se réfugier aux Etats-Unis... Autant de bruits infondés, comme nous le rapporte notre correspondant régional, Guy Porte (*voir encadré*), mais qui nourrissent un climat délétère autour de l'avenir politique immédiat de M. Jacques Médecin, inamovible « patron » de la baie des Anges.

Car nul doute que M. Médecin est inquiet. Soulevée par l'administration fiscale, relayée par le parquet niçois, qui a confié à la direction centrale de la police judiciaire une enquête préliminaire dès mars dernier (*le Monde* du 24 juillet), l'affaire de la dette de Nice pourrait en effet lui être fatale. Au premier abord, on aurait pu croire que ce dossier financier n'atteindrait pas directement le premier magistrat niçois. Une « affaire niçoise » en somme plutôt qu'une nouvelle « affaire Médecin ». Or tel n'est pas l'avis de la chambre régionale des comptes de Provence-Côte d'Azur, qui, dans un jugement provisoire rendu le 12 juillet, accable directement M. Médecin.

Les faits sont limpides. En 1986, une somme de 5,3 millions de francs, provenant des finances municipales et représentant l'essentiel d'une commission rémunérant une opération de refinancement de la dette de la ville, a abouti sur le compte bancaire personnel d'une jeune femme, Mme Elisabeth Arnulf. Or, selon les conclusions des inspecteurs du fisc, celle-ci n'avait aucune raison valable pour prétendre en être légitimement la bénéficiaire : elle ne peut *« revendiquer aucune compétence de technique financière particulière »* et elle a créé une société constituant *« un écran sans existence réelle (...) pour appréhender directement sans titre et sans cause des fonds publics ».* De plus, Mme Arnulf, collaboratrice directe de M. Lucien Salles, directeur général de l'association Nice-Opéra présidée par M. Médecin, s'est empressée de retirer en espèces et en trois fois 4,6 millions de francs sur les 5,3 millions qui lui avaient été versés.

« Une incontestable libéralité »

Au total, un mystère auquel la chambre régionale des comptes donne une explication qui tourne au réquisitoire. Par-delà le langage juridique et administratif de ce jugement provisoire de 10 pages, on comprend qu'elle se demande si toute l'opération de refinancement de la dette de Nice n'avait pas d'autre finalité que de permettre cette évaporation énigmatique de plusieurs millions de francs de fonds publics. Pis encore, elle affirme qu'au lieu d'alléger l'endettement de la ville, cette opération engagée par le conseil municipal le 27 juin 1986 à la demande de M. Médecin a finalement *« accru son endettement de 43,8 millions de francs ».* Non seulement des deniers publics se seraient évanouis dans la nature, mais de plus ils auraient rémunéré une mauvaise affaire où la ville serait perdante.

D'emblée, la chambre régionale des comptes souligne que la commission obtenue par l'intermédiaire apparent, la société AREFIC (Analyse et recherche de financement pour les collectivités locales), qui en reversera l'essentiel à Mme Arnulf, atteignait le double du taux habituel pour ce genre d'opérations. *« Une incontestable libéralité », « un montant exceptionnel »,* lit-on dans le jugement, qui conclut à *« une présomption sérieuse d'un accord préalable »* entre la ville et les intermédiaires – AREFIC et, surtout, le cabinet parisien Thierry Perrin, conseil en relations publiques et analyses financières – afin de leur consentir *« des libéralités au détriment des deniers de la commune ».*

« L'ordonnateur de cette dépense ne pouvait ignorer que les fonds versés étaient destinés à rémunérer d'autres intervenants », écrit encore la chambre régionale. Sur le papier et sur les délibérations du conseil municipal n'apparaissait que la société AREFIC. Or il est établi que c'est M. Thierry Perrin qui *« proposa l'intervention d'AREFIC ».*

De plus, le 15 avril 1986, soit deux mois avant la décision de la ville, ce dernier signa une convention avec Mme Arnulf stipulant qu'elle *« devait rechercher tous moyens afin de permettre au cabinet Perrin de faire des propositions de service à la mairie de Nice concernant des financements et des restructurations financières ».*

« Une intervention inutile »

Aux yeux de la chambre régionale, ce jeu de poupées gigognes entre intermédiaires n'est pas anecdotique : mise en pièces par le jugement provisoire, l'opération de refinancement ne semble avoir eu d'autre but que de permettre le versement de ces commissions. *« Aucune étude préalable des emprunts existants n'a été réalisée par la SA AREFIC (...),* affirme le jugement ; *aucun des emprunts contractés avec les compagnies d'assurances n'ont été rachetés ni renégociés (...) ; la SA AREFIC n'a plus assuré sa mission d'assistance dans les phases de négociation et de remboursement des anciens prêts (...) ; aucune mise en concurrence des prêteurs potentiels, ni aucune étude comparative des différentes possibilités de financement n'a été réalisée. »* Certains des interlocuteurs institutionnels de la ville de Nice, la Caisse des dépôts notamment, ont même affirmé à la chambre régionale que *« l'intervention d'un intermédiaire était inutile ».*

Si le jugement devient définitif, après examen des réponses de M. Médecin, le maire de Nice ainsi que l'un de ses adjoints et trois conseillers municipaux seront déclarés *« comptables de fait de la commune de Nice »,* aux côtés de M. Perrin et de Mme Arnulf, *« du fait de l'extraction et du maniement irrégulier de fonds publics, à hauteur des irrégulièrement extraits, soit 13 090 287,75 F ».* Un jugement qui, pour une ville de cette importance, serait une première. Devant une jurisprudence inexistante, toutes les spéculations sont possibles : M. Médecin risque d'être immédiatement démis de son mandat électif pour « incompatibilité ». Il risque aussi l'ouverture d'une information judiciaire au terme de l'actuelle enquête préliminaire de la police judiciaire.

Le 27 septembre prochain, le toujours maire de Nice devait fêter, avec quelques amis, cent ans de vie commune entre la ville de Nice et la famille Médecin.

EDWY PLENEL

Démission, déménagement, fuite...

Les rumeurs niçoises

NICE

de notre correspondant régional

« Le maire a annoncé sa démission ! ». Partie d'on ne sait où, la rumeur s'est répandue comme un éclair, mercredi après-midi 12 septembre, à Nice. La nouvelle, assurait-on, aurait fait l'objet, d'une dépêche de l'AFP, diffusée depuis Osaka (Japon) où M. Jacques Médecin est en voyage d'étude. De nombreux correspondants téléphonaient au bureau niçois de l'AFP et à divers organes de presse pour en obtenir la confirmation.

Auto-intoxication des Niçois alertés par les propos tenus, trois jours auparavant, par M. Médecin sur RMC ? Campagne orchestrée par des adversaires politiques comme s'en indignait l'entourage du maire de Nice ? Si, effectivement, l'information était dénuée de tout fondement, les réactions qu'elle avait suscitées étaient significatives du climat délétère régnant depuis quelques jours dans la ville. Fondée, ou non, l'impression prévaut à Nice que M. Médecin, visé par plusieurs procédures et en particulier celle instruite par la chambre régionale des comptes concernant « l'affaire de la dette », est sur le point de rendre les armes. *« Les déclarations du maire,* reconnait-on à son cabinet, *ont inquiété beaucoup de monde ».*

Quels ont été les mobiles réels de M. Médecin ? La question taraude, à l'évidence, l'opinion publique niçoise. A-t-il voulu démasquer les prétendants à sa succession, comme certains de ses proches le laissent entendre ? A-t-il exprimé une lassitude dont témoigne, notamment, son avocat ? A-t-il voulu préparer l'opinion à son départ en se posant en victime de la vindicte du pouvoir socialiste ? A-t-il voulu créer un choc psychologique pour reprendre en main ses troupes ? Le jeu des hypothèses va bon train mais quel que soit le but du maire de Nice celui-ci n'a fait qu'ajouter à la confusion des esprits et affaiblir, objectivement, ses positions.

« C'est pas mon business »

Bien d'autres rumeurs, allant toutes dans le sens de son renoncement, ont accru l'incertitude générale. M. Médecin aurait déménagé précipitamment toutes ses affaires personnelles de ses bureaux de la mairie et du conseil général. Un camion de déménagement aurait même été aperçu, mercredi matin, devant son domicile du 10 rue de la Préfecture. Il ne serait pas, de plus, au Japon mais aux Etats-Unis où il aurait pris la décision de se réfugier... Interrogés, ses proches ont multiplié les démentis. Le buste du père de M. Jacques Médecin a bien été enlevé, c'est vrai, du bureau du maire à l'Hôtel de ville. Mais, seulement, en prévision d'une manifestation de caractère familial qui aura lieu, le 27 septembre, pour célébrer le centenaire de la naissance de Jean Médecin, maire de Nice de 1928 à 1965.

Il est exact, aussi, qu'un portrait de son épouse, Mme Ilène Médecin, a disparu mais il ne s'agit là que d'une péripétie touchant à la vie privée du couple. Au téléphone, Mme Médecin, répond, sèchement, qu'elle *« n'a rien à dire ».* Visiblement excédée, elle ajoute : *« Je suis Américaine. C'est pas mon pays. C'est pas mon business ! ... ».* M. Médecin, aucun doute n'est possible, est bien au Japon. A la tête d'une délégation de l'association Nice-Promotion comprenant plusieurs personnalités niçoises, il a rencontré, mercredi, le maire d'Osaka et devait participer, jeudi, à une émission de télévision. A la mairie, on indique qu'il sera de retour à Nice, le lundi 24 septembre et une note a été adressée à tous les chefs de service pour plusieurs réunions de travail dont la première a été fixée au mercredi 26. Mais que faire pour ramener « le microcosme » à la raison ?

GUY PORTE

Love story chez les marchands de canons

Le ministère de la Défense innove : il s'offre, par l'intermédiaire de la Délégation générale pour l'armement (DGA), un roman-photos à paraître dans le prochain numéro de l'hebdomadaire du bonheur *Nous Deux*. Vingt-quatre pages où un tendre amour entre ingénieurs de l'armement le dispute à l'espionnage. Au centre de l'intrigue, le nouveau char de combat Leclerc dont les secrets sont convoités par un méchant service étranger. *Menaces sur la DGA* est le thème de cette aventure de *Nous Deux*. Une aventure plutôt simpliste, qui réunit tous les poncifs. Bien sûr, l'espionne sera démasquée à temps, le couple amoureux devrait avoir beaucoup d'enfants et le char Leclerc rester le plus moderne des blindés dans sa catégorie. Au prix de 30 millions de francs pièce, cependant.

La DGA explique sa démarche auprès des 1,4 millions de lectrices et de lecteurs de *Nous Deux* en avouant qu'elle a cherché à améliorer son image de marchand de canons dans le public. Institution longtemps discrète, la DGA est une pépinière de polytechniciens : des « X » à l'esprit de midinettes.

J. I.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le médiateur accorde 500 000 F d'indemnités aux époux Saint-Aubin

Le prix de l'injustice

En décidant d'accorder *500 000 francs d'indemnisation* à M. et Mme Jean et Andrée Saint-Aubin pour les *« conséquences inéquitables provoquées par un mauvais fonctionnement de la justice »*, le médiateur de la République, M. Paul Legatte, met fin à une affaire qui durait depuis vingt-six ans. Le 5 juillet 1964, la voiture de Jean-Claude Saint-Aubin s'écrasait contre un arbre entre Puget-sur-Argens et Fréjus (Var). Le conducteur et sa passagère, Dominique Kaydasch, étaient tués sur le coup. Depuis, les parents du jeune homme n'ont cessé de contester la thèse officielle de l' « accident », convaincus que les services secrets de l'armée avaient confondu leur fils avec un ancien activiste de l'OAS qu'ils avaient pour mission d'éliminer. Vingt-six ans, neuf procédures et vingt-six décisions de justice.

Des rapports dissimulés, des dossiers égarés, des registres falsifiés ou détruits, un témoin capital étrangement oublié... C'est à une des affaires les plus troubles de l'après-guerre que le médiateur de la République vient de mettre un terme. En accordant 500 000 francs de réparations pour les *« conséquences inéquitables provoquées par un mauvais fonctionnement de la justice »*, M. Paul Legatte ne s'est bien sûr pas prononcé sur des faits dont *« la prescription était acquise »* mais, souligne sa lettre d'explication, *« il ne pouvait que constater, sur le terrain du fonctionnement du service public de la justice, que l'institution judiciaire avait mal fonctionné et que, de ce fait, les époux Saint-Aubin pouvaient avoir été victimes d'une très grave iniquité »*. Une très grave iniquité qui commence comme un simple fait divers, le long d'une route du Var, en bordure du camp militaire de Puget-sur-Argens au lieu-dit Les Esclapes. Un dos d'âne imprévu, une Volvo noire et blanche enroulée autour d'un platane, les corps d'un jeune homme de vingt-deux ans et d'une jeune fille de dix-huit, et un rapport de gendarmerie qui conclut à l'accident. Rien que de très normal. Mais cette explication, les parents de Jean-Claude Saint-Aubin la rejettent. D'abord d'instinct, sans raison, puis, au fur et à mesure qu'avance leur contre-enquête, avec certitude.

Le témoin écarté

Ils découvrent d'abord un témoin, M. Mohamed Moualkia. Et la scène que décrit cet ancien harki qui, le 5 juillet 1964, un peu avant 7 heures du matin, se rendait à son travail, n'a pas grand-chose à voir avec la version officielle. Lui a vu une camionnette militaire sortir brutalement d'un chemin creux, percuter la Volvo, puis s'enfuir, suivie d'une 204 noire portant *« quelque chose à l'arrière, près du numéro, qui ressemblait à une flamme blanche et rouge »*.

Ce témoin dérange ? Il est écarté. Avec pour preuve le registre de son entreprise, qui affirme qu'il a commencé son travail à 5 heures. Un registre sur lequel un huissier mandaté par les époux Saint-Aubin notera que, comme par hasard, *« le chiffre 5 indiquant l'heure d'entrée est surchargé »*. Hasard encore, la distance réelle entre le dos d'âne et le platane qui est de 193 mètres passe à 80 mètres dans le rapport des gendarmes. Hasard toujours, le registre des entrées et sorties du camp militaire disparaît mystérieusement des archives.

Faute de preuves, l'information judiciaire contre X... ouverte par le parquet de Draguignan pour homicide involontaire aboutit donc à un non-lieu. Et la découverte, cinq ans plus tard, dans un garage suisse, de la Volvo de Jean-Claude Saint-Aubin, celle-là même que deux fonctionnaires des douanes de Saint-Raphaël certifiaient, sur procès-verbal, avoir vu *« détruite par le feu »*, ne changera rien à l'affaire.

Ecœurés mais pas encore découragés, les époux Saint-Aubin inscrivent, un jour de juillet 1977, leur colère sur le platane qui a tué leur fils : *« Crime camouflé et étouffé par les gendarmes et les magistrats du lieu, lâches et serviles »*. Cette fois, la machine judiciaire s'ébranle. Inculpés pour avoir *« cherché à jeter le discrédit sur un acte ou une décision juridictionnelle »*, ils bénéficient pourtant d'un non-lieu, mais en vertu de l'article 64 : *« Il n'y a ni crime ni délit lorsque l'inculpé était en état de démence au moment des faits ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister. »* Ils n'ont été examinés par aucun psychiatre mais peu importe. Déjà malades d'injustice, les voilà décrétés fous.

La reconstitution du dossier en 1981

En juin 1981, les Saint-Aubin saisissent, une nouvelle fois, la Chancellerie. On découvre que le dossier a disparu du tribunal d'Aix-en-Provence. Le garde des sceaux, M. Robert Badinter, charge alors l'Inspection générale des services judiciaires de le reconstituer et de faire la lumière sur les circonstances de l'accident. Les conclusions du rapport de trois cents pages établi après plus de trois ans d'enquête sont formelles : l' *« accident »* a été *« provoqué par la manœuvre imprudente d'un camion militaire »*, il n'y a pas eu erreur de pilotage de Jean-Claude Saint-Aubin et la justice a été mal rendue.

Pour la première fois, une autorité officielle admet donc l'existence du fameux camion. Mais l'hypothèse de la bavure est catégoriquement rejetée. Quant à l'éventualité d'un réexamen de l'affaire, la réponse est donnée par avance : *« Toutes les prescriptions pénales sont aujourd'hui acquises et aucune réouverture du dossier ne peut être envisagée. »*

La décision d'indemnisation prise par le médiateur marque donc probablement l'épilogue de cette affaire. Un long calvaire juridique qui aura achevé de briser ce vieux couple de bijoutiers de Dijon, déjà éprouvé par la mort de leur fils. Aujourd'hui, M. Jean Saint-Aubin a quatre-vingts ans. Sa femme, Andrée, soixante-douze. En prenant connaissance de ce que le médiateur appelle *« un règlement équitable »*, elle a simplement déclaré : *« Ce qui est extraordinaire, c'est que la justice a, pendant près de vingt-cinq ans, tenté de cacher la réalité des faits (...) Pour l'indemnité de 500 000 francs, cela nous fait plaisir, mais ce n'est rien à côté de ce que nous avons dépensé dans cette bataille juridique de plus de vingt ans. Mais cette indemnité prouve surtout la reconnaissance des faits et du point de vue moral, c'est très important. »*

NATHANIEL HERZBERG

ENVIRONNEMENT

Une réserve naturelle dans les Pyrénées-Orientales

Banyuls interdit aux chasseurs sous-marins

Depuis le 9 septembre – date de publication du décret au *Journal officiel* – les eaux de la station balnéaire de Banyuls (Pyrénées-Orientales) sont interdites sur 650 hectares aux amateurs de plongée et de chasse sous-marine. Le ministère de l'environnement a décidé de renforcer la protection de ce secteur de la Côte Vermeille, dont les fonds sont particulièrement riches en plantes marines et en corail. La zone littorale, qui a été notamment étudiée par le laboratoire de biologie marine installé là depuis longtemps par l'université Paris-VI, avait fait l'objet d'une « mise en réserve » en 1974. Mais les plongeurs pouvaient continuer à y pratiquer leur sport... et à y faire leurs prélèvements. Or, on s'est aperçu que ces activités, que l'on croyait autrefois inoffensives, sont en réalité fort « prédatrices ».

Dans la réserve de Banyuls, la pêche à partir de la surface est encore autorisée, mais son exercice est réglementé par le préfet, de même que le stationnement des bateaux, la navigation et les activités touristiques. En revanche, sont interdits le ramassage des minéraux, les recherches minières et toute activité industrielle.

Les propositions du « plan vert »

Bien que de dimension modeste, cette portion du plateau continental mise partiellement à l'abri du pillage est l'une des rares réserves marines de France avec celle des îles Lavezzi, dans le sud de la Corse, celle qui entoure le parc national de Port-Cros (Var) et celle qui vient d'être créée à la Guadeloupe, dans le Grand Cul-de-sac marin. Cette faiblesse du dispositif de protection des fonds marins n'a pas échappé aux rédacteurs du « plan vert », rendu public par M. Brice Lalonde au printemps. Ils y proposent de créer dans les prochaines années deux parc nationaux marins, quatre réserves naturelles marines de surface appréciable et une cinquantaine de petites réserves (une centaine d'hectares chacune) échelonnées le long du littoral sur les secteurs les plus riches en faune et flore sous-marine.

De semblables suggestions – qui ne datent pas d'hier – se sont heurtées jusqu'ici à une coalition d'intérêts : ceux des pêcheurs, professionnels et amateurs, ceux des plaisanciers, ceux des plongeurs et ceux des professionnels du tourisme littoral. Dans les propositions qu'il doit faire au Parlement à la rentrée pour une nouvelle politique de l'environnement, M. Lalonde osera-t-il s'attaquer à ce « lobby de la mer » qui a toujours résisté victorieusement aux efforts des protecteurs des écosystèmes marins ?

M. A-R.

Mari violeur

La chambre criminelle de la Cour de cassation a confirmé, dans un arrêt rendu le 5 septembre, une décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon retenant la qualification de viol contre un homme qui avait imposé, par la violence, des relations sexuelles accompagnées d'actes de torture à son épouse pour lui faire avouer *une prétendue infidélité*.

Le 18 mai dernier, la chambre d'accusation de Lyon avait renvoyé Nicolas Comte devant la cour d'assises pour *« viol aggravé et attentat à la pudeur aggravé, accompagnés de torture ou d'actes de barbarie »* (*le Monde* du 26 mai). Comme les faits avaient été commis entre époux, le procureur général avait introduit un pourvoi, arguant que *« le mariage a pour effet de légitimer entre les époux les actes auxquels, en dehors de lui, s'opposerait la pudeur »*. Selon lui, il ne pourrait y avoir de viol entre époux.

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Christian Le Gunéhec, a estimé, au contraire, que l'article 332 du code pénal, qui réprime le viol, *« n'exclut pas de ses prévisions les actes de pénétration sexuelle entre personnes unies par les liens du mariage lorsqu'ils sont imposés dans les circonstances prévues par ce texte. Si le consentement au mariage peut faire présumer jusqu'à un certain point, de la part des époux et aussi longtemps qu'ils demeurent mari et femme, leur consentement aux relations sexuelles, il n'en demeure pas moins,* note la Cour de cassation, *que cette présomption n'a rien d'irréfragable. »*

Le regain de violence dans l'île

Les derniers attentats en Corse renforcent le consensus autour du projet Joxe

Alors que les Corses se sont habitués à la trêve des attentats maintenue par l'ex-FLNC depuis *le 31 mai 1988, un groupe de* desperados tentent de rompre le processus d'*« évolution politique favorable »* dans tous les partis, *« y compris chez certains nationalistes et autonomistes »*, a commenté M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, après la série de quatre attentats réalisés dans la nuit du mardi 11 septembre au mercredi 12 septembre contre des agences bancaires de la région de Bastia (*le Monde* du 13 septembre). Des attentats qui font suite aux trois opérations commandos réalisées soixante-douze heures auparavant en Corse-du-Sud.

BASTIA

de notre correspondant

Ces sept plasticages, ainsi qu'un autre attentat réalisé la semaine dernière contre une agence bancaire d'Ajaccio, ont été revendiqués téléphoniquement au bureau de l'AFP de Bastia par un interlocuteur anonyme se réclamant d'une « Armée de libération nationale de la Corse » (ALNC). Selon l'interlocuteur, ce groupement approuverait *« l'idéologie définie par le FLNC dans son petit livre vert de 1977 »*. Il s'agit là d'une compilation de textes gauchisants et tiers-mondistes dont chacun s'accorde à penser qu'ils ne servent plus de référence au FLNC depuis au moins 1980, date de la publication de son Livre blanc », et surtout depuis la diffusion en 1990 de son « Projet de société pour la Corse ».

Pourtant, ponctuellement, une *« ALNC » s'était déjà manifestée* à deux reprises aux époques les plus troubles de la lutte armée clandestine. Le 1er juillet 1983, en revendiquant une série de quatorze attentats ou tentatives, et plus récemment, en 1987, ce même sigle était apparu en signature d'attentats réalisés dans l'extrême sud de l'île. A l'époque, les observateurs estimaient que, dans les deux cas, il s'agissait d'une pression interne au FLNC exercée par un groupe formant une tendance « dure » opposée à la stratégie politico-militaire de la direction du mouvement clandestin.

Aujourd'hui, l'émergence d'un mouvement armé clandestin apparaît dans un contexte politique complètement nouveau. La famille nationaliste traverse depuis un an des turbulences qui se sont traduites par certaines ruptures politiques. Exemple, celle de M. Pierre Poggioli, l'un des chefs historiques de A Cuncolta, contraint de quitter le mouvement pour créer l'ANC (l'Accolta nazionale corsa), critiquant la *« politique hégémonique du FLNC »*. Un peu plus tard c'est la « politique d'*unione* » élaborée en 1986 par A Cuncolta et l'UPC qui volait en éclats en raison de divergences de vues sur la stratégie et la méthode de l'union.

Déstabiliser l'ex-FLNC ?

Dans le même temps, M. Pierre Joxe, soutenu par un large consensus populaire, poursuit l'élaboration d'un projet de loi qui rapprochera les Corses de leur autonomie. D'un autre côté, le FLNC affirme une politique qui, progressivement depuis juin 1988, éloigne les clandestins de la spirale de la violence. *« Le FLNC semble être la cible de cette campagne de déstabilisation »*, explique M. Jean Gambelli, le secrétaire général de A Cuncolta, pour qui, *« à travers le FLNC, il est évident que l'on essaie aujourd'hui de déstabiliser une stratégie qui marque des points, qui progresse, et qui est en train de créer les conditions d'un grand rassemblement populaire, permettant d'interpeller l'Etat français pour que le débat soit partout possible, et surtout aboutisse à des espaces d'action »*.

Pour M. François Alfonsi, le secrétaire général des autonomistes de l'UPC, *« la situation de crise que connaît la Corse depuis deux décennies ne peut plus rester sans remède. Le gouvernement doit prendre conscience de l'urgence et de l'efficacité des mesures proposées à travers le projet Joxe »*.

Finalement et paradoxalement, la stratégie de déstabilisation avouée par l'ALNC semble provoquer un effet de mobilisation qui, directement ou indirectement, renforce la démarche de réformes de M. Joxe. L'exemple le plus significatif est la récente présentation à la presse de la *« proposition de loi portant statut de la Corse »*, élaborée par le député UDF José Rossi. Une proposition dont les orientations principales seraient très proches du contenu du projet de loi que prépare le ministre de l'intérieur. *« Compétences nouvelles pour la région, ressources financières renforcées, adaptations institutionnelles permettant d'affirmer l'autorité et l'efficacité de l'exécutif »*, écrit M. José Rossi, qui espère que le débat permettra *« peut-être au gouvernement d'intégrer certaines de ces propositions dans le texte ministériel »*. Un espoir partagé par certains élus régionaux RPR comme le vice-président de l'Assemblée de Corse, M. Paul Patriarche pour qui *« l'opposition de la proposition Rossi au projet Joxe permettra de déboucher sur des amendements* [car le ministre] *a besoin de s'appuyer sur une majorité à l'Assemblée nationale, mais aussi sur un certain consensus recherché dans l'île »*.

Un consensus que M. Rossi comme M. Joxe fondent dans l'appel à la responsabilité des citoyens. Un appel que le député UDF a renouvelé en présentant son texte à la presse. *« Au moment où le débat politique corse se sclérose dans des caricatures génératrices de tensions et passions, il est temps de proposer aux insulaires le choix de la responsabilité. La démarche archaïque, bornée et sectaire de certains conduit en effet le plus souvent à l'invective et à l'outrance stérile. Pour ma part, j'estime au contraire qu'il est urgent de construire. »*

D'une autre façon, c'est à la responsabilité qu'en appelle également M. Alain Orsoni, élu régional de A Cuncolta, en estimant que les plasticages signés ALNC sont *« soit une tentative de déstabilisation menée par des éléments extérieurs, soit l'initiative de nationalistes isolés. Dans ce cas, ils auraient fait le choix grave et dangereux de créer les conditions d'un affrontement entre Corses. Même si leur démarche est sincère, ils sont manipulés dans la mesure où elle sert les intérêts du clan. »*

MICHEL CODACCIONI

MÉDECINE

Un espoir pour les diabétiques

L'insuline pourrait être administrée par voie nasale

Un groupe de chercheurs danois a mis au point une forme d'insuline pouvant être administrée par voie nasale. Ce résultat a été rendu public, mardi 11 septembre à Copenhague, dans le cadre du meeting de l'Association européenne pour l'étude du diabète. Le travail danois a été mené sur un groupe de onze volontaires sains auxquels on a administré tour à tour de l'insuline par voies intra-veineuse, sous-cutanée et intra-nasale.

L'équipe dirigée par le docteur Kirsten Drejer (unité de traitement du diabète de la firme Novo/Nordisk) conclut à l'efficacité de ce procédé, qui permet notamment d'obtenir une concentration beaucoup plus rapide de l'insuline (et par conséquent une diminution beaucoup plus rapide du taux de sucre) dans le sang que par la voie sous-cutanée. En d'autres termes, l'administration d'insuline par voie nasale permet de mieux reproduire la sécrétion de cette hormone naturellement synthétisée par certaines cellules du pancréas.

Une étape majeure

Les chercheurs danois expliquent aussi que, grâce à leur technique, ce mode d'administration ne provoque pas d'irritation des muqueuses nasales, un effet secondaire qui jusqu'à présent avait bloqué le développement des nombreux travaux menés dans ce domaine. Bien évidemment, des recherches complémentaires seront nécessaires pour confirmer ces premiers résultats ainsi que pour préciser le mode exact d'utilisation de cette nouvelle voie thérapeutique. Selon les chercheurs danois, celle-ci pourrait demain être proposée aux malades victimes de l'une ou l'autre forme de diabète (diabète de type I ou II).

En cas de succès, ce résultat constituerait une étape majeure dans l'histoire du traitement du diabète. L'administration sous-cutanée d'insuline (la seule utilisable aujourd'hui par les malades) impose en effet d'importantes contraintes aux diabétiques et ne permet pas de reproduire très fidèlement les effets de la sécrétion naturelle de l'hormone par l'organisme humain.

J.-Y. N.

DANSE

Quand les femmes s'en mêlent

Sur le thème « An American Story », la cinquième Biennale internationale de Lyon rend hommage aux fondatrices de la danse moderne aux États-Unis

Quatre Américaines vont, dans les dernières années du dix-neuvième siècle, régler leur compte à Giselle et à son prince charmant sadique. Les héroïnes du ballet classique, esprits désincarnés, elles s'en moquent. Danseuses et chorégraphes, elles récusent un idéal féminin construit par des générations de maîtres de ballet européens. Et quand les femmes se mêlent de chorégraphier, comment oublier qu'elles ont un corps ? Et quel corps ! Isadora Duncan (née en 1877 à San-Francisco), Ruth Dennis, dite Saint-Denis (1878, Newark), Doris Humphrey (1895, Oak-Park) et Martha Graham (1894, Allegheny) sont des femmes magnifiques.

Isadora Duncan et Ruth Saint-Denis passent à l'action les premières avec une ingénuité de néophytes. Elles rêvent d'une danse à l'image de leur pays : jeune et énergique. Les idées des suffragettes ont déjà fait leur chemin en cette fin de siècle.

La démarche de ces femmes est plus viscérale qu'intellectuelle. Leur corps ne supporte pas l'apprentissage du ballet, avec ses pointes, ses codes et sa discipline. Elles s'élancent, *pieds nus*, vêtues de tuniques arachnéennes, renouant avec le temps où l'homme savait danser ses joies et ses peines. Leur corps est aussi une arme contre le puritanisme. Elles ne manquaient pas d'adeptes : elles étaient soutenues, *portées, par tous ceux qui se reconnaissaient* dans le naturisme prôné par le poète Walt Whitman.

Curieusement, ni l'une ni l'autre ne vont se tourner vers le patrimoine national. Ni vers les rituels indiens ni vers les rythmes afro-américains du jazz. Elles empruntent leurs poses et leurs attitudes aux évolutions des danseuses grecques et égyptiennes.

Mi-Aphrodite mi-vestale

Isadora Duncan arrive à Paris, via Londres, en 1900, année de l'Exposition universelle. Elle y rencontre les créateurs du monde entier. Elle est jeune, très musicienne : l'une de ses premières apparitions parisiennes a lieu chez la comtesse de Greffulhe, *alias Guermantes*, elle y danse sur du Gluck et du Mendelssohn. De même, quand elle utilise la *7e symphonie* de Beethoven, elle excelle à rendre les états que la musique provoque en elle, amplifiant sa gestuelle par les ondoiements des voiles qui *prolongent ses bras. Mi-Aphrodite*, mi-vestale, elle aime la Grèce, Botticelli, les peintres préraphaélites, et les « génies » du sexe opposé. Elle sera la compagne du scénographe Gordon Craig, de Paris Singer, l'inventeur de la machine à coudre, et elle épousera *le poète russe Sergueï Essenine*.

Gordon Craig, tout comme Stanislavski qu'Isadora rencontrera à Moscou, tous deux théoriciens de l'art du théâtre, l'interrogeront sans répit pour savoir si, derrière sa gestuelle, il y aurait une méthode. Ils furent déçus de ne découvrir qu'un grand talent dû à l'instinct. Ce qui n'empêcha nullement Isadora Duncan d'exercer une influence sur la danse, à commencer par Michel Fokine, chorégraphe aux Ballets russes. On s'accorde à penser que Raymond Duncan, son frère, fut le penseur de ce retour aux valeurs de l'art antique. *Il fonda un phalanstère* à Athènes, tandis qu'Elisabeth, la deuxième fille du « clan Duncan », s'occupa du développement des écoles de danse. La vie privée d'Isadora, la noyade de ses deux enfants, sa mort tragique dans une Bugatti, *étranglée par* une écharpe, attirèrent l'attention sur elle tout autant que ses spectacles.

Ruth Saint-Denis choisit, elle, de s'associer au chorégraphe Ted Shawn (1891-1972), qu'elle épouse. Ensemble, ils créent une école, la « Denishawn », et une compagnie. Il est le premier à chercher une méthode *qui transformerait en système* cohérent le langage gestuel. Quand il se sépare de Ruth Saint-Denis, il crée une compagnie entièrement composée d'hommes, ouvrant ainsi aux garçons doués pour l'exercice physique une autre voie que celle du base-ball. Ses travaux théoriques et ses écrits sont inspirés par ceux que le Français François Delsarte effectua aux environ des années 1870. Les idées de Delsarte furent introduites aux Etats-Unis par Steele Mac Kay, un de ses élèves.

Son œuvre a autant d'importance que celle de Dalcroze ou de Laban, dont les systèmes de relation entre les émotions et les mouvements contribuèrent à créer l'expressionnisme de Mary Wigman, soit la danse moderne allemande. En France, François Delsarte ne pouvait être entendu des professionnels de la danse. En revanche, les gens de théâtre l'écouteront.

A la Denishawn vinrent se former tous ceux qui devaient perpétuer l'héritage, le transformer et le fixer : Martha Graham, Doris Humphrey, Charles Weidman. Martha Graham va prendre la tête de cette deuxième vague et transférer le centre de la danse moderne à New-York.

Si la sylphide représentait une image de la femme que refusaient les filles du Nouveau Monde, Martha Graham, à son tour, ne peut plus concevoir la danse comme une expression individuelle. La guerre de *1914, les droits de l'homme bafoués*, le chaos mondial ne laissent pas l'art intact. Il doit être une interprétation du monde, le révélateur de son mystère.

Initiée par Ted Shawn aux danses des Indiens, Martha Graham va puiser son inspiration dans l'histoire héroïque de ses compatriotes et dans l'immensité des paysages. Enraciner l'homme, *mais aussi lutter contre la* bêtise, le puritanisme, le fascisme qui monte en Europe. Elle refuse l'invitation de Goebbels à se rendre aux Jeux olympiques de 1936. Elle est la première à engager un danseur noir. Sa grande œuvre (elle signera cent soixante-dix ballets) est le fruit de sa passion pour la mythologie grecque, de sa connaissance de la psychanalyse qu'elle pratiqua longtemps avec l'analyste jungienne Frances Wickes.



ALWIN BAILEY

Doris Humphrey dansant avec un cerceau, vers 1924

Le père de Martha, qui était psychiatre, lui avait appris que le corps ne savait pas mentir. Elle en fit son *credo. On lui doit la première* méthode d'entraînement à la danse moderne, méthode qui repose sur la respiration (le centre vital) qui déclenche un mouvement en deux temps : extension de tout le corps et relâchement, avec le buste et l'abdomen maintenus concaves.

Elle met au point des déplacements qui utilisent le sol – la terre *nourricière – avec des chutes et des* relevés qui sollicitent fortement les genoux. C'est elle qui achève de faire mourir l'héroïne classique, non sans préméditation cette fois : elle sait qu'il faut couper le cordon ombilical pour être libre d'inventer. Comparées *à elle*, Isadora Duncan et Ruth Saint-Denis appartenaient encore au dix-neuvième siècle et à ses utopies.

Si la compagnie de Doris Humphrey et Charles Weidman est moins connue en Europe, elle a formé aussi de très nombreux danseurs, comme Bob Fosse et José Limon. Ce dernier demanda à Doris Humphrey d'être la directrice artistique de sa troupe. Aujourd'hui, cette fonction est sous la responsabilité de Lütz Forster, qui vient de chez Pina Bausch. L'expressionnisme allemand a marqué le développement de la « modern dance » : Mary Wigman, dès 1927, tournait aux Etats-Unis.

Elle laissa, à New-York, sa plus *fidèle disciple*, Hanya Holm, qui fit école, notamment auprès de Alwin Nikolais. Doris Humphrey, qui *arrêta assez vite de danser* à cause de sa mauvaise santé, prit le temps de réfléchir sur son métier. Son livre, *The Art of Making Dance*, vient d'être publié en France, en même temps qu'une biographie de Martha Graham par le chorégraphe et critique d'art Daniel Dobbels (1).

DOMINIQUE FRÉTARD

(1) Ces deux ouvrages, ainsi qu'une biographie de Merce Cunningham par Raphaël de Gubernatis, sont parus aux Editions Bernard Coutaz au prix de 95 F.

▶ **Biennale internationale de la danse de Lyon, jusqu'au 6 octobre : Isadora Duncan par Anabelle Gamson, le 13 septembre, 20 h 30. Martha Graham Dance Company, le 16, 19 heures, et les 17, 18, 19, 20 h 30. Ruth Saint-Denis et Ted Shawn par la Vanaver Caravan, le 19, 20 h 30. Isadora Duncan par Elisabeth Schwartz, les 20, 21, 22, 18 h 30. Doris Humphrey par la compagnie José Limon, 1 et 2 octobre, 20 h 30. Tél. : 16/72-40-26-26.**

CINÉMA

Noir, c'est noir

A Venise, Werner Herzog médite et Spike Lee fait la morale

VENISE

de notre envoyée spéciale

L'ombrageux voyageur a fait une *courte escale à Venise, le sac sur* l'épaule, la barbe en jachère, le regard beaucoup plus loin. Werner Herzog semblait déjà parti pour la Patagonie, où il va tourner *le Cri de pierre*, un film dont la star sera une *« montagne méchante »* entourée de quelques comédiens cosmopolites, Mathilda May, Donald Sutherland, *Vittorio Mezzogiorno. Herzog était* là pour présenter *Bokassa Ier, échos d'un sombre empire*. Il dit : *« Ce n'est pas un documentaire, c'est un film, une méditation sur l'atroce perversion du pouvoir qui doit nous renvoyer à la part la plus noire de nous-mêmes. »* Il a raison, Werner Herzog, on ne contemple pas assez souvent le paysage *affreux de nos mauvais penchants*, mais lui-même, au fait... Il promène sous sa caméra apparemment neutre une victime de Bokassa, le journaliste Michael Goldsmith, qui a été maltraité, blessé, puis enfermé dans les geôles de Bangui. *C'est un homme doux, sensible*. Marchant à leurs côtés dans le plus pur style télé, il interroge des témoins, la diaspora bizarre des épouses, des filles de Bokassa, les vraies, les fausses, la famille irréelle de l'ancien capitaine de l'armée française. Puis Herzog *montre le reportage sur le* couronnement de « l'empereur », la mascarade affolante qu'on connaît. La salle rit. Bien sûr, ce n'est pas drôle. On visite le palais en ruines, la chambre froide, la mare aux crocodiles. *« Il mangeait vraiment les gens, Bokassa ? » « Oui, oui monsieur, ça c'est vrai. »*

Où est Herzog à ce moment-là, celui de *Aguirre*, de *Kaspar Hauser* ? On ne sait pas très bien. La dernière scène de *Bokassa Ier* est affreuse de malaise voulu. Dans le parc abandonné du zoo *« impérial »* ne reste qu'un grand singe noir en cage. Le gardien demande une cigarette à Michael Goldsmith. La tend allumée au singe qui fume en nous regardant. Un regard d'ineffable reproche. Où est Herzog à ce moment-là ? Le singe *derrière ses barreaux renvoit-il à* Bokassa dans sa prison ou à ceux si nombreux *qu'il avait enfermés* ? Pourquoi éprouvons-nous ce sentiment de honteuse compassion, de diaboliques ambiguïtés ? Werner Herzog a un sourire furieux, il dit que nous autres, Français, souffrons d'un grave défaut, le goût de la métaphore : *« Pour moi, un singe est un singe et Bokassa un tyran. »*

Beaucoup plus sain, plus candide, plus direct, le *Mo'Better Blues* de Spike Lee. Une entreprise fière, fraternelle, familiale. Spike a écrit, produit, mis en scène, sa sœur Joie a joué un des rôles principaux, son père Bill a composé la musique. *Mo'Better Blues*, par les Noirs, pour les Noirs, beau comme tout à regarder, la peau des Noirs lorsqu'ils font l'amour, les mains des Noirs quand ils font du jazz, les Noirs entre eux sont comme ça, parlent comme ça, vivent comme ça, vous, les Blancs, comprenez-le une bonne fois. Encore heureux que nous, les Blancs, ne soyons pas *interdits de séjour* dans les salles où l'on projettera *Mo'Better Blues*.

Tu seras trompette, mon fils

Ce serait dommage, car voilà un film musical qui, pour édifiant qu'il soit, n'en est pas moins plein de qualités esthétiques et de vitalité. Même les jazzmen ont commencé petit. *« Tu iras jouer quand tu auras fini ta leçon de musique »*, dit sa maman à celui qui va devenir le grand Bleek Gilliam (Denzel Washington, très concentré, très lisse). Puis on suit Bleek, ses copains, son manager flambeur (extraordinaire composition masochiste de Spike Lee), les deux femmes de sa vie, la piquante Indigo (Joie Lee) et la superbe Clarke (séduisants débuts de Cynda Williams), qui ont une rivale indétrônable, la trompette. Le Bleek Quintet a du succès. A des soucis. On délivre le message au passage : *« Les boîtes de nuit, les maisons de disques, appartiennent aux Blancs, mais le jazz nous appartient à nous, brothers. »*

Les musiciens de Spike Lee sont modernes, ils font du sport, ce n'est pas eux qui se drogueraient, ou qui se saouleraient comme dans ces films où le jazz a si mauvaise mine, *Bird*, du Blanc Clint Eastwood, ou *Around Midnight*, du Blanc Bertrand Tavernier. Tout de même, dans une bagarre pour défendre son manager *tabassé par des créanciers*, Bleek a les lèvres éclatées. Mauvais pour souffler. Mais il s'en sortira, une femme à ses côtés. Coucher de soleil sur la statue de la Liberté, lever de soleil. Mariage avec Indigo. Grossesse. Accouchement. Bien sûr, c'est un *garçon. On le prénomme Miles* (comme Davis). Premier vagissement, premier gâteau d'anniversaire. Premiers pas. Et, devinez quoi ? premier cornet à piston. C'est reparti. Tu seras trompette, mon fils. Alleluia. *Black is beautiful*.

Des rumeurs couraient. *Mo'Better Blues* ne serait pas seulement pro-*noir, il serait aussi anti-juif*. Faux. Les imprésarios sont évidemment près de leurs sous, comme tous les imprésarios. Mais joués très *« music-hall »* par les frères John et Nicholas Turturro, ils forment un couple de Levy et Levy plutôt drôles, et pas méchants. Tout le film baigne d'ailleurs dans un moralisme un tantinet *castrateur. Et Spike Lee était plus à* l'aise dans la haine (*Do the Right Thing*) que dans l'amour de sa communauté.

On n'a pas envie cependant de bouder ce bon festin de jazz avec les solos diserts du saxophoniste Branford Marsalis *« dans son propre rôle »*, les bouffées de John Coltrane caressant les images, ce *Mo'Better Blues* à qui on ne peut finalement reprocher qu'une chose, n'être pas assez Noir.

DANIÈLE HEYMANN

□ **Sauver le patrimoine cinématographique.** – M. Jack Lang a lancé, *mercredi 12 septembre*, un plan prioritaire de quinze ans *« de sauvegarde physique du patrimoine cinématographique »*. *« Les crédits de restauration engagés pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine cinématographique seront triplés dans les deux années à venir »*, a annoncé le ministre de la culture, en visite au service des archives du film à Bois-d'Arcy. Ces nouveaux moyens devraient permettre de *« tripler le rythme annuel de restauration d'ici à 1992 »* et d'assurer le sauvetage des 20 millions de mètres de films antérieurs aux années 50, dont le support nitrate réduit l'espérance de vie à cinquante ans. Le ministre de la culture tient également à associer le secteur privé – propriétaires ou producteurs – à la sauvegarde du patrimoine cinématographique. Ces actions seront complétées par plusieurs réformes juridiques, voire l'élaboration d'une *« législation nouvelle ou une rediscussion de la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique »*, pour assurer une meilleure accessibilité *culturelle* du patrimoine cinématographique.

ARTS

Des Picasso partout

Suite de la première page

Jacqueline Picasso qui reçut, une fois la dation réalisée, un bon tiers de l'héritage, œuvres et biens immobiliers, dont le château de Vauvenargues et Notre-Dame-de-Vie à Mougins, là où Picasso mourut, en *1973* ; *là où Jacqueline*, enfermée dans ses souvenirs, encerclée par sa propre image, finit par se donner la mort, en 1986. Sa fille, d'un premier mariage, Catherine *Hutin, hérita. Deuxième* dation. Importante elle aussi, quoique sans commune mesure avec la première : 47 peintures, 2 sculptures, 40 dessins, 24 carnets de *dessins, 19 céramiques, 245* gravures et lithographies.

L'exposition de cette nouvelle *dation*, dont le Grand Palais a la primeur, circulera en France, avant que les œuvres *n'aillent rejoindre* les musées auxquels elles ont été attribuées. En effet, cette fois, la dation sera répartie. C'est une bonne chose. Elle complétera intelligemment *les collections de l'hôtel* Salé, qui n'est pas extensible, et n'a pas besoin d'engranger d'œuvres équivalentes à celles qu'il conserve déjà. Et elle ira, pour une bonne part, *enrichir des musées de province*, bien incapables de s'offrir le moindre croqueton du maître. *De* Nantes à Saint-Etienne et Grenoble, de Lille et Villeneuve-d'Ascq à Antibes et Céret, vingt et un musées ayant des collections d'art moderne, ou *voulant les développer*, vont en bénéficier.

L'intérêt d'une dation, où les héritiers proposent et *l'Etat dispose*, n'est pas seulement d'ordre financier. C'est aussi une façon de maîtriser, *mieux qu'une donation*, ce qui va entrer dans le patrimoine, d'éviter les doublons, les *triplettes*, les petites choses dont les musées ne savent que faire, alors qu'elles trouveraient leur juste place dans des collections particulières. Cela suppose l'intervention de personnes compétentes pour filtrer les propositions, convaincre aussi de se dessaisir *d'œuvres majeures. Il en fallait*, face à la découverte de l'empire Picasso après sa mort. *Il en fallait* encore face à la dation Jacqueline (à laquelle ont travaillé les conservateurs du Musée Picasso, assistés d'Isabelle Monod-Fontaine, de *Germain Viatte, de Dominique* Bozo, déjà impliqué dans le choix des œuvres entrées à l'hôtel Salé).

Les œuvres intimes

Catherine Hutin, comme sa *mère, tenait à garder les œuvres* intimes, dédicacées, qui étaient offertes à Jacqueline à l'occasion de son anniversaire, comme en 1970, ces deux petites peintures de *nu debout, sur bois, de 1908*, présentes dans l'exposition « Picasso et Braque » de New-York, ou réalisées pour elle, comme quantité de portraits. Et elle les a gardées. *Mais*, dans l'ensemble, les pièces d'importance historique ayant échappé à *la première dation sont* passées dans la seconde. Qui est riche, beaucoup plus riche qu'on n'aurait pu le croire. Qui, si l'on peut parler à son propos de *deuxième choix, comporte encore* plusieurs chefs-d'œuvres et nombres d'œuvres infiniment précieuses de toutes les périodes. Notamment les dessins, les grands, *comme ceux des vingt-quatre* carnets (soit environ onze cents dessins !) qui vont rejoindre les autres, à l'hôtel Salé. Parmi ces carnets, il en est un de 1899-1900, deux autres concernant *la genèse des Demoiselles d'Avignon*, un quatrième, celle des *Trois Femmes*, et *encore trois autres* préparant le ballet *Mercure* dont Picasso, en 1924, avait conçu le rideau, les décors et les costumes.

Précieuses encore, et magnifiques, les deux sculptures : la *Tête d'homme*, taillée dans le hêtre en 1907, très certainement inspirée d'une des deux petites têtes ibériques *dérobées au département des* Antiquités du Louvre par un aventurier, et qu'Apollinaire, ignorant ou pas de ce fait, avait conseillé à Picasso d'acheter ; et *le Faucheur*, de 1943, *un bronze dont il n'existe* pas d'autre épreuve, qu'André Malraux rêvait d'agrandir, pour en faire, à la pointe de l'île Saint-Louis, un monument à Baudelaire.

Contrairement encore à ce que l'on aurait pu croire, la nouvelle dation ne couvre pas que les « Années Jacqueline ». Jacqueline, certes, est là. A travers le célèbre *Jacqueline aux mains croisées* et au long cou, de 1954, qui a servi pour l'affiche de l'exposition. A travers la *Femme nue allongée*, pensive, de 1955, peinte au trait sur un fond de morceaux de papiers peints agrafés, en hommage évident à Matisse, récemment disparu. A travers plusieurs *Etreintes* sanglantes, inouïes, des dernières années. A *travers cette Femme à l'oreiller*, de 1969, un nu blanc, magnifiquement peint, dont le corps souple et généreux se déploie dans tout l'espace du tableau, jusqu'aux bords *qui en ont régi* l'organisation. Un des chefs-d'œuvre de la dernière période, qui lui aussi *ira au Musée* Picasso, quand le Musée national d'art moderne recevra *le Couple* (1970-71), une œuvre formidable, dans le genre figuration libre (mais néammoins, *et sexes en plus*, construite) avant la lettre, dont les bleus tendres ne l'empêchent pas d'être joyeusement provocante.

Les portraits d'Olga

Des « Années Jacqueline », la dation retient encore des bustes d'hommes chapeautés, tarabiscotés, qui sont pour la plupart des autoportraits camouflés, d'humeur, *d'humour et d'angoisse. Leur réunion* sur un mur fait grand effet. Et l'on peut trouver presque dommage qu'ils soient voués à la dispersion dans plusieurs musées.

Et puis, il y a tout le reste. A *commencer* par un portrait de 1902 de Carina Pere Romeu, peint à Barcelone. Que suivent le *Nu aux jambes croisées* de la période rose, et *Madeleine*, un beau visage pompéïen au pastel (1904). Dans ce *reste, figurent* peu de tableaux cubistes, mais nombre de dessins sont là pour compenser. *Et non des* moindres. La période dite classique des années 20, de son côté, est fort bien représentée par des portraits d'Olga, la première épouse *de Picasso, qu'il a sagement dessinée* en peinture, et sagement peinte en dessin, croisant les disciplines en croisant les bras d'Olga, joconde plus que danseuse, dans un portrait *de 1921*, au pastel pour la tête, au crayon pour les bras réalisés *sur un support différent, puis* raccordé. Autre chef-d'œuvre de la dation, dont le Musée de Grenoble est l'heureux bénéficiaire.

On ne peut pas tout citer. Pourtant chaque œuvre le mériterait – des délicieux *Premiers Communiants* (1919) à la *Guitare* (1927) dont les lignes forment les initiales de Marie-Thérèse Walter, une des *compagnes de Picasso. Pour une* raison ou pour une autre. Comme elles ont, chacune, quelque raison d'avoir été choisies pour aller solitairement, à plusieurs, ou en groupes (pour les gravures, que le Grand Palais ne peut pas exposer *en totalité*, les *60 de 1966-68* et les *156* de 1970-72, seront conservées, non partagées, respectivement à Grenoble et Strasbourg) renforcer telle ou telle collection.

Enfin, il faut parler du Braque, un grand papier collé de novembre 1913, connu sous le titre de *Tivoli-Cinéma*, une œuvre majeure du peintre, parfaite d'équilibre entre les courbes de la Guitare reprises par l'ovale qui boucle la composi*tion et les droites des papiers* enchevêtrés qui sous-tendent l'instrument de musique. *Une œuvre* comme celle-là, dont on s'étonne qu'elle ait pu échapper à la première dation, après avoir échappé à la donation de la collection personnelle de Picasso, à elle seule, vaut déjà le déplacement. Et combien de millions ? Bénies soient les *dations. Et Picasso*, créateur génial, auteur d'un grand œuvre qui réserve encore bien des surprises, collectionneur enfin.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ **Picasso, une nouvelle dation. Grand Palais, du 15 septembre 1990 au 14 janvier 1991.**

AGENDA

JEUDI 13 SEPTEMBRE

EXPOSITIONS

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Place Georges-Pompidou (42-77-12-33). T. l. j. sf mar. de 12 h à 22 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 22 h.

ACCROCHAGE DES COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE.

Salle d'art graphique Mnam. Jusqu'au 23 septembre.

HARRY CALLAHAN. Galerie du forum. Jusqu'au 21 octobre.

COLLECTIONS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. 2 volet : 1940-1964. Salle d'art graphique (4 étage). Jusqu'au 23 septembre.

JEAN GUEHENNO. 1 *sous*-sol. Jusqu'au 24 septembre.

RAYMOND LWY. UN PIONNIER DU DESIGN. Petit foyer. Jusqu'au 24 septembre.

Musée d'Orsay

Quai Anatole-France, place Henri-de-Montherlant (40-49-48-14). Mer., ven., sam., mar. de 10 h à 18 h, jeu. de 10 h à 21 h 45, dim. de 9 h à 18 h. Fermé le lundi.

RODOLPHE BRESDIN (1822-1885) UN GRAVEUR SOLITAIRE. Exposition-dossier. Entrée : 27 F. Jusqu'au 7 octobre.

JAMES GORDON BENNET ET LE NEW YORK HERALD. Exposition-dossier. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 30 septembre.

JOSEPH HORNECKER, ARCHITECTE - ART NOUVEAU A NANCY. Entrée : 27 F (billet d'accès au musée). Jusqu'au 7 octobre.

Palais du Louvre

Porte Jaujard - côté jardin des Tuileries (40-20-51-51). T.l.j. sf mar. de 9 h à 17 h 15. Visites-conférences les samedis à 15 h 30.

LE GUERCHIN EN FRANCE. Pavillon de Flore. Entrée : 27 F (ticket d'entrée au musée). Jusqu'au 12 novembre.

SCULPTURES FRAN AISES NÉO-CLASSIQUES DU MUSÉE DU LOUVRE *(1760-1830). Galerie et salle Mollien.* Entrée : 27 F (prix d'entrée du musée). Jusqu'au 31 décembre.

Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

11, av. du Président-Wilson (47-23-61-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 30, mer. jusqu'à 20 h 30.

UN CHOIX D'ART MINIMAL DANS LA COLLECTION PANZA. Entrée : 28 F. Jusqu'au 11 novembre.

Grand Palais

Av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower.

PICASSO, UNE NOUVELLE DATION. Galeries nationales (42-89-54-10). T.l.j. sf mar. de 10 h à 20 h, *mer. jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F. (dim. : 16 F).* Du 15 septembre au 14 janvier 1991.

MUSÉES

ARMES INSOLITES DU XVI• AU XVIII• SIÈCLE. Musée de l'armée, hôtel national des Invalides, place des Invalides (45-55-92-30). T.l.j. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F. Du 18 septembre au 31 décembre.

L'ART NAIF AUSTRALIEN. Musée d'Art naïf Max Fourny - halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard (42-58-74-12). T.l.j. sf lun. de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Du 14 septembre au 30 octobre.

COULEURS DE LA VIE. Bibliothèque Nationale, galeries Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). T.l.j. de 12 h à 18 h, mercredi jusqu'à 20 h. Entrée : *20 F. Jusqu'au 15 octobre.*

DES ARTISTES A LA COUPOLE, MONTPARNASSE 1918-1940. Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (45-48-67-27). T.l.j. sf lun. et jours fériés de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 septembre.

EN TRAIN. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 5 novembre.

GO WEST. Photographies de l'Ouest américain à la fin du XIX• siècle. Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson (47-23-36-53). T.l.j. sf mar. de 10 h à 17 h. Entrée : 25 F (comprenant l'ensemble des expositions). Jusqu'au 15 septembre.

HOMMAGE AUX TILLEULS ET A RODIN PAR FRAN OIS MORELLET. Musée Rodin, hôtel Biron, parc, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h. Jusqu'au 30 septembre.

LOUIS JOUVET ET LE CINÉMA. Bibliothèque Nationale, passage Colbert, 6, rue des Petits-Champs (47-03-81-26). T.l.j. sf dim. et fêtes de 9 h à 18 h 30. Jusqu'au 8 décembre.

LA MAISON DES ILLUSIONS DE JOY DE ROHAN-CHABOT. Trianon de Bagatelle, Orangerie, bois de Boulogne (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 18 h. Entrée : 5 F (prix d'entrée du parc). Jusqu'au 14 octobre.

JULES ET PAUL MARMOTTAN *COLLECTIONNEURS PRESTIGIEUX* AU MUSÉE. Marmottan. Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (42-24-07-02). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 30. Entrée : 25 F. Jusqu'au 1 octobre.

TOGYU OKUMURA, KAZUMASA NAKAGAWA. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40, jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 28 F. Jusqu'au 14 octobre.

PIÈCES D'ÉCHECS. Bibliothèque Nationale, cabinet des médailles et antiques, 58, rue de Richelieu (47-03-83-30). T.l.j. de 13 h à 17 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 30 septembre.

ROBES DU SOIR. Musée de la Mode et du Costume, Palais Galliera, 10, av. Pierre-1-de-Serbie (47-20-85-23). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 40. Entrée : 25 F. Jusqu'au 28 octobre.

RODIN ET LA CARICATURE. Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). T.l.j. sf lun. de 10 h à 17 h 45. Du 1 octobre au 11 novembre t.l.j. sf lun. de 11 h à 17 h. Braderie dim. 18 septembre de 10 h à 17 h 15. Entrée : 20 F. Jusqu'au 11 novembre.

CENTRES CULTURELS

***2 000 ANS DE PEINTURE DÉCORATIVE.* De Pompeï à la Grande Arche.** Bibliothèque Forney, hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). T.l.j. sf dim. et lun. de 13 h 30 à 20 h. Entrée : 15 F. Du 13 septembre au 24 novembre.

L'ALTERNATIVE! Une œuvre d'art dans chaque foyer. Centre culturel suédois, hôtel de Marle - 11, rue Payenne (42-71-82-20). T.l.j. sf lun. de 12 h à 18 h. Du 14 septembre au 14 octobre.

ROY ARDEN, JOHN MASSEY, PIERRE LECLERC. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h. Du 13 septembre au 20 octobre.

FRANCIS AUBURTIN. Mairie du XIVe, 12, rue Durouchoux. T.l.j. de 11 h 30 à 18 h. Jusqu'au 23 septem*bre.*

AUX SOURCES DU MONDE ARABE, L'ARABIE AVANT L'ISLAM. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 31 décembre 1993.

JEAN-FRAN OIS BAURET. Espace photographique de Paris, nouveau forum des Halles, place Carrée - 4 à 8, *grande galerie (40-26-87-12). T.l.j.* sf lun. de 13 h à 18 h, sam., dim. jusqu'à 19 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 14 octobre.

BAYA, CHAIBIA, FAHRELNISSA, TROIS FEMMES PEINTRES. Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard (40-51-38-38). T.l.j. sf lun. de 13 h à 20 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 23 septembre.

BÉNIN, TRÉSOR ROYAL. *Collection du Museum für Völkerkunde,* Vienne. Fondation Dapper, 50, av. Victor-Hugo (45-00-01-50). T.l.j. de 11 h à 19 h. Visites guidées jeudi à 15 h. Entrée : 15 F (entrée libre le mercredi). Jusqu'au 23 septembre.

LES ELÈVES DE LA SFP. Société française de photographie, 9, rue Montalembert (42-22-37-17). T.l.j. sf sam. et dim. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

KOJI FURUDOI. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). T.l.j. sf dim., lun. et jours fériés de 14 h à 19 h. Jusqu'au 13 octobre.

ALBERT HADJIGANEV. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean, rue Lobau, porche côté Seine. T.l.j. sf lun. de 11 h à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

DAVID HAMILTON. Fleur de fleurs. Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne, route de Sèvres (45-01-20-10). T.l.j. de 11 h à 18 h 30. Entrée : 5 F (entrée du parc). Du 14 septembre au 18 novembre.

PARIS 1913 : LE SACRE DU PRINTEMPS. Drouot-Montaigne, 15, avenue Montaigne (48-00-20-71). T.l.j. sf mer. 19 septembre de 11 h à 19 h. Du 14 septembre au 26 septembre.

DARINE SAPORTA. Photographies. Fnac Forum des Halles, niveau -3, porte Lescot (40-26-27-45). T.l.j. sf dim. de 10 h à 19 h 30. Du 18 septembre au 3 novembre.

LE VENT DU NORD VI. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). T.l.j. sf lun. de 13 h à 18 h. Du 16 septembre au 10 octobre.

LÉO WALLACH. Centre juif d'art et de culture Israël Jefroykin, 68, rue de la Folie-Méricourt (48-05-28-60). Mer., lun. de 10 h à 14 h et de 18 h à 21 h, jeu., mar. de 10 h à 21 h, ven. de 10 h à 14 h. Du 13 septembre au 15 octobre.

GALERIES

ALECHINSKY, DU BOUCHET, BRISSON, ERNST, KNIPHALS, LAIGRE, PINCEMIN. Ramette, Rossineux, Van Velde. Galerie Lucette Herzog, passage Molière - 157, rue Saint-Martin (48-87-39-94). Jusqu'au 6 octobre.

ROY ARDEN. Galerie Giovanna Minelli, 17, rue des Trois-Bornes (40-21-89-69). Jusqu'au 10 octobre.

HUGUETTE ARTHUR-BERTRAND. Galerie Galarté, *13, rue Mazarine* (43-25-90-84). Du 15 septembre au 13 octobre.

MIQUEL BARCELO, LOUISE LAWLER. Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple (42-71-09-33). Jusqu'au 10 octobre.

JEAN-MICHEL BASQUIAT, FRAN OIS BOISROND, ROBERT COMBAS, HERVÉ DI. Rosa, Keith Haring. Galerie Beaubourg, *23, rue du Renard* (42-71-20-50). Jusqu'au 6 octobre.

LARRY BELL. Galerie Montenay, 31, rue Mazarine (43-54-85-30). Jusqu'au 29 septembre.

DAVID BNO. Galerie des Archives, 46, rue des Archives (42-78-05-77). Jusqu'au 3 novembre.

JEAN-PIERRE BOURQUIN. Galerie Françoise Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 12 octobre.

SOPHIE BOURSAT. *Galerie Aline* Vidal, 70, rue Bonaparte (43-26-08-68). Du 13 septembre au 20 octobre.

TROY BRAUNTUCH. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 13 octobre.

FRÉDÉRIC BRECK. Galerie Bernard Jordan, 52-54, rue du Temple (42-72-39-84). Jusqu'au 10 octobre.

MARK BRUSSE. *Galerie Michel* Vidal, 56, rue du Faubourg-Saint-Antoine (43-42-22-71). Du 13 septembre au 10 novembre.

GIANSTEFANO BURATTONI. Galerie Polaris, 8, rue Saint-Claude (42-72-21-27). Jusqu'au 6 octobre.

LUCIANO CASTELLI, JOL FISCHER, MARKUS RAETZ, GEORGES ROUSSE, JUAN. Uslé. Galerie Farideh-Cadot, 77, rue des Archives (42-78-08-36). Jusqu'au 13 octobre.

THIERRY CAUWET. Série antillaise. Galerie Alain Oudin, 47, rue Quincampoix (42-71-83-65). Jusqu'au 29 septembre.

SANDRO CHIA, BILL BECKLEY. Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 17 octobre.

CUECO. Les chiens de Saqqarah. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Du 13 septembre au 31 octobre.

RICHARD DAVIES. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Du 18 septembre au 27 octobre.

MARC DEVADE. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 11 octobre.

JEAN-FRAN OIS DUBREUIL. Galerie Convergence, 39, rue des Archives (42-78-57-45). Jusqu'au 6 octobre.

KOJI FURUDOI. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 13 octobre.

MICHAEL GRAIG-MARTIN. Galerie Claudine Papillon, 59, rue de Turenne (40-29-98-80). Jusqu'au 13 octobre.

CHAIM GROSS. Galerie 1900-2000, 9, rue de Penthièvre (47-42-93-06). Jusqu'au 28 septembre.

GROUPE : HUIT NOUVEAUX ARTISTES, PEINTRES ET SCULPTEURS. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (45-51-00-85). Jusqu'au 29 septembre.

FRIEDEMANN HANN, CALLIM FRASER. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Du 13 septembre au 11 octobre.

MICHEL HUMAIR. Galerie Bellint, 28 bis, bd Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 20 octobre.

NICOLAS HÉRUBEL. Galerie J. Moussion, 110, rue Vieille-du-Temple (48-87-75-91). Jusqu'au 25 septembre.

IPERCAMERA. Galerie Praz-Delavallade, 10, rue Saint-Sabin (43-38-52-60). Du 13 septembre au 27 octobre.

ISIDORE ISOU. Galerie Rambert, 4, rue des Beaux-Arts (43-29-34-90). Du 15 septembre au 20 octobre. / Galerie de Paris, 6, rue du Pont-de-Lodi (43-25-42-63). Du 15 septembre au 20 octobre.

JACOBSEN. Galerie Denise René, 196, bd Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 27 octobre.

JEANNE LAGANNE. Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 9 octobre.

ELIANE LARUS. Galerie Bercovy-Fugier, 27, rue de Charonne (48-07-07-79). Du 13 septembre au 27 octobre.

JEAN-CLAUDE LATTES. Espace d'art contemporain, 55, rue du Montparnasse (43-22-72-77). Jusqu'au 29 septembre.

CATHERINE LEE. Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme (42-77-19-37). Jusqu'au 17 octobre.

JOHN LEVÉE. *Galerie de Poche,* 3, rue Bonaparte (43-29-76-23). Jusqu'au 29 septembre. / Galerie Callu Mérite, 17, rue des Beaux-Arts (46-33-04-18). Jusqu'au 29 septembre.

ERIC MAILLET, JEAN-CÉSAR SUCHORSKI. Galerie Sylvana Lorenz, 13, rue Chapon (48-04-53-02). Jusqu'au 6 octobre.

MAYO. Galerie Alain Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (42-78-66-67). Jusqu'au 27 octobre.

MAITRES ANCIENS ET MODERNES. Galerie Charles et André Bailly, 25, quai Voltaire (42-60-36-47). Du 18 septembre au 20 décembre.

MAITRES FRAN AIS DU XIXE. Galerie du Carrousel, 11, quai Voltaire (42-61-10-75). Du 14 septembre au 14 décembre.

ALBERT MERZ. Galerie Krief, 50, rue *Mazarine (43-29-32-37). Du 15 sep*tembre au 13 octobre.

MITCHELL. Galerie Philippe Frégnac, 50, rue Jacob (42-60-86-31). Jusqu'au 28 septembre.

LA MONTE YOUNG, MARIAN ZAZEELA. Espace Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 20 octobre.

DAVID NEWMAN. Galerie Gutharc Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Du 14 septembre au 13 octobre.

OBJECTAL. Galerie Jacques Barbier - Caroline Beltz, 7, rue Pecquay (40-27-84-14). Jusqu'au 29 septembre.

JULES OLITSKI. Galerie Montaigne, 36, avenue Montaigne (47-23-32-35). Du 15 septembre au 16 octobre. / Galerie Di Meo, 5, rue des Beaux-Arts (43-54-10-98). Du 15 septembre au 31 octobre.

CARMEN PERRIN. Galerie Laage-Salomon, 57, rue du Temple (42-78-11-71). Jusqu'au 6 octobre.

FRAN OIS PERRODIN. Galerie Gilbert Brownstone et Cie, 9, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 17 octobre.

CLAUDE PICART. Galerie Nane Stern, 26, rue de Charonne (48-06-78-64). Jusqu'au 6 octobre.

LE PLAISIR DU PHOTOGRAPHE. Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15). Du 15 septembre au 15 octobre.

JULIO POMAR. Galerie Georges Lavrov, 42, rue Beaubourg (42-72-71-19). Jusqu'au 13 octobre.

DANIEL POMMEREULLE. Galerie Rocca, 18, rue Charlot (48-87-56-56). Jusqu'au 25 octobre.

ROBERT RAUSCHENBERG. *Galerie* Fabien Boulakia, 20, rue Bonaparte (43-26-56-79). Jusqu'au 22 septembre.

OLIVIER RICHON. Galerie Samia Saouma, 16, rue des Coutures Saint-Gervais (42-78-40-44). Jusqu'au 17 octobre.

THOMAS RUFF. Galerie Crousel-Robelin Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 6 octobre.

CHÉRI SAMBA. Galerie Jean-Marc Patras, 9, rue Saint-Anastase (42-72-22-04). Du 15 septembre au 27 octobre.

KENNY SCHARF. Galerie Beaubourg, *nouvel espace,* 3, *rue Pierre-au-*Lard (48-04-34-40). Jusqu'au 6 octobre.

IRIS SARA SCHILLER. Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 6 octobre.

ANTONIO SEMERARO. Galerie Jean Fournier, 44, rue Quincampoix (42-77-32-31). Jusqu'au 8 octobre. / Galerie Jean Lupu, 43, rue du Faubourg-Saint-Honoré (42-65-93-19). Jusqu'au 13 octobre.

CHRISTIAN SORG. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 27 octobre.

GIANGIACOMO SPADARI. *Galerie* Cremniter-Laffanour (Down-Town), 33, *rue de Seine* (46-33-82-41). Du 15 septembre au 10 octobre.

MARK DI SUVERO. Galerie de France, 50-52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 13 octobre.

RICHARD TEXIER. Galerie Hadrien Thomas, 3, rue du Plâtre (42-76-03-10). Jusqu'au 16 octobre. / Galerie *Bernard Davignon, 76, rue Vieille-du-*Temple (48-04-52-50). Jusqu'au 13 octobre.

DOMINIQUE THIOLAT. Galerie Apomixie, 19, rue Guénégaud (46-33-03-02). Du 16 septembre au 15 octobre.

TIME SPACE PLAGE. Galerie Ghislaine Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 18 octobre.

BERNADETTE TINTAUD. Galerie Claude Samuel, 18, pl. des Vosges (42-77-16-77). Du 13 septembre au 20 octobre.

PÉRIPHÉRIES

BIÈVRES. Juan I-Jong de Taipei. Musée français de la photographie, 78, rue de Paris (69-41-10-60). T.l.j. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au *4 novembre.*

LA DÉFENSE. Art contemporain du **Sénégal.** Grande Arche, socle de la Grande Arche 1, parvis de la Défense. T.l.j. sf lun. de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Du 18 septembre au 28 octobre. **France des libertés, France des étrangers.** Grande Arche, toit, 1, parvis de la Défense (49-07-26-26). T.l.j. de 9 h à 17 h, sam., dim. et jours fériés de 10 h à 19 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 3 mars 1991.

IVRY-SUR-SEINE. Situation(s) Ivry. Centre d'art contemporain, 93, av. Georges-Gosnat (46-70-15-71). T.l.j. sf lun. de 12 h à 19 h, dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 23 septembre.

PONTOISE. Les Acquisitions du *musée Pissarro depuis sa création.* Musée Pissarro de Pontoise, 4, rue Lemercier - 17, rue du Château (30-38-02-40). T.l.j. sf lun. et mar. de 14 h à 18 h. Jusqu'au 7 octobre. **Les Plus Belles uvres d'art ancien.** Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 7 octobre. **Sculptures religieuses du musée.** Musée Tavet-Delacour, 4, *rue Lemercier* (30-38-02-40). T.l.j. sf mar. et jours fériés de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Du 15 septembre au 16 septembre.

SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE. Aux grands hommes, David D'Angers. Fondation de Coubertin, domaine de Coubertin (30-85-69-89). T.l.j. sf lun. et mar. de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 11 novembre.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 14 SEPTEMBRE

« Les salons de l'hôtel de Lauzun et quatre hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (D. Bouchard).

« Jardins et cités d'artistes de Montparnasse », 14 h 30, métro E.-Quinet (Paris pittoresque et insolite).

« Le village de Saint-Germain-des-Prés, son abbaye, ses jardins, ruelles et jardins jusqu'à l'hôtel des archevêques de Sens », 14 h 30, sortie métro Saint-Germain-des-Prés (I. Hauller).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Pyramide du Grand Louvre et crypte de Philippe-Auguste », 14 h 45, métro Palais-Royal, sortie rue de Rivoli (M. Banassat).

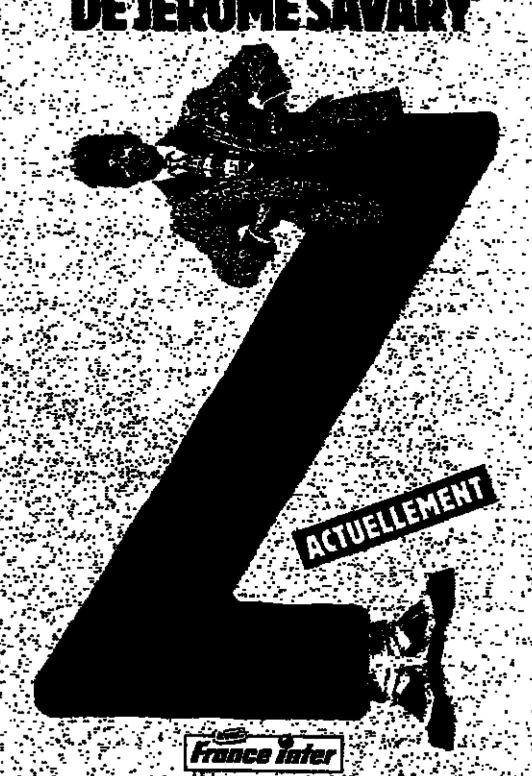
« L'Assemblée nationale », (carte d'identité ; La visite peut être annulée, tél. le matin au 45-74-13-31), 15 heures, 33, quai d'Orsay (E. Romann).

« Exposition : Rodin et la caricature », 15 heures, 77, rue de Varenne (Tourisme culturel).

« L'Opéra Garnier et les fastes du Second Empire », 15 heures, en haut des marches (Connaissance de Paris).

« *Les cours des miracles :* évocation de la corporation des voleurs et des malingreux, etc. », 14 h 30, métro Bonne-Nouvelle, devant la poste (P.-Y. Jaslet).

« Bénin, trésor royal », 15 heures, musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (Paris et son histoire).





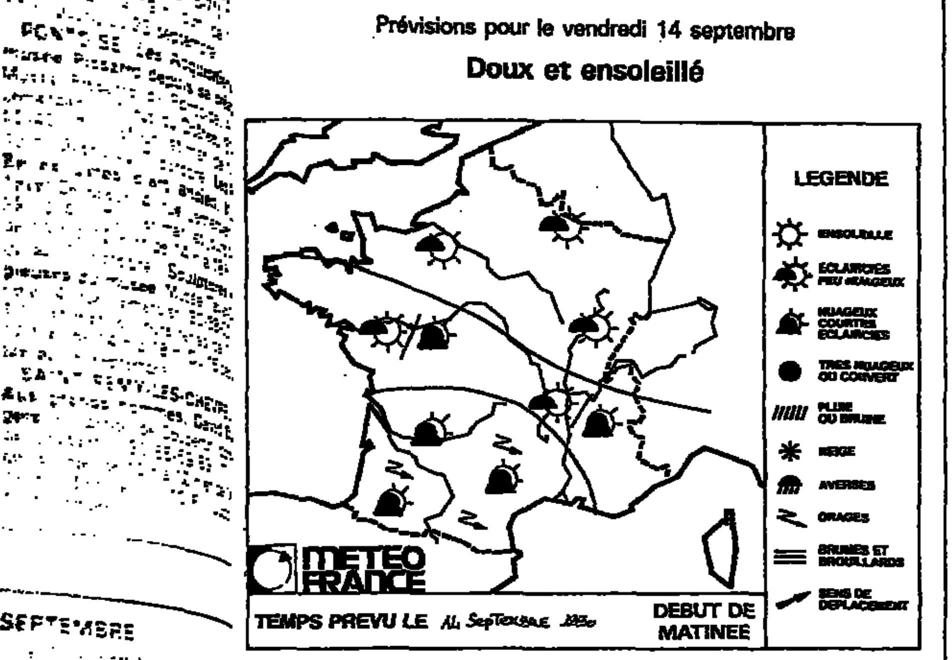
هكذا من الاصل

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

Prévisions pour le vendredi 14 septembre

Doux et ensoleillé



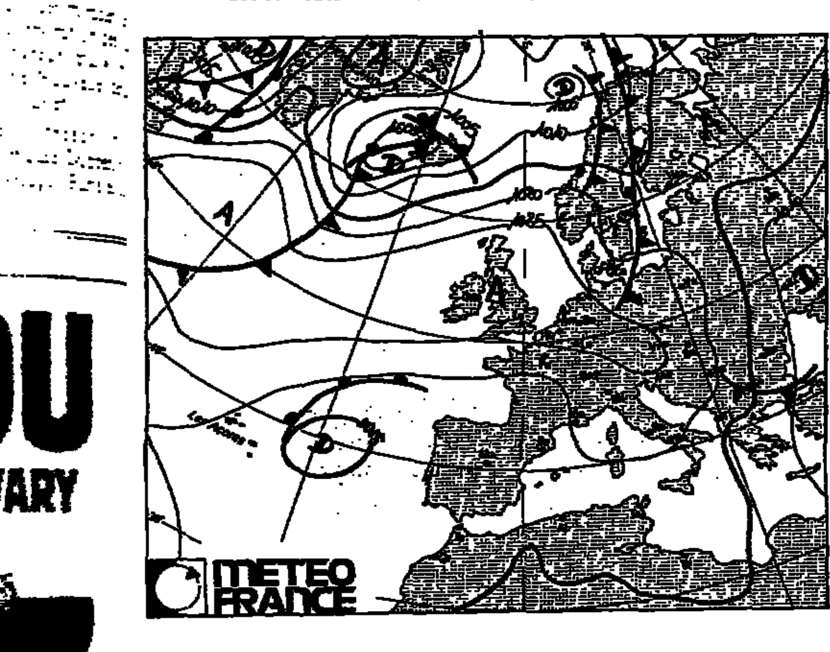
Samedi 15 septembre : Quelques orages isolés

Les passages nuageux n'empêcheront pas le soleil de se montrer. Par moment, les nuages se montreront plus menaçants et donneront une petite ondée, voire un orage. Ce sont les régions qui s'étendent du Sud-Ouest au Massif central et à la Franche-Comté qui seront les plus menacées par ces ondées orageuses. Le soir, la couche nuageuse s'épaissira sur la Bretagne et le Cotentin.

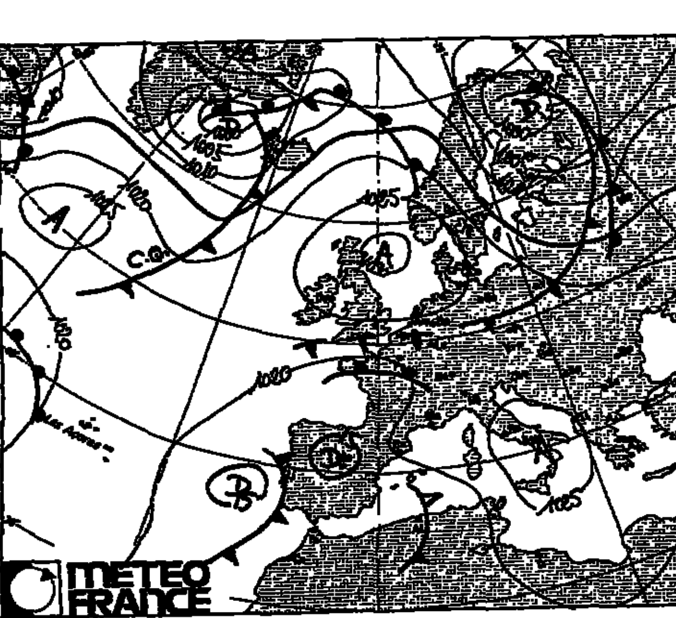
Les températures du matin seront de 11 à 13 degrés sur le Nord et le Nord-Est, 13 à 16 degrés ailleurs.

L'après-midi, il fera 24 à 26 degrés du Nord au Nord-Est, 26 à 28 degrés sur les autres régions, voire 30 degrés sur le Sud-Ouest.

SITUATION LE 13 SEPTEMBRE 1990 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 15 SEPTEMBRE A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 12-9-90

Valeurs extrêmes relevées entre le 12-9-90 à 6 heures TU et le 13-9-90 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	26	13	D
BIARRITZ	24	15	D
BORDEAUX	26	12	D
BOURGES	24	11	D
BREST	23	11	D
CAEN	20	10	D
CHERBOURG	19	14	N
CLERMONT-FER.	22	9	D
DIJON	23	10	N
GRENOBLESMH	24	9	D
LILLE	19	10	B
LIMOGES	22	13	D
LYON	23	9	D
MARSEILLE-MAR.	26	15	N
NANCY	20	8	D
NANTES	21	14	D
NICE	25	16	D
PARIS-MONTS	23	12	D
PAU	27	13	A
PERPIGNAN	23	18	C
RENNES	25	12	D
ST-ETIENNE	23	8	D
STRASBOURG	19	8	N
TOURS	24	11	D
TOULOUSE	28	19	N
POINTE-A-PITRE	32	23	A
ÉTRANGER			
ALGER	35	21	C
AMSTERDAM	19	7	B
ATHÈNES	23	16	D
BANGKOK	33	25	C
BARCELONE	25	21	C
BELGRADE	16	8	N
BERLIN	17	12	P
BRUXELLES	17	8	B
LE CAIRE	34	27	D
COPENHAGUE	17	10	P
DAKAR	31	27	N
DELHI	34	26	D
DJERBA	31	23	D
GENÈVE	21	8	N
HONGKONG	29	26	A
ISTANBUL	16	15	A
JÉRUSALEM	26	15	D
LISBONNE	26	17	N
LONDRES	25	11	D
LOS ANGELES	28	18	D
LUXEMBOURG	18	9	B
MADRID	30	13	D
MARRAKECH	36	21	D
MEXICO	24	14	P
MILAN	27	14	N
MONTRÉAL	24	8	A
MOSCOU	11	8	C
NAIROBI	23	11	D
NEW-YORK	28	22	C
OSLO	18	9	N
PALMA-DE-MAJ.	30	21	N
PÉKIN	29	18	P
RIO-DE-JANEIRO	34	22	D
ROME	27	16	D
SINGAPOUR	26	25	D
STOCKHOLM	13	7	N
SYDNEY	22	13	P
TOKYO	34	26	A
TUNIS	28	16	D
VARSOVIE	14	6	C
VENISE	23	20	D
VIENNE	16	10	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5347

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II								■	
III			■			■			
IV							■		
V									■
VI		■			■				
VII								■	
VIII					■		■		
IX	■		■						
X								■	
XI					■				

HORIZONTALEMENT

I. Avec lui, on est sûr de tomber sur un os. – II. Perd tout son intérêt quand la glace est rompue. – III. Note. Préfixe. Pousse à s'occuper des affaires des autres. – IV. Se déplacent sans bruit. Alla au Ciel. – V. Prête à rire. – VI. Préfixe. Qui ont laissé tomber leurs affaires. – VII. Rase bien. – VIII. Formule. A beaucoup fait rêver. – IX. Qui est donc toujours le même. – X. Se prête en cas de besoin. – XI. Est bien verte. Chassait les nuages.

VERTICALEMENT

1. Jeu de mots. Réfléchi. – 2. Faite pour récolter. Pour celui qui ne veut pas trop se mouiller. – 3. A de beaux restes. A cause d'elle, certains ne s'entendent plus. Adverbe. – 4. De quoi ne plus être dans la course. – 5. Sont responsables de certaines usures. Tel celui qui débute dans la vie. – 6. Pronom. Nuisible aux projets d'avenir. – 7. Se déplace rapidement. Amenée à « la » ramener. Est réveillé depuis longtemps. – 8. Consomme beaucoup. Donnait un avis. – 9. Va bien avec lui. Mise en valeur.

Solution du problème n° 5346

Horizontalement

I. Sénateurs. – II. Louer. Réa. III. Aléria. Tu. – IV. Li. Os. Art. – V. Odessa. – VI. Menteuse. – VII. Tardive. – VIII. Unit. Et. – IX. Récit. Cru. – X. Houle. – XI. Meneuses.

Verticalement

1. Slalomeurs. – 2. Eolide. Né. – 3. Nue. Entiché. – 4. Aérostation. – 5. Trisser. Tue. – 6. Aude. Lu. – 7. Ur. Si. Ces. – 8. Retriever. – 9. Saut. Etuis.

GUY BROUTY

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du lundi 10 et mardi 11 septembre 1990 :

DES DECRETS

- N° 90-798 du 10 septembre 1990 portant incorporation au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce code.

- N° 90-799 du 10 septembre 1990 portant incorporation au livre des procédures fiscales de divers textes modifiant et complétant certaines dispositions de ce livre.

UN ARRETE

- Du 10 septembre 1990 portant incorporation à l'annexe IV au code général des impôts de divers textes modifiant et complétant cette annexee.

Est publié au *Journal officiel* du mercredi 12 septembre 1990 :

UN DECRET

-N° 90-801 du 6 septembre 1990 pris pour l'application de l'article 34 de la loi N°88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie et relatif à l'indemnité compensatrice en matière d'enseignement primaire et d'assistance médicale gratuite

LOTO MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1990

19H55

7 27 35 39 41 43 — 13 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

PÉRIODE DE TIRAGE N° 37

20H35

4 9 16 22 47 49 — 15 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

PÉRIODE DE TIRAGE N° 37

PROCHAINS TIRAGES SAMEDI 19H55 - 20H35 — VALIDATION DU JEUDI AU SAMEDI 19H00.

loto TACOTAC — TIRAGE DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1990

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 03/01/90)

Le numéro **0 9 0 7 1 9** gagne **4 000 000 F**

Les numéros approchant à la centaine de mille 190719 290719 390719 490719 590719 690719 790719 gagnent 40 000 F

Les numéros approchant aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
000719	091719	090019	090709	090710	10 000 F
010719	092719	090119	090729	090711	
020719	093719	090219	090739	090712	
030719	094719	090319	090749	090713	
040719	095719	090419	090759	090714	
050719	096719	090519	090769	090715	
060719	097719	090619	090779	090716	
070719	098719	090819	090789	090717	
080719	099719	090919	090799	090718	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	0719	4 000 F
	719	400 F
	19	200 F
	9	100 F

RESULTATS OFFICIELS - INFORMATIONS

Par minitel 36.15 LOTO

Par téléphone 36.65.77.02

90 TACOTAC LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS 50e

CARNET DU Monde

Naissances

– *Télémaque,*

fils d'Ulice D. MASSON, et de Brigitte RÉCIPON,

petit frère de Martin et Lazare,

est né le 4 septembre 1990.

Décès

– M. Jean Allard,
son époux,
M. et Mme Michel Gouet,
Mme Anne-Marie Savey,
M. et Mme Philippe Deronne,
ses enfants,
Patrice, Florence, Murielle, Valérie, Marie-Agnès, Sébastien, Arnaud,
ses petits-enfants,
M. et Mme Pierre Humbert-Droz,
ses sœur et beau-frère,
Michèle, Geneviève, Sylvie,
ses nièces,
Mlle Louise Fligelman,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Jean ALLARD,
née Marguerite Cuilhé,

survenu à Paris, le 11 septembre 1990, dans sa quatre-vingtième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 septembre 1990, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu au cimetière Cadet de Niort (Deux-Sèvres), le même jour, à 17 heures.

1, rue Monticelli,
75014 Paris.
24, avenue Félix-Viallet,
38000 Grenoble.
29, avenue Jean-Racine,
92330 Sceaux.
14, impasse du Coteau,
30000 Nîmes.

– Mme Humbert Guyot,
M. et Mme Humbert Guyot
et leurs enfants,
M. et Mme Georges-Henri Soutou,
M. et Mme Jean-Marc Tiberghien
et leurs enfants,
Le capitaine et Mme Olivier Duporté
et leurs enfants,
M. Jean-François Degueldre
et ses enfants,

ont l'honneur de faire part du rappel à Dieu, le 1er août 1990, du

lieutenant-colonel Humbert GUYOT,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
valeur militaire,
médaille de la Résistance,
médaille des évadés.

Il fut l'ultime chef de corps du 7e régiment de Spahis algériens (Senlis), dernière unité à cheval de la cavalerie française, dissous le 30 septembre 1962.

Ses obsèques ont été célébrées le 3 août en l'église de Châteauneuf.

73190 Châteauneuf (Savoie).
31, avenue de la Bourdonnais,
Paris-7e.

– Mme Edmond Seltzer,
M. Jean Gaussorgues,
Mme Etienne Gaussorgues,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-Marc Seltzer,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Charles Anglade
et leurs enfants,
dans la tristesse et l'espérance, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Madeleine SELTZER,
croix de guerre 1917,
médaillée
de la Reconnaissance française,
fondatrice et directrice du sanatorium de Chantoiseau,
chevalier de la Légion d'honneur.

survenu dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu au temple protestant de Sanary-sur-Mer, le 4 septembre 1990.

« Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur. Ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent. »
Apoc. XIV, 13.

98, impasse Bory.
83110 Sanary-sur-Mer.

– La fondation Edith Seltzer,
Le centre de cure et convalescence *Chantoiseau-Chantesoleil,*
Le centre de réadaptation professionnelle Chantoiseau,
Le conseil d'administration,
Le comité médical,
Le comité d'entreprise,
L'Association des amis de Chantoiseau-Chantesoleil,
La direction et tout le personnel,

ont la tristesse de faire part du décès de leur fondatrice,

Madeleine SELTZER,
survenu le 1er septembre 1990, à Sanary-sur-Mer.

Les obsèques ont eu lieu au temple de Sanary-sur-Mer, le 4 septembre 1990.

Chantoiseau,
05100 Briançon.

– Lise et Claude Chanut,
Georges Rosenberg,
Les familles Seligman, Lyon, Rosenberg, Devaux, Chanut, Lehmann, Kohn,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Suzanne LEHMANN,

leur mère, belle-mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

survenu le 11 septembre, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président-directeur général du Centre français du commerce extérieur,
Le président du Comité français des manifestations économiques à l'étranger,
Et l'ensemble du personnel,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Jean-Paul STEHLIN,

survenu le mardi 11 septembre 1990, à Paris, à l'âge de cinquante-huit ans.

CFME,
10, avenue d'Iéna,
75016 Paris.

– Mme Adrine Lusina Tamm,
son épouse,
M. Lars Tamm,
son frère,
Mme Beth Krautmeyer et Mme Margareta Sylvén,
ses sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et tous les amis du ministère suédois des affaires étrangères,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Hugo TAMM,
ambassadeur de Suède E.R.,

survenu le 9 septembre 1990, dans sa quatre-vingt-septième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 14 septembre, à 8 h 30, à la chapelle Sainte-Thérèse, à la paroisse Saint-Honoré-d'Eylau, 71, rue Boissière, Paris-16e.

Le corps sera inhumé au caveau familial à la paroisse de Löt en Suède.

4, rue Thiers,
Paris-16e.

Remerciements

– Les familles Szulmajster, Celnikier, de Robichon, Mathon, Carrère, Kunthala,
très touchées par les nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

M. Jekisiel SZULMAJSTER,
directeur de recherche au CNRS,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,

remercient les fidèles amis et tous ceux qui se sont associés à leur deuil.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu du

comte Bruno DE LA FOREST D'ARMAILLÉ,

une messe sera célébrée le jeudi 20 septembre 1990, à 18 h 15, en l'église Saint-Philippe du Roule, Paris-8e.

– Pour le premier anniversaire de la disparition de

M. Henri HECHT,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé, et restent fidèles à son souvenir.

– Il y a neuf ans, le 15 septembre *1981,*

Georges MAZURELLE

nous quittait.

Son épouse, ses enfants, ses amis, évoquent le souvenir de celui qui reste présent parmi eux.

Messes anniversaires

– Pour le huitième anniversaire du décès du président

Bachir GEMAYEL et de ses compagnons,

Solange,
Youmna et Nadim Gemayel
font part de la messe de requiem qui sera célébrée par le vicaire patriarcal maronite, Mgr Pierre Harfouche, le dimanche 16 septembre 1990, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-du-Liban, rue d'Ulm, Paris-5e.

AGENDA

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Jeudi 13 septembre

TF 1

20.40 **Série : Le triplé gagnant.**
L'assassin, s'il vous plaît ? de Bernard Villiot, avec Raymond Pellegrin, Darry Cowl.
22.05 **Ex libris.**
Islam : De la soumission à la révolte. Invités : Bernard Lewis, Djura, Bruno Etienne, Freidoun Sahebjam, Sapho.
23.10 **Série :**
Chapeau melon et bottes de cuir.
0.05 **Journal, Météo et Bourse.**

A 2

20.40 **Cinéma : Coup double.** □
Film américain de Jeff Kanew (1986). Avec Burt Lancaster, Kirk Douglas, Charles Durning.
22.25 **Variétés : Ages tendres.**
Emission présentée par Albert Raisner.
23.15 ***Feuilleton : Le journal*** *(dernier épisode).*
0.20 **Journal et Météo.**

FR 3

20.35 **Cinéma :**
Les vécés étaient fermés de l'intérieur. ■
Film français de Patrice Leconte (1975). Avec Jean Rochefort, Coluche, Roland Dubillard.
22.00 **Journal et Météo.**
22.20 **Dessin animé : Run Sheep Run.**
22.30 **Cinéma : Mauvais sang.** ■
Film français de Leos Carax (1986). Avec Denis Lavant, Juliette Binoche, Michel Piccoli.

CANAL PLUS

20.30 **Cinéma : Australia.** ■■
Film belgo-franco-suisse de Jean-Jacques Andrien (1988). Avec Fanny Ardant, Jeremy Irons, Agnès Soral.
22.25 **Flash d'informations.**
22.35 **Cinéma : Karaté Kid, le moment de vérité 2.** ■
Film américain de John G. Avildsen (1986). Avec Noriyuki « Pat » Morita, Ralph Macchio, Tamlyn Tomita (vo).
0.25 **Cinéma : J'aurais jamais dû croiser son regard.** □
Film français de Jean-Marc Longval (1989). Avec Nathalie Cardone, Smaïn, Luc Thiller.

LA 5

20.35 **Histoires vraies.**
Mon bébé, mon amour, téléfilm de James Steven Sadwith, avec Jo Beth Williams, John Shea (2ᵉ partie).
Un procès déchirant.
22.20 **Débat : Un enfant à tout prix.**
Animé par Gilles Schneider.
0.00 **Journal de minuit.**

M 6

20.35 **Cinéma : On est venu là pour s'éclater.** □
Film français de Max Pécas (1979). Avec Marco Perrin, Sylvain Green, Christina Davis.
22.05 **Téléfilm : Vol 755, chantage à la bombe.**
De Scott Hicks, avec Chris Haywood, Vincent Ball.
Panique pour un prétendu explosif.
23.40 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

20.30 **Série : Objectif amateur (2).**
21.00 **Théâtre : Oh ! Les beaux jours.**
Pièce de Samuel Beckett, avec Madeleine Renaud, Jean-Louis Barrault.
22.30 ***Le Concertgebouw Amsterdam*** **:** James Galway.
23.00 **Documentaire : Tours du monde, *tours du ciel* (7).**
23.55 **Série : Grafic** (Harry Clarke).

FRANCE-CULTURE

20.30 **Festival d'Avignon 1990.**
Cabinet de lecture.
21.30 **Profils perdus.**
Jacques Doucet.
22.40 **Nuits magnétiques.**
Relire la littérature ; Le roman des manuscrits.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.**
L'héritage enfoui de Tracy Chapman.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct du Théâtre des Champs-Elysées) : Nocturnes pour orchestre, de Debussy ; Concerto pour piano et orchestre en sol majeur, de Ravel ; Concerto pour orchestre, de Bartok, par le *Chœur de Radio-France et l'Orchestre* national de France, dir. Charles Dutoit ; sol. : Martha Argerich, piano.
23.07 **Nuits chaudes.**
De grands oiseaux de nuit.
0.58 **Les valses de l'été.**

Vendredi 14 septembre

TF 1

13.35 **Feuilleton : Les feux de l'amour.**
14.25 **Série : Commissaire Moulin.**
16.20 **Série : *Tribunal*.**
16.50 **Variétés : La chance aux chansons.**
17.05 **Club Dorothée.**
17.35 **Série : Hawaii, police d'Etat.**
18.30 **Jeu : Une famille en or.**
Animé par Patrick Roy.
18.55 **Feuilleton : Santa-Barbara.**
19.25 **Jeu : La roue de la fortune.**
19.55 **Divertissement : Pas folles, les bêtes !**
20.00 **Journal, Météo et Tapis vert.**
20.35 **Variétés : Tous à *la Une*.**
Emission présentée par Patrick Sabatier. Avec Jean Lefèbvre, Toto Cutugno, Kassav', Les Inconnus, Patrick Sébastien, Michel Fugain, Véronique Genest, La Compagnie Créole, Marc Lavoine, Emmanuelle Béart.
22.35 **Magazine : Grands reportages.**
Les gros... la faim du rêve américain, de Jean-Loup Demigneux.
23.35 **Série : Madame SOS.**
0.50 **Journal, Météo et Bourse.**

A 2

13.40 **Série : Falcon Crest.**
14.05 **Magazine : Eté show.**
14.10 **Feuilleton : Les dames de la côte**
(dernier épisode).
15.40 **Magazine : Eté show** (suite).
Invité : Ivry Gitlis.
16.45 **Série : Larry et Balki.**
17.10 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
D'Armand Jammot, animé par Laurent Cabrol.
17.35 **Magazine : Giga.** *Les années collège.*
18.05 **Feuilleton : Châteauvallon** (dernier épisode).
19.05 **Série : Mac Gyver.**
20.00 **Journal et Météo.**
20.40 **Série : Profession comique.**
D'André Halimi.
Fu-Fu (Louis de Funès).
21.35 **Série : La belle Anglaise.**
21.50 **▶ Caractères.**
Magazine littéraire de Bernard Rapp. Premiers romans. *Invités : Philippe Blasband (De cendres et de fumées)*, Kits Hilaire (*Berlin, Dernière*), Jean Rouaud (*les Champs d'Honneur*), Amitav Ghosh (*les Feux du Bengale*), le professeur Emile Papiernik (*Naître*, de Lennart Nilsson), Catherine Monetti (Les saucisses de Toulouse).
23.05 **Journal et Météo.**

FR 3

13.30 **Magazine : Regards de femme.**
Invité : Almudena Grandes, pour *les Vies de Loulou* ; Le grand témoin : Aniko Husti, chercheur à l'Institut national de la *recherche pédagogique*.
14.05 **Sport : Tennis.**
Passing shot de Bordeaux, en direct.
17.30 **Magazine : C'est pas juste.**
18.30 **Jeu : Questions pour un champion.**
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 ***Jeux : La classe.***
20.35 **Magazine : Thalassa.**
Il était une fois la Transat, de Ramon Gutierrez et Patrick Boileau.
21.35 **Feuilleton : *Le roi de Patagonie*.**
De Stéphane Kurc et Georges Campana, d'après le roman de Jean Raspail, avec Frédéric Van Den Driessche, Omar Sharif (1ᵉʳ épisode).
La fabuleuse histoire d'Antoine de Tounens.
22.30 ***Journal et Météo.***

CANAL PLUS

13.30 **Cinéma : L'arme fatale.** ■
Film américain de Richard Donner (1987). Avec Mel Gibson, Danny Glover, Gary Busey.
15.15 **Cinéma dans les salles.**
16.00 **Sport : Golf.**
Trophée Lancôme, en direct de Saint-Nom-la-Bretèche.
18.00 **Cabou cadin.**
Reporter blues : The Dick Tracy show.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.30 **Dessins animés : Ça cartoon.**
18.50 **Top albums.**
19.20 ***Magazine*** **: Nulle part ailleurs.**
20.30 **Téléfilm : Strip-tease fatal.**
De Robert Lewis, avec Marilu Henner, Susan Blakely.
Enquête dans une boîte où les hommes se déshabillent.
22.05 **Documentaire : Retour au Kham.**
De Bruno Vienne.
Un lama de retour au Tibet.
22.55 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma :**
Randonnée pour un tueur. ■
Film américain de Roger Spottiswoode (1988). Avec Sidney Poitier, Tom Berenger, Kristie Alley.

LA 5

13.30 **Série : *Amicalement vôtre*.**
14.30 **Série : L'enquêteur.**
15.25 **Série : Soko, brigade des stups.**
16.35 **Dessins animés.**
18.00 **Série : Riptide.**
19.00 **Journal images.**
19.10 **Jeu : Je compte sur toi.**
19.45 **Journal.**
20.30 **Drôles d'histoires.**
20.35 **Téléfilm :**
Ma femme a disparu.
De David Greene, avec Elliot Gould, Mike Farrell.
Un prêtre est au courant...
22.25 **Série** : L'inspecteur Derrick.
23.30 **Soko, brigade des stups** (rediff.).
0.00 **Le minuit pile.**

M 6

13.20 **Série :**
Madame est servie (rediff.).
13.50 **Série : Docteur Marcus Welby.**
14.40 **Série : Médecins de nuit.**
15.30 **Musique : Boulevard des clips** (et à 1.00).
17.00 **Série : Magnum.**
17.45 **Téléfilm : Panique dans le périphérique.**
De Jerry Jameson, avec James Farentino, Don Stroud.
18.54 **Six minutes d'informations.**
19.00 **Série : La fête à la maison.**
19.25 **Série : Roseanne.**
19.54 **Six minutes d'informations.**
20.00 **Série : Madame est servie.**
20.35 **Téléfilm : Racolage.**
De Joseph Sargent, avec Lee Remick, Jill Clayburgh.
Une journaliste et une prostituée.
22.15 **Série : Clair de lune.**
3
23.05 **Série :**
Les années coup de cœur.
23.35 **Magazine : Avec ou sans rock.**
0.20 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

15.30 **Cours d'italien** (14).
16.00 **Débat : *Dialogue.*** (*Le Golfe, l'islam et la guerre*).
16.55 **Série : Grafic** (Sens interdit).
17.00 **Téléfilm : Le maître** (1ʳᵉ partie).
18.15 **Court métrage : Blanche et Claire.**
18.30 **Série : Grafic** (Quasimodo).
18.45 **Série : Portraits** (La matelassière). D'alain Cavalier.
18.55 **Vidéo-danse : Ex-romance.**
19.45 **Vidéo-danse : Vire-volte.**
20.00 **Documentaire : Rêves des enfants du dragon.**
De Pierre Hoffmann.
21.00 **Série : *Grafic*** (*Liberatore*).
21.10 **Téléfilm : Le maître** (2ᵉ partie).
22.15 **Court métrage : Les chiens.** De Melvin *Trevor.*
22.30 **Série : Grafic** (Tout va bien).
22.40 **Série : Portraits** (La fileuse).
23.00 **Docu*mentaire* : *Paris-Nord*.** D'après le spectacle de Jacques Bonnaffé.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio-archives.**
21.30 **Black and blue.** Table ronde.
22.40 **Nuits magnétiques.** Relire la littérature ; Le roman des manuscrits.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 ***Musique : Coda.*** *L'héritage enfoui de* Tracy Chapman.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (donné le 13 octobre 1989 lors de l'Emis de Paris) : Concerto pour violoncelle *et orchestre nº 2 en si mineur op. 104,* de Dvorak ; Symphonie nº 2, de Ives, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. John Nelson ; sol. Lynn Harrell, *violon.*
22.20 **Cycle acousmatique.**
23.07 **Nuits chaudes.** De grands oiseaux de nuit.
0.58 **Les valses de l'été.**

Audience TV du 12 septembre 1990

Le Monde / SOFRES NIELSEN

Audience instantanée, France entière 1 point = 202 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	42,5	Tac-o-Tac 12,6	Mac Gyver 8,1	Actu. rég. 16,1	Commun. 1,2	Je compte sur toi 2,0	F. à maison 2,6
19 h 45	48,4	Roue Fort. 21,1	Mac Gyver 9,3	19-20 Info 12,2	Nulle part. 3,0	Journal 1,4	Roseanne 2,4
20 h 16	60,2	Journal 27,6	Journal 12,1	La Classe 10,5	Nulle part. 2,2	Journal 3,2	Mad. servie 4,9
20 h 55	64,8	Sacrée soirée 22,9	Enfants Lascaux 16,8	M. s. immigr. 8,3	Cinéma salles 2,7	M. bébé m. amour 10,9	S.O.S. otages 3,9
22 h 08	58,1	Pub 18,4	Enfants Lascaux 15,6	M. s. immigr. 9,1	L'invité surprise 2,8	M. bébé m. amour 11,0	S.O.S. otages 3,9
22 h 44	35,6	Sacrée soirée 17,4	Vision s. analyse 3,8	Soir 3 4,6	L'invité surprise 1,6	Débat 6,7	Le saint 1,8

COMMUNICATION

En partenariat avec la Générale des eaux

Relance de Télé-Monte-Carlo

A partir du mois de décembre, Télé-Monte-Carlo diffusera chaque jour entre 20 heures et 22 heures, un programme produit par un nouveau partenaire, la Monégasque des ondes. Cette société de droit monégasque est une filiale de la Générale d'images (du groupe Générale des eaux) dans laquelle les banques Banexi et Barclay's détiedront des parts.

Ce programme propre à Télé-Monte-Carlo (qui en assurera la responsabilité éditoriale) sera composé de films, de festivals, d'événements sportifs ou culturels, de vingt minutes d'informations régionales conçues avec l'aide de Radio-Monte-Carlo. TMC et la Monégasque des ondes produiront ensemble des programmes thématiques. L'ensemble de ces programmes respectera les règles définies par les ministères français de la culture et de la communication, puisque TMC dispose d'émetteurs à Marseille et Toulon.

Pour TMC, dont les actionnaires restent RMC (60 %) et la principauté de Monaco (40 %), cette relance de la programmation est la deuxième étape d'un plan qui vise à rétablir son équilibre financier (la chaîne perdait 2 millions de francs par mois) et à apurer les dettes bancaires (80 millions de francs) d'ici quelques années. La première étape de ce plan (*le Monde* des 22 juin et 10 novembre 1989) avait consisté à diffuser sur les fréquences de TMC le programme musical de MCM (Monte-Carlo-Musique), produit par la société Euromusique, dont la *Générale des eaux est aussi* actionnaire avec d'autres câblo-distributeurs et RMC.

Ce programme MCM *reste* diffusé par TMC entre 7 heures et 20 heures, et après 22 heures. Selon M. Hervé Bourges, PDG de la Sofirad, maison-mère de RMC et TMC, l'équilibre financier de MCM est presque atteint.

M. C. I.

M-6 et FR-3 se lancent dans la télévision locale à Lille

LILLE

de notre correspondant

M-6 diffuse depuis mardi 11 septembre un journal télévisé d'informations locale sur Lille, Roubaix, Tourcoing . Ce « 6 minutes Lille » *reprend la formule du « 6 minutes* Bordeaux » lancé en janvier 1989 : un journal court et rythmé avec sept à neuf sujets tout en images et commentaires en voix off, diffusé à 19 h 54 du lundi au vendredi.

Le test de Bordeaux avait paru suffisamment concluant pour que la chaîne en demande la reconduction au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) *et son extension* à Lille, mais aussi à Tours, et Marseille. A terme, M-6 entend constituer un réseau de décrochages sur une quinzaine de grandes villes, région parisienne comprise.

A Lille, la chaîne a passé un accord avec les quotidiens *Nord-Eclair* et *Nord-Matin* ainsi qu'avec Région Câble, la filiale câble de la *Générale de chauffe* (groupe Générale des eaux), réunis au sein de la société Prodis, à qui est confiée la production du « 6 minutes Lille » pour un budget annuel de 4 millions de francs.

La métropole lilloise devient ainsi le premier terrain de concurrence dans le domaine de l'information locale télévisée (*le Monde* du 3 juillet). *En effet, le* matin même du lancement du « *6 minutes Lille* », *FR 3 et le quo*tidien régional *la Voix du Nord* annonçaient la diffusion, par décrochage, à partir du 24 septembre, d'un projet concurrent baptisé « Europole TV ».

Première télévision de proximité de FR-3 à être mise en place après la préfiguration de Tours en juin dernier, « Europole TV » diffusera chaque soir sur FR-3 avant le journal régional, sept jours sur sept, de 19 heures à 19 h 10, un journal *consacré* à l'information et aux services. « Europole TV » visera la métropole lilloise, mais également les habitants de la zone belge voisine de Tournai et Courtrai.

Ce journal, pour lequel FR 3 annonce un budget de 6 millions de francs, sera réalisé par une équipe de la chaîne publique en collaboration avec NEP-TV, filiale *audiovisuelle de la Voix du Nord* en liaison avec *le Courrier de l'Escaut*, de l'autre côté de la frontière.

Les abonnés du câble de l'agglomération lilloise auront en outre, dans quelques semaines, le choix avec un troisième journal télévisé local. Après ceux de Roubaix-Tourcoing, ils devraient en effet bénéficier d'un journal de dix minutes diffusé tous les jours par Région Câble en collaboration avec *Nord-Eclair*.

JEAN-RENÉ LORE

Ouverture du premier FIMAJ

Création d'un lobby français pour les programmes jeunesse

TROYES

de notre envoyée spéciale

Des associations parfois amies mais toujours concurrentes regroupées pour défendre le développement et la qualité de la programmation télévisée pour la jeunesse : *c'est par cette heureuse initiative* que le FIMAJ (1), premier marché international de programmes jeunesse, devait ouvrir ses portes, jeudi 13 septembre au matin. Portée sur les fonts baptismaux devant près de mille deux cents profes*sionnels de la production et de la* programmation pour les enfants réunis à Troyes, l'Association pour la fondation du jeune téléspectateur actif a défini les grandes lignes d'un projet salué par le ministère de la communication.

Fondée à l'initiative de l'association de défense des téléspectateurs Les pieds dans le PAF, ce réseau national veut rassembler *« tous les acteurs engagés dans l'action, la qualité et l'éthique des programmes destinés aux jeunes »*. Dotée d'un conseil scientifique, composée de personnalités et de spécialistes de la télévision jeunesse, et dont le journaliste Noël Mamère sera le porte-parole, cette association régie par la loi de 1901 compte parmi ses membres fondateurs des représentants de la FEN, de la Fédération Léo Lagrange, des associations Enjeu-télé et Médias-télévision-té*léspectateurs, de l'inspection de la* jeunesse et des sports, de la Ligue de l'enseignement ou encore Educable.

« Dernier sursaut pour tenter de définir le rôle d'un vrai service public », selon Michel Bonjiovanni, l'un des organisateurs du FIMAJ, et membre de l'Association pour la fondation du jeune téléspectateur actif réclame d'ores et déjà la constitution d'une commission consultative auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Pour conduire ses actions, elle devrait, selon toute logique, déboucher rapidement sur une formation proche de l'actif lobby américain de Mᵐᵉ Peggy Charren, *l'Action for* Children Television (ACT). Avec, sans doute, une branche production, à l'image de la prestigieuse Austrian Children's Television Foundation. Reste encore à savoir si les associations de réputation moins libérale que Les pieds dans le PAF comme Antea ou Si tous les enfants du monde accepteront de *rejoindre une initiative* largement cautionnée par le ministre de la communication, Mᵐᵉ Catherine Tasca.

ARIANE CHEMIN

(1) Festival international/Marché de l'audiovisuel de programmes jeunesse, Palais du printemps, Troyes, jusqu'au 16 septembre.

□ **M. Jean-François Kahn part en croisade contre l'OJD.** – M. Jean-François Kahn, directeur de la publication de *l'Evénement du jeudi*, a dénoncé, le 12 septembre, lors d'une conférence de presse, l'absence de transparence des chiffres de vente de la presse française publiés par l'Office de justification de la diffusion (OJD). Se disant décidé à aller en justice, M. Kahn accuse cet *organisme de violer ses propres* règles. L'Office ne devrait pas prendre en compte, dans ses calculs, les ventes de journaux dont le prix est inférieur à 50 % du prix normal. Mais en réalité, selon M. Kahn, les chiffres publiés par l'OJD mêlent les ventes habituelles aux ventes promotionnelles (les abonnements avec cadeaux). Le directeur de *l'Evénement du jeudi* dénonce les *« magouilles »* que permet l'arbitraire de telles règles.

Le Monde

LIVRES • IDEES

Enquêtes sur deux « monstres sacrés »

Barthes ou la vie triste

Louis-Jean Calvet écrit la biographie d'un homme qui n'en voulait pas

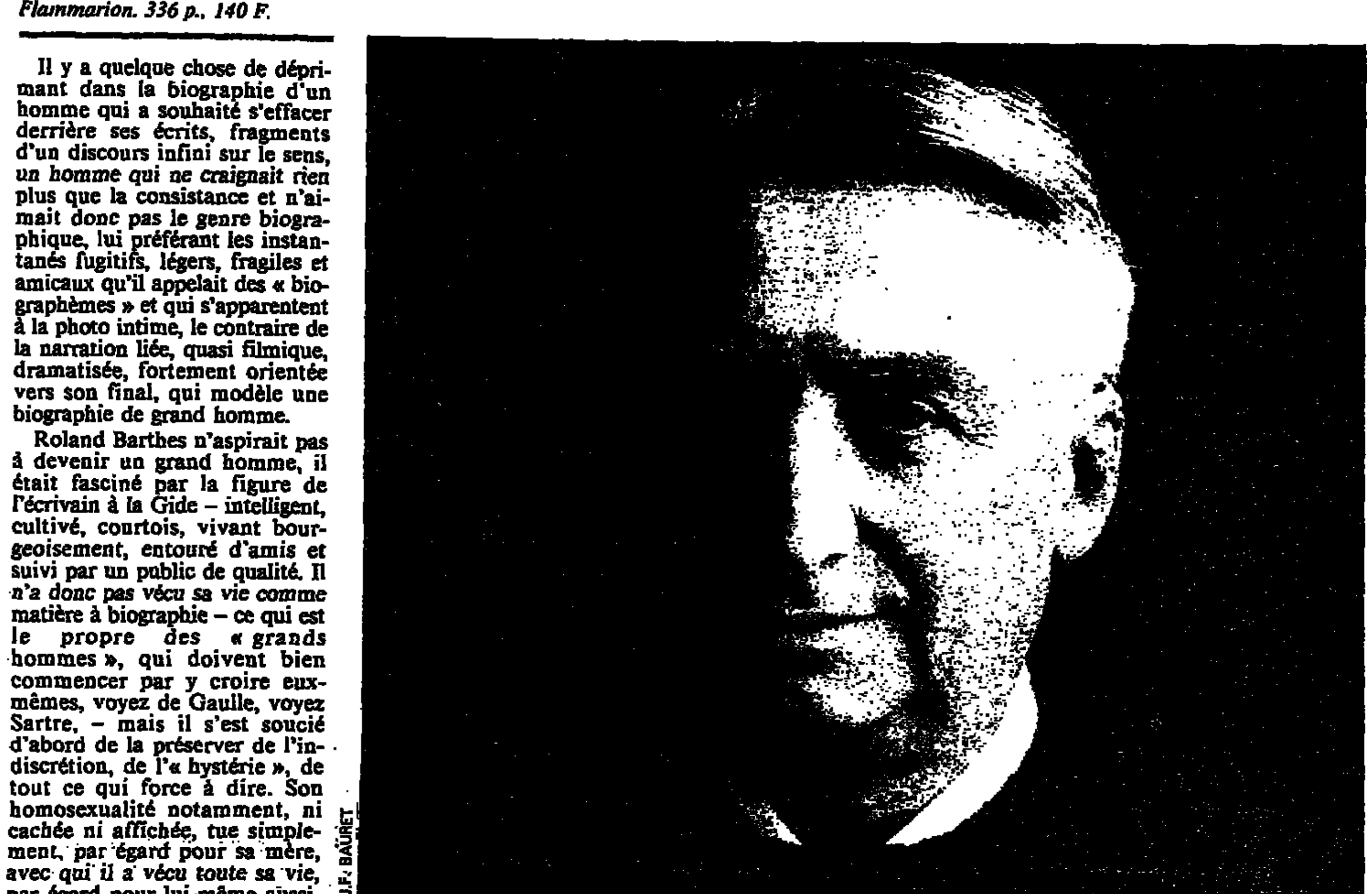
ROLAND BARTHES
de Louis-Jean Calvet. Flammarion. 336 p., 140 F.

Il y a quelque chose de déprimant dans la biographie d'un homme qui a souhaité s'effacer derrière ses écrits, fragments d'un discours infini sur le sens, *un homme qui ne craignait rien* plus que la consistance et n'aimait donc pas le genre biographique, lui préférant les instantanés fugitifs, légers, fragiles et amicaux qu'il appelait des « biographèmes » et qui s'apparentent à la photo intime, le contraire de la narration liée, quasi filmique, dramatisée, fortement orientée vers son final, qui modèle une biographie de grand homme.

Roland Barthes n'aspirait pas à devenir un grand homme, il était fasciné par la figure de l'écrivain à la Gide – intelligent, cultivé, courtois, vivant bourgeoisement, entouré d'amis et suivi par un public de qualité. Il *n'a donc pas vécu sa vie comme* matière à biographie – ce qui est le propre des « grands hommes », qui doivent bien commencer par y croire eux-mêmes, voyez de Gaulle, voyez Sartre, – mais il s'est soucié d'abord de la préserver de l'indiscrétion, de l'« hystérie », de tout ce qui force à dire. Son homosexualité notamment, ni cachée ni affichée, tue simplement, par égard pour sa mère, avec *qui il a vécu toute* sa vie, par égard pour lui-même aussi, *pour ne pas se laisser prendre à* la consistance d'un rôle.

La biographie *écrite* par Louis-Jean Calvet n'est donc en rien « autorisée », ni par Barthes ni par ses héritiers. Il semble même qu'elle se soit faite malgré François Wahl, l'éditeur de Barthes au Seuil, contre qui l'auteur polémique assez durement, lui contestant le rôle d'exécuteur testamentaire, lui déniant notamment le droit de « retenir » des correspondances intimes. Ces lettres à des amis, *Louis-Jean Calvet a pu les lire,* mais il n'a pas obtenu l'autorisation de les citer, et il pense qu'elles ne seront pas publiées. Sur ce point, François Wahl serait sans doute bien avisé de s'expliquer, ses raisons peuvent être acceptables.

Le livre de Louis-Jean Calvet se signale d'abord par d'incontestables qualités d'honnêteté. Il aborde sans ambages le refus barthésien de la biographie, sa part de ruse et de dérobades. En somme, il ne s'excuse pas auprès de lui de ne pas le suivre quand il annonce théoriquement la « mort de l'auteur » : comme Barthes, il n'y croit qu'à moitié. Ce n'est pas un essai brillant, profond ou paradoxal, qui avancerait, sur la trajectoire intellectuelle de Barthes, sur son rôle social et sur sa configuration psychique, des interprétations neuves en un style séduisant, à la Barthes, comme l'avait tenté Philippe Roger (1). C'est une *« enquête »,* un *« travail de recherche historique, parfois journalistique, et la traduction d'une sympathie »,* selon les propres termes du biographe. Bref, c'est un livre qui répond à une commande, comme il s'en fabrique de plus en plus (2).



J.F. BAURET

« La mélancolie de cet homme, sa bienveillance, cette sagesse inquiète... »

Ainsi des précisions sont fournies, que ne donnait évidemment pas l'elliptique et coquet petit *Roland Barthes par Roland Barthes* de la collection « Les écrivains de toujours », sur la généalogie familiale, la mort du père dans un combat naval, en 1916, qui laisse Henriette Barthes veuve de guerre et sans fortune et fera du petit Roland un « pupille de la nation », l'enfance à Bayonne, où l'adolescent retourne pour les vacances, si bien qu'il ne se sentira jamais « parisien », mais d'abord homme du Sud-Ouest, basque et gascon.

C'est pourtant à Paris qu'il fait ses classes, au lycée Montaigne, jusqu'à la quatrième, puis à Louis-le-Grand. Entre-temps, la mère a un deuxième fils, né hors mariage, le demi-frère de Roland Barthes et qui sera son héritier. Cette naissance semble avoir brouillé Henriette avec sa propre mère, qui vit dans l'opulence, alors que la jeune veuve et ses deux garçons se débattent dans la gêne. Se noue alors un vif ressentiment contre la bourgeoisie : bourgeois pauvre, Roland *Barthes se sentira toujours une* solidarité avec les non-privilégiés, *se situera politiquement* toujours « à gauche », quand bien même il aspirera toujours aussi au style de vie de la bourgeoisie aisée et provinciale et fera de la modération une vertu intellectuelle et morale.

A Louis-le-Grand, il se lie d'amitié avec un brillant sujet, lequel est persuadé que son condisciple deviendra « le Victor Hugo de notre temps ». Ils ambitionnent l'un et l'autre d'entrer à l'Ecole normale supérieure. L'ami réussit à tous les concours et entre dans la diplomatie, il fera la courte échelle à Barthes chaque fois qu'il le pourra. *Et cette aide,* Barthes en aura besoin, car la tuberculose, qui *se déclare en 1934, va faire* obstacle à toute carrière universitaire « normale », jusqu'à sa nomination, en 1960, à l'Ecole pratique des hautes études (où il est appelé par Fernand Braudel) puis à son élection, en 1978, au Collège de France (où c'est Michel Foucault qui, à sa demande, fait campagne pour lui créer une chaire de « sémiologie littéraire »). Comme dans la biographie de Michel Foucault publiée l'année dernière par Didier Eribon dans la même collection, c'est sur les aléas de la carrière et *sur le rapport aux institutions* que le livre de Calvet est le plus intéressant.

Michel Contat

Lire la suite page 19

(1) Voir Philippe Roger, *Roland Barthes, roman,* Grasset, 1986 (« le Monde des livres », 4 avril 1986. Cette étude est rééditée en Livre de poche, « Biblio Essais ». Louis-Jean Calvet a publié l'une des toutes premières monographies consacrées à Barthes, avant le succès mondain de celui-ci, *Roland Barthes, un regard politique sur le signe,* Payot, 1973.

(2) Avec quelque négligence parfois. Ici, on s'étonne d'apprendre que A. J. Greimas, le linguiste d'origine lituanienne, a été « nationalisé » français en 1951, bien avant les « privatisations » balladuriennes qui semblent avoir quelque peu affolé le vocabulaire. Soyons clair, ce n'est pas le genre biographique qui est en cause, c'est la façon *dont on le conçoit à présent : un livre* pressé. Si l'on veut un modèle inverse, une véritable biographie, passionnée, érudite, historienne et intellectuelle, le plus récent est le *Schopenhauer et l'année folle de la philosophie,* de Rüdiger Safrauski (PUF). Mais, il bénéficie évidemment d'un siècle et demi de recherche.

Yourcenar ou la vie nomade

Josyane Savigneau face à la dame de Mount Desert

par Bertrand Poirot-Delpech
de l'Académie française

MARGUERITE YOURCENAR,
de Josyane Savigneau. Gallimard, coll. « Biographies », 542 p., 145 F.

Josyane Savigneau, on s'en doute, est une amie. Ce n'est pas une raison pour dire du mal d'elle ; ni du bien. Heureusement, son premier livre donne des soucis plus sérieux que de trousser des compliments à usage publicitaire, et usés d'avance. Ça naît comment, une vocation littéraire et une œuvre de poids ? Quelle place y joue *la* vie, et doit-on, peut-on, en connaître ? Entre l'enquête policière à l'américaine, l'étude universitaire des sources, et l'essai cavalier à la française, y a-t-il place pour une biographie à la fois historienne et subjective ? Réponse au terme de 540 pages auxquelles érudits et fervents de Yourcenar devront désormais se référer, et auxquelles ils accordent déjà l'article défini qui vaut tous les éloges : *« le »* Savigneau.

L'entreprise cumulait les risques. Les écrivains préfèrent laisser des traces d'eux-mêmes plutôt que des preuves, fatales au rêve. Ils ne racontent pas leur vie telle qu'ils l'ont vécue, ils la vivent telle qu'ils la raconteront. Yourcenar enchérit sur ces invitations gidiennes au mensonge. Seule l'intéressée, elle a prévenu, la part de vécu qui se prête à la transfiguration littéraire. Elle a largement anticipé, par ses propres souvenirs, la tâche des biographes, mais elle l'a compliquée en *imposant les scellés à ses carnets,* à sa correspondance, en répugnant à toute confidence sur son intime, et en cultivant avec la chronologie (celle de *« La Pléiade » le montre*) des liens fantaisistes. De toute façon, elle aura *plus* fréquenté Hadrien et Zénon qu'aucun ami vivant.

A ces difficultés s'ajoutait l'empressement qui saisit, de nos jours, le genre biographique. Le temps posthume, lui aussi, s'accélère. Les grands morts n'attendent plus une génération, comme naguère, pour entrer dans les manuels et inspirer des « Vies ». Annie Cohen-Solal et Dominique Bona ont mis moins de cinq ans pour boucler leur *Sartre* et leur *Gary.* Il y a à peine trois ans que Yourcenar a disparu, trois mois seulement qu'elle a été remplacée à l'Académie, et la voilà déjà portraiturée de pied en cap. Cette *hâte des éditeurs d'arriver en pre*mier prive des nécessaires décanta*tions, mais elle permet d'interroger* les survivants, de témoigner per*sonnellement.*

L'œil et l'oreille

Josyane Savigneau a été reçue par *la dame de Mount Desert, au* printemps 1987, et elle a eu accès à certains agendas. *Contrairement* à d'autres, elle ne fait pas tout un foin de ce contact personnel. On ne l'apprend qu'incidemment, page 440. Son admiration attendrie laisse intact, on le verra, un penchant verveux pour la causticité, y compris envers son hôtesse. Comme journaliste, elle a appris à se servir de son équation personnelle sans la dissimuler ni y céder. Ainsi de la connivence qui l'aide à décrire une vie de couple homosexuel, où d'autres auraient perdu leur latin. A l'inverse, elle supplée par l'imagination aux distances qui la séparent de Yourcenar sur d'autres plans, esthétique ou social.

Bien que née loin des châteaux, Savigneau a l'œil, et l'oreille, pour déceler ce qu'il y a de morgue héritée dans le port de tête et de voix de mademoiselle de Crayencour. Comme Gide, son modèle, Yourcenar occupait la langue parlée, autant que l'écrite, en châtelaine qui savait, avant de naître, se servir d'un porte-couteau. Voyez la magnifique photo qui orne la couverture du livre : à vingt ans, sous la toque d'héroïne de Tolstoï, le regard myope aux paupières déjà lourdes, les narines pincées et la *bouche gourmande ont* la souveraineté impérieuse, impériale, des enfants *nés pour s'appartenir* sans partage ; une Ingrid Bergman, sans la glace des convenances !

Lire la suite page 19

COMMUNICATION

Relance de Télé-Monte-Ca...

M-6 et FR-3 se lancent dans la télévision locale à L...

Création d'un lobby fra... pour les programmes je...

DERNIÈRES LIVRAISONS

ALBUM

A.E. HOTCHNERI : *Hemingway et son univers.* – A.E. Hotchneri, ami de l'écrivain, a rassemblé pour cette biographie en images ses souvenirs personnels et de nombreux documents. Un voyage à travers la vie mouvementée du romancier américain, riche en amitiés, en passions, en aventures... Traduit de l'anglais par Mireille Davidovici et Edith Ochs. (Ed. du Chêne, 207 p., 300 photographies, dont 70 en couleurs, 398 F.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

COLLECTIF : *Les styles de Giono.* – Ce recueil, qui rassemble les actes du troisième colloque international Jean Giono (Aix-en-Provence en juin 1989), s'attache à analyser la diversité et la richesse de l'œuvre du « prodigieux conteur ». Les thèmes abordés ont été : « L'art du récit », « Autobiographie, histoire, poésie » et « Rhétorique stylistique ». Cet ouvrage est le premier édité par la revue de l'université de Lille-III. (Ed. Roman 20/50, 56, rue Brûle-Maison, 59000 Lille. 300 p., 95 F.)

ÉCONOMIE

ALEXANDRE TCHAYANOV : *L'organisation de l'économie paysanne.* – L'œuvre maîtresse, publiée pour la première fois en 1925, *de celui qui fut, jusqu'à son arrestation en 1930, le plus grand* spécialiste russe d'économie rurale. Une défense et illustration, contre Marx et Lénine, de l'exploitation familiale, considérée comme étrangère à la logique capitaliste. Tchayanov a été réhabilité en 1987. Préface de Daniel Thorner, postface de Basile Kerblay. Traduit du russe par Alexis Berelowitch. (Librairie du Regard, 41, rue du Cherche-Midi, 75005 Paris, 344 p., 180 F.)

ESSAIS

HENRI BEHAR et ROGER FAYOLLE (sous la direction de) : *L'Histoire littéraire aujourd'hui.* – *Du lansonisme à l'histoire sociale des prati*ques culturelles, un riche panorama des recherches en cours, qui invite à redécouvrir l'histoire littéraire, quelque peu éclipsée, au cours des années 70, par la critique structurale, mais désormais enrichie par le développement des sciences humaines. (Armand Colin, 187 p., 85 F.)

VICTOR DAVIS HANSON : *Le modèle occidental de la guerre.* – Comment les Grecs ont inventé la bataille rangée, le face-à-face meurtrier de deux phalanges, comme méthode de guerre destinée non pas à anéantir l'ennemi, mais au contraire à terminer rapidement le combat afin de permettre aux soldats de retourner au plus *vite à la vie civile. Historien américain, l'auteur retrouve une partie* de cet héritage dans la guerre du Vietnam, mais souligne que l'arme nucléaire rend désormais un tel modèle inopérant. Introduction de John Keegan. Traduit de l'anglais par Alain Billault. (Les Belles Lettres, 298 p., 135 F.)

LETTRES ÉTRANGÈRES

VLADIMIR NABOKOV : *Regarde, regarde les arlequins.* – Ce dernier roman de l'auteur de *Lolita* a été publié une première fois en 1974, trois ans avant sa mort, et traduit en 1978. Sa réédition permet de *découvrir le personnage de Vadim Vadimovitch – double de Nabo*kov ?, – écrivain russe émigré, qui promène sa nostalgie, de la Côte d'Azur des années 20 au Leningrad des années 60. Traduit de l'anglais par Jean-Bernard Blandenier. (Fayard, 310 p., 120 F.)

SOUVENIRS

AUGUSTE FRANÇOIS : *Le mandarin blanc. Souvenirs d'un consul en Extrême-Orient 1886-1904.* – Diplomate en poste au Tonkin, puis en Chine, pendant près de vingt ans à la fin du siècle dernier, Auguste François a laissé une série de notes qu'il destinait à un *livre de souvenirs. Précieusement conservés, ces brouillons ont été* réunis par un de ses descendants, qui les publie pour la première fois. Ils constituent un étonnant témoignage sur les débuts de la colonisation française en Extrême-Orient et sur l'histoire de la Chine au temps de la révolte des Boxers. Textes rassemblés et présentés par Pierre Seydoux. Rappel historique de Gérard Guicheteau. (Calmann-Lévy, 379 p., 140 F.)

A signaler chez le même éditeur, et dans la même collection « Temps et continents », la réédition de *Les Etats-Unis pendant la guerre de Sécession,* d'Ernest Duvergier de Hauranne (312 p., 98 F), et de *l'Amérique espagnole en 1800,* d'Alexandre de Humboldt. (296 p., 98 F.)

LE FEUILLETON

de Michel Braudeau



Maurice Nadeau vu par Ulf Andersen

Profession éditeur

GRACES LEUR SOIENT RENDUES
Mémoires littéraires de Maurice Nadeau.
Albin Michel, 480 p., 140 F.

CET automne 1990 voit paraître plusieurs livres de Mémoires rédigés par des éditeurs et non des moindres. Ce ne sont pas les premiers, mais en un sens ils ne sont pas loin d'être les derniers de leur espèce au train où va l'industrie dans le monde subtil des maisons de papier et des pensées écrites. L'exemple du doyen de ces jeunes dinosaures, Maurice Nadeau, est éloquent. Certes, il n'est pas seulement éditeur au sens strict, celui de Lowry, de Gombrowicz, de Sciascia, de Perec, mais aussi journaliste, critique (à *Combat*, *France Observateur*, *l'Express*), directeur de revues (*les Lettres nouvelles*, *la Quinzaine littéraire*), essayiste (*Histoire du surréalisme*, en 1945, *Gustave Flaubert écrivain*, en 1969) ; et surtout dénicheur de talents, lecteur forcené, funambule financier. C'est tout cela qui fait la beauté d'un éditeur ancienne manière.

Il ne chasse pas l'auteur comme la palombe dans le Sud-Ouest, au filet, mais il le trouve. Il le laisse venir à lui, par la réputation qu'il se fait d'être disponible et de tout lire. De n'avoir pas forcément de l'argent, mais du temps, de l'attention, du respect. De répondre au téléphone, de se mettre à la place de l'auteur en panne, de l'encourager, de l'écouter. D'être son père, son psy, son client jamais lassé, tout un fan-club, s'il le faut, pour un romancier qui doute. Ce qu'était Jean Cayrol au Seuil avant qu'il ne préfère ses terres de la Gironde : un éveilleur, un accoucheur. Mais Cayrol, l'écrivain et le cinéaste, faisait oublier à l'extérieur son activité de sage-femme pour jeunes personnes dont la vocation se présente douloureusement. Tandis que le pur éditeur (au sens large, pas forcément propriétaire d'une maison) est un artisan mystérieux qui n'écrit pas de littérature.

NADEAU a fait des essais, ce n'est pas un romancier. Comme il le dit d'emblée dans sa préface, *« c'est là qu'est le hic : journaliste, pas vraiment écrivain. Le surfing »*. Question de talent peut-être, de narcissisme sûrement (*« au fond, ma personne ne m'intéresse pas outre mesure »*), nécessaire à cette activité si désespérément solitaire. De l'égoïsme et du nombrilisme, il en faut pour se croire capable d'inventer la réalité par l'écriture. Au moins se faire quelques illusions sur soi-même. Or, par chance ou par dédain, parce que ça ne lui disait rien d'oser cela, Nadeau ne s'est pas bercé de cette chimère. Il porterait les œuvres des autres plutôt que les siennes.

Cette même volonté d'effacement réduit au minimum la part de la vie privée, de la confidence personnelle dans ces Mémoires : un très beau et très touchant portrait de sa mère Zilda, qu'il a aimée et détestée, celle qui ne l'appelait que *« mon pauvre Momo »* et gagnait sa vie en faisant des ménages, à qui il offrit des funérailles magnifiques ; une autre esquisse, en très peu de lignes, de Marthe, la compagne de toute sa vie ; la découverte à travers Pierre Naville du trotskisme, auquel il restera fidèle au-delà de la mort du Vieux. *« Trotskiste « refroidi », j'ai lu cette appréciation sur moi une dizaine d'années après la guerre. Sans doute et il y avait de quoi et j'y avais mis le temps. »* La perspective politique disparue, reste ce sentiment qui fait *« vomir les tièdes, les belles âmes, les humanistes à la petite semaine »*. Mais pour le reste, silence. Il s'agit bel et bien de « Mémoires littéraires ».

C'est donc une galerie de portraits que l'on est convié à visiter avec dans maints tableaux la figure de l'auteur mêlée aux combattants, aux amis, rarement en posture d'adorateur. Il découvre André Breton en même temps que Trotski, mais le pape de la place Pigalle ne le subjugue pas comme il a su le faire avec tant d'autres de caractère plus faible. Nadeau, intellectuel prolétarien, fils d'une domestique, élevé à la dure et pauvre école des instituteurs, s'étonne un peu du style de Breton le révolutionnaire absolu entrant aux Deux-Magots : *« Je le vois arriver, pardessus bleu de nuit en poil de chameau, avec Jacqueline, échafaudage d'oiseaux et de fleurs dans les cheveux. Je suis éberlué. J'approche un monde que je ne connais pas : d'assurance luxueuse et tranquille dans le non-conformisme. »*

Nadeau entreprend d'écrire son *Histoire du surréalisme* alors que la guerre a cassé la vigueur première du mouvement, son élan le plus sincère. Après la Libération, les surréalistes ne feront que singer leurs anciennes révoltes, les nouveaux adhérents trouveront au banquet un goût de cendres. Breton revient des Etats-Unis, feuillette le bouquin de Nadeau, le gronde un peu. Où est la faute ? Les photos. Breton aurait voulu d'autres clichés, mieux posés, mieux tirés. Nadeau voit rouge. Il démolit le cher maître dans un article de *Combat* assez redoutable. Celui-ci lui renverra la balle de façon foudroyante quand Nadeau tombera dans le piège de *la Chasse spirituelle*, un faux Rimbaud « retrouvé », fabriqué par un groupe de comédiens amateurs de canulars et auquel Nadeau, comme son ami Saillet, comme Pascal Pia, prêtera foi. Tandis que Breton, plus fin, plus intime avec Rimbaud, dénoncera immédiatement le pastiche, dès le premier jour, avec pour seul argument que Rimbaud ne se répétait jamais.

SARTRE est un autre oiseau de taille dans la volière du mémorialiste. Il fait sa connaissance sous l'Occupation, quand Sartre veut créer des groupes de réflexion clandestins, pour préparer la subversion des temps de paix, plus tard. Le regard de Nadeau sur Sartre est lucide et chaleureux. Sartre n'est pas surévalué, loin de là, en tant que romancier, ni Proust ni Dostoïevski. Plutôt un caméléon, insuffisamment nourri de son monde intérieur et capable de trop de métamorphoses. Tourmenté par ce secret même de la création chez les plus grands, fasciné par Faulkner, Mallarmé, Kafka, Tintoret et Giacometti. *« Il les met à la torture pour leur faire avouer leur secret, c'est peut-être en fin de compte le sien qu'il cherche à travers eux. »* Mais l'hommage qu'il rend à Sartre au jour de sa mort est sans faille. Avec lui disparaît le dernier des généralistes. Commence le règne des spécialistes, et l'on sait que les vaches seront bien gardées.

Une des affections les moins contrariées de Nadeau sera celle qu'il éprouve pour Pascal Pia, qui l'engage comme journaliste à *Combat*, sur un malentendu apparent, une vraie reconnaissance instinctive. Pia, un érudit, un résistant, un mystificateur, un homme de cœur, un fou de travail qui s'oublie dans mille menues tâches, qui s'efface, comme Nadeau, par goût de l'ombre, dégoût du paraître, et qui fut certainement l'âme de ce journal bricolé que tout le monde considérait un peu abusivement comme celui de Camus. Pia qui dans sa jeunesse fauchée allait avec le jeune Malraux chanter dans les cours *« Tiens ma jolie maman, voici des roses blanches »*... Malraux qui n'aurait pas longtemps l'humour, ni la voix, de pousser la goualante et deviendrait le Grand Officieux...

HENRY MILLER est aussi un des personnages préférés de Nadeau, un de ceux qui suscitent particulièrement sa tendresse. Miller et sa dégaine de cow-boy dansant, Miller faisant la sieste où qu'il se trouve, et Miller quasi gâteux aimant toujours la vie, à trois jours à peine de sa mort. Il faudrait citer Gide aussi, qui apparaît à plusieurs reprises, l'inévitable Gide curieux de tout, prudent parfois et courageux comme personne au moment de dénoncer l'image pieuse qu'on se fait encore de l'URSS. Et les auteurs que Nadeau a fait connaître chez les éditeurs qui l'ont abrité, de Buchet-Chastel à Gallimard en passant par Julliard : Malcolm Lowry, par exemple, avec lequel il a bien des difficultés, tant l'alcool rend l'auteur évasif ; Georges Perec, le jeune homme timide qui venait prendre des forces auprès de lui. Roland Barthes, connu au retour du sanatorium, ami charmant, véritable pilote de la nébuleuse du nouveau roman ; et Raymond Queneau, à qui Nadeau ressemble comme un jumeau, ce qui les amuse tous deux, provoque de nombreux quiproquos, les agace aussi. Un jour, sans se concerter, ils décident de changer de lunettes pour qu'on les distingue plus facilement. Ils se retrouvent dans la rue : tous deux ont choisi les mêmes nouvelles montures, à la mode. On n'échappe pas à son double.

« Grâces leur soient rendues » à ces auteurs, à ces autres par qui Nadeau avoue, avec une humilité un peu écrasante, accéder à l'existence et même à une gloire discrète. Il en cite pourtant à qui il ne fait pas toujours grâce. John Hawkes – *« que j'ai révélé aux Français »* – a moins de talent maintenant *qu'il ne publie plus chez lui.* Sciascia le laisse tomber sur le tard. Il déteste Mauriac. Ses employeurs ne sont pas souvent flattés. Seul René Julliard apparaît sympathique, avec sa fantaisie, son élégance, son sens de l'épate, qui se fait appeler par la standardiste pendant les comités de lecture – *« c'est Edgar Faure »* ou *« c'est Mendès France »*, dit-il à ses interlocuteurs – et roule dans une énorme Cadillac pour aller de la rue de l'Université à la rue de Grenelle. Mais Henry Smadja, le racheteur de *Combat*, n'est qu'un filou, lâche, exploiteur, qui saborde le journal. Le clan Gallimard n'est pas épargné : Gaston, passe encore, mais Claude, un crocodile, *« obtus, retors et peu sympathique »*. Quant à Jean Paulhan, *« ce Machiavel d'opérette, ce couard hypocrite »* régnant sur la nouvelle *NRF*, Nadeau lui prête une âme des plus mesquines.

L'ENNUI dans ces moments d'aigreur et d'amertume auxquels se laisse aller Nadeau contre tel ou tel, au terme d'une si longue carrière dans un si petit milieu, c'est qu'il n'évite pas les pièges du « gendelettrisme ». Sa formidable modestie souffre bien deux pages sur son prix Mac-Orlan. Et des querelles de jury et d'ayants droit, toutes picrocholines et dérisoires, on s'en passerait bien. Combien plus fort est l'hommage de Nadeau à Geneviève Serreau, son bras droit à *la Quinzaine littéraire*, et plus précieux ses souvenirs de Jean Reverzy, d'Antonin Artaud, de Maurice Blanchot. Mais soit, avec ses petitesses et ses morceaux de bravoure, l'ensemble est passionnant et on ne pourra plus lire le vingtième siècle littéraire français sans passer par le Nadeau. Ce drôle de Nadeau à qui Gombrowicz écrivait : *« Je trouve que la critique est une chose vraiment diabolique (...). Mais votre grande honnêteté spirituelle vous procure une espèce d'innocence dans votre métier satanique. »*

B I O G R A P H I E S

Yourcenar ou la vie nomade

Suite de la page 17

Toute l'œuvre naîtra d'un lien paradoxal entre la bienséance et la rébellion. L'envie de gloire apparue dès l'enfance porte la marque du milieu aristocratique, de même que le choix de thèmes et d'un style hyperclassiques. Cela rappelle l'ambition d'un homme d'extraction comparable, Montherlant. Comme ce dernier, la femme de lettres ne supportera aucune réserve de la part de la presse – d'où la brouille avec Jean Chalon – et cherchera noise aux éditeurs, à Plon notamment. Mais là s'arrêtera la parenté avec l'auteur des *Jeunes filles*. Sa singularité de mœurs, loin de s'en cacher, Yourcenar la revendiquera, sans exhibitionnisme ni militantisme, mais avec la force de qui s'est juré de braver les normes, de croire et de vivre autrement, au nom du bon plaisir.

Quête de l'impossible

On attendait d'une biographie qu'elle explique cet élan libertaire au cœur d'une vie et d'une œuvre plutôt ordonnées. C'est chose faite. L'absence de mère, morte en couche, a aidé Marguerite à s'émanciper, ainsi que le caractère fantasque du père, pour qui *« on n'est bien qu'ailleurs »*. Il y a eu aussi le goût pour le voyage, où Hadrien verra *« une secousse donnée aux préjugés »*. On sous-estimait la part prise par l'écrivain André Fraigneau dans la découverte, par Yourcenar, du voyage, de l'Antiquité et de sa sensibilité profonde. Grâce à sa passion pour un homosexuel, l'auteur d'*Alexis* a compris que, tout en aimant les femmes, elle rêvait d'être la maîtresse d'hommes aimant les hommes. Cette quête de l'impossible n'a rien d'exceptionnel. Violette Leduc allait la pousser à la caricature.

L'amour dans la vie de Yourcenar ! Il fallait bien y venir, quitte à enfreindre une consigne sacrée. Pour l'ermite de Petite-Plaisance, la liberté de vivre comme on l'entend implique celle de n'en pas parler. Barthes n'était pas loin de penser ainsi, quand il défendait, comme aussi sacré que le droit à l'expression, le droit de se taire. Que dire du corps, sinon qu'*« il existe »*, et de ses préférences, sinon les affirmer tranquillement ? La pudeur de Yourcenar ne s'arrête pas à la vie des sens. Elle englobe le sentimental. Elle dira seulement de Grace, compagne de toute sa vie : *« La femme avec laquelle je partage ma maison. »*

Toute biographie est un peu une histoire d'amour à trois, entre l'auteur, son modèle et le lecteur. Le premier veut faire partager au troisième sa passion pour le second. Souvent, cette passion l'aveugle et lui sert à se faire aimer pour lui-même. Josyane Savigneau résiste à la tentation. C'est avec le calme des professionnels chevronnés, et parfois la distance espiègle d'un Henri Guillemin, qu'elle évoque la rencontre-coup de foudre avec Grace, la conjugalité assumée, et l'exaspération dont souffrent, à la longue, les unions les plus solides. Dans sa sécheresse descriptive, l'agonie de Grace acquiert la puissance d'un effet romanesque. Les « rites du chagrin » sont indiqués de manière à nous laisser libres de notre émotion, de même que le récit des derniers temps, adoucis mais rendus pathétiques par le compagnonnage, puis la mort, de deux homosexuels ombrageux, menaçants, suicidaires.

Pour allier la précision factuelle, digne d'une thèse d'Etat, et cet art de suggérer les réalités intérieures, Savigneau ne renouvelle pas les méthodes éprouvées, elle les conjugue. Contre une évidence constatable semaine après semaine dans ces colonnes, elle prétend n'être pas *« critique littéraire »* ; c'est vrai, ici. Les œuvres de Yourcenar ne sont analysées que pour mémoire. Si la journaliste se laisse voir, sous l'universitaire rentrée et l'écrivain qui se cherche encore, c'est l'ancien chroniqueur judiciaire. Dès qu'apparaît un point litigieux, elle instruit à charge et à décharge, recoupe les témoignages, avoue son embarras, sans pour autant dissimuler son intime conviction, son parti pris.



Une souveraineté impérieuse...

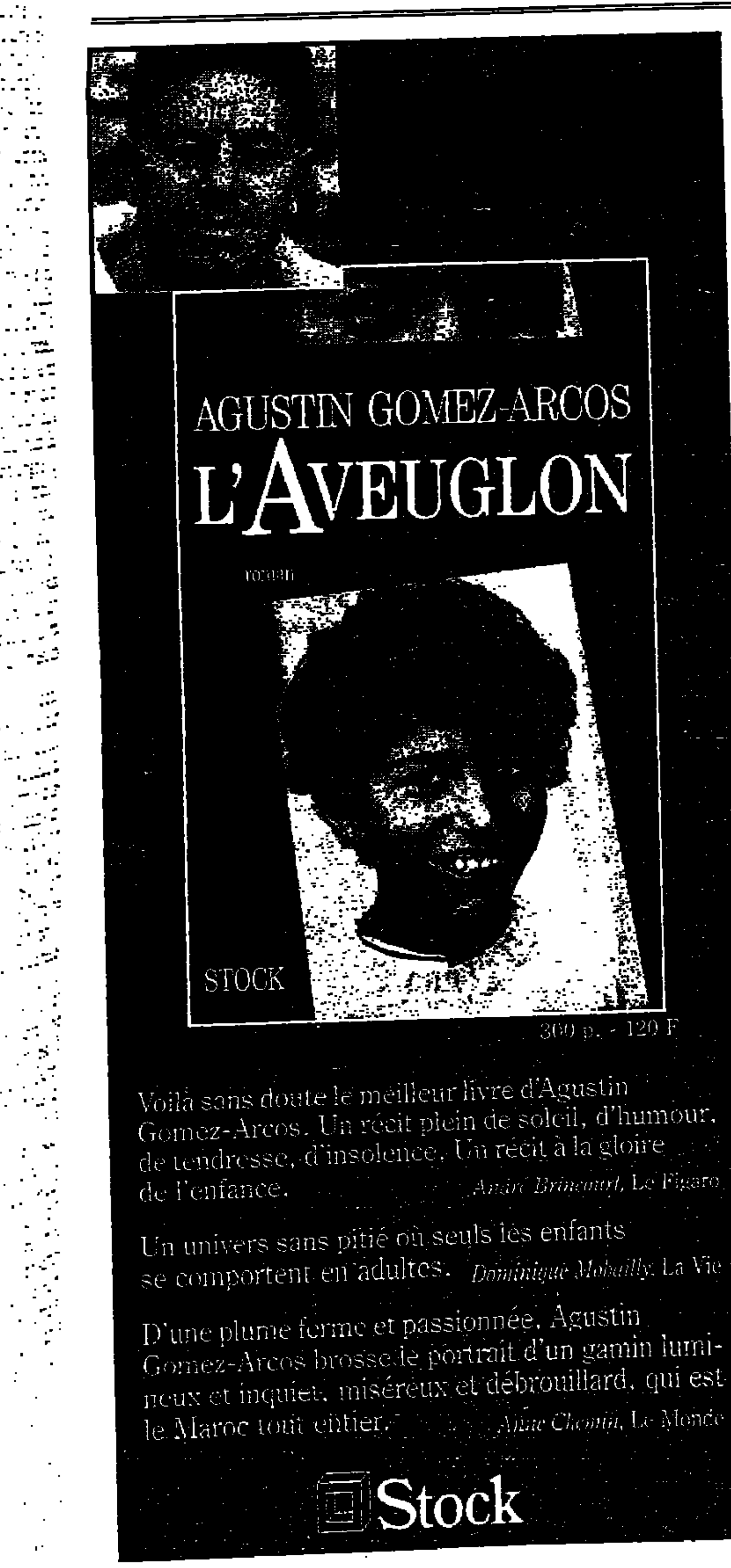
C'est le moment de pointer ce que l'effacement volontaire et on ne sait quoi d'intimité cachent, chez notre enquêtrice, de vraie violence. Pas un « je », en cinq cents pages, mais passablement de « moi », et d'un « moi » pugiliste. Gare aux détracteurs de Yourcenar, jamais cités mais accrochés pour leurs niaiseries sur le « style viril » de Marguerite ! Chemin faisant, Savigneau ne se prive pas d'égratigner Julien Gracq, ou ses propres éditeurs, qualifiés de *« bourgeois montés en graine »*. Comme c'est fréquent entre visiteurs successifs, elle ne gâte pas les interviewers qui l'ont précédée à Mount Desert. Pour des raisons de vague jalousie auxquelles d'autres témoins ont cédé, elle soupçonne Grace d'avoir été parfois une compagne encombrante. L'Académie se voit reprocher vertement, si on peut dire, des médisances invérifiables comme il en court avant chaque élection, et des mauvaises manières dont on peut au moins dire que les torts furent partagés.

Compassion contenue

Fait plus rare chez les biographes, presque toujours trop bons : Yourcenar elle-même n'est pas épargnée. Savigneau épingle son style trop protégé des secousses de son temps, sa poésie attardée, certaines « banalités » emphatiques. Mais ces sévérités, quelque peu intrépides de la part d'une débutante, ne font que mettre en valeur l'attitude générale, faite de scrupule scientifique, de révérence troublée, et, vers la fin, de compassion contenue. Certains passages sont d'un chercheur confirmé et d'un écrivain déjà maître de ses effets : sur les influences religieuses, dont le bouddhisme, sur l'horreur de la procréation et de la surpopulation du globe, l'élocution « à livre ouvert », les objets familiers de la maison du Maine, les rousseurs de l'été indien, et les derniers instants, relatés en romancière à l'anglo-saxonne.

... J'ai pris soin de ne laisser filer aucun adjectif qu'on risquerait de changer en slogan commercial. J'ai dit simplement ma conviction : *« le »* Savigneau ne décevra pas les lecteurs qui mettent à leur place, haut, l'œuvre de Yourcenar, sa vie de nomade spirituel, et le délicat travail biographique. J'oubliais : il est toujours émouvant, inquiétant, de voir un journaliste, et un ami, tenter l'aventure du Livre. Ouf, c'est gagné !

Bertrand Poirot-Delpech



Barthes ou la vie triste

Suite de la page 17

On apprend ainsi que Claude Lévi-Strauss a refusé tout net de diriger la thèse que lui proposait Barthes sur la mode vestimentaire, mais a donné à celui-ci l'utile conseil de se limiter au vêtement tel qu'on en parle dans la presse et de lire Propp sur la structure du conte. Il en résultera un livre, qui n'a pas le statut d'une thèse, sur le *Système de la mode*, et dans lequel Louis-Jean Calvet voit pertinemment *« un rêve de scientificité »*, de stricte *« écrivance »* (où l'on écrit quelque chose que l'on sait) avant les livres qui, comme *le Plaisir du texte*, *l'Empire des signes* (lecture, superbement inspirée, du Japon comme épiphanie de purs signifiants), les *Fragments d'un discours amoureux*, prennent l'autre versant de l'écriture barthésienne, l'écriture intransitive, sans autre objet que l'écriture elle-même, cette écriture qui, selon la distinction captieuse introduite par Barthes, est celle de l'écrivain et non plus de l'écrivant. Or, toute la vie productive de Barthes apparaît marquée par cette hésitation entre l'écriture du savant et celle de l'écrivain et par le rêve peut-être irréalisable de leur dépassement réciproque dans une écriture qui soit une découverte non littérale du sens.

Avançant pas à pas dans la chronologie, cette biographie abonde en anecdotes dont elle se garde prudemment de tirer le sens. Ainsi, lorsqu'après leur visite guidée en Chine, en 1974, avec l'équipe maoïsante de *Tel Quel*, Julia Kristeva publie son récit de voyage intitulé *Des Chinoises*, un ami à qui il a demandé d'en rendre compte n'ose dire à Barthes qu'il trouve le livre faible. L'amitié de Barthes pour Kristeva, l'admiration intellectuelle qu'il avait pour elle, sa volonté constante aussi de garder de bons rapports avec l'avant-garde qu'elle et Philippe Sollers incarnaient dans les années 70, lui ont fait taire et ont fait taire autour de lui bien des doutes idéologiques. A quelqu'un qui l'interrogeait sur Kristeva, il aurait répondu en riant : *« C'est la seule personne dont je sois vraiment amoureux, la seule qui me ferait changer ma sexualité. »* On doute qu'il aurait aimé le portrait que Sollers dans *Femmes* et Kristeva dans *les Samouraïs* ont tracé de lui en « Mamie » attendrissante mais attristante aussi. Rien, bien sûr, d'aussi méchant que ce mot de Jean Genet, rapporté par Georges Lapassade : *« Nous parlions de la manière dont il a séparé sa vie en deux, le Barthes des bordels à garçons et le Barthes talmudiste. (...). Je disais : « Barthes, c'est un homme de salon, c'est une table, un fauteuil... – Non, répliqua Genet, Barthes, c'est une bergère... »*

Le fait est que la sexualité de Barthes, surtout à la fin de sa vie, quand l'argent lui permet des plaisirs que la séduction intellectuelle ne suffit plus à lui obtenir, devient assez pitoyable dès lors qu'elle est racontée, et c'est l'effet produit non seulement par sa transformation en personnage de roman puis de biographie, mais en sujet autobiographique malheureux dans le petit volume *Incidents* publié après sa mort.

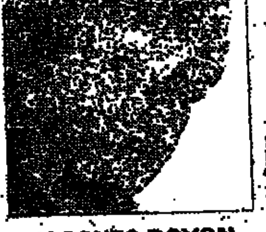
Dix ans après sa disparition prématurée, la biographie que publie Louis-Jean Calvet, si chaleureuse et amicale qu'elle soit, en même temps qu'objective par contrat, obéit cependant à cette forme de totalitarisme médiatique qui donnerait le droit de tout savoir sur quelqu'un, du simple fait qu'il a produit de lui une image publique. Le contrat est tenu, mais on aurait préféré qu'un livre, plus désiré par l'auteur lui-même, ait égréné, ténus et émouvants, quelques biographèmes qui soient chacun l'équivalent littéraire de la très belle photo de couverture. Elle dit le plus important : la mélancolie de cet homme, sa bienveillance, son intelligence, son élégance morale, cette sagesse inquiète. Le reste, finalement, du moment qu'on peut lire ses livres, on s'en moque. Et, sur les livres eux-mêmes, cette biographie ne nous apprend rien de notable.

Michel Contat











DÉBUTS

Jean Rouaud a la grâce

LES CHAMPS D'HONNEUR
de Jean Rouaud.
Ed. de Minuit, 160 p., 75 F.

Soyons clair : placer le premier roman de Jean Rouaud, *les Champs d'honneur*, sous la rubrique « débuts » relève plus de la commodité que de la justice. D'emblée, spectaculairement, il y est à l'étroit. Soyons encore plus clair : si une rentrée littéraire ne devait offrir qu'*un* livre de cette valeur, toutes les considérations moroses sur la capacité de l'époque à produire une haute littérature, une littérature qui ne cherche sa dignité et sa justification qu'en elle-même, paraîtraient aussi vaines que hors de propos. Cela ne doit d'ailleurs pas conduire à un optimisme excessif, à un enthousiasme inverse : il faut plusieurs rentrées pour voir naître un roman comme celui de Jean Rouaud.

Un premier roman donc, puisqu'il faut bien un commencement. Et que souvent le chemin est long, tâtonnant, jusqu'à l'accomplissement, dont ce commencement, dans les meilleurs des cas, est la promesse. Lorsque ce chemin s'avère inutile, ou qu'il semble avoir déjà été, dans une secrète gestation, parcouru, lorsque promesse et accomplissement coïncident, il devient alors licite de risquer le mot qui convient : grâce.

Même si elle tombe du ciel – c'est-à-dire d'on ne sait où, – cette grâce intervient dans un paysage littéraire spécifique. Afin de n'y plus revenir, citons, à propos du roman de Jean Rouaud, le nom de Claude Simon (c'est aussi une commodité...), non tant pour repérer une influence que pour signaler un territoire. Territoire que le grand aîné ne limite pas, mais qu'au contraire il a largement ouvert. C'est dans cette ouverture que Rouaud, avec sa matière propre, vient se placer.

Quelle est cette matière ? Celle de la mémoire, commune en même temps qu'irréductiblement singulière ; de la mémoire qu'il faut, comme les reins et le cœur, encore et toujours sonder, afin d'en extraire le sens, un sens qui vaille, solidairement, pour les vivants et les morts.


ANDERSEN/GAMMA
Jean Rouaud, trente-huit ans, marchand de journaux à Paris

Un lieu : la Loire inférieure, le pays nantais qu'imprègnent l'humidité et les brumes océanes. Un temps : celui qui a vu se succéder deux guerres, trois républiques et autant de générations...

Il n'y a pas, pour dire l'intimité de cette mémoire, de position d'extériorité. Elle ne se raconte pas du dehors. Elle se vit. L'écriture, qui est l'un des modes de ce vécu, ne la maîtrise pas, ne la plie pas à ses lois, mais s'inscrit en elle, s'y fond, y gagne sa tonalité propre. Mais être au cœur de cette mémoire, comme l'est le narrateur de Jean Rouaud, ne signifie pas *qu'on y impose sa présence, son* omniprésence.

C'est au contraire à partir d'un creux, d'une transparence, que le narrateur s'exprime, qu'il tisse, dans son récit, la trame du temps et du souvenir. A travers tous les *« petits faits obtus »*, à travers les figures familiales et l'humble généalogie où elles ont leur place, il retrouve la substance émotionnelle – tour à tour drôle ou pathétique – de ce temps scandé par la mort : celle du grand-père d'abord, de la *« petite tante »*, admirables silhouettes arrachées à l'effacement ; celle du père, *« à quarante ans »*, qui est l'un des fils essentiels du roman.

« L'histoire (l'officielle, pour une fois que celle-là interfère avec la nôtre, la laissée-pour-compte) », n'est pas ici, comme il arrive souvent dans le roman contemporain courant, un cadre plus ou moins nostalgique, un motif décoratif ou idéologique. Plus gravement, plus *essentiellement, elle constitue* l'épaisseur vivante qui englobe et détermine les destins individuels. Au centre de cette histoire, la guerre, la « Grande », *« paysage de lamentation, terre nue ensemencée de ces corps laboureurs, souches noires hérissées en souvenir d'un bosquet frais, peuple de boue, argile informe de l'œuvre rendue à la matière avec ses vanités, fange nauséeuse mêlée de l'odeur âcre de poudre brûlée et de charnier... »*. Il faut lire à voix haute ces pages, à la fin du livre, sur l'emploi des gaz de combat, pour y entendre l'écho bouleversant de toute la souffrance des hommes des tranchées, souffrance anonyme et sans mesure.

L'écriture souple et ample, jamais emphatique, de Jean Rouaud épouse magnifiquement les inflexions d'un récit qui se développe en une construction circulaire parfaitement maîtrisée ; elle rythme sa progression, ordonne et donne sens au chaos de la mémoire. *Les Champs d'honneur* est mieux qu'un livre réussi dont on discute les vertus et qu'on range ensuite dans une hiérarchie serrée des mérites. Il est l'un de ces rares, de ces très rares livres, qui emportent l'immédiate conviction ; conviction qu'on brûle de faire partager. On peut souhaiter à Jean Rouaud de recueillir les suffrages, qu'il mérite superbement, du public et ceux, plus aléatoires, des jurys littéraires de l'automne. Pour notre part, souhaitons plutôt à ce même public – et à ces mêmes jurys – de découvrir tout simplement son livre et de s'enrichir de la grâce dont il est habité.

Patrick Kéchichian

L'hiver de la jeunesse

Jean-Noël Pancrazi a écrit le premier roman du sida

LES QUARTIERS D'HIVER
de Jean-Noël Pancrazi.
Gallimard, 200 p., 80 F.

Voici le premier roman du sida – au sens où *la Comédie humaine* est le roman de l'argent, où *la Recherche* est le roman de la mémoire. Il y a eu, certes, de très nombreux textes littéraires sur la terrible maladie, certains très forts. Mais, quelle que soit la forme choisie par leurs auteurs, il s'agissait toujours de récits égocentriques, de parades autobiographiques, de journaux d'une confrontation avec la déchéance physique et avec la mort. Pancrazi a pris le risque de rompre avec les séductions-répulsions du tête-à-tête et de la confession pour faire un roman.

Entendez que le mot sida n'est pas écrit une seule fois dans *les Quartiers d'hiver*. Il n'est pas sur la toile du livre, mais dans chaque pouce de sa trame. Il est l'horizon de tous les personnages, l'espace dans lequel ils se meuvent, le poison qui s'instille dans toutes leurs pensées, le poids qui pèse sur leurs épaules, l'hiver qui s'installe au cœur de leur vie. Ce n'est pas un fléau qui menace chacun, c'est la fin d'un monde : une histoire.

Evidemment, cette histoire, dans un roman, se manifeste par des histoires. Pancrazi en raconte quelques-unes, de la manière la plus simple, la plus pudique, la plus nue. Pas question pour lui de trouver des ressorts dramatiques en s'appesantissant sur l'horreur, sur la destruction des corps, sur la défaite de la beauté. Quand ils sont atteints par le mal, les personnages disparaissent discrètement de la scène des plaisirs et vont cacher au loin, dans un village d'Espagne ou au bord d'un canal hollandais, les terreurs de leur agonie. A la place qu'ils occupaient, demeure, pendant quelques semaines, un vide, une blessure, que le silence et le temps ont charge de cicatriser.

Ceux-là ont pris définitivement leurs quartiers d'hiver. Mais c'est tout un monde qui est transi de froid, saisi par une glace qui fige les corps, ratatine les esprits et transforme les êtres en figures : en pantins d'eux-mêmes.

Un défi désespéré

Un bar de la rue Thérèse, *le Vagabond*, sert de microcosme au romancier. Dans cet établissement, soigneusement régi par les lois qu'imposent le plaisir et une culture de la différence, se sont déroulées les fêtes les plus folles, se sont nouées des amours extravagantes, s'est célébré, dans l'euphorie, dans l'ivresse, dans un enthousiasme conquérant et un appétit juvénile et désordonné, un culte de la jouissance et de la passion.

Mais cette évocation d'un printemps d'effervescence et de plaisirs appartient déjà aux souvenirs lointains de ceux qui peuvent encore le raconter. Et ce sont surtout des vieux qui racontent : dans cet univers inversé où le temps lui-même semble se dérouler à rebours, ce sont d'abord les jeunes qui meurent.

Les autres continuent à mimer les gestes de la séduction, à faire les grimaces que commandent l'exaltation et le désir. Certains même ont choisi, par panique autant que par un défi désespéré, de se jeter dans une frénésie plus désordonnée encore. Il y a dans *les Quartiers d'hiver* des pages magnifiques, pleines de couleurs et pourtant infiniment tristes, dans lesquelles Pancrazi décrit cette danse de mort, ce bal surexcité mené jusqu'à l'épuisement par des jeunes gens qui narguent moins la mort qu'ils ne semblent l'accueillir dans leurs jeux, en faire la partenaire obligée, omniprésente, de leur quête sensuelle.

Les Quartiers d'hiver est un roman d'une beauté sinistre, un incendie crépusculaire. Il s'ouvre par une citation de Sandro Penna : *« Peut-être n'est-ce que cela la jeunesse : aimer à jamais les sens et ne pas s'en repentir. »* C'est bien le goût de cette jeunesse qui s'exalte dans le livre : cette soif inextinguible et cette quête éperdue d'une identité à travers les expériences sensuelles. Il ne peut être question de repentir, de renonciation, de châtiment ou de damnation. La jeunesse ne peut pas être une faute. Pas davantage, l'hiver n'est une malédiction. C'est simplement ainsi. Inutile de se révolter, inutile de hurler ni de trépigner, inutile de tendre ses poings vers le ciel qui est vide. Toute la misère et toute l'horreur du roman tiennent dans le constat impuissant de cette fatalité : l'hiver est là, la jeunesse gèle, la mort frappe. La vie se peuple de fantômes : *« Entre deux accrochages de guirlandes et d'ampoules autour des glaces, ils viendront me souffler leur désir de ne pas être oubliés, de compter encore un peu. Je leur promettrai, et ce lien fraternel à travers les saisons et les années me tiendra lieu d'amour. »*

Pierre Lepape

La rudesse de la vie

Marie-Françoise Hans jette sur ses personnages le regard des femmes de marin

DU CÔTÉ DE LA VIE
de Marie-Françoise Hans.
Grasset, 346 p., 110 F.

Marie-Françoise Hans est un écrivain à ressorts. Elle bondit depuis une quinzaine d'années du roman à l'essai, avec une belle régularité dans l'alternance, et toujours la même passion de raconter. Elle dit ce qu'elle voit, ce qu'elle apprend ou ce qu'elle invente, toujours au plus près de ses préoccupations, axées jusqu'ici sur l'observation la plus fine du comportement féminin dans les temps modernes et anciens. *Esquisse pour une jeune fille, le Temps des copines* ont une sincérité qui surprend et secoue le lecteur. Aucun de ceux qui l'ont lu ne peuvent oublier son brillant ouvrage féminicole au titre à la fois trop modeste et trop ambigu : *les Femmes et l'argent* – qui n'a rien à voir avec le proxénétisme, mais qui montre d'une manière lumineuse, un peu bouleversante *même lorsqu'on vit soi-même au* genre masculin, le rapport particulier que les femmes de tous âges entretiennent avec « le nerf de la guerre ». Un livre qui change son homme, et dont je puis dire que c'est le texte qui a eu pour moi, ces dernières années, le plus d'influence directe sur ma vie privée.

Le roman qui vient de paraître, *Du côté de la vie*, glisse sur un axe légèrement parallèle aux précédents écrits, dans la mesure où, pour la première fois, le personnage du premier plan est un homme. Entouré, il est vrai – pour ne pas dire ballotté – par une panoplie de femmes : mères, épouse, filles, amantes, clientes, toutes très minutieusement dessinées à leur place respective et qui, finalement, déterminent sa vie d'un bout à l'autre. Elles commandent ses choix, ses joies, son ambition et sa mort. Le roman raconte les espoirs et les mésaventures d'un garçon, sorte de Rastignac cauchois, fils d'un marin-pêcheur de Dieppe, qui devient un médecin parisien dans le vent des découvertes gynécologiques, et qui se rend passagèrement célèbre. Un transfuge donc, assez typique de notre second demi-siècle, qui paie une partie de ses études en jouant au football. Il a la fragilité des ascensions rapides, les remords cachés de ceux qui enjambent trop radicalement les catégories sociales au cours de leur existence. Sa mère lui a évité, au moment crucial, l'école du port à laquelle il était promis, et le dur apprentissage des mousses.

Une vision féroce du monde

Le jeune homme intellectuellement si doué ne reste donc pas un « péqueux », mais il conserve jusqu'au fond des blocs opératoires, où s'exerce sa virtuosité chirurgicale, des rêves d'embruns et de tours du monde. Il ira jusqu'à pousser ses derniers gargouillis *humains dans les hautes vagues* déferlantes de la Manche, lorsque viendra le coup de chien qui entraînera sa chute. En abusant des images – blouses blanches et voiliers –, on dirait que Michel Levasseur a le destin d'une mouette égarée trop avant dans les terres...

Au travers de cette trame romanesque, plus complexe qu'il n'y paraît, passe une vision féroce du monde, des relations, des ambitions : une vision-vérité amère et lucide comme en portent les gens qui ont été longtemps malheureux, ou profondément blessés... A la lecture, on éprouve toute l'angoisse de la vie, justement. Les engueulades sonnent si juste ! On redoute le pire, de page en page, un peu comme chez des amis lorsqu'éclate une scène de ménage assez violente, et qu'on ne sait *plus si l'on doit rester.*

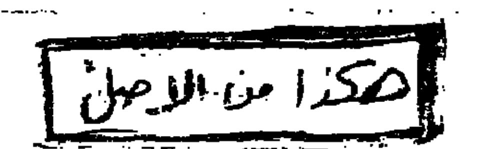
A cause de cette rudesse, précisément, *Du côté de la vie* est un roman captivant, dont on a peine à se détacher, genre à faire passer la nuit blanche à un lecteur du soir. En effet, les événements présentés sont vrais jusque dans les détails, qui sortent nus et cocasses au détour des conversations – on nous les sert comme des peaux de banane. Le récit produit le charme particulier d'un fait divers raconté dans un journal... C'est l'habileté de la construction, mais c'est aussi le fond du talent de Marie-Françoise Hans de décrire des choses proches, existantes.

La partie dieppoise de l'action n'est pas vue à la lorgnette marine : les gens habitent Neuville, ils ont l'accent du Pollet. L'auteur observe un pays de Caux où l'on *joue véritablement aux* dominos, avec les mots et les sensations de quelqu'un qui est déjà monté sur un bateau un jour de houle et a fréquenté des bars à matelots. Mais Marie-Françoise Hans y entre en voisine, l'ironie à la bouche, presque en femme de marin qui doit veiller à la santé du portefeuille – son regard est entièrement dépourvu du romantisme de pacotille qui est souvent de rigueur lorsqu'un écrivain franchit la porte de ces rades... La partie médicale est aussi fortement documentée : on sent que l'auteur a enquêté sur le milieu des cliniques, ou qu'*elle a fait elle*-même des études de médecine.

Le pendant de ces qualités c'est une langue directe, qui a la crudité du parler ordinaire. Marie-Françoise Hans écrit en conteuse, dans un langage proche du quotidien, sans apprêt notable, et qui garde toute l'instabilité de l'oral. L'écriture est alternativement sèche et bavarde, elle frôle souvent le cliché d'usage, puis, à la ligne suivante, bascule et fait mouche dans la brutalité du ton. Elle dit, quand il le faut, *« la berlèque »* ou *« mon garchon »*, et jongle sans réserve avec la néo-vulgarité qui caractérise la bourgeoisie parisienne bien élevée : *« Je t'interdis de dire des conneries pareilles ! »*

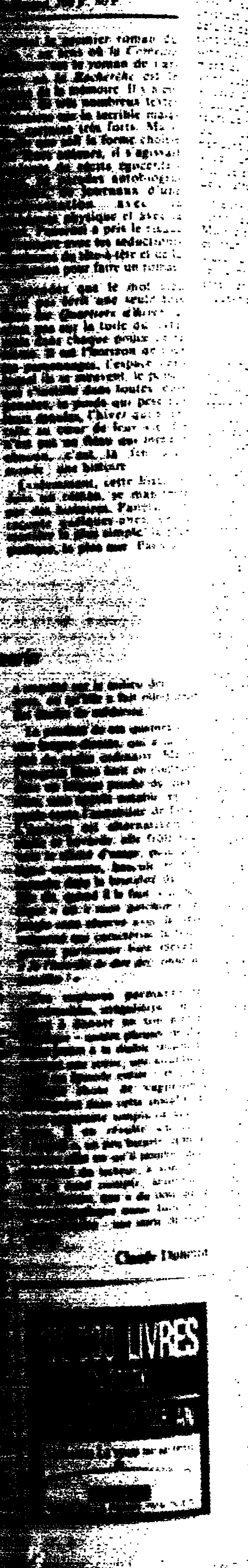
Ces ruptures permanentes, imprévisibles, irrégulières, contribuent à donner un ton alerte, elliptique – quatre phrases de dialogue jetées à la diable résument souvent une scène, une situation, voire un épisode entier – et il y a quelque chose de vaguement dérangeant dans cette instabilité, cette apparente simplicité sautillante. Il en résulte un style « impoli », un peu bizarre, dont le *curieux effet est qu'il pénètre dans* l'intimité du lecteur, à son insu. On se rend compte, seulement après lecture, que « du côté de la vie » s'applique aussi bien à la façon d'écrire – une sorte de titre-miroir.

Claude Duneton



هكذا من الاصل

L'hiver de la jeunesse



HISTOIRE LITTERAIRE

Alexandrian le bourlingueur des mots

Surréaliste, il fut le témoin et l'acteur des fiévreuses années 50. Ses portraits dessinent toute une époque

L'AVENTURE EN SOI
d'Alexandrian.
Mercure de France, 450 p., 130 F.

Alexandrian conçoit l'aventure humaine comme un cheminement intérieur vers la connaissance, la beauté et la poésie. *L'Aventure en soi* n'est pas une autobiographie au sens strict du mot mais, plutôt, une manière de politesse qu'il fait aux lecteurs qui ont apprécié ses romans (1), ses essais (2) ou ses écrits sur l'art (3).

Dès les premières pages, Alexandrian se révèle comme un conteur hors pair à qui quelques phrases suffisent pour nous restituer l'ambiance et les parfums du Bagdad de Fayçal Ier. Son père était le stomatologiste de ce monarque leader du panarabisme, que le colonel Lawrence immortalisa dans *les Sept Piliers de la sagesse.*

Elevé en petit dynaste et surnommé « Sarane » (Prince) par sa nourrice indienne, le jeune Alexandrian soumet déjà la réalité à ses désirs. La capitale de l'Irak lui apparaît comme *« un grand théâtre permanent »* où le merveilleux est à qui sait le voir : en 1930, à l'âge de trois ans, il assiste, curieux et ravi, à une invasion de criquets pèlerins qui enveloppent villes et villages pendant douze jours.



P. BACHELIER

« Lire anoblit », dit-il...

Une poliomyélite lui fera quitter Bagdad pour Paris, où il vivra auprès de sa grand-mère maternelle. La bibliothèque familiale lui offrira bientôt les plus beaux voyages dont un jeune garçon peut rêver. *« Le livre,* se souvient-il, *était une incitation à sortir de soi-même, à devenir temporairement un autre en pensée ou en imagination. »*

La lecture a trouvé en Alexandrian un propagandiste d'une rare efficacité. Ce bourlingueur des mots nous donne l'envie de nous plonger dans tous les livres qu'il cite avec volupté comme s'il parlait d'anciennes amours. *« Lire anoblit »*, dit-il avant de préciser que la poésie est *« le seul langage capable de nous convaincre qu'on n'appartient pas à une race de bêtes puantes et braillardes ».*

La rencontre d'André Breton

Réfugiés dans le Limousin pendant l'Occupation, Alexandrian et sa grand-mère vivront ces heures noires le plus dignement possible. Déjà féru de Baudelaire, le jeune homme découvrira d'autres horizons poétiques grâce au dadaïste Raoul Hausmann, replié lui aussi à Peyrat-le-Château. L'ancien fondateur du Club Dada de Berlin initiera son jeune ami à Lautréamont et au vertige des idées. Dès son retour à Paris après la Libération, Alexandrian se consacre à la poésie. Il hésitera, un temps, entre trois maîtres spirituels – Jean-Paul Sartre, Georges Bataille et André Breton, – mais choisira vite le poète surréaliste, seul capable, à ses yeux, d'ouvrir des horizons nouveaux à un jeune homme épris de liberté et ivre de sa propre imagination.

Alexandrian raconte par le menu les batailles du surréalisme et explique son différend avec Breton, mais surtout, à travers une magnifique galerie de portraits, il retrace, en filigrane, toute l'activité intellectuelle de l'immédiat après-guerre dont il fut un témoin et un acteur. Comme Alexandrian s'aime « beaucoup, passionnément, à la folie »... il ne résiste pas au plaisir de reproduire les dédicaces, lettres et articles élogieux que les uns et les autres ont écrits sur sa personne et son œuvre. Cet enfantillage n'est rien, fort heureusement, en regard des pages dans lesquelles, avec une plume fiévreuse, il s'efface derrière les peintres et les poètes qui furent ses amis.

Le lettriste Gabriel Pomerand permet à Alexandrian de donner toute la mesure de sa sensibilité. Les lignes qu'il lui consacre, sont, autant qu'un morceau d'anthologie, une invite à aimer ce hurleur qui avouait : *« Je suis l'enfant de mon siècle dans la mesure où j'ai accepté d'être déçu. »*

Bien des années avant de se suicider en 1971, Gabriel Pomerand dressa, dans *Testament d'un acquitté*, une sorte d'état des lieux de ses illusions : *« Je lègue ma bonté à mes ennemis afin qu'ils la transmettent aux leurs... Je lègue mon temps perdu à un clochard afin que sa promenade dure plus longtemps que sa misère... Je lègue mon portefeuille vide au vent, car j'ai toujours associé mon portefeuille aux feuilles de l'automne... »*

Alexandrian rend hommage aussi aux amantes qui lui prêtèrent un corps. *« On peut voyager à travers une femme comme à travers un pays »*, dit cet amoureux fou de la vie qui, aujourd'hui encore, ne sait que répondre à la question qui déjà le hantait, en 1946, alors qu'il n'avait que dix-neuf ans : *« Comment aller plus loin que le surréalisme ? »*

Pierre Drachline

(1) *L'Homme des lointains*, Flammarion, 1960 ; *les Terres fortunées du songe*, Galilée, 1980.

(2) *André Breton par lui-même*, Seuil, 1971 ; *le Surréalisme et le Rêve*, Gallimard, 1974 ; *les Libérateurs de l'amour*, Seuil, 1977.

(3) *Victor Brauner l'illuminateur*, Cahiers d'art, 1954 ; *Marcel Duchamp*, Flammarion, 1976 ; *Seurat*, Flammarion, 1980 ; *Max Ernst*, Somogy, 1986.

Ce personnage bizarre appelé Paul Claudel

Quand le diplomate-écrivain se démasque à travers ses lettres, dévoilant une fantaisie et une liberté de ton inattendues

LETTRES A ELISABETH SAINTE-MARIE PERRIN ET A AUDREY PARR
de Paul Claudel.
Cahiers Paul Claudel 13,
Gallimard,
457 p., 210 F.

Les deux derniers *Cahiers Paul Claudel* contenaient les correspondances du poète avec son metteur en scène privilégié, Jean-Louis Barrault, et son ami de jadis, J. Rivière. Celui-ci nous apporte celles qu'il entretint avec sa belle-sœur et « consœur », Elisabeth Sainte-Marie Perrin, puis avec sa *« fournisseuse de joie et de soleil »*, la pétulante Audrey Parr, *alias* Margotine. Cet ensemble vient grossir un trésor épistolaire déjà considérable : correspondances publiées depuis longtemps avec Gide, Suarès, Jammes et depuis peu avec Massignon et Mauriac. La source est loin d'être tarie : doivent voir bientôt le jour les lettres à ses enfants (1) ; celles, très nombreuses, échangées avec une *« délicieuse malade »*, Françoise de Marcilly, dont il parle ici à Audrey Parr ; et, pour finir, l'extraordinaire dialogue que Claudel poursuivit avec Marie Romain-Rolland, du vivant puis après la mort du père de *Jean-Christophe.*

En ces temps où Paul Claudel paraît entrer dans une nouvelle ère de soupçon, victime d'une confrontation mal éclaircie avec sa sœur Camille, pareille publication a son prix. Ne disons pas que Claudel s'y révèle tout entier : il est inépuisable et c'est à ses œuvres qu'il faut demander ses plus profonds secrets. Mais sa liberté de ton, l'imprévu multiforme des événements, des rencontres, des sujets qui viennent à lui et dont il rend compte à Elisabeth, puis à Margotine, font que, si nous sommes assez attentifs, nous finirons, comme cette dernière et selon les mots de son *« vieux camarade »*, par *« avoir parfaitement la connaissance et le maniement de ce personnage bizarre qu'on appelle Paul Claudel ».*

Ce n'est pas jouer les cicérones indiscrets que de signaler, au moins dans le premier lot, la lettre écrite après la semaine terrible de mars 1913 où il enterre son père et fait interner sa sœur ; celle aussi de mai 1926, où, s'essayant au rôle de directeur de conscience, il met à nu ses propres faiblesses. Les historiens retiendront, eux, les pages où celui que l'on croyait « de droite » fustige le « *nationalisme étroit et hargneux* » de Poincaré, auquel il préfère de loin les ouvertures généreuses de Briand et d'Herriot.

Les échanges avec l'« *aimable et détestable* » Margotine sont d'une fantaisie et d'une prodigalité qui repoussent toute idée de choix. On y reconnaîtra, de place en place, émergeant d'un tohu-bohu à faire fuir les esprits sensés, l'affirmation des crédos indestructibles de Claudel, dans l'ordre religieux, moral, esthétique surtout. Car il a fait de Margotine, pleine de talent, sa collaboratrice pour la mise en scène de *l'Homme et son désir, Jeanne au bûcher, le Festin de la sagesse*, etc.

« Un petit drame espagnol »

La plus belle surprise pourrait être la première annonce d'un certain projet d'ouvrage encore dans les limbes de l'imaginaire : *« J'ai l'idée de faire une espèce de petit drame espagnol où l'on verra un vieux conquistador retour du Maroc où il a délivré mille captives et de l'Amérique du Sud et où j'expliquerai un peu de mes sentiments à votre égard ! »* (mai 1919). Et dix mois plus tard, alors que son métier de diplomate l'accapare : *« C'est dommage. J'étais engagé dans une histoire de vieux conquistador malheureux en amour, qui se venge en ravageant le Maroc et en culbutant la cordillère des Andes, et qui finit captif et enchaîné aux mains d'une de ses filles, d'ailleurs belle comme un ange et brune comme Margotine. »*

Voyez comment, en si peu de temps, la scène déjà s'est emplie d'une ribambelle de personnages dépareillés, propres à faire du petit drame espagnol une vaste entreprise dramaturgique, cosmique et, plus encore, comique : tant il est vrai que l'auteur a juré de ne plus se laisser *« emmerdoyer »* par le goût du public ou des augures, et de se livrer sans frein au bonheur d'une *« œuvre tout à fait extravagante qui achèvera de le perdre dans l'esprit des classiques »*, et, pour mieux dire, d'une *« énorme mascarade ».*

Gérald Antoine

(1) Voici déjà, annotées par les soins attentifs de Michel Malicet, les lettres que le poète écrivit à son fils cadet, Henri. Ce sont les plus nombreuses, car la maladie dans les années 1924-1926, puis la guerre, en les séparant, les invitèrent davantage à correspondre. Les messages de la première époque sont d'un père affectueux, sermonneur à l'occasion, s'essayant à plaisanter pour distraire l'enfant de son mal. Ceux de la seconde sont d'un autre ordre ; on y découvre en particulier les prises de position de Claudel à l'égard de l'Europe, de l'Union soviétique et des Etats-Unis, du gouvernement de Vichy, puis du général de Gaulle. (Ed. L'Age d'homme, 300 p., 160 F.)

Ici Londres

D'ANNUNZIO CONQUÉRANT DE FIUME
d'Albert Londres.
Préface de Francis Lacassin,
Julliard, 298 p. 100 F.

J'avais lu Albert Londres pendant le service militaire. En ces mois d'uniformes où d'aucuns comptent les jours, *Terre d'Ebène, Biribi, Eugène Dieudonné* m'avaient bouleversé. Londres prenait le parti des victimes ; cette attitude ne déplaît pas à tout le monde. Les années ont passé. Voilà que, par la grâce de cet érudit indispensable qu'est Francis Lacassin, paraît un livre qui rassemble quelques reportages de celui qui refusa toujours d'opposer aux faits des idées préconçues.

Si l'on en croit la couverture, *D'Annunzio conquérant de Fiume* constitue la pièce maîtresse de l'ouvrage. Il est vrai que le frénétique esthète des Abruzzes suscita une fameuse explosion quand, dans la nuit du 12 septembre 1919, il s'empara de *« l'ex-port hongrois de Fiume (aujourd'hui Rijeka) »*, que le président Wilson et les Alliés voulaient attribuer à la Yougoslavie.

Cependant, semble-t-il, le livre d'Albert Londres vaut surtout par les chapitres consacrés à la « Russie des Soviets ». On savait les horreurs du pays où, même *« pour lever les yeux au ciel, il faut y être autorisé ».* Mais la narration prise sur le vif arrache des sanglots, comme si le temps ne pouvait effacer les humiliations, les crimes, le martyrologe d'un peuple soumis à l'espionnage, à la délation, car, lorsque la faim et le froid règnent, l'homme devient plus que jamais un loup pour l'homme. Ici, *« il faut interrompre sa marche vingt fois par heure tant est impérieuse la nécessité de se certifier à soi-même que l'on voit bien ce que l'on voit et que ce n'est pas votre esprit qui déraille »*, dit Albert Londres.

Albert Londres montre Lénine, Trotski, Gorki, le doux Tchitcherine au dévouement inlassable... Là où tant d'écrivains, d'intellectuels se sont laissé leurrer, lui, le journaliste, ne s'est pas trompé. Et l'on songe avec indignation aux beaux esprits qui abusèrent des générations de cœurs purs, quittes à flatter plus tard leur conscience avec des mea culpa comme naguère ils la flattaient avec leurs erreurs. L'actualité d'Albert Londres est criante.

Louis Nucera

ROMANS POLICIERS

Le rire et le noir

Ce n'est pas parce que le polar est considéré comme un genre de divertissement qu'on y rigole tous les jours. Au contraire. Raison de plus pour ne pas manquer les livres des quelques auteurs qui nous font le trop rare cadeau d'un éclat de rire salutaire ou celui de placer délibérément leurs œuvres sous le signe de l'ange du bizarre.

∴

Le *Midnight Examiner* est un journal de Manhattan. Le genre de feuille de chou pour qui les faits ne sont que des embûches inventées par les avocats pour gêner le boulot des journalistes. Howard Halliday en est le rédacteur en chef ; son job, c'est de trouver et d'exploiter des informations capitales telles que : *« On a trouvé un objet volant non identifié dans l'utérus d'une jeune fille. »*

Sans le moindre état d'âme, Howard et son équipe, une bande d'écrivains new-yorkais aussi sophistiqués que cinglés, arrosent l'Amérique profonde de manchettes ahurissantes, assurent la promotion de produits aphrodisiaques ou cosmétiques bricolés dans une arrière-cour du Bronx, bref, pratiquent le charlatanisme à l'échelle d'un pays assez grand pour que seul l'incroyable ait des chances d'être cru. Et on y croit. Si bien que lorsque surgissent une sorcière vaudou, un chauffeur de taxi égyptien ex-pilleur de tombes, une reine du porno et une bande de maffieux assoiffés de sang, on s'accroche à l'histoire comme à l'intrigue de n'importe quelle « Série noire » et, tout en hurlant de rire, on tremble pour l'héroïne, et l'on se dit qu'elle a bien raison d'avoir, pour Howard Halliday, les yeux de Chimène pour Rodrigue.

Irrésistible parabole sur la folie new-yorkaise, *Midnight Examiner*, de William Kotzwinkle, est aussi un thriller impeccablement construit (Rivages/Thriller, 250 p., 89 F).

∴

Loren. D. Estleman est, sans doute, l'un des derniers représentants de la tendance *hardboiled* pure et dure. Son héros, Amos Walker, est détective à Detroit. Il trimballe sa pauvreté et son cynisme hautain dans l'apocalyptique capitale américaine de l'automobile entre les flics qui ne pensent qu'à lui sucrer sa licence et tous les truands du coin qui rêvent d'en finir avec le seul type honnête de la ville. Un mec bien, ce Walker. Rien à voir avec son double, détective lui aussi, héros de *la Soutane en plomb* et qu'Estleman semble avoir créé pour se purger de tous les bons sentiments de Walker. Opération réussie. Ralph Poteet est gros, laid, sale, ivrogne, lâche et profondément malhonnête. Aussi quand sa voisine de palier, une pute free-lance, vient lui demander de débarrasser son lit du corps d'un évêque mort d'un excès d'amour, Ralph se dit que la religion a du bon et que l'Eglise doit avoir de quoi payer la virginité de son évêque. Manque de pot, les autorités ecclésiastiques du coin ont d'autres sources de revenu que le denier du culte et l'évêque n'était pas tenté que par la chair. Sans comprendre ce qui lui arrive, c'est à la CIA, aux flics et à une version musclée des vicaires du Christ que Ralph va proposer son chantage.

Débarrassé des contraintes que lui imposait un héros positif, Estleman transforme une intrigue classique en une comédie burlesque étourdissante. Il tire les situations jusqu'au bout, multipliant les rebondissements cocasses qu'il émaille de dialogues aussi incisifs qu'hilarants sans jamais quitter la ligne mélodique du récit. On connaissait déjà l'humour et la rigueur des romans de Loren D. Estleman. Mariage extrême de ces deux qualités, *la Soutane en plomb* est un chef-d'œuvre du genre. (Gallimard, coll. « Série noire », 228 p., 40 F.)

∴

Rien n'incite au rire dans le roman de George Chesbro. Au contraire, *Une affaire de sorciers* est un livre d'autant plus noir qu'il met en scène ces forces que l'on dit « des ténèbres ». Mais, comme *Midnight Examiner*, il utilise les ressorts habituels du roman policier pour mieux traiter du bizarre. Son héros est un détective, mais c'est aussi un nain. Ex-acrobate de cirque, docteur en criminologie, ceinture noire de judo, le Dr Frederickson, alias Mongo le Magnifique, tire de son infirmité l'avantage d'un regard différent sur les êtres et les choses. Confronté, en plein New-York, à la lutte sans merci que se livrent une bande de maîtres sorciers, il se fait mordre par une chauve-souris enragée, saute d'une voiture en marche et manque de mourir dans un caisson de privation sensorielle. Rien que de très normal pour quelqu'un qui aurait pu faire ses classes chez Barnum et Sam Spade.

Mais le plus étrange, c'est que ça fonctionne diaboliquement bien. Très vite, cette galerie de *freaks* se met à exister et, par la grâce d'une intrigue menée magnifiquement, les sorciers prennent la place des maffieux dans l'échelle du mal. Insensiblement, le lecteur glisse dans les rouages d'une histoire policière classique où maîtres des ténèbres, prophètes, guérisseurs et autres médiums auraient, tout naturellement, remplacé les bons vieux truands.

A mi-chemin entre Frederick Brown et Lovecraft, *Une affaire de sorciers* est un livre saisissant dont la tonalité n'est pas loin de rappeler le film *Freaks* de Tod Browning. (Rivages/Noir, 328 p., 52 F.)

Patrick Raynal

SOCIÉTÉ

Mœurs et langages des tribus parisiennes

Alain Schifres et François Maspero ont rédigé deux précis d'ethnologie sur ces peuplades qu'on nomme « Parisiens » et « banlieusards »

LES PARISIENS
d'Alain Schifres.
J. C. Lattès, 377 p., 120 F.

LES PASSAGERS DU ROISSY-EXPRESS
de François Maspero.
Seuil, 330 p., 120 F.

Dans le ciel sans bavures de la géographie, Paris ressemble à une planète entourée du large anneau gazeux de «sa» banlieue. Deux mondes qui font bande à part et tournent l'un près de l'autre, dans le petit encadré spécial que leur fabriquent les auteurs de cartes et de plans. Ces dames, pourtant, ne sont pas sœurs, ni même cousines comme voudraient le faire croire ceux qui présentent la «couronne» comme une simple extension de la capitale. Deux ouvrages, écrits récemment par Alain Schifres et François Maspero, montrent qu'il s'agit bien d'univers distincts, qui s'échangent, à l'occasion, des particules asservies aux horaires de bureau sans jamais vraiment se rencontrer.

Et comment, d'ailleurs, la capitale égocentrique dont les lumières prétendent illuminer le monde pourrait-elle voir ceux que masque la proximité de ses feux? Alain Schifres décrit à merveille ces *«Parisiens»* persuadés de concocter en laboratoire la forme la plus perfectionnée de civilisation. Ils sont snobs à en étouffer et consacrent une énergie fascinante à entretenir leur corps et leurs petits bobos, à gratter leurs plaies sentimentales pour aggraver ces fausses blessures du cœur sans lesquelles nul ne peut prétendre être tout à fait accompli.

STANLEY GREEN.

« Adoparisien » ou « parigomondain » ?

De la fable à la satire

Ils passent enfin beaucoup de temps à soigner leur langage, que l'auteur observe au microscope après avoir annoncé qu'à Paris *«une poignée de mots sert à tout»*. Il y a d'abord le dialecte *«adoparisien»*, qui tourne autour des deux adjectifs *«nul»* et *«génial»*. *«On a vu des enfants parvenir au bac C sans avoir jamais usé d'autres adjectifs en expression orale»*, explique patiemment Alain Schifres. Lui succède le *«parigomondain»*, qui se gargarise d'adverbes d'intensité, puise largement dans le vocabulaire psychiatrique et inverse à plaisir la signification (apparente) des insultes et des marques de tendresse.

L'acquisition de cette langue ésotérique et superbement dépouillée précède forcément tout repérage dans le jeu social qui superpose les milieux comme des génoises dans une pâtisserie autrichienne. Si l'auteur des *Parisiens* se consacre surtout à la description des classes dites «aisées», aux intellectuels en mal d'idéologies et aux vedettes du demi-monde, il observe aussi, en passant, les petites professions qui font le quotidien de la capitale. Dans sa galerie des métiers, le médecin de quartier côtoie la kiosquière mal embouchée, le *«grand patron»*, dont les mains *«ne touchent pas l'argent»*, s'aligne auprès du chauffeur de taxi dont la mine se renfrogne à l'idée de voir un client monter dans sa voiture.

L'ensemble est tordant, Alain Schifres ne ménageant aucune des qualités d'esprit que lui connaissent les lecteurs du *Nouvel Observateur*, où il est journaliste. Il virevolte avec éclat de la fable à la plus pure satire, en passant par une ethnologie de trottoir où beaucoup devront faire effort pour ne pas se reconnaître. Puis il cerne la capitale de belles idées, comme ces *«purgatoires (...) peuplés d'idées mort-nées, d'élans inachevés, d'avortons d'enthousiasme»*, où les « parigomondains » relèguent leurs projets sans suite. Inutile d'être grand clerc, cependant, pour comprendre qu'il détesterait sans doute vivre en dehors de ce marigot grouillant de faux bons sentiments et de vraie légèreté.

A l'extérieur de la capitale, loin derrière les montagnes, vit une autre peuplade hétéroclite nommée, en vrac, les «banlieusards». Tellement loin, même, que les Parisiens s'y rendent comme sur l'Himalaya, en expédition. *«Les Parisiens qui sont allés jusqu'à Tourcoing donnent des conférences à Pleyel»*, écrit Alain Schifres, pour moquer les coutumes casanières de ses compatriotes. François Maspero, lui, a poussé l'aventure jusqu'aux confins de la ligne B du RER, celle qui relie Roissy à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Un voyage qui relève du sport extrême pour beaucoup de Parisiens, et dont l'auteur a fait un fort joli récit. Parti *«le nez au vent»* en compagnie de la photographe Anaïk Frantz, il rapporte des impressions fortes et remarquablement sensibles de cette zone diffuse où des horizons fragmentés se juxtaposent sans jamais s'enchaîner. *Les Passagers du Roissy-Express* racontent aussi de belles histoires de rencontres provisoires et des souvenirs du temps où la banlieue n'était pas encore une vaste nébuleuse.

Raphaëlle Rérolle

▶ Signalons également la parution de *la Métrographie*, de Marie-Florence Ehret, chroniques, sur une année, du métro parisien vu comme une scène de théâtre. (La Différence, 107 p., 59 F.)

ACTUALITÉS

Première sélection pour le prix Goncourt

Le jury Goncourt a rendu publique, mercredi 12 septembre, la première liste pour le prix qui sera attribué le 19 novembre. Une prochaine sélection sera publiée le 2 octobre, une autre le 6 novembre et la dernière à Brive, lors de la Fête du livre, le 10 novembre.

Quatorze romans ont été sélectionnés d'André Brincourt : *la Parole dérobée* (Grasset) ; de Patrick Besson : *la Paresseuse* (Albin Michel) ; de Michel Caffier : *les Coches bleues* (Grasset) ; de Serge Filippini : *l'Homme incendié* (Phébus) ; de Pierrette Fleutiaux : *Nous sommes éternels* (Gallimard) ; de Axel Gauvin : *l'Aimée* (Seuil) ; de Jean Guerreschi : *Comme dans un berceau* (Julliard) ; de Philippe Labro : *le Petit garçon* (Gallimard) ; de Marc Lambron : *la nuit des masques* (Flammarion) ; de Françoise Lefèvre : *le Petit prince cannibale* (Actes Sud) ; de Serge Lentz : *la Stratégie du bouffon* (Robert Laffont) ; de François Sureau : *l'Infortune* (Gallimard) ; de François Weyergans : *Rire ou pleurer* (Grasset) ; de Jean-Didier Wolfromm : *la Leçon inaugurale* (Grasset).

La mort de Maurice Saillet

Ami des livres et pataphysicien

Maurice Saillet, qui est mort dans sa maison de Montlognon (Oise) le 13 août, n'avait guère le goût de la publicité. Maurice Nadeau, dans ses Mémoires (voir le feuilleton de Michel Braudeau), raconte qu'il faisait répondre au téléphone, lorsqu'on le demandait : *« Maurice Saillet est mort ! »*

Né en Savoie en avril 1914, Maurice Saillet fut pourtant, comme son ami Pascal Pia, l'une de ces personnalités qui compta dans les lettres françaises d'après-guerre. Associé, à partir de 1940, avec Adrienne Monnier, à l'aventure de la Maison des Amis des livres, collaborateur de *Combat* dès les débuts de ce journal, Saillet participa, sous la direction de Maurice Nadeau, à la création des *Lettres nouvelles*, avant de se brouiller avec ce dernier. Directeur littéraire au Mercure de France, cofondateur, avec Emmanuel Paillet, du Collège de pataphysique en 1948, Saillet était l'un des meilleurs spécialistes de Jarry dont il édita plusieurs œuvres et sur lequel il écrivit plusieurs études importantes.

Maurice Saillet donna également, en 1964 au Livre de poche, une nouvelle édition des *Œuvres complètes* d'Isidore Ducasse, dans laquelle il apporta quelques mises au point sur la biographie de l'auteur des *Chants de Maldoror*. Auteur d'un pamphlet contre Saint-John Perse (il nourrissait une haine tenace à l'égard de la NRF et de la maison Gallimard), il fut à l'origine, en 1949, avec bonne foi semble-t-il, de la célèbre supercherie littéraire autour d'un faux de Rimbaud, *la Chasse spirituelle*.

P. Ke.

□ **Premiers prix.** – Le prix Alexandra David-Neel, attribué pour la quatrième fois, le 8 septembre, jour anniversaire de la mort de la célèbre exploratrice, a été décerné à Pierre-Antoine Donnet, pour son livre *Tibet mort ou vif* (Gallimard, collection « au Vif du sujet »). Ce prix est doté de 10 000 F.
En Italie, le prix Campiello, l'un des plus importants prix littéraires italiens, est revenu à Dacia Maraini pour un livre où elle retrace « la longue vie de Marianna Ucria » , *(la Lunga Vita di Marianna Ucria)*, l'histoire de l'une de ses ancêtres siciliennes sourde et muette.

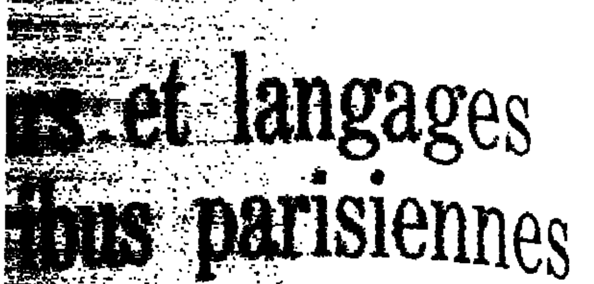
□ **PRÉCISIONS.** – Dans la liste des romans étrangers de la rentrée « le Monde des livres », du 7 septembre), une erreur de classement nous a fait attribuer à d'autres éditeurs deux ouvrages publiés par les éditions Complexe, Il s'agit du *Buffle front large*, de Fazil Iskander et du livre du Mexicain Jose Revueltas, *le Mitard*.

D'autre part, le nom de Jean Delumeau a été malencontreusement omis dans la référence de son livre, *l'Aveu et le Pardon*, analysé par Roger Chartier.





هكذا من الأصل







PHILOSOPHIES

par Roger-Pol Droit

Lettre ouverte à Gilles Deleuze

POURPARLERS 1972-1990
de Gilles Deleuze.
Editions de Minuit, 254 p., 69 F.

VOUS qui œuvrez à *« la guerre des joies contre les tristesses »*, comment vous remercier ? C'est toute une histoire. Vous savez bien, vous le dites, qu'une telle histoire échappe pour une part à ce qui est historique. J'aimerais vous en dire quelques mots. Il n'est pas mauvais qu'ils soient, pour une fois, personnels et publics tout ensemble.

Pourparlers n'est pas une bonne victime pour un compte rendu. Il m'a fait songer que « rendre compte » d'un livre est une affreuse formule. Elle évoque le rapport de police ou d'autopsie, l'assurance des juges *ou celle* des arpenteurs qui jaugent. Tout cela est bien utile, comme bon nombre de choses affreuses. Mais peut-être est-ce *trop* utile, ou utilitaire, pour rendre réellement service à qui que ce soit.

Qu'indiquerait un compte rendu ? D'abord que ce volume rassemble des textes publiés dans des journaux et diverses revues entre 1972 et 1990. Il préciserait qu'il s'agit d'entretiens, de lettres, d'articles, *où il* est question de vos itinéraires, depuis *l'Anti-Œdipe* et *Mille Plateaux* jusqu'à *l'Image-mouvement* et à votre livre sur Foucault – l'ami, le complice, le frère. Il ne manquerait pas de gloser sur vos lectures de Bergson, de Leibniz ou de Spinoza, et sur vos positions concernant *philosophie et politique*. Mais ce serait somme toute sans importance. Il y a autre chose à tenter : dire ce qui se produit quand on vous lit.

Car c'est cela qui seul vous importe, et vous rend à présent si singulier. Vous rappelez que les discours ne se limitent pas à des objets purement théoriques, *qu'ils sont tout entiers traversés* d'expérimentations, d'événements, d'aventures du corps, de souffles, de flux. Comme des retours de voyages impossibles qui pourtant ont lieu ou comme d'étranges véhicules pour de nouveaux mouvements de cerveau. Voilà, me semble-t-il, comment il convient de vous lire : en acrobate, en danseur, en gymnaste. Se dire : cette posture de pensée-là, l'ai-je déjà prise ? Puis-je la trouver, la tenir ? Quels circuits emprunte-t-elle ? Est-ce une entrave, ou une aide ?

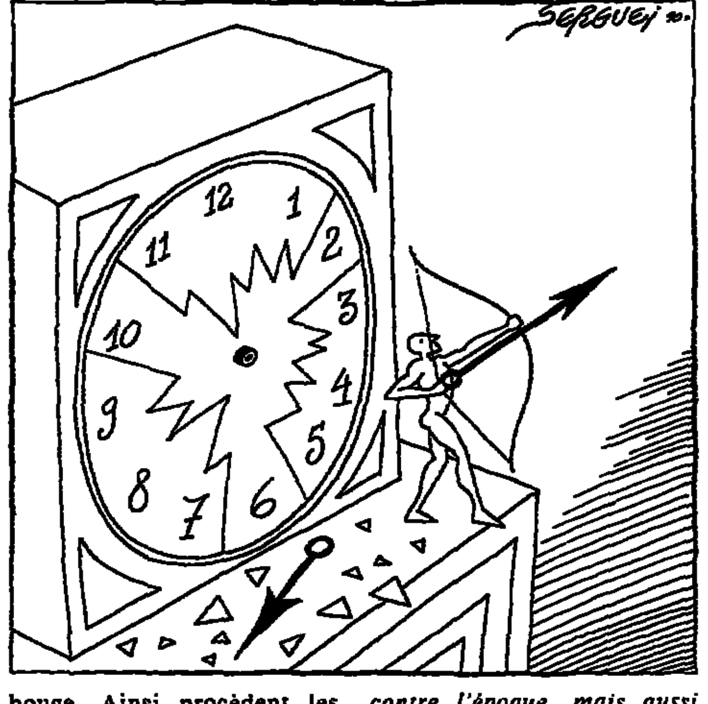
VOUS parlez souvent de respiration. Idée folle : pratiqueriez-vous une sorte de yoga à votre mode ? Je le crois. Dans vos derniers textes (ceux de *Pourparlers*, mais aussi *Foucault ou le Pli*) revient la question de l'irrespirable, du vide où l'on ne respire plus. Peut-être ne cessez-vous de demander à la pensée des voies nouvelles pour le souffle, écartant celles qui le coupent ou l'étouffent, privilégiant celles qui peuvent le ramifier, le faire circuler, l'aider à emprunter des *circuits* encore à frayer. Sans doute est-ce une interprétation inhabituelle. Mais elle ne paraît pas vous être tout à fait infidèle.

Derrière tout cela, une seule chose : des mouvements. Peu importe, finalement, les contextes. Ils multiplieront indéfiniment les cas de figure. Votre démarche consiste toujours à permettre des mouvements, à tenter de les penser, prenant ainsi le beau risque d'accompagner leur cours. Démarche politique : *« Si les oppressions sont si terribles*, écrivez-vous, *c'est parce qu'elles empêchent les mouvements et non parce qu'elles offensent l'éternel. »* Démarche théorique : à un antique amour de la vérité, essence immuable et figée, vous substituez l'attention multiple aux métamorphoses inouïes des langues, des corps, des peuples.

EN cela évidemment vous êtes fidèle à Nietzsche. Le premier, il déchira la *« déplorable croyance en la vérité »*. Ou bien, comme vous dites : *« Pas d'idées justes, juste des idées. »* Mais sans doute êtes-vous à présent plus loin, ou plus net, que Nietzsche. Car vous éclairez ce qu'il a seulement suggéré. Par exemple ceci : l'histoire n'est pas le lieu des mutations *décisives*. *Mieux : l'histoire* serait seulement le nom des obstacles qu'il convient d'écarter pour qu'advienne quelque nouveauté effective. *« L'histoire*, dites-vous, *désigne seulement l'ensemble des conditions, si récentes soient-elles, dont on se détourne pour « devenir », c'est-à-dire pour créer quelque chose de nouveau. »*

Cette nouveauté est celle des expériences de pensée. L'histoire en est comme le lieu d'émergence, ou la condition d'apparition. Elle n'en est ni moteur ni cause : *« L'expérimentation n'est pas historique, elle est philosophique. »* En cela vous n'êtes pas seulement fidèle à Nietzsche, *mais aussi à* Bergson. Après que *le Bergsonisme* et *Cinéma I et II* l'eurent mis en lumière, ces *Pourparlers* disent à leur tour quelle rupture radicale Bergson a, selon vous, introduite dans la pensée.

Et tout va vite, dans cette vingtaine de textes. Ils sont très simples, souvent familiers. Le sel de l'improvisation les parsème et crépite. Leurs lecteurs peuvent être aussi divers que ceux des journaux. Mais moins distraits. Car ce sont des textes difficiles. Pas à cause de leur vocabulaire : il est courant, et sans technicité. A cause de la pensée, et de ses postures. Les mouvements, là encore. Ce que vous appelez *ainsi*, il *faut* de la subtilité pour l'entrevoir. Ce serait une erreur de croire qu'ils nécessitent un déplacement, une agitation ou même quelque transport spatial. A vous suivre, les plus bouleversants ont lieu sans que rien, apparemment,



bouge. Ainsi procèdent les inventions de souffle, les créations de syntaxe et les révolutions de la pensée. Cela a-t-il dit pourquoi il convient de vous remercier ? Pas encore. J'y viens.

DES pourparlers, ce sont des discours entre guerre et paix. Telle est, pour vous, la place de la philosophie. Elle *« ne se sépare pas d'une colère contre l'époque, mais aussi d'une sérénité qu'elle nous assure »*. Elle ne peut livrer bataille contre ces puissances que sont *« les religions, les Etats, le capitalisme, la science, le droit, l'opinion, la télévision »*. Elle ne peut que les harceler en menant *« une guerre sans bataille, une guérilla contre elles »*. Mais de tels mouvements de résistance ne mobilisent pas des groupes. La *« guérilla »* que mène la philosophie n'oppose pas les penseurs aux pouvoirs, les marginaux aux tenants de l'ordre ou les créateurs aux gardiens de tous les *statu quo*. *« Comme les puissances ne se contentent pas d'être extérieures, mais passent aussi en chacun de nous, c'est chacun de nous qui se trouve sans cesse en pourparlers et en guérilla avec lui-même, grâce à la philosophie. »*

GUERRE de chacun contre soi : belle définition de la philosophie. Les formes de cette guerre : le style (*« les grands philosophes sont aussi de grands stylistes »*). Ses armes : des concepts qui ne diraient pas l'essence, mais l'événement. Son but : la vie, c'est-à-dire une vie plus grande (*« dans l'acte d'écrire, il y a la tentative de faire de la vie quelque chose de plus que personnel, de libérer la vie de ce qui l'emprisonne »*). Ses ennemis : les puissances ? Oui, mais sous les formes *qu'elles prennent au sein de* nous-mêmes. Exemple : les pesanteurs de la langue, qui engendrent les lourdeurs de la bêtise et le faux sérieux des conformismes. Parmi de tels ennemis, ne pas oublier le moi (*« on n'écrit pas avec son moi, sa mémoire et ses maladies »*) ni les évidences trompeuses de ce qu'on croit comprendre (*« on parle du fond de ce qu'on ne sait pas »*).

Sans doute savez-vous à présent pourquoi je veux vous dire merci. Parce que vous êtes le seul aujourd'hui à dire si bien que la philosophie est affaire de création plutôt que d'histoire des textes. Parce que vous lui attribuez sans vergogne son rôle impérissable : construire des systèmes et forger toujours de nouveaux concepts. Parce que vous soulignez sans cesse que ce travail a lieu sur fond d'obscurité (*« la pensée n'est pas affaire de théorie »*). Parce que dans une époque effectivement sèche, réactive, manipulatrice, où l'inflation des discours préfabriqués *lamine* les cerveaux, vous incitez chacun à oser suivre ses voies secrètes.

Je vous remercie en mon nom, et au nom de tous ceux à qui vos livres ont montré ou montreront un jour ce qu'est la force des solitudes. L'Université a fait semblant de ne pas savoir que vous êtes l'un des plus grands. Les pouvoirs feignent toujours de l'ignorer. C'est bien : je vous vois mal encombré d'honneurs. Ils vous iraient mal, parce qu'à vous lire on se sent bien moins craintif, et nullement contraint à la veulerie. Voilà qui est rare, et vital pour tous. Ai-je dit qu'avec vous le rire de la philosophie éclate encore ? Non ? Alors, en un moment si frivolement, si tristement *affairé* à se prendre au sérieux, il faut célébrer ces joies. Elles nuisent à la bêtise.

A signaler également :

• Dans la collection « Pour demain », dirigée par André Robinet et Gilbert Hottois, paraîtra prochainement aux éditions Vrin, un ouvrage de Mireille Buydens, *Sahara, l'esthétique de Gilles Deleuze.*

• Gilles Deleuze travaille à un livre intitulé *Qu'est-ce que la philosophie ?*, qui devrait paraître d'ici un an aux éditions de Minuit.

Comprendre l'art moderne

THÉORIES ESTHÉTIQUES APRÈS ADORNO
Textes présentés par Rainer Rochlitz, traduits de l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme.
Actes Sud, 300 p., 180 F.

Officiellement, l'esthétique – le mot comme la chose – naît vers 1750, s'impose avec Kant, se développe avec l'idéalisme allemand, Hegel, Nietzsche, Heidegger, Lukacs et connaît sa dernière grande *systématisation dans l'œuvre* de T. W. Adorno, *Théorie esthétique*, parue en 1970, un an *après la mort de son auteur* (1). A mieux y regarder, les rapports de l'art et de la philosophie ont une plus longue histoire, qui commence avec Platon et ne s'achève pas avec Adorno – dont l'esthétique, tributaire de l'historicisme marxiste, est loin de constituer le cadre approprié à une réflexion sur les enjeux de l'art contemporain, particulièrement à l'âge « post-moderne ». Cette esthétique a, du reste, fait l'objet d'une remise en question, en Allemagne même, dès le début des années 70.

C'est un écho de ce débat qui nous parvient à travers les cinq textes – publiés entre 1973 et 1983 – *ici réunis par Rainer* Rochlitz. Leurs auteurs, cinq universitaires allemands travaillant dans des départements de philosophie (Rüdiger Bubner, Albrecht Wellmer) ou de théorie littéraire (Hans Robert Jauss, Karl Heinz Bohrer, Peter Bürger), se situent dans la postérité d'Adorno, même s'ils n'hésitent pas à critiquer ce dernier.

Empruntant comme lui leurs instruments conceptuels à l'idéalisme allemand, ils s'efforcent de les adapter aux problèmes nouveaux que soulève l'art du vingtième siècle. En effet, après la grande rupture consommée par les avant-gardes historiques (Malevitch, Duchamp, Joyce), il n'est plus possible de penser l'art comme une simple superstructure, un pur reflet de la société. Loin de correspondre à une « mode » aristocratique ou bourgeoise, le formalisme est *d'une certaine façon la vérité de* l'art. La création est, d'abord, création de formes obéissant à leur logique propre.

Autonomie de l'œuvre

L'œuvre a, aujourd'hui, définitivement conquis son autonomie, à *la fois par rapport aux conflits* sociaux et par rapport aux idéologies religieuses. Comprendre l'art *moderne*, c'est essayer de ne pas le réduire à autre chose : sur ce point, l'esthétique classique avait effectivement besoin d'un aggiornamento.

Là où, en revanche, nos cinq théoriciens se révèlent moins convaincants, c'est dans leur tentative pour penser ce nouveau statut de l'art dans des catégories suffisamment générales pour s'appliquer à la fois à la littérature, à la peinture, *à la musique et à l'architecture*. D'une part, ils s'interdisent ainsi de pénétrer dans les mécanismes de la création propres à chacun de ces domaines. De l'autre, ils semblent continuer à exclure certaines formes d'expression – comme la danse ou le cinéma – du champ de leur étude.

On reconnaît bien, à ces deux traits, la *traditionnelle indifférence* des « théoriciens » par rapport à la spécificité des œuvres. Quelque effort qu'elle fasse pour mieux comprendre ces dernières, l'esthétique allemande reste une branche de la philosophie – et même de l'idéalisme le plus classique. Peut-elle vraiment aller plus loin ? Pour le moment, le débat autour *d'Adorno ne semble guère prendre* cette direction.

Christian Delacampagne

(1) Nouvelle traduction par Marc Jimenez, Klincksieck, 1989.



LETTRES ÉTRANGÈRES

Flamboyant Danemark

Une fresque de Johannes V. Jensen aux accents shakespeariens

LA CHUTE DU ROI
de Johannes V. Jensen.
Traduit du danois
par Frédéric Durand.
Actes Sud, 282 p., 129 F.

« Les voici donc, ces deux tranche-montagnes ! Le roi Christian, frénétique à force d'impatience, possédé par des ambitions de Titan et qui a donné au Danemark son absence à l'Histoire. Et Mikkel, qui, avec son intraitable fierté et ses rêves impénitents, devint l'ancêtre d'une race pensive, ramifiée à l'infini. »

Paradoxal Johannes V. Jensen ! Dans l'année même (1901) où il se fait l'idéologue enthousiaste et naïf de l'impérialisme des peuples du Nord avec *la Renaissance gothique*, le voici qui met tout son lyrisme au service d'un perdant de l'Histoire, Christian II (1481-1559), roi du Danemark de 1515 à 1523 dont l'existence sanglante s'acheva par une jacquerie au terme de laquelle, écrit l'auteur, *« les Danois cessèrent d'être un peuple nordique »*.

Comment cet idolâtre de Darwin, à qui, disait-il, *« tout homme doit son âme »*, a-t-il pu se mettre, même le temps d'un roman, à l'écoute de trop humains laissés-pour-compte de la *« sélection naturelle »* ? Est-ce parce que ce demi-siècle, capital dans l'histoire du Danemark, fut trop furieux, trop confus pour accepter d'entrer un seul instant dans un carcan démonstratif ? Ou n'est-ce pas plutôt parce que dans leurs chevauchées, au cœur des tempêtes, l'un vers l'autre, l'un avec l'autre, le roi et l'homme du peuple, Christian et Mikkel, et tout leur environnement de reîtres et de paysans, de courtisanes et d'évêques, ne pouvaient exister aussi intensément qu'en réduisant en charpie tout soupçon d'idéologie ? Alors, ce serait elle, l'idéologie, la vaincue de l'Histoire, elle dont Johannes V. Jensen, grand maître ès sélections naturelles des personnages, aurait obtenu raison.

Toutes les couleurs de l'Orient

A moins que, plus subtilement, l'idéologie ne demeure enfouie dans la terre, car *« la terre comprend tout, bien qu'elle se taise »*. Et si *« l'homme s'est relevé au-dessus d'elle*, [c'est qu'il] *a triché avec la pesanteur »*. Hommes tricheurs avec les grands principes, malades d'eux, hommes vrais de chair et de rêves, de sang et d'angoisse, tels sont ces héros ballottés par les éléments, devant lesquels il n'est de femmes que muettes, consentantes, tremblantes de passion, séduites et sitôt abandonnées. Et lorsque l'amour fait lever les morts, c'est qu'ils appartiennent à la terre, maîtresse ultime des guerriers.

Dans cette *Chute du roi*, fresque tracée du dur trait d'un Dürer (1), l'auteur dispose les couleurs à la façon de l'équarrisseur qui contemple le cheval dépecé *« tel un paysage richement irrigué, vu de très haut... où éclatent toutes les couleurs crues de l'Orient et des Indes »*. Pays et paysages, terre et ciel, captent les signes de vie et de mort, les amplifient, les échangent, les répandent : l'orage est fait de *« frissons sonores parcourant l'air, comme venus d'un vivant qui suffoquerait de douleur »*. Et lors du terrible *« bain de sang de Stockholm »* dans lequel Christian II fit exécuter des dizaines de nobles suédois, Axel, l'enfant de toutes les rencontres, *« qui portait son cœur à son cou »*, voit *« le sang couler sur la grand-place en formant une gigantesque lettre, et chaque fois qu'il revient à la fenêtre, cette rune (2) s'est encore ramifiée, comme s'il fallait l'interpréter différemment »*.

Païens irréductibles, affranchis de Dieu et du Diable, les personnages jenséniens négligent le sens pour la fascination des signes, comme s'ils acceptaient sans rechigner leur simple condition d'objets de l'Histoire ou de la Nature. Avec les retours obligés afin de reprendre souffle à la surface de leur terre natale du Jutland, celle de l'auteur.

Johannes V. Jensen (1873-1950), Prix Nobel de littérature en 1944, dont aucune œuvre majeure n'avait été traduite intégralement en français, accumule dans *la Chute du roi* les morceaux de bravoure comme l'incendie dans la campagne du Limfjord, le bain de sang de Stockholm, et cette nuit où, avec le doute, la défaite vint au roi, lorsque *« les pierres qu'il avait lancées vers le ciel commencèrent à retomber sur sa tête »*. On trouvera peut-être là, dans cette flamboyante manière « gothique », un autre retour de l'idéologie. Il n'importe. Comment ne pas être touché, lorsque dans la forteresse où sont retenus, au soir de leur aventure, Christian et Mikkel, ce dernier, qui a eu vent des idées coperniciennes, se rend compte qu'*« il avait commencé par croire que toute l'existence gravitait autour de sa seule personne »*. Mais *« avec le temps, il avait reconnu que ce n'était qu'une apparence. Le roi, toutefois ne pouvait accepter qu'il le pensât, et se mettait en colère »*.

Jean-Louis Perrier

(1) Lequel fit, d'ailleurs, un portrait de Christian II.

(2) Caractère de l'ancien alphabet scandinave

Le secret de Gengis Khan

Qu'est-ce qui faisait courir le conquérant ? Inoue propose une réponse de romancier

LE LOUP BLEU
de Yasushi Inoue,
traduit du japonais
par Dominique Palmé
et Kyoto Sato.
Ed., Picquier, 271 p., 98 F.

Chaque destin exceptionnel recèle-t-il un secret, une hantise pareille à une énigme empoisonnée ? A quelle blessure intime obéissent ainsi les grands pourfendeurs d'espace, conquérants insatiables qui se soumettent le monde pour fuir ou effacer sans cesse une partie d'eux-mêmes ? L'épopée fabuleuse de Gengis Khan – un adolescent privé d'héritage, déchu, traqué, avec pour tout bien huit chevaux pommelés, et qui en moins de trente ans va dominer la Terre, de Pékin jusqu'à la Volga, – avait-elle un ressort obscur et d'autant plus violent qu'il ne pouvait être désigné ?

Yasushi Inoue, dans la veine ici de ses romans historiques dont *les Chemins du désert* reste le chef-d'œuvre, a voulu explorer cette interrogation. *« J'ai eu envie*, dit-il, *d'écrire la vie de Gengis Khan car si j'étais capable, jusqu'à un certain degré, de la comprendre, il y avait pourtant un point que je ne parvenais pas à élucider : qu'y avait-il à la source de son désir de conquête ? C'est ce mystère qui m'a attiré. »* Et c'est ce mystère qui est l'aiguillon de son livre, le vertige qui porte toujours plus loin le chef mongol, non seulement pour plus de gloire, de butin, d'ivresse batailleuse, mais pour un surcroît de légitimité.



G. VIELÀ

Yasushi Inoue : l'ombre de la mère

Car, si Inoue utilise toutes les données transmises par *l'Histoire secrète des Mongols*, il façonne ses personnages à la manière d'un romancier. Son Gengis Khan est sans doute infiniment plus tourmenté par le problème de l'identité que ne le fut l'original. A partir d'un fait avéré – le rapt de la mère, – il développe une obsédante illusion : de qui Gengis est-il vraiment le fils ? Qu'il y ait là l'ombre d'un doute suffit à mettre en mouvement la formidable énergie de celui qui se veut, par-dessus tout, le descendant de l'ancêtre mythique, du loup « couleur de ciel ». *« Pour Gengis Khan, la mort de sa mère représentait avant tout la disparition de la seule personne à connaître le secret de sa naissance. Il éprouvait bien sûr la tristesse de n'importe quel fils quand il perd l'être qui l'a mis au monde, qui l'a élevé, qui a traversé avec lui toutes les épreuves. Mais il y avait, au-delà de cette douleur, un sentiment de total abandon, comme s'il se trouvait brusquement jeté nu dans l'univers : car avec Hôelün était morte celle qui détenait sans doute les éléments lui permettant de déterminer s'il était merkit ou mongol. (...) En même temps, la mort de sa mère apporta à Gengis Khan un sentiment de délivrance qu'il n'aurait jamais cru possible : l'être qui l'obligeait à surveiller ses pensées n'était plus. »*

Le récit d'Inoue, nerveux, sans aucune sensiblerie mais avec parfois des effarements, des bouffées de passion, d'émotion, de cruauté, progresse comme si toutes les actions menées, qu'elles soient guerrières, amoureuses ou administratives, finissaient par ouvrir sur un vide dévorant. L'empire des steppes, avec sa frénésie à repousser les horizons, aurait donc été la chimère d'un homme incertain, féal d'une légende dont il n'était héritier ni d'évidence ni de droit, et qu'il lui fallait gagner de vive force.

André Velter

□ **Un nouveau livre de Sôseki.** – Les éditions Rivages publient un nouveau livre de Sôseki, *le 210e Jour*. Composé en 1906, ce bref roman confirme l'originalité, la liberté formelle, la modernité de l'auteur de *je suis un chat* et d'*Oreiller d'herbes*. Deux amis décident d'entreprendre l'ascension d'un volcan en pleine saison des typhons, mais ils parlent, dissertent, observent plus qu'ils n'agissent. Leur dialogue dérive sans cesse, la gravité, l'émotion ne surgissant que par ricochets au milieu de propos apparemment futiles. Que sa rêverie soit légère ou ironique, poétique ou absurde, il y a une grâce qui appartient en propre à Sôseki : il évoque le filigrane des jours, la trame de la vie – de la vie qui n'est qu'un songe. Traduit du japonais par René de Ceccatty et Ryôji Makamura. 103 p., 69 F.)

De Stefan Zweig à Franz Werfel

Retour à deux irréductibles de l'empire austro-hongrois à travers un roman, des nouvelles et une biographie

DERNIÈRES PROMENADES A PETROPOLIS
de Belinda Cannone.
Seuil, 225 p., 89 F.

L'AMOUR D'ERIKA EWALD
nouvelles de Stefan Zweig.
Traduites de l'allemand
par Hélène Denis.
Belfond, à paraître en octobre

FRANZ WERFEL histoire d'une vie
de Peter Stephan Jungk.
Traduit de l'allemand
par Nicole Casanova.
Albin Michel, 295 p., 160 F.

Il y a un cas Stefan Zweig. Voici un écrivain auquel on doit quelques incontestables chefs-d'œuvre – *Amok, Lettre d'une inconnue, le Joueur d'échecs, le Monde d'hier* – et qui est considéré comme un aimable faiseur, un romancier pour midinettes, un « pisseur de copie », pour reprendre l'expression d'un expert en mépris : Robert Musil. Certes, Arthur Schnitzler voyait en Zweig son héritier ; certes, Freud n'hésitait pas à proclamer qu'il le préférait à Dostoïevski. Mais, près de cinquante ans après son suicide à Petropolis, au Brésil – suicide qui ne fut pas mieux compris que son œuvre, – on traite encore Zweig avec une certaine condescendance : à côté de Hofmannstahl, de Broch, de Musil, de Kraus, il ne ferait pas le poids. Et seul son personnage de dandy cosmopolite, de juif traqué par le nazisme, d'homme à femmes tempérant son désespoir par un humanisme désuet susciterait encore quelque curiosité.

Même dans le premier roman, franchement raté, de Belinda Cannone, *Dernières promenades à Petropolis*, on perçoit à l'égard de Zweig une agressivité à fleur de peau qui s'exprime de manière bien maladroite : *« Elle n'aimait pas les écrits de Zweig. Mais plus encore que les écrits, elle déteste parfois le personnage. Un peu trop mondain, par exemple. Il connaissait tout Vienne et tout ce que l'Europe comptait d'artistes et de penseurs. Il tenait l'amitié pour valeur suprême. Toujours son côté éternel jeune homme. »*

Une rumeur étrange – et dont je donnerais cher pour connaître l'origine – circule également dans ce roman : Zweig aurait toujours eu avec lui un papier certifiant qu'il était un patient de Freud pour le cas où il aurait des démêlés avec la police. On prête volontiers aux écrivains des perversions – l'exhibitionnisme en l'occurrence, – mais on imagine mal Freud rédigeant un certificat médical sur les mœurs de son ami, certificat qui, par ailleurs, compte tenu de la réputation de Freud à Vienne, n'aurait été d'aucune utilité.

« Les frissons sacrés de l'attente »

Autant Pierre Mertens avait subtilement retravaillé de l'intérieur la biographie d'Alban Berg dans ses *Lettres clandestines* (1), qui ne rencontra pas un écho à la mesure de sa réussite, autant Belinda Cannone échoue à nous faire partager les derniers instants d'un écrivain infiniment plus complexe et torturé qu'il n'y paraît. Outre cela, peut-on écrire sans ridicule que *« Zweig est sans doute mort parce que les faits l'ont soudain empêché d'oublier l'aporie dans laquelle semblait se résoudre l'espoir des temps modernes »* ?

Mais laissons là ce roman à l'écriture pâteuse, à la construction déliquescente et à la pensée courte pour conseiller plutôt la lecture de quatre nouvelles de Zweig regroupées sous le titre *l'Amour d'Erika Ewald*. C'est au Café Hawelka ou dans les salons de l'Hôtel Sacher, à Vienne, qu'il conviendrait de savourer l'histoire, outrageusement sentimentale, de cette jeune musicienne découvrant l'amour et prenant la fuite car trop exaltée pour désirer plus que *« les frissons sacrés de l'attente »*. Ou encore l'histoire de ce maître d'hôtel qui se suicidera pour une belle comtesse qui jamais ne daigna lever les yeux jusqu'à lui.

D'aucuns ricaneront en stigmatisant la « sensiblerie » de Zweig, son romantisme suranné, son goût pour les clichés sentimentaux les plus éculés – et, pourtant, tout éculés qu'ils soient, ce sont encore eux qui commandent ce qu'il y a de plus douloureux et peut-être de plus intense dans nos existences. Et je ne doute pas que les lecteurs les plus rebelles au charme insidieux de Zweig seront conquis par sa dernière nouvelle, *les Prodiges de la vie*, qui, dans la ville d'Anvers déchirée par les guerres de religion, met en scène, dans un climat fantastique, une jeune juive et un vieux peintre catholique. Si Zweig se laisse parfois aller à des facilités, il est également capable d'affronter les sujets les plus difficiles – ici, le conflit entre judaïsme et christianisme – avec un art totalement maîtrisé.

Les rapports de Franz Werfel, qui fut un ami de Zweig – et dont le principal titre de gloire aujourd'hui est d'avoir été le dernier compagnon d'Alma Mahler, – au christianisme sont plus que troublants : cet écrivain, auteur d'un best-seller universel : *le Chant de Bernadette* (2), ne craignait pas d'écrire en 1944 que *« l'un des délits les plus étranges d'Israël, c'est bien de conduire les chrétiens par une certaine manière d'être à commettre le péché d'antisémitisme, afin d'attirer sur soi le malheur »*.

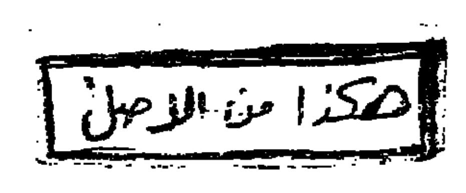
Par ailleurs, il diffamait volontiers l'idéal expressionniste de sa jeunesse : il n'y a jamais eu, affirmait-il, d'orgueil plus dévorant, arrogant, railleur et possédé du démon que celui des artistes d'avant-garde. *« Sous les éclats de rire amusés et indignés de quelques philistins*, ajoutait-il, *nous étions les minables manœuvres de l'enfer, lui fournissant la braise où rôtit à présent l'humanité. »* On retrouve là l'influence d'Alma Mahler, pour qui, selon la formule qu'elle affectionnait, le coupable, c'est toujours la victime...

On ne quittera donc pas Prague, Vienne et Los Angeles sans s'être plongé dans la biographie, honnête sans plus, de Peter Stephan Jungk : *Franz Werfel, histoire d'une vie*, ni sans avoir consulté l'excellent dossier de la revue *la Règle du jeu* (3) sur celui qui fut, comme Zweig, un humaniste engagé et un des témoins de la chute d'un empire tout à la fois imaginaire et inaltérable qui n'a pas fini de cristalliser nos passions.

Roland Jaccard

(1) Ed. du Seuil.
(2) Ed. Albin Michel.
(3) Nº 2, 295 p., 88 F.

□ Les Editions Albin Michel rééditent par ailleurs deux livres de Werfel : *les Quarantes Jours de Musa Dagh* (repris également, il y a peu de temps, au Livre de poche) et *le Chant de Bernadette*, préfacé par le cardinal Lustiger.



BILLET

M. Bergeron tourne la page

Attendu, puis reporté, l'événement n'en est pas moins symbolique. M. André Bergeron a quitté, le 12 septembre, la présidence de l'UNEDIC, organisme de gestion du régime d'assurance-chômage. Comme le veut la tradition de l'alternance, il est remplacé par M. Bernard Boisson, vice-président de la commission sociale du CNPF, qui avait exercé la fin du précédent mandat patronal, de septembre 1987 à septembre 1988. Mais l'ancien secrétaire général de Force ouvrière, âgé de soixante-huit ans, reste membre du conseil d'administration, où il représentera toujours son organisation.

Depuis 1959, l'histoire de l'UNEDIC se confond avec la carrière de M. Bergeron. Il a contribué à la création du régime d'assurance par les partenaires sociaux et s'en déclare volontiers le père. Par huit fois, il fut élu à sa tête, assurant à lui seul toutes les présidences d'origine syndicale. Longtemps, il imprima de sa marque les méthodes de gestion, très « chef de famille ». Il en fit un monument à la gloire du paritarisme, cher à FO, et de la sagesse de la politique conventionnelle.

Souvent, devenu secrétaire général de FO en 1963, il s'appuya sur les informations en provenance de l'UNEDIC pour alerter, appeler à la prudence. Cela lui permit de proclamer doctement, avec son goût pour les formules surannées, depuis les perrons des ministères, qu'il fallait « du grain à moudre » ou que, « en cette affaire, il ne faut point en rajouter ».

Au cours des années de crise, avec l'aggravation du chômage, M. Bergeron se donna parfois une stature de précurseur, pour souligner les bienfaits de l'assurance-chômage. Mais, comme tous les dirigeants syndicaux et patronaux, il fut aussi confronté à la tourmente et aux révisions déchirantes. L'UNEDIC connut le déficit. Le régime d'indemnisation dut être révisé à la baisse.

Il n'empêche. Dix-huit mois après son remplacement à la tête de FO, dans des conditions douloureuses, M. André Bergeron quitte discrètement un poste qu'il affectionnait particulièrement. Une page de l'histoire sociale est tournée.

A. Le.

Dans le cadre du « Renouveau du secteur public »

M. Durafour propose de développer l'intéressement des fonctionnaires

En dépit du blocage des discussions salariales, M. Michel Durafour, ministre de la fonction publique, souhaite poursuivre avec les syndicats l'étude d'un « retour collectif de modernisation », mécanisme d'intéressement des fonctionnaires lorsque des « gains d'efficacité » sont réalisés. « Ces discussions seront peut-être difficiles, mais je les mènerai avec un esprit d'écoute et de dialogue », a déclaré M. Durafour, jeudi 13 septembre, à Paris au cours des Rencontres 1990 du « Renouveau du service public ».

M. Durafour, qui souhaite que l'évolution des prix ne constitue plus le seul critère d'évolution des salaires de la fonction publique, devrait recevoir les syndicats de fonctionnaires début octobre, à l'issue des travaux du groupe « anticrise ».

Les manifestations des agriculteurs et la crise de l'élevage

Les appels se multiplient pour réviser la politique agricole commune

Alors qu'une importante manifestation d'agriculteurs est organisée jeudi 13 septembre à Nevers (ville dont le maire est le ministre de l'économie et des finances, M. Pierre Bérégovoy), de nouveaux incidents ont eu lieu tôt dans la matinée, exprimant l'exaspération des paysans et éleveurs qui dénoncent l'insuffisance de la politique gouvernementale et les lacunes des dispositifs de protection communautaire contre les importations de viande à bas prix (le Monde du 13 septembre). Un camion belge transportant des agneaux vivants a été intercepté dans l'Indre et, à Rodez, un abattoir a été investi par des éleveurs en colère qui ont arrêté la chaîne d'abattage. Les interventions des agriculteurs français contre des camions britanniques transportant du bétail suscitent des réactions très vives en Grande-Bretagne. Dans une interview à l'Humanité, le quotidien communiste, M. Raymond Lacombe, président de la FNSEA, estime qu'il faut « en revenir à une organisation de la politique agricole commune qui ne soit pas ce libéralisme sauvage que certains voudraient continuer à développer... Une Europe libérale est une Europe qui tue les agriculteurs ». La Confédération paysanne a, pour sa part, demandé « une nouvelle loi d'orientation agricole et rurale » ainsi que des compléments de prix pour les producteurs ovins et bovins. Dans le projet de budget pour 1991, les crédits du ministère de l'agriculture n'augmentent que de 2,4 %. Enfin, lors de la réunion du bureau exécutif du PS, le 12 septembre, M. Henri Emmanuelli, trésorier du parti, s'est inquiété du « caractère poujadiste » des manifestations agricoles qui, selon lui, pourraient bénéficier en fin de compte au Front national.

Les Britanniques espèrent la fin des guets-apens contre leurs routiers

LONDRES

de notre correspondant

Les coups de mains des éleveurs ovins français à l'encontre de routiers anglais et de leurs cargaisons suscite une indignation considérable en Grande-Bretagne. On a recensé plus d'une vingtaine d'opérations de ce genre depuis la fin août. Dans certains cas, le conducteur était invité à quitter son véhicule pendant que les bêtes sur pied ou les carcasses étaient déchargées mais il n'a parfois dû son salut qu'à une fuite rapide. Le grand public n'a retenu que cette image d'un autodafé public de moutons britanniques et du camion qui les tranportait, sous l'œil de la police et des autorités locales.

C'était le 23 août au matin, à Thouars (Deux-Sèvres) et on n'a pas fini d'en entendre parler. Le sort de ces 219 moutons, « qui ont connu une mort atroce », a provoqué ici une colère durable. Il y avait des caméras. Cette vision est insoutenable dans un pays qui fait de l'attitude envers les animaux un critère de rectitude morale et même d'appartenance au monde civilisé.

Le Sun, le plus spontanément xénophobe des journaux populaires, avait lancé dès le 6 septembre un appel aux représailles. « N'achetez pas à l'avenir pour un centime de produits français. Les Français nous vendent beaucoup plus qu'ils ne nous achètent. Frappons-les là ou cela fait le plus mal, au portefeuille », écrivait ce quotidien, qui tire à plus de quatre millions d'exemplaires, et appartient, comme le Times, à M. Rupert Murdoch.

« Policiers frog »

Le Sun repartait à l'assaut le 10 septembre sous un titre-choc : « Les policiers frog (« grenouilles ») doivent protéger nos chauffeurs poids lourd ! » Il s'agissait d'une libre improvisation à partir d'une déclaration du commissaire européen à l'agriculture, M. Ray MacSharry. Ce dernier venait de rappeler au ministre français, M. Henri Nallet, l'existence du principe de libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur de la Communauté.

Le boycottage des produits français se développe surtout au pays de Galles, grande région ovine du Royaume-Uni. Environ soixante-dix commerçants gallois refusent désormais de s'approvisionner en vins, fromages, légumes et fruits français. La mesure s'applique même aux eaux minérales en bouteille... Marks and Spencer, la chaîne préférée de Mme Thatcher, s'apprête à annuler une campagne de promotion des produits alimentaires français.

Le pays de Galles et l'Ecosse sont des pays « naisseurs » alors que le reste du Royaume-Uni est « engraisseur ». Les agneaux naissent dans ces régions pauvres et prennent du poids en Angleterre. Le gigot de mouton à la menthe n'est pas pour rien le plat traditionnel de la vieille Angleterre...

Il y a donc de nombreux symboles à l'œuvre dans cette « guerre du mouton ». Mais il y a surtout de l'argent. La politique agricole communautaire est en effet fondée sur l'attribution de subventions. Celles-ci ne sont pas distribuées de la même manière dans les îles britanniques et sur le continent.

Prime de compensation

Le système en vigueur ici consiste à verser une « indemnité compensatoire » chaque fois qu'on abat une bête. En France, au contraire, la « prime de compensation ovine » est payée une fois par an à chaque éleveur. Les agriculteurs britanniques bénéficient donc de ce ballon d'oxygène nettement plus rapidement que les Français.

Les éleveurs britanniques sont d'autre part mieux organisés et plus compétitifs. Il y a d'abord plus d'herbe de ce côté-ci de la Manche. Mais surtout, les exploitants ont davantage rationalisé leur production. Ils n'hésitent pas à mettre par exemple des moutons et des vaches dans le même pré, sachant que les uns et les autres ne mangent pas nécessairement les mêmes espèces d'herbe, ce qui rentabilise l'occupation des sols. Les charges d'exploitation sont nettement moins lourdes en Grande-Bretagne.

Les fermiers britanniques ont également été moins touchés que les Français par la chute des cours parce qu'ils ont choisi, souvent depuis des années, de produire de la viande de qualité supérieure. Ils sont pour la plupart au courant des difficultés des paysans français, mais ils ne voient pas pourquoi ils seraient pénalisés parce qu'ils ont investi dans des races ovines plus coûteuses, mais aussi plus délectables...

Ils ne comprennent surtout pas pourquoi les agriculteurs français, même au bord de la ruine, ont recours à des méthodes violentes. On ne plaisante pas ici avec celui qui viole la loi, surtout s'il le fait consciemment et même avec un brin de complaisance. Le fait que la police française soit longtemps restée spectatrice, avant le virage à angle droit pris il y a environ une semaine par M. Joxe (qui a soudain décidé d'accorder sa protection aux routiers britanniques et à leurs moutons) a extrêmement choqué l'opinion de ce côté-ci de la Manche.

Un routier français de vingt-sept ans, M. Eric Gunther, a payé très cher pour les mésaventures de ses collègues britanniques. Trois inconnus l'ont attaqué le 7 septembre à coups de batte de base-ball dans son camion (il transportait des produits pharmaceutiques), sur l'autoroute M 2 qui relie Douvres à Londres, et l'ont laissé avec une fracture du crâne et de multiples contusions. Il a été rapatrié au bout de quelques jours et sa vie n'est pas en danger. Ses agresseurs pourraient être des membres de l'organisation nationaliste d'extrême-droite National Front.

Il semble que cette guérilla soit terminée. On constate ici avec satisfaction qu'il n'y a pratiquement plus eu d'incidents sur le territoire français depuis une semaine et on espère que les camionneurs britanniques ne risquent plus de guets-apens. Mais Londres se réserve la possibilité de poursuivre l'affaire devant la Cour européenne de justice.

DOMINIQUE DHOMBRES.

M. Henri Nallet privé de championnat de labours

LIMOGES

de notre correspondant

Contrairement à une tradition bien établie, M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, ne sera pas, dimanche prochain 16 septembre, invité à la trente-septième finale nationale des labours organisée par le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et sponsorisée par Elf-Aquitaine, à Poiré-sur-Vie (Vendée), l'un des départements les plus touchés par l'effondrement des cours des animaux de boucherie.

Chaque année, cette manifestation, qui est considérée comme la plus importante pour le monde agricole après le Salon de la porte de Versailles et qui attire plusieurs dizaines de milliers de visiteurs, est l'occasion pour le ministre de l'agriculture en exercice (ou, éventuellement, son secrétaire d'Etat) de prononcer un discours-programme sur les intentions du pouvoir en matière agricole.

M. Philippe Mangin, président du CNJA, a estimé cette année que la présence du ministre risquait « d'être interprétée comme une trêve dans la lutte syndicale en cours » et qu'elle était donc hors de question. Surtout à un moment où le syndicalisme agricole organisé a fort à faire avec « la montée des extrémismes » (dixit M. Philippe Mangin) qui l'accusent volontiers de mollesse.

Cette très inhabituelle non-invitation ne doit pas chagriner beaucoup M. Henri Nallet : une entorse à la courtoisie est apparue à tout le monde tacitement préférable à une présence qui aurait très vraisemblablement été ressentie comme une provocation et aurait risqué d'aboutir à des débordements sur le terrain de la finale nationale des labours.

GEORGES CHATAIN

□ **L'inquiétude des élus UDF.** – Les parlementaires UDF réunis à Deauville mercredi 12 septembre se sont montrés très inquiets du malaise du monde agricole. A l'initiative de M. Philippe Vasseur, député UDF du Pas-de-Calais, ils vont demander à leurs collègues de l'opposition de cosigner, dans la discussion budgétaire, des amendements prévoyant une série de mesures d'urgence en cinq points : l'écrêtement de la taxe sur le foncier non bâti ; l'introduction d'un mécanisme limitant la hausse des cotisations sociales sur le revenu des agriculteurs en deçà du taux d'inflation ; l'élargissement de la possibilité de pratiquer la déduction pour l'autofinancement sur le bénéfice réel ; le remboursement total de la TVA sur le fioul domestique utilisé dans les activités agricoles, ainsi que des dispositions favorisant la transmission des entreprises agricoles (une part d'exonération pour celles qui le seraient à titre gratuit, et un abaissement du taux du prélèvement sur les transmissions à titre onéreux).

Encourageant la remise en ordre des économies moins développées

Le Fonds monétaire a doublé ses engagements en 1989-1990

L'URSS aura, pour la deuxième fois, un siège d'observateur à l'assemblée générale du Fonds monétaire et de la Banque mondiale qui s'ouvrira officiellement à Washington le mardi 25 septembre. Au cours des trois jours précédents auront lieu les réunions d'usage, celles du comité intérimaire du groupe des Sept, du groupe des Dix, du groupe des Vingt-Quatre (représentant les pays dits du tiers-monde) et du comité de développement.

Trois nouveaux pays ont demandé leur adhésion aux institutions financières internationales : la Mongolie, la Suisse et la Namibie. Il n'est plus de par le monde que quatre pays qui ne font pas partie de ces institutions et qui n'ont pas, ou pas encore, sollicité d'y entrer. Il s'agit de l'URSS, de Cuba, de la Corée du Nord et de l'Albanie. Une mission du Fonds monétaire est actuellement en URSS pour y établir un bilan d'ensemble de la situation économique et financière. Il a été convenu que le Fonds ne rendrait publique aucune information concernant le déroulement de ses relations officieuses avec Moscou.

La « révolution silencieuse »

Au cours du dernier exercice de douze mois, clos au 31 mars 1990, le Fonds monétaire a conclu vingt-six accords avec des pays membres comportant un engagement total de 11,2 milliards de DTS (Droits de tirage spéciaux) dont la valeur unitaire est actuellement d'environ 1,3 dollar. Ce montant représente environ le double de celui de l'année dernière. Parmi les principaux pays bénéficiaires : l'Argentine, la Pologne et la Yougoslavie. Ce dernier pays, rappelle le rapport, a réussi à réduire de façon spectaculaire l'inflation. Parmi les autres programmes importants ou relativement importants conclus par le Fonds monétaire figurent ceux avec l'Algérie, la Hongrie et la Côte-d'Ivoire.

L'augmentation des engagements du Fonds est aussi la conséquence, écrivent les auteurs, de ce que le directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, avait appelé l'année dernière la « révolution silencieuse ». Un grand nombre de pays en voie de développement font désormais appel au Fonds monétaire, pas seulement pour essayer d'en obtenir des crédits mais aussi et surtout pour mettre en œuvre avec lui un programme de remise en ordre de leurs affaires.

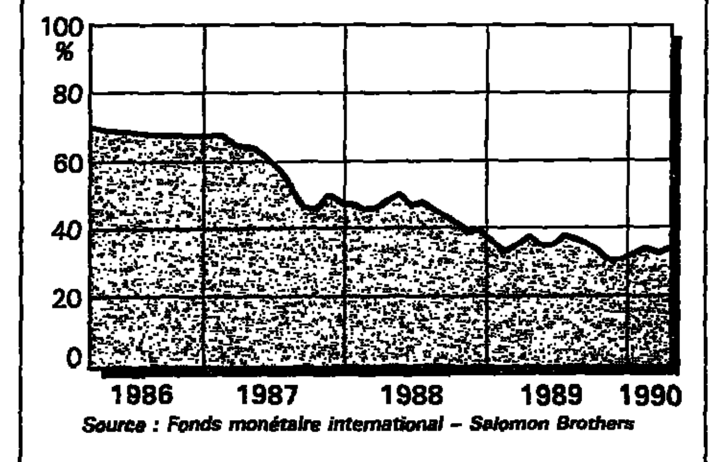
Au cours de l'exercice, le Fonds monétaire a effectivement déboursé quelque 5,2 milliards de DTS, somme qui, comme au cours des années précédentes, est inférieure au total des remboursements, égal à 6,3 milliards de dollars (33,4 milliards de francs). L'importance relative des remboursements s'explique par la forte poussée des demandes de crédits au cours des années antérieures. Au total, l'encours des crédits alloués par le Fonds s'élève à quelque 24,4 milliards de DTS, en retrait par rapport aux années précédentes (le total des encours entre 1984 et 1989 a oscillé entre 37,6 et 25,5 milliards de DTS). Cela laisse au Fonds la disposition en devises « utilisables » de presque 41,2 milliards de dollars, ce qui, écrivent les auteurs du rapport, correspond à une « liquidité satisfaisante ».

Le rapport rappelle qu'en vertu d'une décision entérinée par le conseil d'administration le 28 juin dernier le total des ressources (quota) doit être augmenté de 50 % pour atteindre 135,214 milliards de DTS. Cependant, cette augmentation est subordonnée à l'adoption, à concurrence de 85 % des voix (pondérées) des pays membres, d'un troisième amendement visant à modifier le régime applicable aux pays accumulant des arriérés. Pour éviter la sanction suprême consistant, après l'inéligibilité, à prononcer l'expulsion pure et simple un système compliqué a été mis en œuvre pour permettre au pays de rester au FMI où il perd ses droits de vote, pendant une période de trois ans consacrée au redressement de ses affaires. Grâce notamment au Canada, la Guyane a été capable de se mettre à jour au mois de juin dernier. Pendant le même mois, un autre pays, le Honduras, avec l'aide d'autres créanciers, a également effectué les remboursements nécessaires pour être retiré de la liste noire des pays en état de cessation de paiement vis-à-vis du Fonds monétaire.

PAUL FABRA

Lire la suite page 26

La baisse des prix sur le marché secondaire de la dette



Source : Fonds monétaire international – Salomon Brothers

Depuis plusieurs années, les banques commerciales et d'autres prêteurs ont commencé à échanger entre elles leurs titres de créances, avec une valeur décotée, afin de restructurer leur portefeuille de dette. Le graphique illustre la valeur moyenne de la décote des titres de créances de quinze pays lourdement endettés.

Ces titres s'échangeaient à 70 % environ de leur valeur en 1986, et à moins de 40 % depuis 1989.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

ACTION RELATION COMMUNICATION définissent l'ambition professionnelle d'une femme de 30 ans, diplômée en sciences po., ayant géré durant 3 ans un secrétariat général au sein d'une collectivité locale.

RECHERCHE : un emploi d'attachée de presse ou de chargée en relations publiques auprès d'une sté basée à Paris, libre immédiatement. (Section BCO/VL 1781.)

F. 27 ans, CHERCHEUR ET DOCTEUR EN PUBLICITÉ marketing dotée d'expérience prof.

RECHERCHE : emploi dans la communication : études de marché, organisation des campagnes publicitaires, relations avec les médias, etc. (Section BCO/HP 1782.)

H. 38 ans, RESPONSABLE DE PRODUCTION graphiste de formation, 18 ans exp. dont 6 à la tête d'un studio de création, maîtrise complète de la chaîne graphique, rigoureux, autonome, bon relationnel, négociateur, gestionnaire.

RECHERCHE : poste agence ou annonceur. (Section BCO/DDS 1783.)

J.F., BAC + 5, titulaire d'une licence de géographie option climatologie, océanographie, géo. éco. et po. d'une maîtrise d'océanographie (Sorbonne), d'un DEA de géosciences options géochimie et sédimentologie (Orsay).

RECHERCHE : poste dans organismes ou sté domaines ; environnement, aménagement du territoire, infographie, télédétection... ou autres secteurs en rapport avec études. (Section BCO/DDS 1784.)

40 ans, diplômée EFAP CECELE, 15 ans expérience prof., anglais courant.

RECHERCHE : poste communication globale : réflexion stratégique et technique, relations publiques et presse, édition d'entreprise, organisation événements, salons, etc., en agence ou service intégré. (Section BCO/CR 1785.)

CADRE SUPÉRIEUR, 47 ans, 15 ans d'assurance vie.

ETUDIERAIT : toute proposition de compagnie, caisse de retraite, mutuelle ou cabinet de courtage direction administrative, technique ou commerciale. 250 KF + - Ile-de-France ou Chartres. (Section BCO/JV 1786.)



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

REPRODUCTION INTERDITE

CHAUFFEUR DE MAITRE
Excel. présenta. Réf., exp., pouvant voyager. 42-88-82-07.

Homme 31 ans, directeur commercial, niveau maîtrise d'économie. Aptitude à motiver, cherche à donner nouvelle impulsion à sa carrière. Etudie toutes propositions sérieuses. Ecrire sous réf. M/11 à HYPERBOLE, 2, bd de Magenta, 75010 qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOIS

CH. JEUNE FILLE
pour garder enfant CP de 16 h 30 à 19 h lundi, mardi, jeudi et vendredi, place Clichy, 17e. Tél. : 45-22-05-36.

secrétaires

Unic Ameublement rech. secrétaire commerciale. Envoyer C.V. + photo + lettre manuscrite au 33, rue du Fbg-St-Antoine, 75011 Paris.

L'AGENDA

Décoration

Entreprise
MILLET DÉCO
Agencement, décor., bureau, appartement, etc. Tvx : peinture, menuiserie, élect. Délai respecté.
Tél. : 43-96-19-38

boxes - parking

A vendre garage démontable, toit à pente, long 7 m, larg. 2,70 m, ht plus haut 2,60 m, ht plus bas 2,15 m, porte bascul. 2,50 m avec contrepoids + petite porte à l'arrière de 0,70 m, état impec. Prix à débattre. Tél. le soir 60-20-76-54.

automobiles

ventes

de 5 à 7 CV

VDS FIAT TIPO 16 V IE, décembre 1989, rouge racing, 11 500 km, direction assistée, toit ouvrant électrique, vitres et rétros électriques, sièges AR séparés, alarme, fermeture portes télécommandée, 4 HP 90 000 F. Tél. : 60-75-51-35 après 19 heures.

R5 Baccara, 7 cv, modèle 87, brun arabica, intérieur cuir, direction assistée, roues antivol, tatouage vitres, galerie porte-vélo, 48 000 F. Tél. bureau M. Clément : 49-86-09-00. Domicile après 20 heures : 47-98-84-76.

Le Monde L'IMMOBILIER

appartements ventes

4e arrdt

ILE DE LA CITÉ
Rare s. square, archevêché, appt. raffiné, ss vis-à-vis, séj., cheminée, 2 chbres, soleil. Px 5 800 000 F. Serge KAYSER 43-29-60-60.

5e arrdt

Rue des Lyonnais (5e)
Propriétaire vd studio caractère, 30 m² + grande mezzanine, 4e ét. 950 000 F. Tél. : 45-87-08-24.

9e arrdt

Vue Sacré-Cœur, atelier artiste à rénover s 2 niveaux, immeuble pierre de taille, 2 180 000 F + parking 120 000 F. 43-47-51-21.

11e arrdt

Me VOLTAIRE
MAISON 200 m²
Vaste living, 4 chbres, parfait état. 42-72-40-19.

14e arrdt

MAISON JARDIN
170 m²
ATELIER + 4 CHBRES
EMBASSY 45-62-16-40.

17e arrdt

MONCEAU
Gd stand., appt de récept. 290 m², ét. élevé, lumineux, refait neuf. 40-54-76-30.

78-Yvelines

VERSAILLES, 3/4 p., cuis., bns, park. 870 000 F. ATIMMO 39-49-59-90.

VERSAILLES Chantiers, 4 p., cuis., bns, cab. toil., 2 parks, 1 250 000 F. ATIMMO 39-49-59-90.

92 Hauts-de-Seine

ST-CLOUD CENTRE
Bel imm. 86, superbe 175 m² + balcon, récept., 5 chbres, 3 bains, box double, soleil. 4 250 000 F. Vendredi et samedi 14 h-17 h, 23, rue du CALVAIRE ou 46-44-98-07.

appartements achats

Recherche 2 à 4 p. PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e, 12e, av. ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-48-07 même soir.

Part. ch. appartement rég. 93, Noisy-le-Sec, Villemomble, Bondy, Gagny, 2/3 p., px max. 370 000 F. Tél. : 48-47-59-26 à part. de 19 h 30.

locations non meublées demandes

Paris

MASTER GROUP
recherche appts vides ou meublés de standing POUR CADRES ET DIRIGEANTS DE SOCIÉTÉS
47, rue Vaneau Paris-7e
42-22-14-61 – 42-22-24-66

locations meublées offres

Paris

Notre-Dame, 9, rue de la Bûcherie, 5e ét., appt. meublé, séj. dble, 2 chbres, cuis. équip., bains, 8 500 F + ch. Visite sur place vend. 14-09 de 14 h 30 à 18 h.

maisons individuelles

80 km de Paris, autoroute Chartres-Orléans, au cœur du village de Denonville, maison ancienne de 170 m² (4 chambres, salon, mezzanine, salle de bains) + grenier. Chauffage central + 3 cheminées. Toiture récente. Cour commune + jardin. Beaucoup de charme. Prix : 515 000 F. Tél. : 48-76-19-83 le soir.

pavillons

Normandie à Bernay (27), part. v. pavillon 1950, plain-pied, rue calme, 3 ch., séjour, ensoleillé, cuisine, s.d.b., w.-c., garage, jardin, centre ville et commerce à 3 mn. 480 000 F. Tél. domicile : 45-75-77-18, w.e. : (16) 32-44-36-44.

viagers

285 000 + 6 500 F/mois
Loyer reçu par acquéreur 3 000 F c.c., 2 p., tt cft + park., 9e ét. (19e) Me Danube. Viager Cruz 42-66-19-00.

LIBRE DE SUITE
3 p., tt cft + box, bel appt., 8e ét., soleil, 845 000 F + 4 950 F. Cruz, 8, rue La Boétie. 42-66-19-00.

immeubles

11e LEDRU-ROLLIN
Splendide imm. pierre de t., 1 050 m² dont 700 m² libres et 350 m² loués. 42-89-15-05.

hôtels particuliers

BUTTE-AUX-CAILLES SUPERBE MAISON
CONTEMPORAINE. Récept. + 3 chbres, 3 bs, ht ss plaf. 4,50 m, 200 m² + 60 m² TERRASSE + park. 6 500 000 F. 45-27-12-19.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitution de sociétés et tous services. 43-55-17-50.

DOMICILIATION BUREAUX, TÉLEX, TÉLÉCOPIE.
AGECO 42-94-95-28

boutiques

Ventes

BAIL A CÉDER
Boutique 42 m², centre commercial Vitrolles, Bouches-du-Rhône. Tél. : (16) 91-61-06-53.

AGENDA IMMOBILIER

LES VILLAS SUR LES GREENS

21 VILLAS DE STYLE PROVENÇAL DANS LE DOMAINE DU GOLF DE SAINTE MAXIME
AVEC VUE IMPRENABLE SUR LE GOLFE DE SAINT TROPEZ
TERRAIN DE 2000 m² ENVIRON - SURFACE HABITABLE DE 150 à 170 m²
A PARTIR DE 4.500.000 TTC
VISITE SUR RENDEZ-VOUS / DOCUMENTATION SUR DEMANDE
A TOUCH OF GOLF sarl 21 ALLEE DES SAULES 83230 BORMES LES MIMOSAS TEL 94 71 77 65 FAX 94 71 12 05
PRIX AU 15 08 90

ÉCONOMIE

FINANCES

Le rapport annuel de la Société financière internationale

Le développement du secteur privé ne touche pas seulement l'Europe de l'Est

Prêts-projets, sociétés mixtes, développement des marchés des capitaux locaux, stimulation de l'investissement privé, programme de privatisations : les services proposés à l'Europe de l'Est par la Société financière internationale (filiale de la Banque mondiale, spécialisée dans le développement du secteur privé dans le monde en développement) ressemblent fort à ceux que se propose d'offrir la nouvelle Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). A deux différences près : selon le rapport annuel de la SFI publié mardi 11 septembre, l'organisme de Washington a déjà monté des projets financiers importants dans le secteur agricole polonais ou sur le marché des capitaux hongrois. Et, contrairement à la BERD, plusieurs pays d'Europe de l'Est (Tchécoslovaquie, Bulgarie, Roumanie) ne peuvent bénéficier des concours de la SFI, faute d'avoir encore adhéré aux institutions de Bretton Woods.

Particulièrement nette en Europe de l'Est, la volonté de développement du secteur privé se retrouve actuellement sur tous les continents. C'est certainement sans déplaisir que la SFI constate que : *« Le secteur privé se lance de plus en plus fréquemment dans des activités aussi diverses que l'aviation commerciale, les télécommunications et l'électricité, secteurs qui étaient autrefois, dans les pays industriels comme dans les pays en développement, la chasse gardée des Etats et des entreprises publiques. »* Cette tendance est nette puisque, selon les estimations de la SFI, la part moyenne de l'investissement privé dans le produit intérieur brut de 27 pays en développement est passée de 10,2 % en 1986 à 11,8 % en 1988, alors que dans le même temps, la part de l'investissement public tombait de 8,2 % à 7,5 %. Un symbole de ce développement des politiques de marché : l'Angola et la République du Cap-Vert ont adhéré à la SFI au cours de la dernière année.

L'organisme a consacré 1,5 milliard de dollars à de nouveaux investissements au cours de son exercice 1990 (clos au 30 juin), soit 16 % de plus qu'en 1989. Compte tenu d'un important effet de levier – la BERD souhaiterait opérer de la même façon – *« pour chaque dollar investi par la SFI, les projets ont reçu en moyenne 5,2 dollars d'autres bailleurs de fonds et investisseurs »*.

Certaines personnalités américaines avaient émis le souhait que la SFI, compte tenu de son expérience, soit désignée pour assister l'Europe de l'Est dans sa transition vers l'économie de marché. La BERD a finalement été créée. LA SFI affirme cependant son intention de collaborer avec le nouvel organisme.

F. L.

Le Fonds monétaire a doublé ses engagements en 1989-1990

Suite de la page 25

Ces pays concernés sont le Liberia, le Panama, le Pérou, la Sierra-Leone, la Somalie, le Soudan, le Vietnam, la Zambie et, enfin, le Kampuchea démocratique. Ce dernier pays est le seul à n'avoir versé aucune somme ni du reste répondu à aucun des courriers officiels que lui ont adressés le Fonds et la Banque mondiale. Au cours de l'exercice, le total des arriérés a encore augmenté, pour passer de 2,8 à 3,25 milliards de DTS. Le total des intérêts non versés était, à la fin 1989, de 834,4 millions de dollars.

Le rapport consacre certains développements à ses programmes de *« soulagement des pauvres »*, un des grands thèmes traditionnels de la Banque mondiale. Concrètement, le premier pays à avoir bénéficié de ce genre de programme est la Bolivie, qui a reçu certains crédits destinés notamment à l'éducation des populations déshéritées.

Accords « encourageants »

Tout un chapitre est consacré à la stratégie de la dette et en particulier aux accords relatifs à sa réduction. Avec les banques commerciales, trois pays ont, jusqu'à maintenant, conclu un arrangement de ce genre. Il s'agit du Mexique, du Costa-Rica et des Philippines. Le Fonds a apporté son concours pour aider à la bonne fin de ces accords *« encourageants »*. Le FMI a, par ailleurs, anticipé sur le résultat des futures négociations entre les banques commerciales et six autres pays avec lesquels elle a conclu par avance un accord. Il s'agit de l'Argentine, de la Côte-d'Ivoire, de l'Equateur, de la Jordanie, de la Pologne et du Venezuela. Selon le rapport, deux de ces pays, l'Equateur et le Venezuela, ont déjà fait de sensibles progrès dans leurs négociations avec les banques, Caracas ayant, pour sa part, déjà conclu un accord de principe au mois de mars dernier. *« Certains des accords avec les banques*, précise le rapport, *ne comportent pas toutefois un financement nouveau aussi important qu'on s'y était attendu. »* Les auteurs du document publié par le Fonds monétaire estiment à quelque 30 milliards de dollars le financement extérieur accordé en 1989 aux pays en voie de développement. Ce montant total, disent-ils, reste sensiblement inférieur à ce qu'il était avant l'année 1987.

Le total de la dette extérieure accumulée par les pays en voie de développement n'aurait pas changé d'une année sur l'autre et se serait élevé, à la fin de l'année 1989, à quelque 1 235 milliards de dollars, soit environ 32 % des produits nationaux bruts additionnés de ces pays.

Quelle a été l'évolution des liquidités internationales pendant la période sous revue ? Les données dont on dispose sont limitées et *« il est devenu difficile, à cause de certaines ambiguïtés conceptuelles, de les quantifier de façon significative »*. Le Fonds monétaire donne toutefois quelques précisions : les réserves officielles en devises auraient augmenté de 10 % en 1989 pour atteindre 542 milliards de DTS (plus de quinze fois, remarquons-le, le montant d'il y a une vingtaine d'années). La part des réserves libellées en dollars est tombée à environ 60 %. La deuxième place est occupée par le deutschemark, dont le pourcentage, par rapport au total, est passé de 14 % en 1987 à 19 % en 1989 (au grand dam, observons-le en passant, de la Bundesbank qui considère, à juste titre, ces réserves étrangères en deutschemarks comme une dette lui incombant directement).

Dans son chapitre consacré à la *« surveillance »* de la politique suivie par les pays membres, le Fonds monétaire consacre un sous-chapitre à la situation dans les pays de l'Est européen. Leur passage à une économie de marché devrait *« comporter des coûts à court terme considérables »*. Le Fonds monétaire recommande, d'une façon générale, des réformes rapidement menées et aussi complètes que possible.

PAUL FABRA

TRANSPORTS

La Fédération nationale des transports routiers demande des poids lourds plus grands

Le président de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), M. René Petit, a présenté le 12 septembre à la presse ses propositions pour permettre à une profession fragilisée par une guerre des prix suicidaire (+ 28,5 % de faillites au cours des cinq premiers mois de 1990) d'affronter la poussée des prix du gazole.

La FNTR attend du budget 1991 la déductibilité de la TVA sur le gazole à 95 % le 1er janvier et à 100 % le 1er juillet, la désindexation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ramenée de 0,75 % à 0,50 % et, enfin, la réduction de moitié du taux de la taxe spécifique sur les assurances, actuellement fixé à 18 %.

M. Petit a souligné que l'accroissement des capacités des camions français était un moyen d'économiser de l'énergie et d'aligner la France sur les pays du Bénélux et de l'Italie. Il a rappelé que sa Fédération demande l'autorisation de camions plus grands (19 mètres de long et 2,60 m de large) et plus lourds (44 tonnes de poids total en charge).

EN BREF

□ **Grève de vingt-quatre heures sur les plates-formes pétrolières de mer du Nord.** – Les ouvriers des plates-formes pétrolières de mer du Nord, qui demandent depuis plusieurs semaines la reconnaissance officielle de leur syndicat, l'amélioration des mesures de sécurité et la réintégration d'employés licenciés pour faits de grève, ont entrepris mercredi 12 septembre une nouvelle grève de vingt-quatre heures.

Cette nouvelle a inquiété le marché pétrolier, sensible aux moindres menaces pesant sur la production. Le brut brent britannique a encore progressé mercredi à 30,95 dollars le baril, contre 30.65 dollars la veille.

Selon un représentant du syndicat, la grève a été suivie par plusieurs centaines d'ouvriers. Shell comme BP, les deux compagnies visées, indiquaient toutefois en milieu de journée que la production n'était pas affectée. Cinq arrêts de travail similaires avaient eu lieu le mois dernier. – *(AFP.)*

□ **LA REDOUTE : 150 suppressions d'emplois.** – Première entreprise française de vente par correspondance, La Redoute, qui fait partie du groupe Printemps, annonce le départ en préretraite de 150 personnes. C'est la première fois depuis 1983 – où 300 personnes avaient dû quitter l'entreprise avec le système des « contrats de solidarité » – que la Redoute a recours à une telle mesure. La Redoute emploie 6 500 personnes, et a réalisé en 1989 un chiffre d'affaires de 13 milliards de francs.

PICARD
LIBRAIRIE INTERNATIONALE
82, rue Bonaparte, PARIS VIe
Métro : Saint-Sulpice

HISTOIRE - ARCHÉOLOGIE
ARCHITECTURE - BEAUX ARTS
RÉGIONALISME

Livres neufs - Livres anciens

Catalogue bimestriel

Envoi sur simple demande

TABLES D'AFFAIRES

DÉJEUNERS RIVE DROITE

COPENHAGUE 142, Champs-Elysées	43-59-20-41 F. dim.	De midi à 22 h 30. Spécialité DANOISES et SCANDINAVES. CANARD salé, SAUMON mariné à l'aneth. MIGNONS DE RENNE au vinaigre de pin.

RIVE GAUCHE

DODIN BOUFFANT 25, r. Frédéric-Sauton (Maub.-Mutualité)	43-25-25-14 F.dim	12 h 30-14 h 30, 20 h-24 h. Ouvert le samedi. Toujours son rapport qualité-prix, dont le menu 155 F. Poissons, fruits de mer et crustacés toute l'année. Parking Lagrange.
ALSACE A PARIS 9, pl. Saint-André-des-Arts, 6e	43-26-89-36 t.l.j.	Au cœur du QUARTIER LATIN, dans un cadre à découvrir. Déjeuners. Dîners. Soupers. Grillades. Choucroutes. Poissons. Coquillages. Salon pour 16, 20, 30, 60 couverts. Sur demande, étude de prix.
YUGARAJ 14, rue Dauphine (6e)	43-26-44-91 F. lundi	SPÉCIALITÉS INDIENNES. « De tous les indiens, celui-là est de très loin le meilleur et le plus authentique. » Christian Millau (Gault-Millau).

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

Le projet de loi de finances pour 1991

Prudence, terrain miné

Pour la présentation aux médias du troisième budget de la législature, le cinquième pour lui en incluant ceux de 1985 et 1986, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, flanqué de M. Michel Charasse, ministre du budget, et de Mme Véronique Neiertz, secrétaire d'Etat à la consommation, s'est montré d'une prudence de serpent sur ce terrain particulièrement miné. Avec conviction certes, mais sans trop de flamme, le ministre a défendu le dispositif gouvernemental qui doit permettre à l'économie française de s'adapter sans délai à la nouvelle donne issue de la crise du Golfe et qui a soulevé et continue à soulever de nombreuses critiques.

Les syndicats s'élèvent contre les *« cadeaux aux entreprises »*, allusion à la baisse de trois points de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis et contre la *« rigueur »* du projet de budget, notamment vis-à-vis des fonctionnaires, ce qui irrite fort M. Charasse. Les *« engagements »* pris seront respectés, s'est-il écrié, ajoutant : *« Est-ce de la rigueur qu'une réduction de 10 milliards de francs du déficit budgétaire ? Une véritable aggravation de la crise justifierait 20, 30, 40 milliards d'économies ! »*

M. Bérégovoy lui a fait écho et ne manque pas de mettre en avant la diminution de trois points du taux majoré de la TVA au profit des consommateurs, l'augmentation de 9 % du budget de l'éducation nationale, le plus important maintenant avant la défense, l'augmentation des crédits pour le logement, le RMI, la reconduction de l'allégement de la taxe d'habitation. Mais, qu'on se le dise, l'indexation des salaires sur les prix, abandonnée en 1982, ne sera pas rétablie : *« Il n'est pas question d'y revenir ! »*

« On fait payer les riches »

Sur les nouvelles recettes fiscales, le ministre ne s'est guère étendu : *« On fait payer les riches »*, vieille recette désormais bien rodée, en prenant soin de ne frapper que le patrimoine (les fruits du rapport Hollande) sans trop d'imagination, en relevant le taux de plafonnement de l'impôt sur la fortune.

Où en est donc le grand projet de M. Michel Rocard qui voulait élargir l'assiette de cet impôt et en diminuer le taux ? Les véritables grandes fortunes aujourd'hui, on le sait bien, sont faites d'actions de sociétés, et leurs détenteurs, s'ils ont plus de 25 % du capital de ces sociétés, continuent d'être exonérés. Ne parlons même plus des objets d'art, valeurs refuges, bien commodes et à l'abri de l'impôt. Parmi les mesures d'*« équité »*, M. Bérégovoy a glissé sans crier gare un nouvel alourdissement de l'impôt sur les revenus fonciers. La déduction forfaitaire sur les loyers perçus, ramenée l'an dernier de 15 % à 10 %, tombe à 5 %. Voilà qui va ravir les centaines de milliers de Français qui donnent en location un studio ou un appartement et qu'on a incités à investir dans l'immobilier à louer.

L'an dernier, M. Bérégovoy avait assuré qu'une déduction forfaitaire de 10 % pour l'amortissement, les assurances et des dépenses diverses était *« bonne et suffisante »*, compte tenu des déductions des dépenses réelles, pour travaux notamment. Cette année, il en juge autrement, mais, comme soupire un fonctionnaire des finances, *« il fallait bien trouver des recettes »* (1,8 milliard de francs). Explication de M. Bérégovoy : *« Nous ne souhaitons pas tout remettre en cause chaque année, mais nécessité fait loi. »*

Quant à la fameuse taxe foncière qui devait aider à dégeler les terrains, elle est passée à la trappe. On a tout de même alourdi la taxation des plus-values immobilières des particuliers, ce qui va contribuer à geler encore plus les terrains, mais en se gardant bien d'alourdir celle des plus-values en actions. L'état de la Bourse n'y incite guère, il est vrai, mais il aurait fallu le faire plus tôt, lorsque les cours des actions flambaient et sans attendre que les prix de l'immobilier fléchissent à leur tour, ce qui n'est pas exclu. Comme toujours, le rapport Hollande sur l'imposition du patrimoine arrive au mauvais moment, lorsque les marchés se retournent.

Tout ce projet de budget, au reste, va devoir affronter le feu de l'Assemblée, où les députés socialistes s'en donneront à cœur joie pour rogner certains avantages et alourdir certains prélèvements, même si un accord de principe a été obtenu, après un dialogue tumultueux. Selon certaines rumeurs, néanmoins, le président de la République, au conseil des ministres du mercredi 13 septembre, aurait affirmé : *« Sur l'imposition du patrimoine il faut faire une pause sur trois ans. »* Ce serait bien la première fois.

FRANÇOIS RENARD

Les ressources de la nation
(évolution en pourcentage et en volume)

	1989 (résult.)	1990 (estim.)	1991 (prév.)
• RESSOURCES DE LA NATION (en volume et en pourcentage)			
1) Produit intérieur brut marchand	+ 4,1	+ 2,8	+ 2,7
2) Importations	+ 9,6	+ 6,3	+ 5,6
• EMPLOI DES RESSOURCES DE LA NATION			
1) Consommation des ménages	+ 3	+ 3,3	+ 2,6
2) Investissement total	+ 6	+ 4,7	+ 3,8
dont : investissement des entreprises	+ 6,9	+ 5,7	+ 5
3) Exportations	+ 11,3	+ 5,1	+ 5,9
• HAUSSE DES PRIX (en pourcentage)			
– En glissement (décembre à décembre)	+ 3,6	+ 3,4	+ 2,8
– En moyenne annuelle	+ 3,6	+ 3,2	+ 2,8
• POUVOIR D'ACHAT (en pourcentage)			
– Du salaire moyen par tête	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4
– Des prestations sociales	+ 2,4	+ 3,1	+ 2,5
– Du revenu disponible brut	+ 3,4	+ 3,5	+ 2,3

Evolution des déficits budgétaires
(en millions de francs)

	Prévu en LFI	Réalisé	Déficit réalisé (*) (en % du PIB)
1984	– 125 800	– 146 180	3,3
1985	– 140 192	– 153 280	3,3
1986	– 145 342	– 141 080	2,8
1987	– 129 289	– 120 060	2,3
1988	– 114 983	– 114 670	2,0
1989	– 100 541	– 100 388	1,6
1990	– 90 169	–	1,4
1991 (PLF)	– 80 239	–	1,2

(*) Sauf pour 1990 et 1991.

Un budget à risques

Suite de la première page

Cette vision assez optimiste des choses que traduit le taux d'inflation officiellement retenu pour 1991 – un taux vraiment très faible puisque ne dépassant pas 2,8% – ne pourrait se vérifier qu'au prix d'une grande discipline salariale dans le secteur public comme dans le secteur privé. Autant dire, pour mettre les points sur les *i* un retard de plusieurs mois l'année prochaine dans les revalorisations habituelles des traitements des fonctionnaires.

Mais ces hypothèses clandestines contenues dans le projet de budget de 1991 se révéleraient très insuffisantes si les prix du pétrole bondissaient au-delà des chiffres retenus. A plus de 30 dollars le baril en moyenne annuelle – chiffre qui peut être atteint dans une situation de guerre comme dans une situation d'enlisement – c'est une politique très rigoureuse des revenus qu'il faudrait mettre en œuvre pour empêcher l'inflation de se propager.

Le renchérissement des coûts d'approvisionnement de notre industrie serait répercuté mais les entreprises auraient à comprimer leurs marges chaque fois que cela ne leur poserait pas de problèmes vitaux. La désindexation des salaires sur les prix serait quant à elle totale. Tous ces efforts de compression viseraient à « faire sortir » le moins d'inflation possible au niveau des prix de détail.

On admettra que, si de tels événements se produisaient, la baisse de trois points du taux de l'impôt sur les bénéfices réinvestis annoncée par M. Bérégovoy, le nouveau plafonnement de la taxe professionnelle qui profitera surtout à l'industrie, seraient justifiés. Il s'agirait, dans des circonstances exceptionnelles, de concilier des impératifs contradictoires : faire barrage à l'inflation en « appauvrissant » momentanément les entreprises et les particuliers, tout en sauvegardant un effort d'investissement important et coûteux.

Pour éviter que l'épargne brute des entreprises industrielles ne fasse les frais d'une telle compression, l'Etat doit alléger son prélèvement. Et doit d'autant plus le faire que les taux d'intérêt réels continuent de se situer à des niveaux jamais atteints dans l'histoire économique de l'après-guerre.

Dur rappel des réalités

Fragile et rédigé en pointillé, chargé des nombreux engagements pris ces dernières années, le projet de budget pour 1991 n'en est pas moins une tentative d'adaptation rapide aux circonstances.

On pourra discuter le choix opéré en faveur de la rapidité, c'est à dire du court terme : en autorisant brusquement sur les deux prochaines années la déductibilité totale de la TVA sur les achats de fuel, plus rapidement encore sur le gazole utilisé comme carburant, en freinant la hausse de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers), le gouvernement va d'une certaine façon encourager les entreprises et les particuliers à consommer plus de produits pétroliers.

D'un strict point de vue économique, c'est le contraire qu'il aurait fallu faire : freiner la consommation de pétrole en renchérissant sa fiscalité. Solution qui, aux Etats-Unis, tente maintenant M. Bush. Car, à long terme, l'offre – affaiblie par les défaillances de l'extraction en URSS – équilibrerait plus facilement la demande, les prix mondiaux pouvant alors se stabiliser à des niveaux raisonnables.

Mais, dans les conditions actuelles et malgré la contradiction signalée, MM. Rocard et Bérégovoy ont probablement eu raison de choisir une riposte immédiate. S'ils n'avaient pas montré assez vite leur volonté de faire barrage contre l'inflation – fût-ce par des moyens aussi frustes que le blocage des marges ou la baisse de la fiscalité pour peser sur l'indice – le risque aurait été grand de voir renaître ces phénomènes d'anticipation que redoutent tous les gouvernements. Des phénomènes qui suscitent une inflation se nourrissant d'elle-même, chaque agent économique, chef d'entreprise, commerçant, prestataire de service, se protégeant des hausses *à venir* en relevant *immédiatement* ses prix ou ses tarifs.

La crise du Golfe peut avoir ses vertus. En « appauvrissant » les entreprises et les particuliers des pays industrialisés, elle va rendre plus dure la compétition internationale, plus nécessaires les investissements, plus urgent un surcroît d'épargne nationale. Cela au moment où en France un vaste débat sur les inégalités conduisait certains à penser qu'il était possible d'augmenter plus rapidement les salaires en même temps que continueraient d'être créés des centaines de milliers d'emplois.

C'est d'une certaine façon la reprise d'une vive croissance économique à partir du printemps 1987 qui a réveillé chez les Français le lointain souvenir d'une période (1968-1978) au cours de laquelle le niveau de vie avait constamment et fortement progressé. Après huit années (1981-1989) durant lesquelles le pouvoir d'achat des salaires nets (après versement des cotisations sociales) a globalement stagné, un sentiment de frustration et d'impatience s'est répandu dans la population.

IL FAUT PENSER QU'UNE TROISIÈME GUERRE MONDIALE AURAIT DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES SUR L'INDICE DES PRIX.

Ce sentiment et le trouble qu'il a suscité chez les chefs d'entreprise ont produit leurs effets : depuis le début de l'année, les salaires du secteur privé progressent nettement plus vite, à un rythme compris entre 5 % et 6 % l'an. Dans le secteur public, des grèves dures et longues ont produit les mêmes résultats : les rémunérations auront augmenté de 5,8 % cette année (1), faisant un gain de pouvoir d'achat d'environ 2,5%.

L'économie française aurait-elle pu tenir le coup longtemps sur cette lancée ? Si les statistiques ont un sens, on aurait pu s'inquiéter de l'alourdissement des coûts salariaux unitaires, en progression de 3,5% cette année contre 2,3% en 1989 et 1% en 1988. On surestime les possibilités qu'a notre économie de distribuer du pouvoir d'achat parce qu'on surestime les progrès de sa productivité. La même erreur avait été commise au cours des années 70 et c'est elle qui avait jeté le pays dans une inflation aigüe dont nous sommes seulement en train de nous guérir.

Cette surestimation de nos marges de manœuvre se retrouve dans la dépense publique. Celle-ci, qui aura augmenté d'environ 6% en valeur réelle cette année, devait encore progresser – avant la crise du Golfe et les corrections qu'elle a provoquées – de 5,4 % en 1991 avec 11 500 créations de postes (2). Que le secteur public ait besoin d'être modernisé, rénové, transformé, cela n'est pas douteux, et le plan de « renouveau » lancé par Michel Rocard répond à un besoin pressant. Que l'éducation nationale – première priorité – bénéficie de crédits en très forte augmentation (+ 9 % en un an, +26% sur trois ans) n'est pas critiquable, bien au contraire.

Mais dans un pays où le prélèvement fiscal et social est probablement trop lourd et les déficits publics non encore résorbés, tout ne peut être fait en même temps : la recherche, la police, l'armée, l'éducation nationale, la culture, l'emploi. Car tout risque d'être mal fait. Le danger est déjà bien réel avec le plan « renouveau » du secteur public, étrangement discret sur la recherche d'une meilleure productivité.

Ce danger existe d'une façon plus générale pour tous les ministères auxquels sont accordés des crédits importants, sans contrepartie sérieuse : pas de soutien renforcé pour les élèves défavorisés ou en retard à l'éducation nationale; pas d'allongement de l'année universitaire pour mieux utiliser les locaux neufs; pas d'extension des horaires de travail pour la police urbaine dont la durée de présence ne doit guère dépasser les trente heures par semaine; pas de refonte de la carte judiciaire, qui voit certains tribunaux prendre des retards considérables alors que d'autres sont remarquablement efficaces parce que moins encombrés; pas de mesures prises pour freiner une mobilité excessive qui prive Paris d'inspecteurs fiscaux expérimentés, parce que chacun cherche à regagner au plus vite sa région natale...On en passe.

Les très difficiles arbitrages qui ont émaillé en juin et juillet la préparation du budget pour 1991 illustrent ces dérives, le ministère de l'économie et des finances freinant la dépense publique alors même que tous les ministres l'accéléraient, *indifférents aux recommandations* qui leurs avaient été données en avril par M. Rocard lui-même.

La crise du Golfe aura été salutaire si elle provoque une prise de conscience générale. Elle aura en tout cas forcé les uns et les autres à faire des économies. Du coup, la progression de la dépense publique a été ramenée à 4,8% (+ 3,9 % pour les seules dépenses définitives) mais elle masque une donnée essentielle du budget de 1991 qui supporte le poids des engagements passés: la place écrasante consacrée aux rémunérations de la fonction publique dans l'augmentation des dépenses de l'Etat l'année prochaine. *Un budget pour les fonctionnaires*, dira l'opposition.

Une mauvaise impression

On voit tout ce que le projet de budget pour 1991 prévoit, tout ce qu'il sous-entend, ou ne dit pas clairement. A l'évidence, la discussion du texte gouvernemental au Parlement à partir d'octobre donnera lieu à de nombreux amendements, beaucoup d'élus socialistes qui n'acceptent pas la baisse renforcée de l'impôt sur les sociétés semblant bien décidés à faire payer au gouvernement leur soutien à une politique d'allégements favorable aux entreprises.

Le danger est là : que la France donne l'impression aux milieux financiers internationaux d'un pays finalement peu stable, refusant à la moindre occasion de jouer le jeu et donc peu apte à absorber l'actuel choc pétrolier. Déjà les investisseurs japonais ont manifesté leurs doutes en opérant un retrait concerté du marché des actions.

Fallait-il dans ces conditions annoncer des mesures fiscales comme la suppression de l'exonération des plus-values sur les cessions de titres non cotés, mesure certainement justifiée sur le plan de l'équité mais qui va faire fuir les actionnaires des petites firmes, attirés jusqu'à présent par l'espoir d'une « sortie » sans impôt? Cet actionnariat sera probablement difficile à remplacer dans la mesure où les sociétés non cotées ne se vendent pas si facilement.

Fallait-il modifier la taxation des plus-values immobilières des particuliers au risque évident de raréfier l'offre et de faire monter les prix sur un marché immobilier en train de se détendre ? Au risque aussi de rendre inapplicable une hypothétique taxe foncière – chère à Pierre Bérégovoy – qui viserait plutôt à pousser les propriétaires à vendre. Fallait-il à nouveau alourdir la taxation des plus-values financières des entreprises, le dernier relèvement ne datant que d'un an ? Fallait-il enfin réduire une nouvelle fois – de 10 % à 5 % – la déduction forfaitaire dont bénéficient les propriétaires d'immeubles urbains donnés en location, déduction qui atteignait 25% il y a dix ans et dont le ministère des finances expliquait il y a un an que 10% était décidément le bon taux pour couvrir les frais d'assurances, de gestion, d'amortissement? Le résultat le plus clair de cette décision bien mal inspirée va être de faire disparaître quantité d'appartements du marché de la location, rendant encore plus difficile la recherche d'un logement...

Dans cet ensemble de mesures *moralisatrices imposées par le* Parti socialiste, la correction du régime fiscal de l'impôt de solidarité sur la fortune (hausse de 70 à 85% du taux du plafonnement) eût été suffisante parce que justifiée. Encore que, au train où vont les choses, l'ISF ne concernera bientôt plus que les maisons et les immeubles et ne sera plus payé que par les cadres (3), ce qui n'était pas, on en conviendra, sa vocation première.

En harcelant le gouvernement sur des questions finalement secondaires (4), le Parti socialiste, qui ne renonce décidément ni à ses querelles internes ni à ses problèmes idéologiques, fait courir à notre économie le risque d'apparaître comme peu sûre puisque ses règles du jeu sont sans cesse modifiées. *« La fiscalité n'est pas un instrument conjoncturel qu'on modifie en permanence selon les circonstances »*, disait en juin Michel Rocard, rappelant nos engagements européens et notre ouverture sur le monde.

L'ennui est que le Parti socialiste tient peu compte des avis d'un premier ministre *« trop peu à gauche »* et qu'il arrive que le président de la République lui-même, dans une de ces improvisations dont il a le secret, brouille la vision des choses comme ce fut le cas à Auxerre le 28 mai quand il critiqua les gens *qui gagnent de l'argent en dormant*.

Dans les périodes de trouble et d'inquiétude, la meilleure chose qui puisse arriver à un grand pays est de donner de lui une image de stabilité, les règles fiscales y participant, qu'on le veuille ou non.

Chacun, dans la majorité comme *dans l'opposition, devrait y penser.*

ALAIN VERNHOLES

(1) Chiffre qui comprend le GVT (glissement-vieillesse-technicité), les mesures catégorielles, les mesures générales et les effets de report.

(2) Les créations nettes d'emploi atteignent 11 500 dans le projet de budget pour 1991. Pour la seule éducation nationale 12 880 postes vont être créés (+ 38 900 sur la période 1988-1991). Un seul ministère voit ses effectifs diminuer pour 1991 : celui de la défense nationale.

(3) L'outil de travail n'étant pas imposé à l'ISF, une personne possédant plus de 25% du capital d'une société échappe à l'impôt.

(4) Dans son rapport sur la fiscalité du patrimoine (*le Monde* des 21 et 22 juin 1990), M. François Hollande, député socialiste de la Corrèze soulignait, que la fiscalité ne peut pas être un instrument important de réduction des inégalités.

Les masses budgétaires
(en milliards de francs)

	Loi de finances pour 1990	Projet de budget pour 1991	Montant de la différence	Evolution en %
Dette publique	138,00	150,58	12,59	9,1
Dépenses civiles de fonctionnement et d'intervention	769,69	794,24	24,54	3,2
Dépenses civiles en capital	81,98	84,37	2,38	2,9
Budget militaire	230,77	238,46	7,69	3,3
Comptes d'affectation spéciale (solde)				
– Opérations définitives	– 0,16	– 0,08	0,08	NS
– Opérations temporaires	– 0,65	10,44	11,09	NS
Total des charges	1 219,63	1 278,01	58,38	4,8
Recettes nettes du budget général	1 129,46	1197,77	68,31	6
Solde général	– 90,17	– 80,24	9,93	– 11

ÉCONOMIE

Le projet de loi de

Recettes : 8,6 milliards de francs d'allègements fiscaux

L'ensemble des recettes budgétaires – fiscales et non fiscales – progressent de 6 % dans le projet de loi de finances pour 1991, atteignant 1 197,8 milliards de francs contre 1 129,5 milliards de francs dans la loi de finances pour 1990 telle qu'elle fut votée par le Parlement à la fin de l'année dernière. Le projet de budget prévoit un allègement fiscal global de 15,3 milliards de francs en 1991.

Celui-ci profitera aux entreprises pour 7,4 milliards de francs et aux consommateurs pour 7,9 milliards de francs. Pour les premières, c'est l'investissement qui est encouragé par un soutien à l'épargne brute (baisse de l'impôt sur les sociétés et plafonnement de la taxe professionnelle) ; pour les seconds, c'est l'inflation qui est combattue par une réduction du taux majoré de la TVA qui passe de 25 à 22 % le jeudi 13 septembre pour les automobiles et le lundi 17 septembre pour les matériels électroniques ainsi que pour l'ensemble des biens et services soumis au taux majoré (la baisse de la TVA interviendra le 1er janvier 1991 sur le tabac).

Les consommateurs bénéficieront également de la sous-indexation de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) qui freinera – relativement – la hausse des prix de l'essence. L'allègement de la fiscalité sur les entreprises entraînera à nouveau des pertes de recettes en 1992, de 8,6 milliards de francs.

Pour encourager les économies d'énergie, le gouvernement a décidé d'autoriser les entreprises à amortir à 100 % dès la première année leurs dépenses dans ce domaine. Il a également décidé d'étendre aux locataires les réductions d'impôt pour l'isolation thermique. Ces mesures, qui ne coûteront rien à l'Etat en 1991, n'entraîneront de pertes de recettes fiscales qu'à partir de 1992 (500 millions de francs).

Enfin, le gouvernement a retenu sept mesures, dites d'équité fiscale, qui rapporteront 6,7 milliards de francs à l'État l'année prochaine : réduction du plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), relèvement de l'imposition des plus-values financières, suppression de l'exonération des plus-values sur cessions de titres non cotés, durcissement du calcul des plus-values immobilières des particuliers, majoration du taux d'imposition des plus-values à long terme des professions libérales (alignement sur les professions commerciales taxées à 16 %), réduction de 10 à 5 % de la déduction forfaitaire sur les revenus fonciers, modification du critère de non-imposition pour le bénéfice du dégrèvement de la taxe d'habitation.

Soutien à l'investissement, maîtrise de l'inflation, équité, économies d'énergie : tels sont les quatre objectifs prioritaires des mesures fiscales retenues dans le projet de budget pour 1991. Le Parlement qui va les examiner, les événements qui vont suivre, décideront si ces mesures étaient bonnes et adaptées à la situation française.

Fiscalité des ménages

● **Impôt sur le revenu : actualisation du barème**

Toutes les limites des tranches du barème ainsi que la limite d'application de la décote sont relevées de 3,2 %, c'est-à-dire dans une proportion égale à celle de la hausse prévisible des prix en moyenne en 1990, pour éviter un alourdissement de l'imposition à revenus réels constants.

Pour l'imposition des revenus de 1990, la décote s'appliquera à tous les contribuables dont l'impôt n'excédera pas 4 820 F au lieu de 4 670 F actuellement.

L'impôt est d'autre part minoré dans les mêmes conditions que pour l'imposition des revenus de 1989 et le seuil d'application de chaque taux de minoration est réévalué de 3,2 %.

Le plafond de l'avantage procuré par le quotient familial est relevé de 3,2 % et porté de 11 800 F à 12 180 F pour chaque demi-part. De même, le plafond de l'avantage en impôt procuré par les deux premières demi-parts des contribuables célibataires, divorcés ou soumis à une imposition distincte est fixé à 15 580 F au lieu de 15 090 F.

L'abattement accordé par enfant marié rattaché au foyer fiscal est porté de 20 780 F à 21 450 F.

Mesures de soutien à l'investissement

● **Impôt sur les sociétés : baisse du taux**

L'impôt sur les sociétés est allégé mais pour les seuls bénéfices réinvestis dans l'entreprise : son taux passe de 37 % à 34 %. Cet allégement s'applique aux exercices ouverts à compter du premier janvier 1991 et sera répercuté sur les acomptes échus à compter de cette même date. Le coût de cette mesure est de 5,4 milliards de francs en 1991. Quand les bénéfices sont distribués, le taux d'imposition reste fixé à 42 %.

● **Taxe professionnelle : nouvel allégement**

Le montant de taxe professionnelle payé par les entreprises est plafonné à un certain montant de la valeur ajoutée qu'elle produit. D'abord fixé à 5 % de la valeur ajoutée pour les années 1985 à 1988, ce plafonnement a été ramené successivement à 4,5 % pour 1989, puis à 4 % pour 1990. Ce pourcentage sera de 3,5 % pour les impositions établies au titre de 1991 et des années suivantes.

Le coût de cette mesure est de 90 millions de francs en 1991 mais de 3,3 milliards de francs en 1992.

● **Crédit d'impôt recherche : relèvement du plafond**

Les entreprises industrielles et commerciales peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en fonction de leurs dépenses en recherche. Ce crédit est plafonné. Le projet de budget prévoit de relever le plafond existant à 40 millions de francs.

Le coût de cette mesure sera de 780 millions de francs en 1992.

● **Rémanences de TVA : suppression sur le fioul et le gazole**

La déduction totale de la taxe à la valeur ajoutée sur les achats de fioul domestique et de coke de pétrole utilisés par les entreprises est autorisée. Elle se fera en deux temps : 50 % de la TVA acquittée à compter du premier janvier 1991, puis 100 % à compter du premier janvier 1992.

Cette mesure qui coûtera 905 millions de francs à l'Etat en 1991 aurait dû être appliquée un jour dans le cadre de l'harmonisation des règles européennes de TVA.

D'autre part, la déduction de TVA sur le gazole utilisé comme carburant qui est actuellement de 80 % sera portée à 95 % au premier janvier 1991 et à 100 % au premier juillet 1991.

Cette mesure bénéficiera surtout aux transporteurs routiers. Son coût est de 570 millions de francs pour 1991.

● **Conventions d'assurances : taxe réduite**

Le taux de la taxe sur les conventions d'assurances relatives aux véhicules utilitaires d'un poids supérieur à 3,5 tonnes est ramené de 18 % à 9 %.

Le coût de cette mesure est de 225 millions pour 1991.

● **Comptes courants bloqués d'associés : amélioration**

Les particuliers qui mettent à la disposition de la société dont ils sont associés ou actionnaires des sommes portées sur un compte bloqué individuel peuvent soumettre au prélèvement libératoire de 15 % les intérêts produits par ces comptes. Mais cette possibilité est limitée aux intérêts qui rémunèrent la fraction des sommes n'excédant pas 200 000 F. Ce plafond va être porté à 400 000 F à compter du premier janvier 1991.

Le coût de cette mesure est de 130 millions de francs pour 1991.

● **Capital-risque : régime fiscal plus favorable**

Le régime fiscal du capital-risque va être amélioré. Pour les FCPR (fonds communs de placements à risques) créés à partir de 1983 et les SCR (sociétés de capital-risque) créées à partir de 1985, les règles fiscales seront les mêmes que pour les OPCVM (organismes de placements collectifs en valeurs mobilières) de capitalisation notamment l'exonération totale d'IS. Le régime fiscal applicable aux actionnaires de SCR sera aligné sur le droit commun (IS ou IR). Toutefois l'exonération actuelle d'impôt sur le revenu pour les produits réinvestis sous condition de conservation des titres pendant cinq ans est maintenue.

Barème de l'impôt sur le revenu

(Fractions du revenu imposable pour 2 parts)

1990		1991		Taux (en %)
N'excédant pas	35.140 F.......	N'excédant pas	36.280 F.......	0
de 35.140 F à	36.740 F.......	de 36.280 à	37.920 F.......	5
de 36.740 F à	43.540 F.......	de 37.920 à	44.940 F.......	9,6
de 43.540 F à	68.820 F.......	de 44.940 à	71.040 F.......	14,4
de 68.820 F à	88.480 F.......	de 71.040 à	91.320 F.......	19,2
de 88.480 F à	111.080 F.......	de 91.320 à	114.640 F.......	24
de 111.080 F à	134.440 F.......	de 114.640 à	138.740 F.......	28,8
de 134.440 F à	155.100 F.......	de 138.740 à	160.060 F.......	33,6
de 155.100 F à	258.420 F.......	de 160.060 à	266.680 F.......	38,4
de 258.420 F à	355.420 F.......	de 266.680 à	366.800 F.......	43,2
de 355.420 F à	420.420 F.......	de 366.800 à	433.880 F.......	49
de 420.420 F à	478.240 F.......	de 433.880 à	493.540 F.......	53,9
Au-delà de	478.240 F.......	Au-delà de	493.540 F.......	56,8

Comment varieront les divers impôts

(en millions de francs)

	Résultats 1989	Loi de finances initiale 1990	Evaluations révisées 1990	*Projet de loi de finances pour 1991*	1990/1989 (+ %)	1991/1990 (+ ou – %)
I. – RECETTES FISCALES						
Impôt sur le revenu	238 572	261 850	263 100	294 490	10,28 %	11,93 %
Impôt sur les sociétés	152 956	161 092	172 500	168 940	12,78 %	– 2,06 %
Autres impôts directs	102 185	103 480	102 700	109 942	0,50 %	7,05 %
dont : impôt solidarité fortune	4 546	5 285	5 950	7 250	30,88 %	21,85 %
Enregistrement, timbre et Bourse	72 034	77 205	79 050	81 555	9,74 %	3,17 %
Produit des douanes	124 100	131 277	128 110	132 058	3,23 %	3,08 %
Taxe sur la valeur ajoutée	594 895	612 223	634 085	669 722	6,59 %	5,62 %
pour mémoire : remb. TVA	–97 573	–97 900	–109 400	–122 600	12,12 %	12,07 %
d'où : TVA nette	497 322	514 323	524 685	547 122	5,50 %	4,28 %
Autres impôts indirects	36 662	34 034	33 900	39 903	–7,53 %	17,71 %
Total du chapitre I	*1 321 404*	*1 381 161*	*1 413 445*	*1 496 610*	*6,97 %*	*5,88 %*
II. – RECETTES NON FISCALES	105 525	105 237	104 434	108 547	–1,03 %	3,94 %
III. – PRÉLÈVEMENTS au profit des collectivités locales et de la CEE	–185 265	–187 232	–188 642	–204 851	1,82 %	8,59 %
IV. – A DÉDUIRE :						
Remboursements et dégrèvements	–154 405	–169 705	–189 600	–202 540	22,79 %	6,82 %
Total des recettes nettes (chapitres I à IV)	1 087 259	1 129 461	1 139 637	1 197 766	4,82 %	5,10 %
Recettes fiscales nettes (chapitres I, III, IV)	981 734	1 024 224	1 035 203	1 089 219	5,45 %	5,22 %

Maîtrise de l'inflation

● **Taxe à la valeur ajoutée : baisse du taux majoré**

Le taux majoré de la TVA est ramené de 25 % à 22 %. Cette mesure s'applique à compter du 13 septembre 1990 aux automobiles et du 17 septembre 1990 pour les matériels électroniques et l'ensemble des biens et services soumis au taux majoré. La baisse aura lieu le premier janvier 1991 pour le tabac (elle sera compensée par un relèvement du droit de consommation).

Le coût de cette mesure est de 6,6 milliards de francs.

La TVA applicable à la redevance télévision est ramenée de 5,5 % à 2,10 %, taux déjà appliqué à la presse écrite.

Le coût de cette mesure est de 247 millions de francs en 1991.

● **Taxe intérieure sur les produits pétroliers : sous-indexation**

Le tarif de la TIPP sera indexé sur la moitié de la hausse des prix au lieu des trois quarts jusqu'à maintenant.

Le coût de cette mesure est de 1 milliard de francs en 1991.

Mesures d'équité fiscale

● **Fonds salariaux : relance du mécanisme**

Les Fonds salariaux seront relancés pour encourager l'épargne salariale. Un amendement sera déposé au cours de la discussion parlementaire.

● **Impôt de solidarité sur la fortune : réaménagement**

Le montant total de l'ISF et de l'impôt sur le revenu ne peut actuellement excéder 70 % des revenus nets imposables à l'IR au titre de l'année précédente. Ce plafond sera porté à 85 %.

Le gain rapporté par cette mesure est de 650 millions de francs pour 1991.

● **Plus-values à long terme des entreprises : taxation durcie**

Le taux d'imposition des plus-values financières à long terme réalisées par les entreprises sera porté de 19 % à 23 % pour les exercices clos à compter du premier novembre 1990. Ce relèvement concerne les obligations, les titres participatifs, les parts ou actions d'OPCVM. Les actions détenues en direct ne sont en revanche pas concernées.

Le gain apporté par cette mesure est de 2,4 milliards de francs pour 1991.

● **Titres non cotés : imposition des plus-values**

Les plus-values réalisées lors de la cession de titres non cotés seront imposables au taux de 16 %.

Le gain rapporté par cette mesure est de 1,4 milliard pour 1991.

● **Plus-values immobilières des particuliers : durcissement**

Les plus-values immobilières réalisées par les particuliers sont calculées actuellement en tenant compte d'un abattement de 5 % par année de possession, cela à partir de la deuxième année. Ce taux est réduit à 3,3 % par an. Cette mesure aura pour effet d'exonérer les plus-values des particuliers après trente-deux ans de détention au lieu de vingt-deux ans jusqu'à présent.

Cette mesure rapportera 190 millions de francs en 1992.

● **Plus-values à long terme professionnelle : harmonisation**

Les plus-values à long terme réalisées par les professions non commerciales (BNC) seront imposées au taux commun de 16 % contre 11 % actuellement, et de 26 % s'il s'agit de cessions de terrains à bâtir.

Le gain de cette mesure est de 225 millions de francs pour 1991.

● **Revenus fonciers : nouvelle diminution de la déduction forfaitaire**

Les propriétaires d'immeubles donnés en location peuvent actuellement pratiquer une déduction *forfaitaire de 10 % sur le revenu* brut de ces propriétés, cela au titre des frais d'assurances, de gestion, d'amortissement... Cette déduction est ramenée à 5 % à compter de l'imposition des revenus de 1990.

Le gain de cette mesure est de 1,8 milliard de francs en 1991.

● **Impôts locaux : modification des critères de dégrèvement**

Le bénéfice des avantages fiscaux prévus en matière de fiscalité locale, et notamment de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties va être réservé aux seuls contribuables dont la non-imposition résulte de la faiblesse des revenus.

Le gain de cette mesure sera de 650 millions de francs en 1991.

Economies d'énergie

● **Equipement des entreprises : amortissement à 100 %**

Les entreprises pourront amortir à 100 % dès la première année les investissements réalisés pour économiser l'énergie à compter du 1er janvier 1991.

Le coût de cette mesure sera de 150 millions de francs en 1992.

● **Dépenses d'isolation thermique : extension des déductions aux locataires**

Les réductions d'impôts accordées pour les travaux d'isolation thermique ou de régulation de chauffage seront étendues aux locataires à compter du 1er janvier 1991.

Le coût de cette mesure sera de 350 millions de francs en 1992.

Mesures diverses

● **Avocats : assujettissement à la TVA**

Les avocats et les avoués, qui sont actuellement exonérés de TVA, y seront assujettis à compter du 1er avril 1991. Une franchise de TVA de 245 000 F est toutefois prévue pour les petits cabinets dont la clientèle est essentiellement composée de particuliers.

A l'Assemblée nationale

L'opposition reproche au gouvernement de négliger l'emploi

Le premier à paraître, mercredi 12 septembre, à l'issue de la présentation du projet de budget de 1991 devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, est « *un socialiste heureux* ». C'est à se demander si ce n'est pas le seul, tant les députés socialistes se montrent discrets après leur rencontre avec MM. Pierre Bérégovoy et Michel Charasse. Député des Vosges, M. Christian Pierret estime que le projet du gouvernement est en mesure de « *doper l'épargne et l'investissement, dans un contexte très difficile* », et qu'il « *s'attaque aux injustices* ». Les socialistes ont tout lieu d'être satisfaits, puisqu'ils ont « *obtenu* » que le logement social, l'environnement, l'éducation et la justice figurent, côté dépenses, au premier rang des *priorités du gouvernement*.

Objet d'un différend interne aux socialistes, le nouveau taux de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis (34 %) ne devrait plus « *bouger* », à la grande satisfaction de l'ancien rapporteur général du budget. « *C'est la seule mesure précise contenue dans la* Lettre à tous les Français », fait-il remarquer. « *Un petit groupe de députés socialistes a bataillé sur des points tout à fait techniques de la fiscalité. Ils se sont battus pour des clopinettes* », affirme encore M. Pierret, pour lequel « *la seule critique* » admissible pourrait porter sur « *les hypothèses économiques* » du gouvernement.

Du pétrole à 25 dollars le baril, une hausse des prix estimée à 2,8 % et un taux de croissance évalué à 2,7 %, ce sont là, précisément, des « *hypothèses très optimistes* » pour M. Michel d'Ornano. « *Le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires pour sauvegarder l'emploi et préparer la France à l'espace unique européen* », estime le député (UDF) du Calvados. Surpris par la brièveté de l'exposé des deux ministres, M. d'Ornano en a tout de suite compris les raisons : « *Moins on parlerait, mieux ça vaudrait, avec les socialistes.* » A ses côtés, M. Edouard Balladur (RPR) renchérit : « *Ce budget ne prépare pas la France à ce qui l'attend. On baisse les impôts de 8 milliards de francs, alors qu'il faudrait le faire à hauteur de 30 ou 35 milliards.* » Voterait-il contre ce budget ? « *Oh... je pense, oui* », répond l'ancien ministre, en faisant mine de réfléchir longuement.

Les centristes, en revanche, sont plus hésitants. « *Notre vote dépendra de l'accueil qui sera fait à nos amendements* », indique M. Edmond Alphandery, en précisant que « *ce budget est relativement loin du budget idéal que nous aurions souhaité pour la France* ». Le député du Maine-et-Loire relève certes « *un effort notable en faveur des entreprises* », mais le projet lui paraît « *très nettement insuffisant pour renverser la tendance sur le plan de l'emploi* ». « *C'est un budget antichoc, mais pas antichômage* », juge M. Alphandery. « *Un budget qui aurait très bien pu être présenté par la droite* », affirme M. Fabien Thiémé, porte-parole du groupe communiste à la commission des finances, en annonçant une offensive d'amendements qui « *prendra appui sur le mouvement populaire* ».

Député (UDF) de la Mayenne, M. François d'Aubert a relevé, de son côté, un autre oubli : l'agriculture. « *C'est un budget hors du temps, qui n'est adapté ni à la crise ni aux problèmes agricoles. Si, le jour de la discussion budgétaire, le baril de pétrole est à 30 dollars, on aura tout lieu de s'interroger sur la crédibilité du projet.* »

JEAN-LOUIS SAUX

ÉCONOMIE

Le projet de loi de finances pour 1991

Dépenses : priorité au fonctionnement

Le projet de budget pour 1991 prévoit 1 278 milliards de francs de dépenses. Par rapport au *budget de 1990* voté par le Parlement à la fin de l'année dernière (1 219,6 milliards de francs), la *progression est de 4,8 %. Malgré* environ 8 milliards de francs de coupes pratiquées au cours du *mois d'août par le ministère* de l'économie et des finances sur les dépenses arrêtées début juillet – révisions décidées en *raison de la crise du Golfe,* – le projet pour 1991 prévoit une augmentation de 58,4 milliards de francs des dépenses *par rapport* à la loi de finances initiale de 1990.

Le gouvernement souligne que le taux de *pro*gression d'une année sur l'autre des charges de l'Etat est inférieur à la croissance *de la richesse* nationale : le PIB augmentera effectivement de 5,5 % en valeur. Il est vrai aussi que les seules dépenses définitives – dites de dessus de la ligne – augmentent de 3,9 %. Mais cette progression reste supérieure à la hausse des prix.

Le projet de budget pour 1991 est *profondément* marqué par la forte croissance des « moyens des services » c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement : + 5,8 % par rapport à 1990. On retrouve là les priorités accordées par M. Michel Rocard à la rénovation du secteur public, qui s'est traduite par des crédits très importants accordés à l'éducation nationale et à diverses catégories de fonctionnaires qui *firent grève ou manifestèrent leur mécontentement*.

***Sur les 432,5 milliards de francs de crédits de* fonctionnement prévus dans le projet de budget 1991*, l'essentiel va aux rémunérations, dont la* masse progresse d'autant plus vite que les effectifs de la fonction publique recommencent à augmenter (+ 11 458).**

Un autre *poste* de dépenses est *en* très forte progression : celui des intérêts de la dette publique. Par rapport à la loi de finances de 1990, la charge augmente de 12,6 milliards de francs, soit de 9,1 %. Il faut voir là le résultat de taux d'intérêt extrêmement élevés mais aussi le gonflement continuel du stock de la dette, qui atteint maintenant 1 750 milliards de francs, soit presque 130 millards de francs de plus qu'en 1989.

Par rapport à ces deux postes de dépenses « explosives », les interventions publiques (+ 0,2 %) et les charges d'équipement (+ 2,9 %) se taillent la part du pauvre. Quant aux dépenses *militaires avec 238,46 milliards de francs, elles* augmentent de 3,3 % (+ 5,2 % pour le fonctionnement, + 1 % pour les équipements).

Le chapitre des « charges temporaires » atteint 10,44 milliards de francs alors qu'il avait pratiquement disparu en 1990. Ce bond a pour origine les provisions opérées par le Trésor pour payer les intérêts et le capital des ORT (obligations renouvelables du Trésor) imprudemment lancées en 1983 et 1984 pour financer le déficit budgétaire et qui arrivaient à échéance – capital et intérêt – en 1989 et 1990. *C'est l'énorme charge* suscitée par ces emprunts – aussi lourde en *intérêts qu'en capital – qui a forcé le Trésor à* provisionner plusieurs années à l'avance l'opéra*tion de remboursement*.

Les grands axes

● **Logement : trois objectifs *sociaux***

Trois objectifs pour le logement social : le logement des plus démunis, l'accession sociale à la propriété et la poursuite de l'effort en faveur de la réhabilitation du parc HLM, des DOM et des accédants victimes de la désinflation. En tout, 13,2 milliards de francs d'autorisations de programme, 40,1 milliards de francs de crédits de paiement.

75 000 prêts *locatifs aidés (PLA),* dont 10 000 « PLA d'insertion », *seront destinés aux ménages à fai*bles revenus, avec des loyers aménagés.

Une augmentation de 807 millions de francs des crédits destinés aux aides à la personne permettra de généraliser l'allocation de logement social à tous les ménages de faibles revenus dans la région parisienne, sous seule condition de ressources, que le logement occupé appartienne *au parc social ou au parc privé*; d'actualiser les aides personnelles ; d'unifier les barèmes des aides en zone peu urbanisée ; de fournir 150 millions de francs au « fonds de solidarité logement » prévu par la loi sur le droit au logement.

L'achat de 20 000 logements anciens sans obligation de travaux *grâce à des prêts conventionnés* assortis d'une aide à la personne adaptée s'ajoutera au programme de 40 000 prêts aidés à l'accession à la propriété (PAP).

Enfin, 2,7 milliards de francs (+ 51 %) seront consacrés à la réhabilitation du parc HLM ; 1,1 milliard d'autorisations de programme (+ 13,4 %) et autant de crédits de paiement (+ 75 %) iront aux dépar*tements d'outre-mer*; *et le réaménagement* prêts aidés au profit des accédants en difficulté bénéficiera de 1,44 milliard de francs (+ 80 %). De plus, 400 millions de francs (+ 5 %) iront à la politique de la ville (effort en faveur des quartiers dégradés et insertion des populations défavorisées).

● **Revenu minimum d'insertion : hausse de 21,8 % des crédits**

Le projet de loi de finances pour 1991 prévoit un crédit de 9,1 milliards de francs pour le financement du revenu minimum d'insertion *(RMI), soit une progression de* 21,8 % (après + 25 % dans le budget précédent). Pour 1990, la revalorisation du montant de cette allocation devrait se situer à 3,5 % en moyenne. Un million de personnes au total en auront bénéficié. Pour une personne *seule, le revenu minimum* est de 2 110 francs *(1 055 francs pour la première per*sonne à charge, 844 francs à partir du troisième enfant).

Par ailleurs, certains crédits ouverts au budget du ministère du travail au titre du financement d'actions d'insertion devraient bénéficier à *120 000 allocataires du RMI*. Leur coût est évalué à 1,02 milliards *de francs*.

● **L'aide publique au développement : hausse de 10,9 %**

En progression de 10,9 %, le volume global des aides au développement inscrit au budget 1991 atteint *38,4 milliards de francs*, soit 4 milliards de plus que l'année précédente. L'effort en faveur des pays en voie de développement, hors DOM – TOM, représentera, en 1991, 0,56 % du PIB contre 0,54 % en 1989 (dernier exercice connu), ce qui maintient la *France en tête des* pays industrialisés.

Cette aide est *accordée prioritai*rement dans un cadre bilatéral *(28,5 milliards de francs)*. Elle couvre principalement les mesures d'an*nulation* ou de rééchelonnement de dettes, conformément aux engagements pris lors des sommets de Toronto, Dakar et La Baule. Les crédits de coopération technique et les prêts privilégiés connaissent une progression plus réduite. Le total des contributions françaises aux programmes d'aide multilatérale s'élève pour *1991 à 9,9 milliards de francs*.

● **Education : la priorité nationale**

Avec 247,8 milliards de francs *inscrits au projet de loi de finances* pour 1991, l'éducation redevient, *pour la première fois depuis dix ans*, le premier budget de l'Etat, devançant celui de la défense.

Conformément aux engagements *pris en 1988 par le président de la* République et réaffirmés par la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989, l'effort budgétaire en faveur de l'éducation s'accentue encore cette année, avec une augmentation de 20,7 milliards de francs, soit une hausse de 9 % par rapport à l'an dernier, contre 8,7 % dans le *budget 1990 et 5,6 % dans* celui de 1989. Pour les trois derniers exercices, le budget de l'éducation aura donc progressé de 26 %.

Les crédits consacrés *à l'enseigne*ment scolaire (écoles, collèges et *lycées) dépassent* pour *la première* fois la barre des 200 milliards : avec 217 milliards (+ 17,1 milliards) ils sont en hausse de 8,5 %. Le budget alloué à l'enseignement supérieur augmente encore plus fortement (30,8 milliards, +12 %).

La majeure partie de cet effort est consacrée aux personnels de l'éducation nationale. Au total, 12 880 créations nettes d'emplois sont prévues. Dans le secteur scolaire, 8 948 emplois sont créés, dont *7 613 d'enseignants*. En outre, la généralisation à la rentrée 1991 des nouveaux instituts universitaires de formation des maîtres impliquera la création de 12 300 allocations destinées aux élèves de ces instituts. Dans le supérieur, 3 932 créations nettes d'emploi sont inscrites au projet de budget, dont *2 680 emplois d'enseignants*, 785 emplois administratifs et techniques et 140 emplois supplémentaires pour les bibliothèques universitaires.

Le renforcement des moyens en personnels est accompagné de la poursuite du plan de revalorisation de la fonction enseignante, négocié en 1989. Environ 1,4 milliard de francs de mesures nouvelles sont *prévues à cet effet. Elles permettront* notamment l'intégration dans le nouveau corps des professeurs des écoles de 12 000 instituteurs, l'accession à la hors-classe de 2 500 professeurs de collège et la création de 1 200 emplois au titre du *congé-mobilité rémunéré. Dans* le supérieur, 118 millions de francs *de mesures* nouvelles donneront au ministère de l'éducation les moyens d'accorder aux universitaires, à la rentrée 1991, 5 500 primes d'encadrement doctoral et de recherche (au lieu de 3 750 *initialement* prévues).

En dehors des mesures pour les personnels, trois séries d'actions *seront prioritaires dans le budget* 1991. Tout d'abord, la rénovation de l'enseignement (relance des zones d'éducation prioritaire, poursuite du plan lecture, développement de l'enseignement des langues vivantes dans le primaire). En deuxième lieu, la *mise en œuvre du plan de déve*loppement des constructions universitaires : l'effort est spectaculaire puisque les autorisations de programme des chapitres d'équipement universitaire atteignent 2,3 milliards de francs, soit une augmentation de *1 milliard* (+ 75 %) par rapport à 1990. Enfin, un effort particulier sera fait pour améliorer les conditions de vie des étudiants : financement de 6 000 nouveaux logements étudiants, relèvement de 15 % des crédits alloués aux bourses et amorce (60 millions de francs) d'un système de garantie de prêts aux étudiants.

● **Emploi et formation professionnelle : redéploiement**

Compte tenu de l'évolution de la situation de l'emploi, un redéploiement des dépenses est entrepris, de l'indemnisation du chômage vers l'emploi, notamment par le soutien des *actions de formation qualifiante*. Une amélioration étant intervenue, *il est possible de prévenir les risques* d'exclusion par le chômage de longue durée et de mieux répondre aux difficultés de recrutement.

Les crédits du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle s'élèvent à 67,7 mil*liards de francs contre 75,2 en 1990* mais le report des crédits non utili*sés permettent d'atteindre la somme* de 76,7 milliards. Les crédits affectés à la promotion de l'emploi et à la formation professionnelle augmentent de 12,7 %. Les dépenses d'indemnisation du chômage et des pré-retraites baissent mécaniquement *de 13,4 %. Ainsi, la subven*tion de l'Etat pour le régime de solidarité de l'assurance-chômage est ramenée à 7,4 milliards, en diminution de 1,5 milliard ; la dotation pour le chômage partiel passe de 220 à 150 millions de francs, et le soutien aux différents régimes de pré-retraite revient de 19,6 milliards *en 1990, à 18 milliards*.

L'effort en faveur de la formation professionnelle *et de l'insertion*, avec 38 milliards de francs, aug*mente de 8 % par rapport à* l'an passé. L'accent est mis sur la qualité des dispositifs, le nombre de places en crédit-formation individualisé étant doublé (200 000 contre 100 000) pour les jeunes et les adultes, conformément au vœu du *Président de la République*.

Créditées de 13 milliards de francs, les actions pour l'accès des jeunes à l'emploi se traduisent sur*tout par un développement* du crédit-formation. Ce dispositif sera porté de 100 000 à 125 000 places et 5 milliards lui seront consacrés. Les contrats emploi solidarité – ex-TUC – obtiendront 2,1 milliards pour un objectif consolidé par rapport à *1990 de 220 00 bénéficiaires*. La poursuite de la rénovation de *l'apprentissage nécessitera* 495 millions de francs. Avec 41 000 places, les stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP) disposeront d'une enveloppe globale de 429 millions de francs.

Pour améliorer la formation et le retour à l'emploi des chômeurs adultes, les crédits seront augmentés *de 8 % (21 milliards de francs)* : 415 000 stages seront offerts au titre du Fonds national de l'emploi (FNE) et 80 000 contrats emploi solidarité pourront être signés. Quant au crédit formation individualisé, qui leur sera accessible, il offrira 75 000 places réparties en 30 000 pour les salariés et 45 000 pour les chômeurs. En outre, le pro*gramme de la formation profession*nelle *sera doté de 1,7 milliard* (+ 5 %).

Les crédits consacrés aux *mesures* de soutien à l'emploi augmenteront de 1,5 % (11 milliards de francs) pour tenir compte d'une évolution marquée par l'amélioration de la situation économique. Dans cet ensemble, l'ANPE se taille la part du lion, en conformité avec le contrat de progrès signé pour trois ans. Elle obtient 3,8 milliards de francs (+ 13 %) et 300 emplois supplémentaires.

Les aides actives à la promotion de l'emploi seront renforcées, qu'il s'agisse du reclassement des travailleurs handicapés (3,6 milliards), en croissance de 9,8 %, de la dotation pour la promotion de l'emploi *(+ 128 millions) ou de celle pour les* initiatives locales pour l'emploi (110 millions).

En revanche, en raison de l'amélioration du marché du travail, les aides aux restructurations industrielles seront stabilisées à 477 millions de francs. Les crédits pour les chômeurs créateurs d'entreprise seront ajustés aux besoins (1,63 milliard), ainsi que ceux pour les dispo*sitifs de conversion (673 millions)*.

● **Recherche : effort soutenu pour *la recherche technologique***

Le budget civil de recherche et *développement technologique* (BCRD), augmente de 7,3 % en 1991 (+ 3,3 *milliards* de francs). En outre, le crédit d'impôt recherche est amélioré : le plafond passe de 5 à 40 millions de francs et son assiette est élargie. Un effort particulier est engagé en faveur de la recherche industrielle, qu'il s'agisse des grands *programmes technologiques, comme* le développement de la télévision haute définition, ou de la recherche dans les PMI : les moyens de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) augmentent ainsi de 15 %.

Les grands programmes technologiques sont poursuivis, avec, en particulier, une progression importante de 13,9 % du budget spatial : aux *programmes déjà engagés (Ariane V*, Hermès et Colombus), s'en ajoutent deux nouveaux : ERS2 (satellite d'observation de la Terre) et DTRM (télécommunications entre l'infrastructure orbitale et le sol).

Enfin, l'aide à la recherche publique est aussi renforcée : avec la création de 549 emplois et de 450 allocations de recherche supplémentaire, et un accroissement de *8 % (hors* CEA) des *moyens* des organismes de recherche.

● ***Environnement* : *nouveaux* moyens**

Jugé prioritaire, le *budget du* secrétariat d'Etat à l'environnement – jusqu'à présent faiblement doté – progresse de 43,5 % en moyens de paiement (1,2 milliard de francs) et de 7,4 % en autorisations de programme (663 millions de francs). *Cet effort se traduit notamment par* des créations de postes et par un redéploiement au *profit* du secrétariat à l'environnement de personnels jusqu'ici dispersés entre plusieurs ministères.

Les dotations consacrées à la protection des espaces naturels (parcs nationaux, réserves) s'inscrivent en progression : 30 millions de francs supplémentaires sont consacrés à la *gestion et à la planification des res*sources en eaux. Par ailleurs, 18 millions de francs ont été dégagés dans le budget 1991 pour la mise en place de la future structure chargée de la surveillance de l'environnement.

Le total de la dépense d'Etat en matière d'environnement s'élèvera à 10 milliards de francs en 1991 sous forme directe (4 milliards de crédits budgétaires) et indirecte (redevances *et taxes parafiscales, dépenses fiscales*).

● ***Justice : crédits en hausse de* 12 %**

Présenté comme l'une des priorités de la loi de finances de 1991, le budget *du ministère de la justice* augmente de 12,4 % en autorisa*tions de programme et dépenses* ordinaires. En moyens de paiement *(dépenses ordinaires* et *crédits* de paiement), le budget s'élève à 18 milliards de francs, ce qui correspond à une croissance de 12,7 % (sans compter les crédits de paiement du programme de construction des 13 000 nouvelles places de prison qui s'achève). On prévoit la création de 25 emplois de magistrats de l'ordre judiciaire et de 28 dans les juridictions administratives ; *300 emplois de greffiers, 30 postes* à la protection judiciaire de la jeunesse *et* 827 emplois nouveaux sont prévus à l'administration pénitentiaire (dont 514 affectés aux nouvelles prisons et 313 au renforcement des autres établissements).

Le schéma directeur informatique bénéficie d'une dotation en augmentation de 106 millions de francs ; 107 millions de francs supplémentaires, par rapport à 1990, seront consacrés aux moyens de fonctionnement et à l'entretien immobilier des juridictions et des établissements *pénitentiaires ; 17 millions de* francs seront affectés à des actions *de formation et 44,5 millions de* francs aux indemnités des magistrats.

Les autorisations de paiement *destinées* à la modernisation du parc immobilier, notamment judiciaire, augmentent de 57 % et passent à 500 millions de francs. 78 millions de francs supplémentaires seront affectés à la protection des mineurs. Par ailleurs, en prévision de la réforme de l'aide *légale*, une provision de 75 millions de francs a été débloquée.

Les autres missions de l'Etat

● **Affaires étrangères : effort vers l'Est**

Les crédits du ministère des *affaires étrangères augmentent de* 10,6 %. Cette forte progression s'explique beaucoup par les efforts faits en direction des pays de l'Est : 691 millions soit un quintuplement par rapport au budget 1990.

● **Défense : 9750 suppressions d'emploi**

En augmentation de 3,33 %, le budget de la Défense pour 1991 s'élève au total à 238,45 milliards de francs. L'enveloppe hors pen*sions s'établit à 194,54 milliards de* francs, soit une progression de 2,7 % environ. Les crédits d'équipement (103,15 milliards de francs de moyens de paiement et 116 milliards de francs en autorisation de programme) sont simplement *reconduits* par rapport à *l'année* précédente. Le budget militaire *d'équipement*, dans sa cuvée 1991, se présente en effet comme un budget de transition dans l'attente d'une révision de la loi de programmation militaire qui interviendra *dans le courant de l'année*.

Les dépenses ordinaires sont, pour leur part, en hausse de *4,64 %* à 91,4 milliards de francs. L'accent *a été mis sur les moyens de fonc*tionnement. Un crédit global de 623 millions de francs leur est consacré. Des efforts de meilleure gestion des effectifs sont engagés. Sont prévus : la suppression de 9750 emplois dont 7000 d'appelés, des redéploiements de personnel au profit du service de santé des armées, la création de *1000* postes dans la gendarmerie et l'ouverture de *99 places supplémentaires à* l'Ecole polytechnique.

● **Intérieur : la sécurité au quotidien**

Le projet de budget du ministère de l'intérieur pour 1991 s'élève à 65 milliards de francs (+4,9 %). Hors les crédits réservés pour les élections et les dotations aux collectivités locales (26 milliards), les *39 milliards de crédits affectés au* ministère de l'intérieur progressent d'environ 6,5 %. Ce projet traduit la volonté gouvernementale d'assurer la sécurité au quotidien, en renforçant l'efficacité des services.

La police nationale : au-delà de la consolidation, au niveau de 1990, des crédits du plan pluriannuel *de modernisation de la police* voté fin 1985, les moyens accordés à la police se traduisent en 1991 par l'ouverture de 662,8 millions de francs de crédits nouveaux. Bien que ce plan de modernisation des équipements arrive à échéance *à la fin de 1990, des moyens sup*plémentaires importants (+20 %) sont alloués en 1991. Ils permettent notamment la création de 400 emplois de policiers, dont environ 200 emplois de gardiens de la paix au titre des reconduites à la fron*tière, un renforcement du plan de* formation des personnels et l'augmentation des moyens de fonctionnement (généralisation de la micro-informatique dans les commissariats). L'amélioration de la situation des personnels comprend en particulier la consolidation des mesures catégorielles accordées en *1990*.

La sécurité civile : la création de 41 emplois de pilotes doit permettre de renforcer la lutte contre les *incendies. En outre, 412 emplois* nouveaux sont mis à la disposition *de la sécurité civile par le* Défense nationale (des appelés pourront effectuer leur service au SAMU ou chez les pompiers). Les moyens supplémentaires de fonctionnement et d'intervention prévus pour *1991 (44 millions de francs) seront* notamment affectés au renforcement de la flotte aérienne de lutte contre le feu.

Les autres services du ministère : le renfort des effectifs et la modernisation des autres services sont *réalisés avec la création de 70* emplois au titre du cadre national *des préfectures, de 30 emplois* pour améliorer le fonctionnement des greffes des tribunaux administratifs, et de 40 emplois pour les transmissions. Les autres mesures nouvelles concernent principalement l'informatique et les trans*missions, ainsi que l'amélioration* du régime indemnitaire des personnels du cadre national des préfectures.

● **Culture : toujours les grands travaux**

Le budget 1991 de la Culture bénéficie d'un sérieux coup de pouce. A 12,1 milliards de francs, *il* progresse de 15,2 % par rapport au cru 1990, confirmant une nou*velle fois la priorité affectée à ce* secteur. Cette augmentation doit permettre de consolider la politique de grands travaux et de renforcer les moyens d'intervention en matière culturelle, notamment au bénéfice de la province.

L'enveloppe affecte aux grands travaux permet d'assurer le démarrage du projet de la Bibliothèque de France (2,2 milliards de francs en autorisation de programme et 1,1 milliard de francs en crédits de *paiement), le financement de la* deuxième phase du Grand Louvre et le développement des grandes opérations architecturales et culturelles en région. La sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine *voient également leurs dotations* progresser. L'action en faveur des *musées de province* est également renforcée. La priorité affectée à la réduction des inégalités culturelles se traduit en 1991 par une augmentation des crédits de soutien *alloués aux enseignements artisti*ques (en hausse de 227 millions de francs) comme aux aides à la diffusion du livre ou à la diffusion artistique.

● **Audiovisuel : priorité aux programmes**

Le budget du secteur public de l'audiovisuel, en progression de 5,2 %, s'élève en 1991 à 11,5 milliards de francs. L'effort financier de l'Etat est pour sa part majoré de 148 % par rapport à 1990 en rai*son d'un* doublement des dotations budgétaires (1,02 milliard de francs au total) et de la moins-value de recettes résultant de la baisse de la TVA sur la redevance perçue par les chaînes *(la perte est* évaluée à 247 millions de francs). Cette augmentation vise à renforcer les moyens des organismes de radio et télévisions en matière de programmes. Le montant de la redevance est fixé en 1991 à 566 francs pour les postes couleur et à 364 francs pour les postes noir et *blanc, soit une augmentation de* 2,5 % par rapport à 1990.

● ***Protection sociale* : progression nette**

Les crédits budgétaires au titre de la protection sociale enregistrent une hausse de 5,5 % des fonds consacrés à l'allocation pour *adulte handicapé (AAH) qui attei*gnent 15,5 milliards de francs. Par

Lire la suite page 30

ÉCONOMIE

Le projet de loi de finances pour 1991

Suite de la page 29

ailleurs, 2 800 places supplémentaires sont créés dans les centres d'aide par le travail, soit une progression de 154 millions de francs sur une enveloppe globale de 4 milliards de francs. Les crédits (3,6 milliards) destinés au reclassement des travailleurs handicapés sont en hausse de 9,8 %.

D'autre part, l'aide au logement s'établit à 21,7 milliards de francs. Les crédits alloués au Fonds national d'aide au logement (7,5 milliards) et au Fonds national de l'habitation (14 milliards) doivent notamment permettre d'actualiser le barème des aides et d'élargir les droits à l'allocation de logement.

Le Fonds national de solidarité (« minimum vieillesse ») continue de péricliter (il n'atteint plus « que » 18 milliards de francs) en raison de l'amélioration continue du niveau des retraites.

Les actions de prévention sanitaire voient une progression de 18 % du budget de lutte contre la toxicomanie (711 millions de francs) alors que la lutte contre le sida représente 160 millions de francs dont 20 millions au titre de la prévention.

Pour 1991, les principaux concours de l'État aux régimes de sécurité sociale atteignent plus de 103 millions de francs. L'augmentation n'atteint que 2,2 %.

● **Départements et territoires d'outre-mer : réduction des inégalités**

En progression de 5,5 %, le budget des DOM-TOM s'élève pour 1991 à 2,17 milliards de francs en investissements et crédits de fonctionnement. Les priorités sont la réduction des inégalités (enseignement primaire, assistance médicale gratuite...), la construction de logements sociaux, des crédits d'investissements pour la Nouvelle-Calédonie (+ 8,6 % en autorisations de programmes et + 15,4 % en crédits de paiements).

A la modernisation et au renouveau du service public (informatique, rénovation des locaux...) sont consacrés 12,5 millions de francs.

● **Aménagement du territoire : majoration des primes**

Le budget de l'aménagement du territoire augmente de 24,9 % et atteint 2,1 milliards de francs. Les crédits d'équipement progressent de 27 % en autorisations de programmes (1,8 milliard) et de 4,2 % en crédits de paiements (1,8 milliard). Les dotations aux primes d'aménagement du territoire sont plus que doublées en faveur spécialement des activités créatrices d'emploi.

● ***Agriculture : solidarité et CEE***

Le budget de l'agriculture pour 1991, qui atteindra 38,4 milliards de francs (+ 2,3 %), devrait traduire les grandes priorités du gouvernement en ce domaine : accroître l'effort de solidarité face aux conséquences sociales de la politique agricole commune (PAC); respecter les engagements souscrits par la France vis-à-vis de la CEE; préparer l'avenir en renforçant la structure des exploitations et en formant les hommes. Notons que le budget de l'agriculture ne représente que 27 % du total des dépenses publiques consacrées à ce secteur. L'agriculture recevra de l'Etat au total 143,4 milliards de francs (+ 5,8 %).

En matière de solidarité, le dispositif « agriculture en difficulté » mis en place en 1989 sera complété par un programme européen d'aides aux revenus des agriculteurs (PARA). Les producteurs de viande ovine et bovine recevront ainsi des aides destinées à compenser le préjudice provoqué par le nouvel ajustement des marchés. La subvention versée par l'Etat au Bapsa s'élèvera à 11, 61 milliards de francs.

– 236,4 millions de francs (+ 11,8 %) seront affectés aux instruments communautaire de la politique structurelle :

– 54 millions de francs dans le cadre de l'extensification de la production, principalement pour l'élevage bovin et la vigne;

– 182 millions de francs pour le gel des terres.

Une dotation de 14 millions de francs sera destinée aux actions spécifiques pour la sauvegarde de l'environnement.

Les crédits à la formation agricole seront enfin majorés de 58,4 millions de francs, et 110 emplois seront créés. Les établissements agricoles privés recevront 53,2 millions de francs de subvention (+ 3,8 %).

● **Industrie : priorité à l'innovation**

Avec 17,9 milliards de francs, le budget du ministère de l'industrie sera modestement augmenté de 2,3 % en 1991. Les grandes masses ne changent pas : 7 milliards pour les charbonnages et 6,5 milliards de subvention au Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Les efforts entrepris depuis quelques années seront poursuivis en faveur de la normalisation et la métrologie (crédits en hausse de 7 % à 375 millions de francs), des économies d'énergie (les crédits de l'Agence pour la maîtrise de l'énergie gagnent 3,5 % à 370 millions), de l'aménagement du territoire (dont la dotation passe de 300 à 660 millions) et de la formation (50 millions sont dégagés pour la cinquième école des mines que veut créer le ministre de l'industrie, M. Fauroux, et 50 autres millions serviront à accroître les promotions des écoles existantes).

Pour dégager la marge de manœuvre nécessaire, les crédits aux entreprises en difficultés sont ramenés de 200 à 100 millions, et les crédits aux chantiers navals perdent 20 millions à 935 millions de francs : on aidera moins des bateaux plus gros.

La première priorité du ministère reste l'innovation. Les crédits propres du ministère sur ce chapitre passent de 1,7 à 2,4 milliards de francs auxquels s'ajoutent le 1,7 milliard, comme en 1990, pris sur le budget des PTT et consacré à la filière électronique. Ces sommes sont versées à l'ANVAR (dont la dotation passera de 850 à 980 millions) et aux grands programmes technologiques (Télévision haute définition, composants électroniques, voiture propre, TGV,...) qui bénéficieront au total de 1,05 milliard de francs.

● **Transports : résorption des points noirs**

Les transports terrestres diposent d'un budget de 43 milliards de francs, en progression de 8,2 %, grâce à une majoration de 3 milliards des concours à la SNCF afin de conforter le retour à l'équilibre obtenu en 1989. L'instauration d'un financement des voies navigables par le biais d'une redevance permet un accroissement des dépenses de 30 %. Le budget des routes stagne à un niveau élevé et permet de poursuivre les contrats de plan État-Régions, les programmes Tarentaise et Transmanhe et le désenclavement du Massif central.

La sécurité routière voit progresser son budget de 828 millions (+7,4 %). Ses autorisations de programme seront surtout consacrées à la résorption des « points noirs » et à la poursuite de l'installation du système Sirius destiné à gérer le trafic en Ile-de-France.

Le budget de l'aviation civile augmente de 5,7 % et s'élève à 6 milliards. Il prévoit la création de 180 emplois, la poursuite du plan triennal de formation des pilotes et celle du programme anti-terroriste.

● **Tourisme**

Son budget qui s'élève à 397 millions de francs (+ 3,6 %) comporte une croissance de 6 % des dépenses ordinaires

Evolution des emplois publics

	Effectifs 1990	Effectifs 1991	Evolution en pourcentage et en nombre
I. EDUCATION NATIONALE, ENSEIGNEMENTS SCOLAIRE ET SUPERIEUR	1 027 268	1 040 122	+1,3 % (+12 854)
II. JUSTICE	53 823	55 040	+2,3 % (+1 217)
III. AUTRES BUDGETS			
Affaires étrangères et coopération	11 927	11 925	0 %
Agriculture et forêt	29 537	29 552	0,1 %
Culture et communication	12 296	12 256	- 0,3 %
Economie, finances et budget	179 285	179 210	0 %
Equipement, logement, transports et mer	124 969	124 133	- 0,7 %
Intérieur (hors appelés)	157 678	158 080	0,3 %
Services du premier ministre	2 476	2 582	4,3 %
Solidarité, santé et protection sociale et travail, emploi et formation prof.	24 504	24 442	- 0,3 %
Autres budgets civils	20 598	20 381	- 1,1 %
Défense (hors appelés)	430 619	428 718	- 0,4 %
Budgets annexes	865	860	- 0,6 %
TOTAUX (III)	994 752	992 139	*- 0,3 % (- 2 613)*
TOTAUX (I+II+III)	2 075 843	2 087 301	0,6 % (+11 458)
Emplois non budgétaires des établissements publics de la recherche	53 878	54 343	+ 0,9 % (+ 465)

Concours budgétaires aux entreprises publiques

(en millions de francs)

Entreprises	1990	Projet de loi de finances pour 1991
ÉNERGIE		
CDF	6 988	6 923
TRANSPORTS		
SNCF	20 675	21 298
RATP	3 959	4 312
Sous-total	24 634	25 610
CHARGES DE RETRAITE		
SNCF	12 942	14 208
CANSSM (1)	6 933	6 568
SEITA	486	488
Sous-total	20 361	21 264
DOTATIONS EN CAPITAL	*4 700*	*4 400 (2)*
TOTAL GÉNÉRAL	56 683	58 197
Progression en pourcentage		2,67 %

(1) *Régime de retraite des mineurs de Charbonnages de France.*
(2) *A ce total s'ajoute une somme de l'ordre de 300 millions de francs représentant le produit de la plus-value enregistrée par l'Etat à l'occasion de la vente des titres de Chapelle-Darblay détenus par la Sopari.*

Les syndicats entre la condamnation et la compréhension

Alors que la CGT et Force ouvrière dénoncent un budget « *antisocial* », les autres confédérations syndicales portent un jugement plus modéré sur la loi de finances pour 1991.

Selon la CGT, ce budget « *malfaisant et innacceptable* » va « *favoriser la finance et la fortune sur le dos des salariés* ». Pour sa part, FO dénonce « *une accentuation de la rigueur qui amplifiera le déficit social et les inégalités* » et critique la « *prime à la spéculation* » que constitue l'abaissement du taux de l'impôt sur les bénéfices non distribués. De même, la centrale considère que la réforme de la Fonction publique sera « *largement payée par les fonctionnaires* » sur leurs salaires.

La CFTC s'inquiète « *de ne voir aucune compensation prévue à la baisse du taux des cotisations de prestations familiales* » mais reconnait le bien fondé d'un « *effort pour soutenir les investissements et la croissance* ». La CFE-CGC s'estime en présence d'un « *budget rigoureux mais trop rigide* » et regrette que l'Etat n'ait pas davantage réduit son train de vie. Enfin, la CFDT se félicite des mesures en faveur du RMI, de l'aide au logement et des économies d'énergie mais conteste desallègements fiscaux « *non ciblés, coûteux et peu efficaces pour l'emploi* ».

Cependant, tous les syndicats se retrouvent pour estimer que la prévision d'une hausse des prix de 2,8 % en 1991 parait notoirement sous évaluée et risque de peser sur le bon déroulement des négociations salariales à venir.

Le CNPF n'est « pas du tout rassuré »

M. François Perigot, président du CNPF, n'est « *pas du tout rassuré* » et n'a « *pas du tout l'impression d'avoir été entendu* » par le gouvernement lors de la préparation du budget 1991.

« *Ce qu'a fait le gouvernement dans cette loi de finances, c'est vraiment le minimum qu'il pouvait faire, même avant la crise* », a-t-il déclaré le jeudi 13 septembre sur *Europe-1*. M. Perigot affirme pourtant que « *ce gouvernement, et il faut l'en féliciter, a choisi de miser sur l'économie, sur l'entreprise* ». Du reste, a-t-il ajouté, « *depuis qu'on a laissé* » les entreprises « *un peu respirer, la croissance est repartie, on a créé des emplois et la France a retrouvé une position qui est bien meilleure que celle qu'elle avait avant* ».

Un établissement public chargé de gérer les voies d'eau

Conformément aux décisions du conseil interministériel du 17 janvier dernier, l'Office national de la navigation sera transformé en établissement public industriel et commercial ayant toutes compétences sur l'exploitation, l'entretien, la modernisation et l'extension des voies navigables françaises. Cet établissement devrait être baptisé France-Voies navigables et entrer en fonctionnement le 1er janvier 1991.

Le projet de loi de finances pour 1991 transfère à cet organisme, en contrepartie, toutes les ressources budgétaires correspondantes, auxquelles s'ajoutent – et c'est là l'innovation majeure – une taxe assise sur le mètre cube prélevable ou rejetable dans les cours d'eau ainsi qu'un péage sur les transporteurs de marchandises ou de passagers et les propriétaires de bateaux de plaisance.

Ces nouvelles recettes rapporteront en année pleine 400 millions de francs, dont EDF acquittera 300 millions. Au total, France-Voies navigables disposera, en 1991, d'un budget de 736 millions de francs, en croissance de près de 57 % par rapport au budget en cours, qui s'établissait à 469 millions. En matière de crédits d'investissement, l'enveloppe passera de 273 millions en 1990 à 537 millions de francs en 1991. Ce remembrement des compétences et des moyens financiers dans le domaine fluvial est une véritable révolution voulue par le chef de l'Etat, le premier ministre et le secrétaire d'Etat aux transports, M. Georges Sarre. Il a été mis en forme de loi de façon étonnamment rapide. Il accélérera singulièrement la modernisation des canaux de France en piteux état.

Des travaux sont d'ores et déjà engagés entre Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) et Nogent (Haute-Marne), entre Niffer (Haut-Rhin) et Mulhouse. Le contournement du pont de Mâcon en cours de réalisation par la Compagnie nationale du Rhône, le dragage de la Saône sur 150 kilomètres jusqu'à Saint-Symphorien et la destruction prochaine d'un affleurement de rocher près d'Arles qui limitait à 1 300 tonnes la capacité des cargos fluviaux maritimes préparent à l'évidence la liaison Rhône-Rhin. Mais France-Voies navigables devra se prononcer sur d'autres investissements, comme la liaison Seine-Nord, afin de relier la France aux réseaux à grand gabarit européen.

AL. F.

En hausse de 2,7 % par rapport à 1990

Le projet de budget militaire prévoit des abandons ou des réductions de programmes d'armement

D'un montant de 194,6 milliards de francs, le projet de budget de la défense pour 1991, s'il maintient l'effort financier au profit de l'arsenal nucléaire, fait apparaître une série de choix nouveaux en matière d'armements classiques, à savoir l'abandon du projet Orchidée d'hélicoptère porte-radar au service de l'armée de terre et la réduction des commandes de Mirage 2000 pour l'armée de l'air, ainsi que la limitation à deux du nombre des régiments de lance-roquettes.

Tel qu'il a été approuvé par le conseil des ministres du mercredi 12 septembre, le projet de budget militaire pour l'an prochain s'élève à 194 548 millions de francs (238,5 milliards de francs avec les pensions), soit une augmentation de 2,69 % par rapport aux crédits accordés en 1990 aux armées.

A quelques francs près, le gouvernement a donc maintenu l'enveloppe financière qu'il avait arrêtée à la fin de juillet (*le Monde* des 22 et 23 juillet), avant la crise dans le Golfe.

Cette somme se répartit entre deux catégories de dépenses : le fonctionnement des armées (les soldes et charges sociales, les crédits d'entretien et d'entraînement) à hauteur de 91,4 milliards de francs, et l'équipement des armées (les études, le développement et la fabrication des matériels nucléaires et classiques) pour 103 148 millions de francs. L'ensemble de ces évaluations pour 1991 est exprimé en crédits de paiement.

Près de dix mille emplois supprimés

En hausse de 4,64 % par rapport à 1990, les dépenses de fonctionnement consacrent environ 2 137 milliards de francs à l'amélioration de la condition militaire. Le plan de revalorisation décrété l'an dernier représente, à lui seul, un engagement financier de 866 millions de francs. A quoi il faut ajouter l'augmentation de l'indemnité pour charges militaires (330 millions de francs) attribuée aux cadres, la hausse du montant du prêt des appelés (300 millions de francs) avec la création d'une allocation spéciale de 300 francs délivrée à chacun à la fin de son service, l'application aux militaires du protocole Durafour dans la fonction publique, et des mesures pour les personnels civils (80 millions de francs).

Cette revalorisation de la condition militaire s'accompagne d'une déflation des effectifs, surtout sensible dans l'armée de terre. Au total, le ministère de la défense devra, en 1991, se séparer de 7 000 postes d'appelés du contingent, 1 500 emplois civils et 1 250 postes de cadres d'active et engagés.

Seule la gendarmerie sera autorisée à recruter (1 000 emplois, dont 250 gendarmes auxiliaires), ainsi que la Direction générale de la sécurité extérieure (200 postes).

Des choix en matière d'équipements classiques

Le ralentissement des crédits de la défense pour 1991 se marque davantage dans le domaine de l'équipement. Alors que la programmation militaire 1990-1993 prévoyait d'allouer l'an prochain 109,2 milliards de francs à la défense, l'enveloppe retenue par le gouvernement pour l'équipement des armées s'élève à 103 148 millions de francs, soit une hausse de 1,03 % par rapport au même budget de 1990. L'amputation envisagée au début de cet été a donc été maintenue après la crise du Golfe.

Dans le domaine nucléaire, les grands programmes demeurent, comme la rénovation du sous-marin stratégique *le Foudroyant*, la continuation du programme du nouveau sous-marin lance-missiles *le Triomphant* ou celle des missiles nucléaires préstratégiques Hadès, qui entreront en service en 1992 dans l'armée de terre. De même, les projets spatiaux (satellite Hélios d'observation et satellite Syracuse de communications) devraient recevoir des crédits en hausse de 2,4 % environ.

En revanche, certains programmes d'armement classique sont ou supprimés ou réduits. Supprimé, comme attendu (*le Monde* du 9 août), le projet Orchidée d'un hélicoptère Super-Puma qui embarque un radar de surveillance du champ de bataille : vingt « machines » de ce type auraient dû être commandées par l'armée de terre à hauteur, au total, de 7,4 milliards de francs . Réduits, les achats d'avions Mirage 2000 de défense aérienne (vingt-quatre appareils, sans compter huit Mirage 2000 N aptes à l'emport du missile nucléaire préstratégique ASMP), et limitées les commandes de lance-roquettes multiples LRM (de quoi équiper deux régiments d'artillerie, au lieu de trois, puisque l'armée française n'aura plus que deux corps d'armée).

Des achats à l'étranger

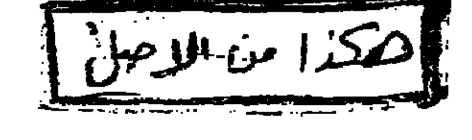
Pour le reste des grands programmes d'armement classique, on ne devrait pas enregistrer de changement notable. Le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*, l'avion de combat Rafale, le char de bataille AMX-Leclerc, les patrouilleurs maritimes Atlantique-2, la frégate anti-aérienne *Jean-Bart*, les quatre avions-radars AWACS ou les sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération (comme *l'Améthyste*) continueront de bénéficier des crédits prévus.

Dans un message adressé aux armées, le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, avertit : « *La France ne pourra plus à l'avenir fabriquer 96 % de ses armes. Elle devra de plus en plus soit développer des coopérations, soit se résoudre à des « achats sur étagères », à l'étranger* ».

Ainsi, dès 1991, on en aura un avant-goût, avec notamment l'acquisition de deux nouveaux avions-cargos lourds C-130 Hercules aux Etats-Unis et celle de six avions-cargos légers CASA-Nurtanio 235 construits par l'Espagne et l'Indonésie.

Cet avertissement de M. Chevènement pourrait avoir un autre sens, avec l'abandon par la France de son système national Orchidée de surveillance du champ de bataille. On peut, en effet, imaginer une solution extérieure de remplacement, qui serait un abonnement – comme c'est déjà le cas auprès des instances alliées de détection aérienne à longue distance en Europe – des Français au système équivalent JSTAR mis au point par les Etats-Unis. A l'origine, Orchidée devait être rendu interopérable (capable de travailler ensemble) avec JSTAR.

JACQUES ISNARD



AFFAIRES

Les banques centrales dans la construction européenne

IV. - La Banque de France entre crise et défis

« LA Banque se fera construire un palais proportionné à la grandeur de son établissement et à la magnificence de la ville de Paris », stipulent les statuts de la Banque de France du 16 janvier 1808. Près de deux cents ans après, un gouverneur nouvellement nommé à qui l'on proposait de rajouter quelques tableaux sur les murs de l'hôtel de la Vrillière émit la remarque que la décoration était déjà « très finie ».

« Très finie », l'expression s'applique bien à la Banque de France. L'institut d'émission compte aujourd'hui 17 000 employés, 222 comptoirs – les succursales,– et pas moins de 16 types d'activités différentes, les métiers.

Ceux-ci vont de la conception de la politique monétaire à la fabrication de billets, en passant par l'élaboration de statistiques et d'études, l'animation du réseau, ou la surveillance du système bancaire. Parmi les banques centrales européennes, l'institut de la rue de la Vrillière est l'un de ceux dont le champ d'action est le plus vaste. Mais dont le cœur des activités est de plus en plus concentré.

L'action centrale de la Banque – c'est-à-dire la mise en œuvre de la politique monétaire – a beaucoup changé au cours des dernières années. Elle a évolué dans le sens d'une plus grande centralisation au gré de la transformation des instruments de régulation du crédit. Avec l'abandon de la pratique de l'escompte, de l'encadrement du crédit, et la place grandissante accordée au maniement des taux d'intérêt, l'activité première de la Banque est devenue de plus en plus concentrée aux mains de quelques services parisiens.

Cette évolution n'a pas encore touché à sa fin. L'existence de certains instruments de la politique monétaire, comme les réserves obligatoires auxquelles les banques sont astreintes et qui constituent l'un des fonds de commerce de la Banque, est menacée à plus ou moins longue échéance. En dépit de cette sophistication de la politique monétaire, qui fait davantage appel à l'informatique qu'aux guichets, le réseau de la Banque de France (les comptoirs) n'a pas été remis en cause. Il doit simplement être « allégé » de 10 % environ au cours du plan d'entreprise 1989-1993. Officiellement, la Banque considère que les comptoirs jouent un rôle utile à travers les services financiers qu'ils offrent aux entreprises et même aux particuliers, et la connaissance du tissu industriel qu'ils procurent.

Si l'Eurofed est créé, le « cœur » de la Banque quittera forcément Paris. L'élaboration de la politique monétaire, la gestion des réserves internationales, le service des changes seront transférés au « centre » c'est-à-dire au système européen de banques centrales, ou disparaîtront de fait. D'autres, comme les études, les statistiques, le suivi de la politique monétaire, la centrale des bilans, ou le traitement du surendettement resteront à Paris. « La politique monétaire unique n'empêche pas le travail des banques centrales nationales. Même si c'est la même chose d'émettre des francs ou des marks, la Banque de France continuera à gérer les francs », explique l'un des responsables du gouvernement de la Banque. « La liquidité n'est jamais exactement la même sur les différentes places financières internationales, de même que le prix de l'essence à la pompe n'est pas le même à Royan qu'à Lyon », ajoute-t-il. L'institut d'émission français deviendrait donc une banque régionale, comme le sont les 12 organismes du système de réserve fédérale américain ou mieux encore, selon les responsables de la rue de la Vrillière, les 11 instituts fédérés allemands (bientôt 16 avec ceux de RDA).

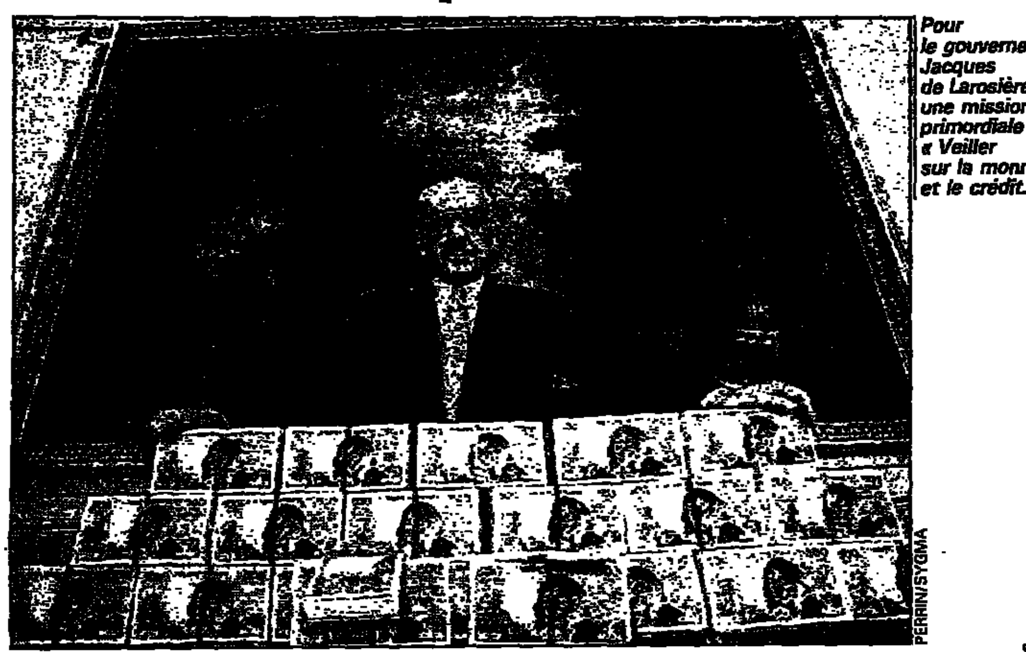
Ce qui reste en suspens, ce sont les activités « périphériques » qui posent le problème général de la définition des missions de la banque. Victime d'une grève de son personnel particulièrement longue et dure, qui alla jusqu'à la séquestration de l'un des sous-gouverneurs, la Banque de France a commencé, en 1987, à réfléchir sérieusement à son avenir *(lire ci-contre)*. Le plan d'entreprise 1989-1993 esquisse plusieurs projets, mais laisse d'importantes questions sans réponse. En regardant à long terme, le réseau doit-il continuer d'exister? Les responsables de la Banque remarquent que la Bundesbank possèdent également un vaste réseau. « *C'est justement l'une des faiblesses de l'institut allemand* », rétorque un cadre. Selon lui, l'avenir est mal préparé, et le plan d'entreprise n'est qu'un « *coup d'épée dans l'eau* ». Une réflexion paraît s'imposer également sur la supervision du système bancaire, la gestion de la centrale du bilan des entreprises, ou les services d'études, qui seront forcément affectés même positivement par la création d'une unité centrale européenne.

Indépendamment de la « *magnificence de la ville de Paris* », la « *grandeur de l'établissement* » Banque de France à l'horizon d'une dizaine d'années, une fois l'union monétaire européenne mise en place, est encore difficile à apprécier. Elle dépendra sans doute du fruit des réflexions menées sur les missions de la Banque. Une chose est sûre. Après le déménagement du ministère de l'économie et des finances, ceux possibles d'un certain nombre de banques dans une vaste « cité financière » à l'autre bout de Paris, la Banque de France restera, au moins dans son symbole, la grande institution financière au centre de la capitale.

FRANÇOISE LAZARE

Des gouverneurs à l'indépendance tatillonne

Les différents « patrons » de l'institut d'émission se sont fait une spécialité des déclarations musclées et soignent leur image de gardien de l'orthodoxie monétaire



Pour le gouverneur Jacques de Larosière, une mission primordiale : « Veiller sur la monnaie et le crédit. »

« *IL y a une caractéristique peu connue à la Banque de France que les autres Banques centrales ne connaissent pas : le gouverneur prête serment de faire son devoir en âme et conscience... S'il est un homme d'honneur et qu'il se trouve privé des moyens de faire son devoir, il doit partir.* » Cette profession de foi, inhabituelle, fut rendue publique le 6 décembre 1985 par M. Michel Camdessus, gouverneur à l'époque, en réponse à une question d'un journaliste sur le projet, nourri par l'opposition de l'époque à l'initiative de Charles Pasqua de rendre « *indépendante* » la Banque de France

M. Camdessus avait ajouté qu'à son avis aucune banque centrale n'est absolument indépendante ni dépendante. Néanmoins, estimait-il, « *je trouve que la loi, relativement récente* (3 janvier 1973), *qui fixe le statut de la Banque de France me donne une indépendance suffisante. A l'étranger, on dit qu'il n'est pas stipulé clairement que la Banque de France doit défendre la monnaie et que le gouverneur a un statut précaire* (il est révocable *ad nutum*). *Si les pouvoirs publics veulent dire clairement que la Banque doit défendre la monnaie, comme il est stipulé pour la Bandesbank, j'en serai ravi. Quand un mandat est fixé par avance, pourquoi pas* »?

En quelques phrases, M. Camdessus avait résumé et, pour lui, tranché le vieux débat sur l'indépendance de la Banque de France vis-à-vis du gouvernement. Selon les textes (loi nº 737 du 3 janvier 1973), cette institution « *reçoit la mission générale de veiller sur la monnaie et le crédit, dans le cadre de la politique économique et financière de la nation* ». En outre, elle est « *habilitée à donner des avis sur toute question relative à la monnaie. Elle contribue à la préparation et participe à la mise en œuvre de la politique monétaire arrêtée par le gouvernement* ».

En théorie, ces textes, contrairement à ceux qui étaient en vigueur avant la seconde guerre mondiale, placent la Banque de France dans la dépendance de l'Etat, son seul propriétaire à l'heure actuelle. Sans doute reçoit-elle de lui une mission primordiale : « *Veiller sur la monnaie et le crédit* », mais elle participe à la mise en œuvre de « *la politique monétaire arrêtée par le gouvernement* », ce qui veut dire, juridiquement, qu'en cas de conflit sur cette politique elle doit s'incliner. Au reste, son gouverneur, nommé par décret, sans indication de durée de mandat, est révocable à tout moment, bien qu'une pratique se soit développée depuis une dizaine d'années pour, dans les faits, assigner à ce mandat une durée de cinq ans. En nommant gouverneur M. de la Genière, en novembre 1979, M. Raymond Barre lui avait adressé une lettre de mission confidentielle faisant état d'un tel mandat de cinq ans nécessaire au bon exercice de cette mission. Mais le décret de nomination n'y faisait pas référence.

Dans la pratique courante, les rapports entre la Banque de France et le gouvernement s'établissent dans un climat de considération réciproque : collaboration loyale de la part de la première et respect prudent de la part du second. Ce respect est certes plus accentué quand la situation financière du pays est mauvaise et que l'institut d'émission en vient à jouer les Cassandre et ... le bailleur de fonds. Le 29 février 1952 il avait adressé une admonestation solennelle à M. Edgar Faure, président du Conseil, pour l'inciter à mettre de l'ordre dans les comptes de l'Etat, en même temps qu'étaient avancés au Trésor 25 milliards de francs de l'époque. A cette occasion, le gouverneur de la Banque de France, M. Wilfrid Baumgartner, avait prononcé cette phrase demeurée célèbre : « *La France vit au-dessus de ses moyens.* » Ses mises en garde entraînèrent la chute du gouvernement. Celles de ses successeurs, si elle n'eurent pas le même effet, à cause du changement de régime politique, furent souvent assez « musclées » ou tout au moins d'une grande fermeté. Ainsi, M. Bernard Clappier, homme discret, n'en prévint pas moins le gouvernement de M. Jacques Chirac, en mars 1976, que le chiffre de 4 milliards de dollars constituait l'extrême limite des pertes de réserves que la Banque de France était disposée à consentir pour maintenir le franc dans le serpent européen, serpent dont il était pourtant le partisan convaincu et l'un des pères fondateurs. Conséquence : le 14 mars 1976, le franc sortit du serpent.

Son successeur, M. Renaud de la Genière, ne cessa de prêcher la rigueur qui « *frappe les entreprises et doit s'appliquer également aux finances publiques* ». Tout en restant rigoureusement loyal au ministre des finances de la nouvelle majorité de gauche, M. Jacques Delors, qu'il soutint efficacement dans son difficile combat pour la défense du franc, M. de la Genière s'opposera énergiquement à toute baisse des taux d'intérêt qu'il aurait jugée peu compatible avec la santé de l'économie française. Pour lui, la baisse devait se modeler sur celle des rythmes de croissance des liquidités et sur la désinflation.

FRANCOIS RENARD

Lire la suite page 34

La modernisation à découvert

Le climat s'est amélioré depuis la grève de 1987. Mais la modernisation est délicate à mettre en œuvre.

MÊME les plus vénérables institutions ont leurs crises. Le grave conflit de a fin 1987 avait donné de la Banque de France l'image d'une entreprise bloquée, au personnel mal dans sa peau malgré les avantages d'un statut que beaucoup lui envient. Le « *plan d'entreprise* », vaste opération de modernisation et de motivation des 17 000 salariés, lancée à la suite de ces remous, n'a pas fait l'unanimité parmi les syndicats. En revanche, il a indiscutablement permis de clarifier les débats. La direction de la banque ne s'en cache pas : il s'agit désormais d'« *adapter les règles du jeu social* ». Dans la concertation, certes, mais sans perdre de temps.

Cette modernisation a affronté un premier test en début d'année lorsque la fermeture de vingt-deux comptoirs locaux, sur un total de deux cent trente-trois, a été entamée. Test apparemment réussi : les agents statutaires des onze premiers comptoirs ont été reclassés en priorité sans trop de difficultés. Les soixante-dix salariés non statutaires (des gardiens-veilleurs, essentiellement) ont bénéficié d'un plan social jugé « *correct* » par les représentants du personnel (trente ont été reclassés, vingt-deux mis en retraite et pré-retraite et quatorze ont été licenciés). Mi-1991 dix autres succursales seront fermées à leur tour.

Parallèlement, la Banque de France a poursuivi la réorganisation de la fabrication de billets et confié au cabinet Raymond Poulain un audit qui vise à mieux répertorier les fonctions des cadres et à classer les emplois. Plus généralement, on réfléchit depuis quelque temps rue de la Vrillière à une éventuelle modification des modes de recrutement. En effet, le recours exclusif à des concours, outre qu'il apparaît comme facteur de monolithisme, cadre mal avec la multiplicité des métiers que recouvrent les activités de la banque. Enfin, un système d'intéressement des salariés est en préparation.

En dépit de réticences « *le projet d'entreprise nous a été imposé* », assure M. Patrick Macaire, secrétaire national du Syndicat national autonome (40 % des voix) de la Banque de France, car les « *cent vingt nouveaux projets* » de modernisation sont sur les rails. Or un facteur exogène risque de ralentir la cadence. Confiée à la Banque de France, la gestion des dossiers des ménages surendettés ne facilite guère la gestion du personnel et réveille le mécontentement des syndicats.

Cinq cents intérimaires

« *La Banque ne parvient pas à faire face à ce surcroît de travail, mais la direction n'a accepté que de maintenir les effectifs en 1991 alors que ceux-ci diminuaient de 1,5 % chaque année. Les heures supplémentaires lui ont coûté 28 millions de francs en 1989 et vont encore augmenter cette année* », déplore M. Macaire. Selon lui, le traitement des cas de surendettement, donne des résultats peu probants.

Au gouvernement de la banque, on ne nie pas les difficultés liées à la profusion des affaires de surendettement mais on récuse ce pessimisme. Au 31 août, 64 308 dossiers ont été ouverts : 46 107 ont fait l'objet d'un premier examen de recevabilité devant la commission et 10 989 ont été traités. Parmi ces derniers, 3 888 ont abouti à la signature d'un accord et 7 101 se sont soldés par un désaccord. « *Ces affaires sont complexes et mettent en cause plusieurs établissements. La procédure amiable est, de ce fait, longue et les dossiers ne peuvent se régler du jour au lendemain* », soulignent les dirigeants de la Banque qui insistent sur les efforts qui ont été consentis.

Actuellement, mille personnes sont « *sur le pont* ». Soixante-quinze cadres nouvellement embauchés ont été dépêchés dans des comptoirs locaux pour suivre les dossiers, quatre-vingt-dix agents des services centraux ont été affectés en « *intérim de longue durée* » pour la même tâche et les postes de secrétaire-comptable ont été accrus de quatre-vingt-onze unités. La banque a dû également parer au plus pressé en faisant appel à des intérimaires. Leur nombre devrait atteindre cinq cents mais la direction s'est engagée auprès des syndicats à ne plus utiliser de personnel « *précaire* » au-delà du 1er janvier prochain, ce qui risque d'ailleurs de la placer en position délicate dans quelques mois. Par ailleurs, des stagiaires étudiants, rémunérés au SMIC, sont mis à contribution. Cette mobilisation générale risque, reconnaît-on implicitement à la direction, de « *perturber* » le bon déroulement du plan d'entreprise...

JEAN-MICHEL NORMAND

Du pain sur la planche (à billets)

Papetier, peintre, imprimeur, gardien, pompier, cadre commercial... on trouve aussi ces professions à la Banque de France. Car émettre la monnaie n'est pas seulement une fonction théorique. Les billets doivent être fabriqués, et s'ils peuvent être vendus, tant mieux. La Banque de France, c'est aussi trois établissements consacrés à la fabrication des billets, qui emploient plus de deux mille salariés et exportent une partie de leur production. Donc une moyenne entreprise industrielle de taille déjà importante. A deux différences près : les ouvriers y sont pratiquement des fonctionnaires, d'une part, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'il est question de productivité et de modernisation. La Banque de France est toujours là, d'autre part, pour consolider le bilan en fin d'année.

Le directeur commercial de la fabrication des billets, il y a deux ans encore, travaillait chez Renault Véhicules Industriels. Il vend aujourd'hui le savoir-faire et la production de la Banque de France. Si, à l'échelle de l'institut d'émission, 5 % des cadres seulement font l'objet d'un recrutement extérieur, c'est-à-dire hors concours, ici, c'est le cas pour 50 % d'entre eux.

Le marché mondial du billet de banque est vaste. Mais la Banque de France subit la concurrence féroce de la société britannique De la Rue, qui détient 70 % du marché « libre » du billet, c'est-à-dire celui des pays qui sous-traitent leur émission de monnaie fiduciaire. Deuxième obstacle, la Banque ne peut ou ne veut s'implanter partout. Certains pays d'Amérique latine à inflation galopante paraissent particulièrement prometteurs à première vue. « *Mais ils achètent les billets au kilo, plutôt qu'en fonction de leur créativité* », estime un cadre de la fabrication des billets. Or la Banque de France est plutôt armée pour une production haut de gamme, en quantité relativement restreinte. Par ailleurs, certains Etats font de la fabrication de leurs billets une activité stratégique qu'ils se gardent bien de rendre accessible aux étrangers. Encore que dans ce domaine, les situations évoluent vite. La Banque de France négocie actuellement avec le Vietnam, et la Hongrie s'apprête à adhérer à l'organisation internationale des fabricants de billets (Bank-Note Printers Conference). Sur les marchés étrangers ainsi ciblés, la Banque de France maîtrise la création et la commercialisation, mais sous-traite actuellement l'impression des billets auprès de la firme Oberthur. Car la France absorbe entièrement sa capacité de production annuelle de 700 millions de billets, qu'elle espère monter à 1,4 milliard dans quelques années.

En attendant « Saint-Exupéry »

La banque doit constamment renouveler le stock de billets existants, et préparer de nouvelles gammes. Les billets de 100 et 200 F s'usent relativement peu, car ils passent le plus souvent directement du distributeur à la caisse du commerçant, puis aux banques, et reviennent à l'institut central tous les quatre mois environ.

« *Nous avons une circulation de bonne qualité des billets de 100 F et 200 F, aussi une bonne circulation des 500 F – mais parce que les 500 F passent une partie de leur temps sous les matelas ou dans les lessiveuses – et une circulation mauvaise des billets de 50 F et 20 F, car ils ne reviennent à la Banque de France que lorsque vraiment ils sont à bout de souffle et que ce sont pratiquement des chiffons que le public refuse* », constate M. Destresse, directeur général de la fabrication des billets. La Banque de France ne va pas jusqu'à s'offrir le luxe de ne remettre en circulation que des coupures neuves, comme le fait la Banque du Japon.

D'ici à 1996, la gamme des billets français doit être entièrement renouvelée. On commencera l'an prochain par celui de 50 F, le « Saint-Exupéry ». L'usine de la Banque de France à Chamalières tournera donc au moins encore quelques années « *à pleine capacité* ». Les syndicalistes de la Banque considèrent pour leur part que l'entreprise « *n'est pas à même de répondre à la demande* ».

Et la monnaie unique européenne? La Banque de France ne s'en inquiète pas. Que ce soient des francs, des écus, ou toute autre monnaie, on aura toujours besoin de billets en Europe. Et les machines sont là pour servir...

F. L

Nous publions cette enquête dans le cadre de notre série « les banques centrales dans la construction européenne » (voir *le Monde* des 11 septembre – Banque d'Italie –, 12 septembre – Banque des Pays-Bas –, 13 septembre Banque d'Angleterre). *Demain dans le cahier Economie du quotidien : la Bundesbank.*

Jean-Claude Meyer et le grand retour de Rothschild et Cie en Europe

Derrière la plus grosse OPA lancée cette année, celle de Philip Morris sur Jacobs Suchard, on retrouve le nom d'une grande maison fort discrète et celui d'un associé-gérant encore plus discret

FINIES les OPA? Pas si sûr. Une grande opération de ce type (bien qu'amicale) s'est conclue cette semaine dans l'indifférence presque générale des financiers, trop occupés à suivre les errements boursiers. Philip Morris, numéro un mondial des biens de grande consommation, vient en effet de boucler son OPA sur la multinationale suisse de l'agroalimentaire Jacobs Suchard. Une acquisition de près de 4 milliards de dollars, menée fort discrètement mais sans heurt par Rothschild et Cie, la banque d'affaires de David de Rothschild.

Si, dans la salle du conseil de ce qui est devenu la deuxième banque d'affaires de Paris (derrière l'éternel concurrent Lazard Frères et Cie), on se plaît encore à montrer au visiteur, entre de beaux portraits des fondateurs, quelques lettres manuscrites de clients prestigieux comme Victor Hugo ou Marcel Proust, la société de David de Rothschild est désormais bien installée sur les marchés du futur. Certes, de la maison de la rue Laffitte, il ne reste que quelques gravures au mur des bureaux modernes d'aujourd'hui et la nationalisation de 1982 semble une blessure jamais vraiment cicatrisée, mais la centaine de personnes qui s'activent rue Rabelais ne perdent pas leur temps. Toujours expert en gestion de fortune, Rothschild et Cie est maintenant une des grandes européennes dans le domaine des fusions-acquisitions. En 1990, elle aura réalisé pour environ 7 milliards de dollars de transactions, dont, bien sûr, la belle opération Philip Morris-Jacobs Suchard.

Derrière ce mariage d'argent, comme toujours dans ces cas-là, on trouve un marieur bien dans la lignée des grands banquiers d'affaires traditionnels : Jean-Claude Meyer, cinquante-cinq ans, qui a également cette année conseillé le groupe Pinault pour la vente de Chapelle-Darblay à Kymmene.

L'homme n'a rien d'un *golden boy* excité. Parlant de lui comme à contrecœur, on sent dans ses propos la longue habitude des affaires discrètes menées en petit comité entre gens de bonne compagnie. Ce «sciences-po» licencié en droit (et en lettres) a commencé sa carrière avec Jérôme Monod à la DATAR, lorsque, au début des années 70 il fallait attirer les capitaux étrangers en France. En 1976, il entra chez Lazard Frères, où il fut en charge des affaires internationales aussi bien en Europe qu'en URSS, aux Etats-Unis et au Brésil. Nommé gérant en 1986, il devait quitter cette maison au début de l'année 1989 pour rejoindre David de Rothschild. *«J'aime les petits commandos»*, explique-t-il comme pour justifier le choix qu'il a fait d'entrer dans une banque où il se retrouve parmi cinq associés-gérants seulement (dont David de Rothschild lui-même et Jean-Charles Naouri) et où l'esprit d'équipe semble souffler.

Des sœurs européennes

Connaissant depuis plusieurs années les dirigeants de General Foods-Kraft (rappelons que Philip Morris a acheté ces deux géants de l'agroalimentaire en 1985 et 1988), il les a mis en contact avec ceux de Jacobs Suchard, à la recherche d'une alliance. Les discussions progressant rapidement, le 22 juin dernier les deux parties annonçaient qu'elles optaient pour une opération d'acquisition.

Restaient à mettre en œuvre les «détails» de l'OPA amicale. Jean-Claude Meyer souligne que l'affaire fut menée, chez Rothschild, par une toute petite équipe : trois personnes à Paris (dont Jacques Jetten, autre associé-gérant) et autant chez Rothschild Bank AG à Zurich. Si sa maison a été choisie pour mener à bien cette opération c'est en partie, selon lui, parce qu'elle est solidement implantée sur les principales places financières d'Europe et, en premier lieu, en Suisse, puisque le groupe Jacobs Suchard est zurichois.

Ce succès – intervenant après le LBO sur Sicli, la vente de Techpac, l'achat par Poliet de BBB Industries ou celui de Pathé par les Chargeurs – fait de Rothschild et Cie, à nouveau, un des principaux noms qui comptent dans la finance française. Epaulée par N.M. Rothschild à Londres et son puissant réseau (voir « Le Monde affaires » du 1er juin 1990), la maison de la rue Rabelais peut désormais s'appuyer sur des sœurs européennes uniques sur leur marché en Espagne ou au Portugal (banques dont Jean-Claude Meyer est administrateur), comme en Italie, où seule la Mediobanca joue vraiment le même rôle.

Jean-Claude Meyer ne se laisse cependant pas griser par son succès, on s'en doute. Il observe froidement que le marché américain des fusions-acquisitions a chuté considérablement *(225 opérations de plus de 100 millions* de dollars cette année contre 375 l'an dernier) et que si le marché européen semble atteindre une taille importante (350 milliards de dollars depuis 1985), il s'agit de transactions de plus en plus modestes.

A preuve : depuis le début de l'année, les fusions-acquisitions impliquant des européens ont totalisé 86 milliards de dollars contre 107 milliards de dollars pour les huit premiers mois de 1989. Sachant que la concurrence entre banques est de plus en plus vive pour diriger ce genre d'opérations, Rothschild et Cie va devoir faire preuve de beaucoup d'imagination et se servir au mieux de son réseau. Deux tendances optimistes redonnent cependant le sourire à Jean-Claude Meyer : à court terme, les turbulences boursières rendent bon marché un grand nombre d'entreprises cotées et, à moyen terme, les investisseurs japonais semblent s'intéresser de plus en plus aux firmes du Vieux Continent (l'achat d'ICL par Futjitsu et les prises de participation dans Hugo Boss et Laura Ashley en témoignent). La maison de la rue Rabelais ne saurait rester longtemps à l'écart de telles opportunités...

DIDIER POURQUERY

La nouvelle jeunesse de Daniel Hechter

A l'exception d'une petite culotte hyperréaliste signée Kacere qui sèche sur un mur, tout est plutôt sage au rez-de-chaussée du 31, rue Tronchet, l'une des deux nouvelles boutiques parisiennes de Daniel Hechter. La surprise n'en est que plus grande lorsqu'on arrive à l'étage. Un savant désordre règne *dans cette espèce de loft où pourrait* vivre quelque artiste de renom (Hechter lui-même ?). Des malles de voyage et des tiroirs entrouverts apparaissent vestes, chemises et cravates. Le visiteur peut s'enfoncer dans un canapé en feuilletant le *Beatles Book*, *De guerre lasse*, de Françoise Sagan, ou regarder la télévision. Les clients « sympas » sont même invités à s'asseoir au bar pour prendre un verre. Et partout on baigne dans Prévert, avec des recueils de poèmes « négligemment » jetés, au décrochez-moi-ça, parmi les piles de vêtements, ou encadrés sur les murs des cabines d'essayage. Les boutiques des rues Tronchet et François-Ier (au coin de la rue Quentin-Bauchard), toutes deux inaugurées pendant l'été, sont les deux vitrines d'un nouveau monde merveilleux : celui de Daniel Hechter 90..

A cinquante-deux ans, Daniel Hechter semble bien avoir décidé de refaire le monde, en commençant par le sien, qui en avait quelque besoin. La réussite globale du groupe (avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard de francs, dont 70 % *à l'exportation) et ses succès* spectaculaires dans des secteurs aussi divers que les parfums (Caractère, sorti il y a un an, arrive en tête des ventes en France, à égalité avec Eau sauvage) et les stylos (numéro deux après Waterman) dissimulaient mal un certain engourdissement.

Fort de cent licences à travers le monde et de soixante boutiques (vingt-cinq en France dont huit à Paris), Hechter commençait à souffrir d'une sérieuse crise d'identité. *« Dans nos huit boutiques de Paris,* reconnaît-il, *nous en étions arrivés à afficher huit styles différents. La franchise associative a ses limites.* » Réaction radicale : toutes les boutiques de Paris, à l'exception d'une, sont rachetées. Le couturier s'est donné deux ans pour les faire ressembler à ses deux nouveaux « lieux » de la rive droite.

Kareen Hechter, vingt-six ans, entrée dans le groupe il y a sept ans pour diriger successivement les accessoires féminins, la décoration, la lingerie, est, avec son père, le principal artisan de cette opération rajeunissement. *« Notre nouvelle ligne ? Pure et dure. Nous ne laissons plus rien passer qui puisse nuire au nom de Daniel Hechter. »* La remarque concerne les boutiques sous franchise, mais aussi la maison elle-même, coupable, selon la directrice de la communication, d'un certain manque de positionnement. Dans le stylo comme le vêtement, la firme oscillait sans cesse, ces dernières années, entre luxe et grande diffusion. *« Notre produit est désormais parfaitement calé. Nous ne serons jamais ni une grande surface ni Christian Dior. Notre place est entre les deux... plus près de Dior, bien sûr. »*

«Mes concurrents : Sony et le Club Med»

Pour imposer cette nouvelle ligne, la *société s'est dotée de* jeunes cadres telles Kareen Hechter, mais aussi Tamara Aydan, vingt et un ans, responsable de la boutique Tronchet ainsi que de la formation des nouveaux directeurs de boutiques.

Un des nouveaux grands projets de la maison au moins a des airs d'épopée. Le lundi 28 mai, Hechter était à Varsovie pour présenter sa collection à l'Hôtel International Victoria. Une première boutique ouvre en janvier à Varsovie. D'ici l'automne ou l'hiver prochain, une autre boutique devrait ouvrir à Berlin-Est. D'autres sont annoncées par la société à Sofia, Budapest et Moscou. *« L'essentiel est d'être là les premiers. Nous gagnerons de l'argent, mais dans dix ans. »*

Ce second souffle est attribué par l'entourage du créateur au fait qu'il a renoncé (*« Enfin ! »*, commentent ses proches) au football. En janvier dernier, il abandonnait la direction du Racing Club de Strasbourg pour cause de mésentente avec certains partenaires locaux. Dernier épisode dans une longue histoire d'amour déçue avec le foot. Il y a une dizaine d'années, acclamé à la tête du Paris-Saint-Germain, il s'était vu piégé dans une affaire de « caisse noire » et contraint d'assumer le rôle de bouc émissaire.

De nouveau, tout semble sourire à Daniel Hechter. Jusqu'à la mode : avec le retour des sixties et des seventies. Hechter, qui inventa le prêt-à-porter au début des années 60, se sent particulièrement dans son élément. Après les années 80, véritable décennie purgatoire pour les stylistes de sa génération, qui assistaient, impuissants, au triomphe des jeunes créateurs, il aborde ces « seventies bis » avec vingt ans d'avance – littéralement – sur ceux-ci. Mieux que quiconque, il en connaît les subtilités et aussi les écueils. *« Nous sommes passés de la société de consommation à une société de service. Un vendeur ne peut plus faire acheter à une cliente trois robes qu'elle ne mettra jamais, en lui expliquant que c'est la mode. Il doit la conseiller. Il y a vingt-cinq ans, une jeune femme consacrait 80 % de son budget à se garde-robe et à sa beauté. Aujourd'hui, à la place, elle achète des meubles, un magnétoscope, un billet pour les Antilles. Mes concurrents directs ne sont ni Montana, ni Mugler, ni Gaultier, mais plutôt Sony et le Club Med. »*

D'où la dernière idée-clé de Hechter 90 : offrir à ses clients non plus des vêtements, du linge de maison et des stylos, mais un environnement complet. *« J'étudie actuellement une ligne de « prêt-à-travailler » : des bureaux entièrement personnalisés, depuis les plafonds et la moquette jusqu'aux stylos et aux gommes. Seulement 2 ou 3 % d'entre nous travaillent dans des conditions agréables et qu'ils ont choisies. Les autres vivent dans ce qu'ils trouvent. Je crois que c'est une idée importante, et je suis prêt à y travailler gratuitement. »*

JEAN-PIERRE CERQUANT

AFFAIRES

Selon les Américains, Bull entre dans une zone à risques

Le groupe informatique français éprouve quelques difficultés à maîtriser sa croissance outre-Atlantique. Mais il n'a pas dit son dernier mot

SAN-FRANCISCO
correspondance

« *IL y a cinq ans, nul ne misait sur notre survie* », raconte Francis Lorentz, le président de Bull, qui poursuit : « *Aujourd'hui, notre présence en Amérique nous permet d'exister au niveau international.* » Jadis confiné à l'Europe, le huitième groupe informatique mondial (17 000 personnes) doit à l'absorption de Zenith et de Honeywell d'atteindre une taille respectable. Parachevant ses emplettes, Bull SA a même racheté, le 8 août dernier, Honeywell Federal Systems Inc., la filiale spécialisée dans les ventes au gouvernement américain. Simultanément, en annonçant des pertes d'exploitation de 360 millions de francs pour le premier semestre, les dirigeants du groupe dévoilent que la moitié de ce déséquilibre revient à leurs activités outre-Atlantique.

Quand, en décembre 1988, Francis Lorentz annonce le rachat de Honeywell, la synergie *ne fait* aucun doute. Depuis quinze ans, cahin-caha, les deux entreprises coopèrent tant sur le plan technologique que sur le plan commercial. Les systèmes d'exploitation de la firme de Minneapolis équipent les mini-ordinateurs du groupe français, qui, d'un coup de plume, double sa présence en Europe et conquiert un strapontin sur le segment des moyens et gros systèmes avec 8 % de part de marché (selon les études de Dataquest).

D'ailleurs, Bull *ne disposait* d'aucune alternative. Honeywell *souhaitait s'extraire de l'informatique* et s'apprêtait à les céder au plus offrant. Menace inacceptable pour le groupe français, « *car nous ne pouvions laisser la maîtrise de nos systèmes d'exploitation propriétaires à des concurrents* », explique Francis Lorentz, qui ajoute : « *Sans le problème historique, nous n'aurions pas choisi d'investir notre argent dans les gros systèmes. Sans cela, 50 % de notre chiffre d'affaires échappait à notre contrôle.* » Sans maugréer, après de longues négociations, Bull acceptera des *exigences de son partenaire* d'antan. Coût : 200 millions de dollars.

Le dilemme du groupe français – concéder le contrôle de l'architecture des systèmes ou faire les frais de la gestion antérieure – se double du problème NEC. Honeywell commercialise sous sa marque de gros systèmes fabriqués par le géant nippon. Les ambitions mondiales voilées de ce concurrent, qui vend 75 % de ses gros systèmes grâce à Bull, *créent une situation* ambiguë. Le rachat d'Honeywell *par étapes permet* à NEC *de maintenir* 15 % au sein de Bull-HN. Ce faisant, les Japonais *renforcent* leur rôle sur le marché américain, quitte à voler plus tard de leurs propres ailes. « *C'est une situation où Bull réduit sa flexibilité* », constate un consultant, qui ajoute : « *Tandis que les Japonais avancent leur cheval de Troie...* »

L'absorption de Zenith

Nonobstant les écueils de la première opération, Bull absorbe Zenith à la fin 1989. Là encore, un argument logique s'impose. Comme le souligne Michel Bloch, responsable de la stratégie chez le constructeur français, « *la micro-informatique envahit toutes les autres technologies.* » Or, dans ce domaine, la gamme Micral du groupe français, étriquée, ne constituait pas un point d'accès *suffisant aux nouveaux clients.* Après avoir examiné plus de vingt *firmes dans ce secteur, Bull* jette son dévolu sur une firme de Chicago : Zenith. Apparemment, il s'agit d'une bonne affaire ; le coût d'achat habituel dans le secteur s'élève à une fois le chiffre d'affaires annuel. Or Bull ne paiera que 500 millions de dollars pour des ventes annuelles de 1,5 milliard. « *Bull a fait un très bon calcul* », estime Michel Bloch. « *Un prix durement négocié* », confie John Frank, le patron de Zenith. Mais Bull a acquis une coquille qui se vide à vue d'œil. Portée par des contrats militaires et une ligne de micro-ordinateurs portables de haute qualité, « *la firme s'est reposée sur ses lauriers* », assure Andy Neff, vice-président de Bear Sterns, la banque d'affaires new-yorkaise. « *Ils disposaient d'un double atout superficiel*, confie David Moschella, analyste chez IDG, un cabinet d'études spécialisé. *D'abord, ils sont américains, ensuite, à partir de 1987 Toshiba ne pouvait participer aux appels d'offres.* » Les sanctions contre la firme japonaise, impliquée dans le scandale des livraisons illicites de matériel stratégique à l'Union soviétique, ont d'ailleurs ouvert la voie à une croissance artificielle de Zenith, dont les ventes se sont hissées à 1,5 milliard de dollars en 1989.

Au début de cette année, Bull consomme l'absorption de Zenith Data Systems (la filiale informatique de Zenith), alors que le temps des vaches grasses est passé. « *De notoriété publique, les dirigeants de la firme négligeaient leur poule aux œufs d'or* », se souvient Andy Neff. Ils désinvestissent en termes de recherche et développement et en promotion commerciale dès 1987, à un moment crucial. Cette année-là, une nouvelle génération de microprocesseurs, les 386, commence à dominer le métier. En outre, alors que le marché mûrit, la création d'une image de marque devient aussi cruciale que la prééminence technologique. « *Malheureusement*, commente John Frank, *les actionnaires ne feront pas les investissements publicitaires et en marketing nécessaires.* »

Résultat : naguère à l'avant-garde, Zenith se fait rejoindre par Compaq, les fabricants de clones taïwanais ou des nouveaux venus tels AST Research.

Des faiblesses structurelles

La manne militaire s'achève, par saturation de la demande et à cause de la montée de la pression concurrentielle. Toshiba n'est plus banni et offre des portables de haut de gamme tandis que la concurrence du Sud-Est asiatique casse les prix pour les micro-ordinateurs standards. Pris par un effet de ciseaux, Zenith est battu en 1989 et 1990 dans des appels d'offres qui lui étaient *a priori* acquis. « *Zenith a perdu ses griffes* », affirme un de ses concurrents. Au-delà de la stratégie de croissance externe équivoque, l'équation américaine de Bull SA laisse apparaître des faiblesses structurelles, auxquelles s'ajoutent des paramètres peu maîtrisables.

« *La carence fondamentale vient de leur incapacité historique à réussir dans les marchés porteurs* », annonce, lapidaire, David Moschella, un analyste d'IDC spécialisé dans l'observation de Bull SA. Conséquence de la politique de désengagement de Honeywell, le groupe français doit désormais assumer les conséquences d'investissements antérieurs insuffisants. L'absence de machines innovatrices, susceptibles de se substituer aux produits vache-à-lait de la firme, handicape ses marges de manœuvre. Bull est réduit à servir une base installée certes nombreuse, mais déclinante. Sur le segment des gros systèmes, désormais en faible croissance, la firme a cédé du terrain, passant de 3 % à 2 % des ventes de 1987 à 1989, selon les sources d'IDC.

Le groupe de Francis Lorentz, *malgré son chiffre d'affaires de* 7 milliards de dollars, ne dispose *d'aucune position de leader sur un* quelconque segment. Avec moins de 3, 4 et 5 % de parts de marché sur les gros systèmes, mini-ordinateurs ou dans la micro-informatique, « *Bull SA ne peut, pour l'instant, changer le cours des choses aux Etats-Unis* », selon Robert Kidd, l'analyste de Dataquest, qui ajoute : « *Ils doivent se contenter de suivre.* »

Enfin, le réaménagement des structures s'avère ardu. Le passage d'une taille européenne à une gestion mondiale entraîne quelques « *problèmes délicats de culture* », selon un des dirigeants de Bull SA. De surcroît, les sources convergent : les coûts fixes, surtout chez Bull HN, demeurent trop élevés. Les réductions d'effectifs, trop timides, « *ne suffisent guère* », explique Chuck White, un analyste du Gartner Group. Les trois mille suppressions d'emplois prévues pour cet automne « *devraient être doublées* », conclut-il.

Par ailleurs, le choix des hommes ne fait pas l'unanimité. Roland Pampel, qui dirige la filiale américaine, vit avec les stigmates de son passage chez Apollo, dont il fut président. Sous sa direction opérationnelle, le pionnier des stations de travail a dû céder le pas à Sun Microsystems et abandonner 20 % de parts de marché entre 1985 et 1988. Enfin, malgré la concentration des activités américaines dans la région de Boston, Bull SA donne l'impression d'un *groupe disparate.* « *Il n'y a pas une société mais une mosaïque d'entités autonomes* », conclut David Moschella.

La méthode chirurgicale

Certes, Bull SA n'a pas dit son dernier mot. Avec plus de soixante-dix mille clients dans quarante pays et des machines dont la longévité s'élève parfois à dix ans, le groupe européen conserve encore des atouts. « *Avec 266 millions de dollars dépensés en recherche et développement en 1989 chez Bull HN, une progression annuelle de ce budget de 50 % chez Zenith et un nouveau plan de distribution, l'entreprise européenne ne doit pas être sous-estimée* », confie Chuck White. Au cours des derniers mois, l'entreprise de John Frank a introduit des portables de pointe, renouant avec une tradition de créativité.

Trop, trop peu, trop tard ? L'engagement de Bull SA aux Etats-Unis ne laisse pas indifférent. Certes, jouer l'absorption d'ensembles dissemblables dans un secteur où les greffes ne prennent guère tient de l'audace. Sauf à couper dans le vif, selon un dirigeant de Bull, et à « *accorder la priorité à la méthode chirurgicale sur l'homéopathie* ».

ALEX SERGE VIEUX

Les dix premiers mondiaux

Rang 1989	Rang 1988	Sociétés	Chif. d'aff. 1989 (en milliards de $)
1	1	IBM (E.-U.)	60,805
2	2	Digital (E.-U.)	12,936
3	4	NEC (Japon)	11,480
4	3	Fujitsu (Japon)	11,378
5	5	Unisys (E.-U.)	9,390
6	6	Hitachi (Japon)	8,719
7	7	Hewlett-Packard (E.-U.)	7,800
8	11	Groupe Bull (Fr.)	6,465
9	8	Siemens (RFA)	6,010
10	9	Olivetti (Italie)	5,573

Source : Datamation.

Les gouverneurs de la Banque de France

Suite de la page 31

Cette attitude fut peu appréciée par M. Pierre Bérégovoy, successeur de M. Delors Rue de Rivoli à partir de l'année 1984, qui était un partisan résolu d'une décrue des taux d'intérêt : il ne renouvellera pas le mandat de M. de la Genière en novembre 1984. Il ne voulait ni lui accorder cinq années de plus en raison de leurs divergences d'opinions ni le renommer pour trois ans, ce qui aurait été mal jugé, notamment à l'étranger. M. Camdessus, successeur de M. de la Genière, d'un naturel plus chaleureux et, pensait-on, plus souple, résista aux pressions de M. Bérégovoy, toujours au nom des mêmes principes.

M. Jacques de Larosière, gouverneur depuis janvier 1987, a chaussé les bottes de ses prédécesseurs. Juste au moment où son ministre, M. Pierre Bérégovoy, laissait entendre que les taux directeurs de la Banque de France pourraient être abaissés dans les semaines ou les mois qui allaient suivre, il déclarait, le 17 juillet dernier, devant le Conseil national du Crédit : *« La Banque de France estime que l'objectif de stabilisation du franc, tant sur le plan interne que sur le marché des changes, l'amène à maintenir, avec la vigilance nécessaire, le cours de sa politique monétaire. »* Cela revenait dans l'immédiat à refuser à M. Pierre Bérégovoy la diminution des taux que ce dernier souhaitait. Huit jours plus tard, le ministre laissait entendre à nouveau qu'une baisse des taux directeurs de la Banque de France allait avoir lieu et l'Institut d'émission jugeant tout de même que les conditions devenaient plus propices aurait finalement consenti cette baisse. Mais la crise du Golfe est venue tout remettre en question.

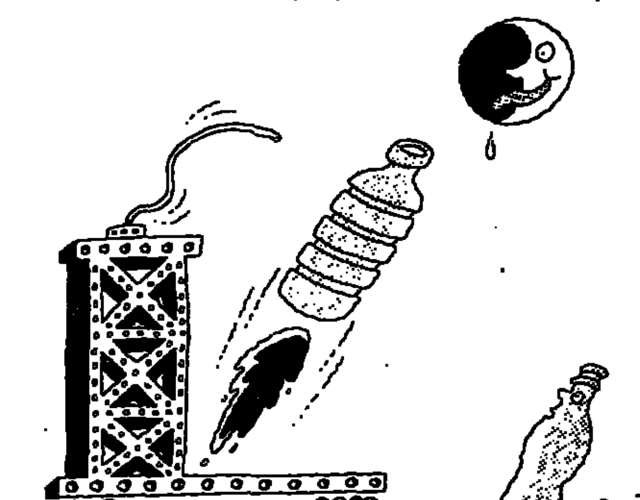
Tous ces comportements montrent qu'à défaut d'une indépendance juridique, comme celle qui est reconnue à la Bundesbank par la constitution allemande, la Banque de France fait preuve d'une grande orthodoxie et d'une réelle fermeté, surtout lorsqu'elle peut démontrer au gouvernement que cette fermeté se concilie avec la défense du franc et la lutte contre l'inflation, argument suprême et sans recours, surtout auprès d'un ministre des finances qui en a fait sa religion.

FRANCOIS RENARD

Des bouteilles à 36 000 à l'heure

Sidel, une PME issue d'un rachat d'entreprise par les salariés, s'est lancée sur le marché mondial de la fabrication de bouteilles en plastique. Distribuée dans 83 pays, elle a vendu pour Coca-Cola la machine la plus rapide au monde

« *LA bouteille en plastique a déjà une belle histoire, mais elle a surtout un formidable avenir.* » Francis Olivier montre d'un geste les bâtiments qui l'entourent. Au cœur de la zone industrielle du Havre, la PME qu'il dirige, la société Sidel, jouxte les anciens entrepôts Lesieur, aujourd'hui laissés à l'abandon et qui ont vu naître dans les années 60 le début de ce mode d'emballage léger. A quelques mètres de là et trente ans plus tard, Sidel a créé la machine à fabriquer des bouteilles en plastique la plus rapide du monde : 36 000 bouteilles à l'heure.



Sidel est issue d'un rachat d'entreprise par les salariés (RES), emploie 340 personnes, conçoit, fabrique et commercialise une gamme de machines produisant des bouteilles en plastique pour liquides alimentaires de grande consommation, détient dans son domaine le leadership mondial, affiche un chiffre d'affaires de 610,7 millions de francs pour 1989, dont 80 % à l'exportation, occupe 40 % du marché mondial, et est présente dans 83 pays, où elle a installé 1 500 machines. Les prévisions de chiffre d'affaires pour 1990 varient entre 720 et 750 millions de francs. Régulièrement citée en exemple comme « la PME qui marche » dans le contexte économique difficile de la Haute-Normandie, la société n'a pourtant que peu à voir avec la région, et Francis Olivier avoue : *« Les mondanités ne sont pas mon style. »* C'est vers l'étranger que Sidel se tourne : elle détient des filiales aux Etats-Unis, au Brésil, à Hongkong et en Italie.

Tout commence en 1961 avec Lesieur, qui met en place au Havre son propre atelier de fabrication de bouteilles en plastique.

C'est l'époque de la découverte de la technique du soufflage, qui succède à celle de l'injection, utilisée depuis la Libération. Lait, vin, huiles alimentaires, eaux minérales : le plastique emballe à tour de bras et Sidel monte en flèche. Ses machines se perfectionnent et passent de 1 800 à 3 000 bouteilles à l'heure. *« Elles s'adaptent parfaitement au marché d'alors »*, explique Francis Olivier.

Les années 70 voient exploser en France le marché des eaux minérales. Entre-temps, Sidel est rentrée dans le groupe Saint-Gobain-Pont-à-Mousson. Mais *« nous avons très peu profité à l'époque de cet engouement pour les eaux minérales, car nos machines n'avaient pas suffisamment évolué, et ne concurrençaient pas les nouveau-nées capables de sortir 8 000 bouteilles à l'heure »*, reconnaît Francis Olivier.

L'avantage de la rapidité

Autre tournant, autre ratage vers 1975 : la bi-orientation (procédé de maillage vertical et horizontal), qui permet l'emballage de liquides gazeux.

Il faut attendre 1979 pour que Sidel innove en créant des machines adaptées à ce procédé, mais en pariant aussi sur un matériau encore balbutiant en Europe, le PET, un dérivé du nylon beaucoup plus hermétique que le matériau classique, le PVC (les bouteilles d'eau minérale à teinte bleutée sont en PVC, tandis que les bouteilles de soda parfaitement transparente, sont en PET). Ses machines au point, *« Sidel a tenté début 1980 de pénétrer le marché américain. Mais le principal créneau, celui de la bouteille de deux litres, était déjà occupé »*. Reste alors l'avantage de la rapidité. La SBO-10 – 3 500 bouteilles à l'heure – est lancée en 1979, puis elle atteint les 5 000 unités, et, en 1982, un nouveau modèle, la SBO-24, permet la fabrication de 15 000 bouteilles à l'heure. *« Nous ne pouvions pourtant pas encore vendre, car nous n'étions pas implantés aux Etats-Unis »*, explique en souriant un cadre. L'ouverture apparaît en 1983 avec l'achat d'une SBO-24 par la société Carolina Packaging. L'année suivante, Sidel s'implante outre-Atlantique en créant une filiale à Atlanta, et, en sept ans, 60 machines identiques seront vendues aux Etats-Unis. Parallèlement, Sidel est devenue la maison mère d'une nouvelle structure, toujours filiale de Pont-à-Mousson, après avoir acheté en 1984 Lumeca, une société de fabrication de bouchons en plastique. Pont-à-Mousson veut cependant vendre le tout à son principal concurrent, Krupp. *« Pour nous, cela signifiait être rayés de la carte. Nous refusions de disparaître au profit d'un concurrent que nous commencions à inquiéter*, se souvient Francis Olivier, à l'époque directeur général. *Nous avons appris en novembre 1986 que Pont-à-Mousson était en pourparlers avec Krupp, nous avons proposé un rachat d'entreprise par les salariés. Le prix de base était fixé à 120 millions de francs, nous en avons proposé 108, et notre offre a été acceptée en avril. En juin 1987, l'accord définitif était signé. »*

Francis Olivier propose à ses onze plus proches collaborateurs de participer au RES en versant chacun environ 500 000 francs. L'opération ne soulève pas de vagues syndicales. *« C'est vrai, nous voulions un RES ouvert à tous les salariés, et nous avons été choqués à l'époque qu'il soit réservé aux douze chefs. Mais il n'y a pas eu de conflit, car l'essentiel était que l'entreprise demeure, et le bilan maintenant est largement positif »*, estime Jean-Marc Hondeau, délégué CFDT, le syndicat majoritaire.

Une chaîne de montage au Turkménistan

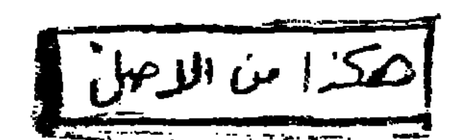
Le personnel, qui est âgé en moyenne de trente-huit ans et dont le tiers parle au moins une langue étrangère, a eu la possibilité, dès la création du RES, d'acheter des certificats d'investissement, dont le montant total s'élève à 2 millions de francs, et qui deviendront des actions lorsque Sidel sortira du RES. Cent quarante et une personnes en ont acheté. La CFDT demande actuellement l'entrée en Bourse de la PME.

En 1989, Sidel a vendu 130 machines (de 2 à 20 millions de francs pièce), dont la SBO-40, la plus rapide du monde, à la firme South Eastern, une coopérative d'embouteillage pour Coca-Cola, et prévoit d'en vendre 170 cette année. Parmi elles, une chaîne de montage complète (80 millions de francs) pour la République du Turkménistan, qui exploite de l'eau minérale gazeuse pour les écoles et l'armée. *« A la différence de nos concurrents, pour lesquels la matière première soviétique devait être modifiée de façon à s'adapter à leurs machines, nous avons testé le plastique soviétique, qui contient du titane, puis nous avons construit une machine adaptée à ses caractéristiques. C'est ainsi que nous avons remporté le contrat. »*

Des marchés s'ouvrent également dans les pays occidentaux, où Sidel a de bonnes références (Lesieur, Badoit, Evian, Perrier, Vichy et Vittel) parmi ses 500 clients. *« Les nouveaux modes de vie, et notamment l'augmentation considérable de gens vivant seuls, provoquent une demande considérable pour les bouteilles de petit format contenant des doses individuelles, à l'image des canettes de bière. Or, dans ce domaine, le plastique n'est pas encore techniquement adapté. Nous y travaillons. Et il y a fort à parier que, dans un avenir proche, le plastique remplacera le verre, et même les packs en aluminium »*, dit-on au service commercial. C'est pourquoi les machines couplées sont déjà prêtes. Elles sont capables de produire environ 60 000 bouteilles à l'heure, à l'image de leurs sœurs fabriquant des packs en aluminium.

Reste l'environnement. Les dirigeants de Sidel, qui ont constitué un dossier environnement pour le PET, font remarquer que ce matériau ne dégage pas de gaz toxique lorsqu'il brûle, et près de la moitié des 35 milliards de bouteilles en plastique fabriquées chaque année dans le monde sont en PET. Ils estiment également que l'Europe suivra bientôt l'exemple des Etats-Unis, où près du quart des bouteilles en PET sont recyclées... notamment dans l'industrie des doublures d'anorak.

FRANÇOIS TORES


هكذا من الاصل



MARCHÉS FINANCIERS

REPÈRES

OCDE

Pas de changement de cap malgré le choc pétrolier

Les représentants des grands pays occidentaux et du Japon ont estimé, mercredi 12 septembre à Paris, que leurs gouvernements ne devaient «pas modifier» leurs politiques économiques malgré la hausse du prix du pétrole due à la crise dans le Golfe.

Le haut-comité de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) a conclu que *«les politiques monétaires doivent être anti-inflationnistes»,* selon M. Hans Tietmeyer, directeur de la Bundesbank, qui préside ce groupe de travail regroupant des hommes politiques et des dirigeants des banques centrales de dix pays de l'OCDE (G10).

M. Tietmeyer a souligné qu'il n'y avait pas de *«marge de manœuvre» pour des mesures qui compenseraient* une chute du produit intérieur brut et a précisé que certains pays se devaient de réduire leur déficit budgétaire. Toutefois, *il estime qu'il n'y a pas actuellement d'«environnement inflationniste».*

CEREALES

Bonne récolte française en 1990

La production française de céréales devrait atteindre cette année 53,169 millions de tonnes, ce qui constitue une bonne *récolte, selon des estimations de* l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC).

La récolte de blé tendre devrait atteindre 31,77 millions de tonnes, selon l'ONIC, soit 1 million de tonnes de plus que l'an dernier. Cette hausse s'explique par un accroissement des surfaces ensemencées en blé tendre et par la réalisation de rendements records dans certaines régions, a précisé le 12 septembre le président de l'office, M. Daniel Tournay, à l'issue d'un conseil de direction.

La récolte 1990, avec en moyenne un rendement de 65,9 quintaux à l'hectare, est ainsi supérieure de 11 % à la moyenne des six dernières années.

Un pacte d'actionnaires rendu public chez DMC

La Société des Bourses françaises (SBF) a rendu public, le 12 septembre, un pacte d'actionnaires conclu en février 1988 pour trois ans par sept *actionnaires de Dollfus Mieg et Cie* (DMC) représentant environ 30 % du capital du groupe textile. Selon ce pacte, les signataires s'accordent un droit de préemption sur leurs actions. En cas d'OPA initiée par un tiers, ce droit n'est maintenu que si un de ses signataires dépose une contre-offre ou si tous les membres du pacte sont en mesure de détenir directement ou indirectement, immédiatement ou dans un délai de trois mois, la majorité des droits de vote en assemblée générale.

Le pacte expirera le 25 février 1991. Rendu public conformément à la demande de la SBF, il lie la famille Thiriez-Cartier, Bresson (8,4 %), Clinvest (8,7 %), la Compagnie d'investissement de Paris (7,8 %) et la Société générale, le Crédit du Nord, la Banque Neuflize Schlumberger Mallet et le holding Recherches et études.

Swissair ne vend pas Swissotel

La compagnie aérienne helvétique Swissair a annoncé, mercredi 12 septembre, qu'elle avait dû renoncer à vendre au groupe japonais Aoki-Westin la participation de 49 % qu'elle détient dans la chaîne d'hôtels de luxe Swissotel, comme cela avait été convenu en mars dernier (*le Monde* du 8 mars). Fixé en francs suisses, le prix de la transaction a en effet monté de 15 % en six mois : or le groupe japonais, actif dans l'immobilier comme dans l'hôtellerie, y rencontre des difficultés de financement. Les négociations, qui portaient sur 16 hôtels détenus *ou gérés en Europe, en Amé*rique du Nord et à Pékin, ont été interrompues le 11 septembre. Swissair, qui avait racheté cette *participation à Nestlé en 1989,* n'a pas décidé ce qu'elle en ferait.

□ ***Le Club de Paris rééchelonne la dette marocaine.*** – Le Club de Paris a accordé au Maroc, mardi 11 septembre, un rééchelonnement sur vingt ans du remboursement des échéances dues pour les prêts d'aide publique au développement, et sur quinze ans pour les autres crédits. Les onze pays du Club de Paris (RFA, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas et Royaume-Uni) traitent les difficultés de remboursement des pays débiteurs *sur les dettes d'origine publique* – se sont déclarés *«sensibles aux efforts de redressement entrepris»* par le Maroc, dont la dette extérieure est estimée à 20 milliards de dollars.

NEW-YORK, 12 septembre ↑

Reprise timide

Hésitante depuis quelques séances, la Bourse de New York a terminé la séance de mercredi sur une légère hausse dans un marché calme.

En hausse au cours des premiers échanges, l'indice Dow Jones des valeurs vedettes a ensuite cédé du terrain avant de se redresser en milieu d'après-midi. Le principal indicateur de la grande Bourse new-yorkaise a clôturé à 2 625,74, en hausse de 13,12 points (+ 0,50 %).

Le montant des transactions s'est élevé à 130 millions d'actions. Les valeurs en hausse ont dépassé celles en baisse : 781 contre 627. 528 titres sont restés inchangés.

Les investisseurs ont salué à l'ouverture le discours prononcé la veille par le président Bush face au Congrès. Le président américain a réitéré sa détermination de s'opposer aux menées de Saddam Hussein.

Cependant, les inquiétudes sur l'évolution de l'économie américaine ont freiné l'élan du début de séance, *le marché attendant la publication* vendredi de l'indice des prix de gros américains, qui devrait refléter une accélération de l'inflation en raison de la flambée des cours du pétrole, soulignent les analystes.

Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale valeur de référence, sont montés à 8,94 % en fin *d'après-midi contre* 8,92 % la veille.

VALEURS	Cours du 11 sept.	Cours du 12 sept.
Alcoa	68 1/4	68 1/4
ATT	31	30 5/8
Boeing	47 1/2	47 5/8
Chase Manhattan Bank	17 5/8	17 1/8
Du Pont de Nemours	35 1/2	35 5/8
Eastman Kodak	41	41 1/2
Exxon	50 7/8	51 3/8
Ford	35	35 5/8
General Electric	62 1/4	62
General Motors	37 7/8	38 1/4
Goodyear	20 3/8	20 1/4
IBM	107 1/2	107 7/8
ITT	52 3/8	52 3/8
Mobil Oil	65 1/8	66
Pfizer	71 1/8	72 1/2
Schlumberger	65 3/4	66 7/8
Texaco	62 5/8	64 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	103 3/8	102 1/4
Union Carbide	18	18
USX	33 1/8	33 3/8
Westinghouse	31 7/8	31 7/8
Xerox Corp.	39 3/8	39 1/8

LONDRES, 12 septembre =

Séance terne

Les cours des valeurs ont de nouveau baissé en fin de séance, mercredi, au London Stock Exchange, après l'appel à la guerre sainte contre les Etats-Unis lancé par l'ayatollah Khamenei.

L'indice Footsie a cédé 2,0 points, à 2 142,3, soit un repli de 0,09 % par rapport à la clôture de la veille. Initialement, la tendance avait été soutenue par le raffermissement de la livre et le déclin des cours du Brent. Les investisseurs se sont montrés distants, distraits par la publication de résultats pour plusieurs des groupes les plus importants en Grande-Bretagne. Le volume des transactions a atteint le chiffre médiocre de 431,6 millions de titres échangés. Quelque 338,8 millions d'actions avaient changé de mains mardi. Le conglomérat BTR s'est nettement replié à la suite de prévisions de baisse de son prochain bénéfice. *Le groupe Rank* Organisation s'est effrité après que le bureau de la concurrence (Office of Fair Trading) eut annoncé le lancement d'une enquête sur le marché des photocopieurs.

PARIS, 13 septembre =

Une certaine hésitation

Le petit accès de faiblesse de la Bourse tokyote (– 0,6 %) ainsi que l'appel à la guerre sainte de l'ayatollah Khameini ne semblait pas trop peser sur la tendance, jeudi, rue Vivienne. L'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse dès les premières cotations (0,86 %) ; toutefois l'avance tendait à se réduire légèrement, en fin de matinée, pour n'afficher qu'une progression de 0,5 %. Comme l'affirmait un opérateur : *«N'importe quelle déclaration sur le Golfe peut faire basculer le marché dans un sens ou dans un autre.»* Cependant, une fois passée l'émotion de la veille, suscitée par les violentes déclarations iraniennes, peu nombreux étaient ceux qui croyaient à une rupture de l'embargo par Téhéran. Un autre qualifiait cette reprise de *«technique»* après la consolidation de ces dernières séances. L'attentisme était donc de nouveau le mot d'ordre du jour, les liquidités existent *mais qui se risquerait, dans l'immé*diat, à les investir en Bourse ? Le volume des échanges était faible et demeurait dans la moyenne observée ces derniers jours (si toutefois *les statistiques communiquées par* la SBF sont fiables). Aux alentours de 14 heures, le baromètre de la place parisienne affichait une petite hausse de 0,40 %. Les principales *progressions* étaient emmenées par la Parisienne de Réescompte, Intertechnique, Colas et Fives Lille. Du coté des baisses figuraient Rémy et associés, au lendemain *d'une réunion à Reims des ana*lystes financiers, Métrologie Internationale et Pinault. L'action Peugeot, très chahutée en début de semaine, notamment lundi, s'appréciait sensiblement en fin de matinée. Les investisseurs ne réagissaient pas à la décision de la COB (Commission des opérations de Bourse) de faire une *«analyse ponctuelle sur les variations du titre».*

TOKYO, 13 septembre ↓

Repli

Après une légère hausse en début de séance, la Bourse de Tokyo a terminé la journée de jeudi sur une baisse, dans un marché heurté en raison de l'expiration des contrats à terme et des options à échéance septembre.

L'indice Nikkei a perdu 141,0 points soit 0,56 % à 25 075,08 points. Il avait progressé la veille de 611,48 points.

270 millions de titres avaient été échangés jeudi matin contre 240 millions mercredi matin et 530 millions de titres pour l'ensemble de la séance.

La séance a donc été agitée *«car les sociétés d'investissement achetaient sur indices tandis que les arbitragistes cherchaient à vendre au comptant»,* ont indiqué les courtiers qui préféraient rester en retrait en raison des incertitudes liées à la situation au Moyen-Orient.

VALEURS	Cours du 12 septembre	Cours du 13 septembre
Akai	650	680
Bridgestone	1 230	1 200
Canon	1 560	1 530
Fuji Bank	2 310	2 270
Honda Motors	1 520	1 510
Matsushita Electric	1 800	1 780
Mitsubishi Heavy	800	785
Sony Corp.	7 020	7 030
Toyota Motors	1 960	1 930

FAITS ET RÉSULTATS

Yves Saint Laurent : résultat net en hausse de 43,2 % au premier semestre. – Le groupe de luxe français Yves Saint Laurent a enregistré au premier semestre 1990 un résultat net de 70,6 millions de francs, en hausse de 43,2 % par rapport aux six premiers mois de 1989, et maintient son objectif d'un bénéfice net 1990 de 265 millions de francs (+ 18,3 % par rapport à l'an dernier).

La forte croissance du résultat net s'explique notamment par la diminution des charges financières, résultat de l'endettement du groupe, et par les profits de change liés à la gestion de cette dette, précise le communiqué.

*Pour les six premiers mois de l'an*née, le résultat d'exploitation du groupe affiche une hausse de 6,5 %. Le chiffre d'affaires (1,359 milliard de francs) a progressé de 5,2 % : *15 % pour l'activité couture et 3 %* seulement pour les parfums touchés par des variations défavorables des taux de change.

La haute couture, qui pourrait être affectée par la crise du Golfe parce qu'elle compte un certain nombre de clientes du Moyen-Orient, ne représente qu'une quarantaine de million de *francs de chiffre d'affaires, sur les* 3,2 milliards de francs attendus pour 1990 par YSL.

□ ***Pizza Hut veut ouvrir 6 000 restaurants en Europe.*** – La chaîne de restauration rapide Pizza Hut, filiale du groupe Pepsico, a annoncé mardi 11 septembre son intention d'ouvrir, dans les dix ans, 6 000 établissements en Europe, où elle n'en compte actuellement que 500 (contre 6 200 aux Etats-Unis). Pizza Hut va *ouvrir aussi deux restaurants à Mos*cou, en association avec la ville, et un à Pékin, en joint-venture avec Amit Ltd (de Hongkong) et Beijing International Business Corp.

□ **Bonduelle prend 25 % de Conservas Vegetales Andaluza.** – Le groupe Bonduelle, numéro un européen des légumes transformés, vient d'acquérir *25 % de Conservas Vegetales* Andaluza (Covansa), spécialiste espagnol de la conserve de légumes. Avec un chiffre d'affaires annuel de 20 millions de francs, la Covansa *devrait renforcer l'activité conserve* de Bonduelle Espana, essentiellement présent dans les surgelés. Née de la reprise en 1986 de la société Congelados Vegetales de Navarra, Bonduelle Espana réalise seulement un tiers de son chiffre d'affaires dans la conserve. Le groupe Bonduelle a réalisé en 1989 un bénéfice net de *18,3 millions de francs pour un chif*fre d'affaires de 3,554 milliards de francs.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arnault Associés	405	405	IN2	280 20	280
Asystel	105	...	I.P.B.M.	130	130
B.A.C.	193 10	200	Loca investis.	306	306
Bque Tarneaud	170	....	Locamic	107	105 10
B.I.C.M.	820	800	Matra Comm.	150	150
Boiron (Ly)	400	400	Métall. Minière	184 40	...
Boisset (Lyon)	206	205	Molex	182	180
Câbles de Lyon	2999	2981	Navale-Delmas	815	810
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	1097	1079	Olivetti Logabax	590	599
Calberson	422	430	Om. Gest. Fin.	609	606
Cardif	475	480	Presbourg	90	90
C.E.E.	359	....	Présence Assur.	359 80	326
C.E.G.E.P.	260	260	Publ. Filipacchi	510	512
C.F.P.I.	243	243	Razel	575	570
Ciments d'Origny	564	550	Rhone-Alp. Ecu (Ly.)	319	....
C.N.I.M.	1159	1206	St-H. Matignon	217 50	215
Codetour	295	295	S.C.G.P.M.	491	476
Comareg	300	300	Segin (Ly)	300	300
Conforama	814	800	Select Invest (Ly)	103	....
Creeks	315	315	Serbo	450	450
Dafsa	210 50	....	S.M.T. Goupil	195	197 50
Dauphin	550	540	Sopra	197	197
Demachy Worms Cie	550	550	Supra	186	189
Desquenne et Giral	258	259 50	TF1	256 30	250
Devanlay	950	....	Thermador H. (Ly)	243	....
Deville	464	451	Unilog	170	165
Dolisos	178	179	Union Fin. de Fr.	400	..
Editions Belfond	250	250	Viel et Cie	138	....
Elysée Invest.	12 50	12 25	Y. St-Laurent Groupe	870	882
Europ. Propulsion	385 20	380 20			
Finacor	160	....			
Garonor	865	....			
GFF (group.fon.f.)	385	384 50			
Grand Livre	429	425			
Gravograph	190	186 50			
Guintoli	820	820			
I.C.C.	250	250			
IDIA	312	313			
Idianova	134	134			
I.M.S.	1000	1000			

Marché des options négociables le 12 sept. 1990

Nombre de contrats : 19 766

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS D'ACHAT Déc. dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Déc. dernier
Bouygues	520	20	–	–	–
CGE	520	13	39	19	35
Elf-Aquitaine	680	15	45	17	25
Eurotunnel SA-PLC	50	0,60	3	5	7
Euro Disneyland SC	120	–	–	–	–
Havas	487	–	–	6,01	20
Lafarge-Coppée	320	34	53,50	–	9
Michelin	70	–	10,50	3,50	4,80
Midi	920	23	85	39,90	–
Paribas	560	3	20	–	–
Pernod-Ricard	1 400	–	18	–	–
Peugeot SA	600	4	34	62	–
Rhône-Poulenc CI	260	–	–	28,90	–
Saint-Gobain	380	24	38	4	19
Source Perrier	1 400	–	–	70	–
Société générale	480	570	30,05	–	33,25
Suez Financière	320	15,50	30	8	15
Thomson-CSF	100	2,50	7,60	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 12 sept. 1990

Nombre de contrats : 104 164.

COURS	ÉCHÉANCES Septembre 90	ÉCHÉANCES Décembre 90	ÉCHÉANCES Mars 91
Dernier	98,08	98,12	97,78
Précédent	98,24	98,26	98,04

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 90	OPTIONS D'ACHAT Mars 91	OPTIONS DE VENTE Déc. 90	OPTIONS DE VENTE Mars 91
100	0,63	1,14	1,51	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,33 F ↑

Le dollar s'échangeait en légère hausse jeudi 13 septembre en Europe, cotant à Paris 5,3315 F contre 5,3065 F mercredi à la cotation officielle. Il ne réagissait pas violemment à la déclaration de guerre sainte par l'Iran. En *revanche, le yen faisait toujours* l'objet d'importants mouvements d'achats et remontait vivement face au dollar.

FRANCFORT	12 sept.	13 sept.
Dollar (en DM)	1,5780	1,5988
TOKYO	**12 sept.**	**13 sept.**
Dollar (en yens)	138,30	137,65

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (13 septembre)	9 7/16 - 9/16 %
New-York (12 septembre)	7 15/16 - 8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	11 sept.	12 sept.
Valeurs françaises	78,90	78,50
Valeurs étrangères	85,40	85,90
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	448,80	452,93
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	1 653,94	1 648,09

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	11 sept.	12 sept.
Industrielles	2 612,62	2 625,74

LONDRES *(Indice «Financial Times»)*

	11 sept.	12 sept.
Industrielles	1 651	1 643,30
Mines d'or	191,40	191,20
Fonds d'Etat	78,52	78,61

TOKYO

	12 sept.	13 sept.
Nikkei Dow Jones	25 216,14	25 075,08
Indice général	1 913,72	1 912,68

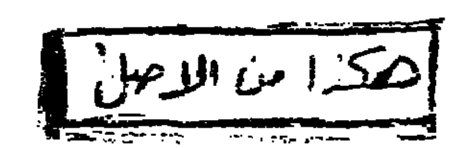
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,3010	5,3030	+ 75	+ 85	+ 172	+ 192	+ 560	+ 620
$ can.	4,5659	4,5716	– 135	– 84	– 231	– 129	– 422	– 249
Yen (100)	3,8330	3,8372	+ 45	+ 59	+ 99	+ 128	+ 302	+ 362
DM	3,3491	3,3519	+ 33	+ 54	+ 83	+ 115	+ 232	+ 300
Florin	2,9731	2,9759	+ 32	+ 44	+ 75	+ 93	+ 212	+ 262
FB (100)	16,2857	16,3019	– 20	+ 161	+ 128	+ 389	+ 616	+ 1149
FS	4,0190	4,0235	+ 45	+ 64	+ 103	+ 136	+ 299	+ 381
L (1 000)	4,4886	4,4941	+ 6	+ 49	+ 3	+ 48	– 188	– 83
£	9,8731	9,8821	– 412	– 373	– 823	– 760	– 2048	– 1887

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 15/16	8 3/16	8	8 1/8	8	8 1/8	8	8 1/8
Yen	7 7/16	7 11/16	8 5/16	8 7/16	8 5/16	8 7/16	8 9/16	8 11/16
DM	7 15/16	8 3/16	8 1/8	8 1/4	8 3/16	8 5/16	8 11/16	8 13/16
Florin	8 1/8	8 3/8	8 1/4	8 3/8	8 5/16	8 7/16	8 11/16	8 13/16
F.B. (100)	8 7/8	9 1/8	8 7/8	9 1/8	9	9 1/4	9 1/4	9 1/2
F.S.	7 7/8	8 1/8	8	8 1/8	8 3/16	8 5/16	8 1/2	8 5/8
L (1000)	4 1/2	5 1/2	8 7/8	9 3/8	9 1/2	10	10 1/2	11
£	14 13/16	15 1/16	14 7/8	15	14 7/8	15	14 3/4	14 7/8
Franc.	9 7/16	9 13/16	9 7/8	10	10 1/16	10 3/16	10 3/8	10 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en *fin de matinée par une grande banque de la place.*



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 13 SEPTEMBRE

Cours relevés à 13 h 48

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3780	C.N.E 3%	3760	3741	3731	- 0 77
960	B.N.P. T.P.	990	985	985	- 0 51
1140	C.C.F. T.P.	1132	....	...	..
1100	Cr.Lyon. T.P.	1091	1092	1092	+ 0 09
1750	Renault T.P.	1610	1610	1624	+ 0 87
1900	Rhone Poul. T.P.	1870	1870	1870	....
1080	Saint Gobain T.P.	1086	1091	1082	- 0 37
1100	Thomson T.P.	1120	1120	1120	...
755	ACCOR	775	776	746	- 3 74
610	Air Liquide	612	615	617	+ 0 82
1400	Ala.Superm.	1520	1510	1510	- 0 66
370	A.L.S.P.I.	406	410	410	+ 0 99
1570	Arjom. Prioux	1683	1680	1650	- 1 96
860	AGF Sté Centrale	974	983	980	+ 0 62
925	Aux. Entrepr.	911	910	920	+ 0 99
270	Avenir H. Média	268	263	264	- 1 49
181	Axa Midi Ass.	179	181 90	177	- 1 12
245	Bafip	247	....	....	....
179	Bail-Equipem.	210	210	207	- 1 43
885	Bail Investiss.	880	885	851	- 3 30
440	Bancaire	405	409	408	+ 0 74
550	Bazar H.-V.	600	....	....	....
710	Beghin-Say	801	786	804	+ 0 37
1030	Berger (M)	1064	1080	1076	+ 1 03
480	Bic	576	579	575	- 0 17
760	B.I.P.	760	774	774	+ 1 84
420	BIS	363 10	370	360	- 0 85
345	B.N.P. (CI)	380	380	377	- 0 79
980	Bollore Tech.	945	935	940	- 0 53
2780	Bongrain	2945	2960	2960	+ 0 51
780	Bon-Marché	750	766	763	+ 1 73
470	Bouygues	488 50	500	490	+ 0 31
104	BP France	115 50	114 90	116 40	+ 0 78
720	B.S.N.	797	810	803	+ 0 75
800	Canal Plus	924	930	932	+ 0 87
385	Cap Gem.S.	414	417	401 50	- 3 02
3200	Carrefour	3225	3290	3259	+ 1 05
106	Casino	128 80	129	128	- 0 62
96	Casino ADP	101 50	103	103	+ 1 48
965	Castorama D.I.	985	994	975	- 1 02
151	C.C.F.	165 90	166	165 30	- 0 36
85	CCMC Ly.	84 50	84 90	84	- 0 59
340	C.D.M.E.	365 50	380	367	+ 0 41
410	C.E.G.I.D.	450	432	449	- 0 22
250	Cerment (Ny)	235	235	239 50	+ 1 91
485	C.E.P. Comm.	500	502	502	+ 0 40
210	Cerus	210	211 90	205 10	- 2 33
420	Cetelem	390	397	382	- 2 05
410	C.F.A.O.	399 90	395	393	- 1 73
375	CF Int.	380	379	384	+ 1 05
480	C.G.E.	521	522	520	- 0 19
315	CGI Info.	299 50	295	291	- 2 84
1000	C.G.I.P.	1010	1000	987	- 2 28
485	CGP	515	520	520	+ 0 97
750	Chargeurs S.A.	795	800	799	+ 0 50
675	C.I.C.A. (M)	630	630	625	- 0 79
1300	Ciments franc.	1250	1246	1237	- 1 04
405	Club Méditer.	431	438 90	430	- 0 23
120	CMB Packa.	133 90	137	135	+ 0 82
121	Codetel	117	116 10	116	- 0 85
540	Colas	490	490 10	495 50	+ 1 12

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
245	Cpt. Entrep.	256 50	256	256	- 0 19
1030	Compt. Mod.	1007	1025	1025	+ 1 79
250	Concept S.A.	150	149 80	148 90	- 0 73
....	CPR (Paris Réé.)	362	368	379	+ 4 70
960	Créd. Foncier	999	985	996	- 0 30
600	Cr Lyon.(CI)	684	683	691	+ 1 02
1000	Credit Nat.	1163	1180	1150	- 1 12
285	CSEE	261 10	260 50	259	- 0 80
2650	Damart	2515	2550	2550	+ 1 38
425	Dassault Aviation	530	530	515	- 2 83
265	Dassault Electr.	310 90	311	308	- 0 93
1540	De Dietrich	1490	1470	1470	- 1 34
195	Dév.P.d.C.(Li)	202	204	203	+ 0 50
250	Dév.R.Sud-Est	284 80	284 80	284 80	....
375	D.M.C.	400	400	410	+ 2 50
2800	Docks France	3460	3477	3400	- 1 73
550	Dumez	617	627	625	+ 1 30
2050	Eaux (Gle)	2195	2218	2202	+ 0 32
375	Ecco	365	363	355 20	- 2 68
645	Elf Aquitaine	671	678	681	+ 1 49
450	- (Certific.)	480 10	490 10	490 10	+ 2 08
925	Epeda B.-F.	965	970	970	+ 0 52
360	Essilor	408	408	403	- 1 23
165	Essil.Int.(DP)	210	210	209 80	- 0 10
575	Esso	715	711	701	- 1 96
1300	Eurafrance	1430	1402	1412	- 1 26
1400	Eurocom	1655	1689	1670	+ 0 91
84	Eurodisneyland	90 10	90	90	- 0 11
3290	Euromarché	3095	3082	3125	+ 0 97
870	Europe 1	995	1000	1000	+ 0 50
43	Eurotunnel	44 35	45	44 50	+ 0 34
1300	Exor	1469	1469	1469	..
1140	Facom	1386	1386	1398	+ 0 87
168	Finextel	165	169	164	- 0 61
215	Fives Lille	280	286 90	289 90	+ 3 81
1700	Fromager. Bel	1851	1851	1851	...
1580	Gal.Lafayette	1812	1809	1815	+ 0 17
1650	G.A.N.	1911	1930	1918	+ 0 37
320	Gascogne (B)	345	352	342	- 0 87
1300	Gaz et Eaux	1255	1264	1250	- 0 40
1280	Geophysique	1345	1332	1355	+ 0 74
435	Gerland Ly.	446 50	431	435	- 2 58
710	Groupe Cité	708	719	705	- 0 42
1450	GTM-Entrep.	1450	1450	1459	+ 0 62
860	Guyenne-Gas.	950	955	945	- 0 53
205	Hachette	207	211 50	201 90	- 2 46
460	Havas	517	521	520	+ 0 58
490	Hénin (La)	510	505	505	- 0 98
820	Hutchinson	800	800	800	....
260	Imétal	255	255	252	- 1 18
87	Immob. Phénix	96	98 45	99 50	+ 3 65
98	Ingénico	99	98 50	98 30	- 0 71
3600	Inst. Mérieux	3279	3299	3260	- 0 58
415	Interbail	435	448	436	+ 0 23
1040	Intertechnique	1090	1138	1138	+ 4 40
770	J. Lefebvre	782	798	795	+ 1 66
815	Labinal	875	860	850	- 2 86
2100	Lab. Bellon	2489	2500	2450	- 1 57

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
355	Lafarge	347	352 50	348 90	+ 0 55
940	Labon	1100	1130	1089	- 1 00
3530	Legrand	3356	3351	3360	+ 0 12
2000	Legrand (DP)	2100	2130	2100	.
535	Legris Industries	580	579	575	+ 2 86
800	Locabail Imm.	796	773	760	- 4 52
415	Locafrance	430	426	426	- 0 93
760	Locindus	753	753	741	- 1 59
360	Luchaire	423	....	.	.
3200	L.V.M.H.	3677	3725	3694	+ 0 46
450	Lyonn. Eaux	473	481 50	482 70	+ 2 05
250	Majorette Ly	240	245	240	.
335	Mar. Wendel	335	338	335	.
250	Matra	254	260	253	- 0 39
490	Merlin-Gerin	505	515	507	+ 0 40
93	Metaleurop	100	104 50	102 90	+ 2 90
124	Métrologie In.	135 80	136	134	- 1 33
72	Michelin	73	74 10	73 80	+ 1 10
870	Midi (Cie)	906	900	905	- 0 11
92	Midl. Bk Sa *	108	108 20	105	- 2 78
405	Min. Salag (Ma)	349	355	356	+ 2 01
103	MMB	107 10	110	106 50	- 0 56
77	Moulinex	85 90	86	85 50	- 0 35
1370	Navig. Mixte	1415	1415	1415	..
135	Nord-Est	145 20	150	146	+ 0 55
400	Nordon (Ny)	458	460	460	+ 0 44
580	Nouv Galeries	610	597	620	+ 1 64
585	Occid. (Gle)	572	570	571	- 0 17
1400	Omn. F. Paris	1400	1341	1410	+ 0 71
315	Olipar	312	314 80	318	+ 1 92
435	Oréal	499 50	502	495	- 0 90
460	Paribas	500	502	507	+ 1 40
1350	Pechelbronn	1439	1440	1425	- 0 28
103	Pechiney Int.	113	114	113 50	+ 0 44
245	Pechiney (CIP)	245 50	250 10	254 90	+ 3 83
510	Penhoet	490	476	481	- 1 84
915	Pernod Ricard	1060	1066	1077	+ 1 60
515	Peugeot	538	547	544	+ 1 12
430	Pinault	450	430	435	- 3 33
290	Plastic-Omn.	298	299	299	+ 0 34
450	Poliet	485	488	480	- 1 03
990	Préciabail-Sic	1050	1059	1010	- 3 81
580	Primagaz	640	640	655	+ 2 34
495	Printemps	501	501	506	+ 1 00
1820	Promodès	1910	1901	1907	- 0 16
480	Radiotechn.	525	501	501	- 4 57
199	Raff. D Total	273 90	270 60	273 80	- 0 04
2510	Redoute (La)	2470	2410	2420	- 2 02
320	Rémy et Associés	300	270	270	- 10 0
280	R. Poulenc CIP	233	237	236	+ 1 29
295	Robur Financ.	324 50	322	321	- 1 08
47	Rochette (La)	51 30	50 40	50 40	- 1 75
1740	Roussel Uclaf	1990	....	..	....
3700	R. Impé.Ly *	3700	3880	3650	- 1 35
183	Sade (Ny)	190	190	190	....
1520	Sagem	1530	1490	1520	- 0 65
375	Saint Gobain	397 50	397	394	- 0 88
1060	Saint Louis	1202	1216	1220	+ 1 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1240	Salomon Ly.	1314	1355	1300	- 1 07
380	Salvepar (Ny)	420	420	420 20	+ 0 05
800	Sanofi	748	755	765	+ 2 27
1700	S.A.T.	1779	1751	1717	- 3 49
235	Saul. Chât.	240 20	....	.	.
950	Saupiquet (Ns)	1075	1094	1105	+ 2 79
730	Schneider	785	790	790	+ 0 64
15	SCOA	17 60	17 90	17 85	+ 1 42
1060	S.E.B.	1075	1080	1115	+ 3 72
430	Sefimeg	444 90	445	432	- 2 90
545	Sextant A.	552	548	550	- 0 36
1300	S.F.I.M.	1280	..	.	..
168	S.G.E.	190 10	191 10	188	- 1 10
545	Simco	556	559	543	- 1 27
960	Sk. Rossignol	983	984	984	+ 0 10
900	Sligos	900	900	890	- 1 11
420	Société Géné.	461	465	463 70	+ 0 59
111	Sodexco (B)	115	116 60	116 60	+ 1 39
150	Sodero (Ns)	155	154	154	- 0 65
520	Sodexho	435	440	439	+ 0 92
90	Sogenal (Ny)	93	93	93	....
470	Sogerap	440	430	439	- 0 23
1160	Sommer-Allib.	1200	1205	1210	+ 0 83
1250	Source Perrier	1340	1321	1321	- 1 42
570	Sovac	475	480	485	+ 2 11
460	SPEP	470	470	470	.
480	Spie-Batignol.	454	458	465	+ 2 42
1010	Strafor	1101	1100	1130	+ 2 63
310	Suez	325	329	328 30	+ 1 02
495	Synthelabo	540	529	532	- 1 48
95	Thomson	95	96	94 10	- 0 95
605	Total	668	678	671	+ 0 45
95	- (certif.)	108 40	109	109	+ 0 55
300	Truffaut Fin.	300	299 50	297	- 1 00
465	U.A.P.	501	510	511	+ 2 00
290	U.F.B. Locab.	260	265	261 50	+ 0 58
950	U.I.C.	939	957	957	+ 1 92
560	U.I.F.	580	594	570	- 1 72
820	U.I.S.	843	832	824	- 2 25
765	Unibail	815	804	780	- 4 29
205	U.C.B.	196	195	195	- 0 51
370	Valéo	351 10	354 50	355	+ 1 11
198	Vallourec	300	311	307	+ 2 33
385	Via Banque	390	390	390	....
990	Zodiac	990	1000	975	- 1 52
1820	Elf Gabon	1905	1870	1840	- 3 41
123	Amax	130 50	137 80	138	+ 5 75
117	Amer. Express	126 70	127	127	+ 0 24
165	A.T.T.	162 10	162	162	- 0 06
150	Anglo Amer.C.	141	140	140	- 0 71
495	Amgold	430	425 50	425 50	- 1 05
205	Banco Santander	218	211	211	- 3 21
755	B.A.S.F.	752	750	750	- 0 27
785	Bayer	760	766	767	+ 0 92
90	Buffelsfont.	88 90	89 40	89 20	+ 0 34
89	Chase Manh.	91 80	90 40	90 40	- 1 53
99	De Beers	103 20	102 50	103	- 0 19
2160	Deutsche Bank	2255	2227	2230	- 1 11

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
1290	Dresdner Bank	1340	1350	1350	+ 0 75
72	Driefontein	62 70	63 40	63 10	+ 0 64
185	Du Pont-Nem.	185	189 90	189 90	+ 2 65
198	Eastman Kodak	220 80	221 50	221 50	+ 0 32
26	East Rand	22 50	23 30	23 05	+ 2 44
80	Echo Bay	66 40	67 20	67 20	+ 1 20
166	Electrolux	162	166	166	+ 2 47
970	Ericsson	1038	1050	1050	+ 1 16
270	Exxon Corp.	270	275 30	275 30	+ 1 96
179	Ford Motor	183 80	188	188	+ 2 29
62	Freegold	52 50	52 40	52 40	- 0 19
14	Gencor	13 20	13 10	13 10	- 0 76
305	Gén. Elect.	330	328 90	328 90	- 0 33
187	Gén. Motors	200 50	202 50	202 50	+ 1 00
425	Gén. Belgique	415 50	412	414	- 0 36
54	Gd. Metropol.	56 80	56 50	56 50	- 0 53
64	Guinness	70	70 50	70 50	+ 0 71
20	Hanson PLC	20 30	20 05	20 05	- 1 23
57	Harmony Gold	48	47 50	47 50	- 1 04
160	Hewlett Packard	184	186	186	+ 1 09
44	Hitachi	48	48 20	48 20	+ 0 42
750	Hoechst	760	758	758	- 0 26
122	Homestak.	104 20	106	106	+ 1 73
90	Imp. Chemical	90	87 10	87 40	- 2 89
510	I.B.M.	570	573	573	+ 0 53
265	I.T.T.	280 60	280	280	- 0 21
111	Ito Yokado	130	128 10	128 10	- 1 46
61	Matsushita	68 60	67 10	67 10	- 2 19
17	Maxwell	16 45	17	17	+ 3 34
138	Mc Donald's	147 80	145 90	146 50	- 0 88
400	Merck	434 50	434 30	434 30	- 0 05
400	Minnesota M.	413	417	417	+ 0 97
340	Mobil corp.	347 50	350	350	+ 0 72
184	Morgan J.P.	177 50	172 80	172 80	- 2 65
29400	Nestlé	30300	30020	30100	- 0 66
950	Nixdorf	987	987	987	.
200	Norsk Hydro	208 50	210	209	+ 0 24
144	OFSII	118	118 30	118 30	+ 0 25
1630	Pétrofina	1781	1779	1779	- 0 11
215	Philip Morris	240 50	242	242 30	+ 0 75
70	Philips	74	73	73	- 1 35
101	Placer Dome	88 10	88 10	88 10	
240	Quilmès	276	276	276	.
34	Randfontein	28	27 50	27 50	- 1 79
425	Royal Dutch	435 80	438 80	438	+ 0 50
46	R.T.Z.	45	45	45	...
5 50	Saat & Saatchi	5 30	5 40	5 35	+ 0 94
59	St Helena	54 10	54 10	54 10	..
325	Schlumberger	353 20	355 90	355 90	+ 0 76
47	Shell transp.	49	48 90	48 90	- 0 20
1930	Siemens	2060	2032	2037	- 1 12
245	Sony	272	273	273	+ 0 37
64	Sumitomo Bank	70 30	69	69	- 1 85
205	T.D.K.	221 40	218	218	- 1 54
43	Telefonica	45	44 90	44 90	- 0 22
31	Toshiba	35 95	35 50	35 50	- 1 25
415	Unilever	431 50	433	432	+ 0 12
245	Unit. Techn.	260	262	262	+ 0 77
480	Vaal Reefs	405	402	402	- 0 74
280	Volvo	288 90	291	291	+ 1 43
215	West. Deep	194	187	187 50	- 3 35
199	Xerox Corp.	214	211	211	- 1 40
81	Yamanouchi	106 30	105 50	105 50	- 0 75
2 50	Zambia Cop.	1 94	1 95	1 95	+ 0 52

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8% 77	117 60	2 72
Emp.Etat 9,8% 78	99 20	1 69
10,80% 79/94	100 85	0 26
Emp.Etat 13,25% 80	100	13 17
Emp.Etat 16% 82	100 01	15 95
Emp.Etat 14,6% 83	101 72	8 16
Emp.Etat 13,4% 83	108 35	9 76
Emp.Etat 12,2% 84	103 80	11 36
Emp.Etat 11% 85	103 55	6 14
10,26% mars 86	99 85	5 20
OAT 10% 5/2000	98 35	2 96
OAT 9,9% 12/1997	98 80	7 43
OAT 9,8% 1/1996	98 52	6 08
PTT 11,2% 85	101 90	8 05
CFF 10,30% 86	95 10	5 99
CNB Bques 5000F	99 85	1 96
CNB Paribas 5000F	100 15	1 95
CNB Suez 5000F	100 15	1 96
CNE 11,5% 85	101 40	2 89
CNI 1/82 5000F	99 85	1 96
CNT 9% 86	89 05	3 52
CRH 10,90% déc.85	100 90	6 90
CHARB FCE 3% 100	141	....
CNCA	1056	....
Carus	....	....
CGE 6 janv. 89/98	520	....
Drouot Ass.8% 86cv	....	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (sté fin.)	1020	1015
Applications Hydr.	1201	1286 d
Arbel	850	875
Astorg	285	305 30d
Bains C.Monaco	1081	1101
B.Hypoth.Europ.	350 10	....
B.N.P. Intercont.	256	255
Beghin-Say (C.I.)	638	....
Bénédictine	3900	....
Blanzy Ouest	2998	....
B.T.P.	82 80	82 70
Cambodge	740	740
Carbone Lorraine	800	809
Case Poclain	20 80	20 40
C.E.G.F (Frigor.)	373 50	384
Centenaire Blanzy	535	536
Cerabati	114 10	118 60
Champex Ny	135	135
CIC (CIP)	205	....
C.I.M.	726	720
C.I.T.R.A.M. (B)	2170	2200
Clause	431 50	....
Cofimeg	313	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cofradel	1200	....
Cogifi	394	399
Comiphos	560	550
Cie Industrielle	5000	5000
Cpt Lyon Alemand	520	515
Concorde	830	828
Constr.Méc.Prov.	31	31
Crédit Gén.Ind.	415	415
Cr Universel (Cie)	680	680
Crédital	125	123 50
Darblay	706	....
Degremont	1399	1380
Delalande	2060	2065
Delmas Vieljeux	4200	....
Didot Bottin	1258	1221
Eaux Bassin Vichy	2150	2200
Eaux Vittel	880	903
Ecia	242	236
Electro-Financ.	774	....
Electro-Banque	320	312
E.L.M. Leblanc	636	621
Enelli Bretagne	515	515
Ent.Mag. Paris	4000	....
Etex (ex. Eternit)	1880	1840
Europ Soudures Ind.	54	45 90o
Finalens	270	270
F.I.P.P.	162 50	162 50
F.N.A.C.	2156	2105
Foncière (Cie)	710	691
Fonc.Lyonnaise	810	788
Foncina	492 50	507
Fougerolle	666	670
France I.A.R.D.	910	884
France SA (La)	1625	1604
From. Paul-Renard	2374	2374
Gaumont	925	950
Genefim	293	290
Gévelot	510	510
G.F.C.	430	425
G.F.I.I.	319	320
Grds Moulins Paris	1450	1450
Groupe Victoire	1455	....
G.T.I (Transport)	544	....
Immobail	348	349
Immobanque	760	740
Im.Marseillaise	6100	6120
Imm. Plaine-Monceau	466	445
Immofice	466	466
Invest.(Sté Cle.)	3100	3140
Jaeger	72 30	73
Lambert Frères	333 10	258 10o
Lille Bonnières	1570	1565
Loca-Expansion	280	280
Locafinancière	480	480 20
Locatel	305	....
Louis Vuitton	710	682
Louvre	4131	4200
Lucia	1900	1920
Machines Bull	45 30	45
Mag.Uniprix	163	167 50
Magnant	676	676

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métal Déployé	510	....
Mors	157	157 50
Navigation (Nle)	268	260
Nozal	154 80	150
Optorg	345	348
Oréal (CI)	235	244 50d
Origny-Desvroise	1310	1300
Palais Nouveauté	1080	1050
Paluel Marmont	639	640
Parfinance	193 50	197
Paribas (CIP)	650	648
Paris France	205	198 90
Paris Orléans	249	248
Parthenay Invest	402	407
Pathé Cinéma	1014	...
Piper Heidsieck	2160	2160
PLM	323	321
Porcher	626	....
Promodès (CI)	795	885
Publicis	762	750
Rochefortaise	157	....
Rosario	268	275
Rougier	410	....
S.A.C.E.R.	440	446 90
S.A.F.A.A.	470	470
S.A.F.I.C. Alcan	405	377 10o
SAFT	1752	1780
Saga	201	208 90
Salins du Midi	810	810
Sanam	110	....
Savoisienne M.	160	....
S.C.A.C.	780	780
Senelle Maubeuge	432 10	418 50
S.Eaux Part. (M)	179	175
Silic	729	725
Simvim	358 30	360
S.I.P.H.	381	378
Sofal	688	689
Soflo	460	..
Sofical	1130	1100
Soficom	614	580
S.O.F.I.P. (M)	450	468
Sofragi	1550	...
Sophia-Bail	430	425
Sopagri	179 90	179 80
Soudure Autogène	815	....
Sovabail	520	525
Stemi	728	....
Suez (CIP)	288	280
Taittinger	4085	4050
Télémécanique Elect.	4390	4400
Testut-Aequitas	880	860
Tour Eiffel	270	..
Ufiner	975	995
U.T.A.	2535	2500
Vicat	389	380
Viniprix	1850	1800
Virax	176	174 50
Waterman	1500	....
Maroc Sté Brasserie	281	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	820	....
Akzo Nv Sico	286	....
Alcan Aluminium	111	119 10
Algemene B.Ned.	95	....
American Brands	353	350
Arbed	645	....
Asturienne Mines	176	194 d
Banco Popular Espa.	440	....
Banque Ottomane	1890	1892
B.Reglements Int.	31000	30500
Can Pacifique	81 60	82
Chrysler Corp.	69	....
C.I.R.	16 05	...
Commerzbank	876	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	219 50	...
GBL (Brux Lamb.)	564	...
Gevaert	1310	...
Glaxo Holdings Ltd	76 50	73
Goodyear Tire	121	....
Grace and Co (WR)	127	....
GTE Corp.	125	....
Honeywell Inc.	510	....
Johannesburg	1445	....
Kubota	28 50	..
Laronia	310	310
Midland Bank	23 50	....
Noranda Mines	80	80
Olivetti priv.	14 30	....
pakhoed hold.	580	. .
Pfizer Inc.	379	....
Procter Gamble	410 10	410
Ricoh	30	. .
Robeco	286 10	....
Rodamco NV	220	219 50
Rolinco	259 30	. .
Sapem	7 60	7 50
Sema Group	51 20	51 40
SKF Aktiebolaget	96 50	...
Tenneco Inc.	300	300
Thorn Electrical	60 20	....
Toray Ind.	24	...
Vieille Montagne	3000	. .
Wagons Lits	1490	....
West Rand Cons.	12 05	12 55
Whitman Corp.	105 50	...

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	300	...
Boiron	815	....
Calciphos	191	200
C.G.H Cogenhor	100	100
C. Occid. Forestière	180	..
Chambourcy (M)	978	....
Cochery Bourdin	380	..
Coparex	670	700
Drouot Assurances	172	179 80
Elf Antargaz	1801	...
Europ. Accum.	66 20	....
Gachot S.A.	76	78 10
Guy Degrenne	436	....
Haribo Ricqles Zan	210	....
Hoogovens	297	..
Lecteurs du Monde	364	..
Merlin Imm.	240	....
Nicolas	960	....
Paternelle RD	877	820
Particip. Perrier	350	348
Rorento N.V.	174 80	....
St-Gobain-Emballage	1995	...
Sema Metra	310	300 o
S.E.P.R.	1522	...
Sicli	378	...
S.P.R. act. B	379	....
Ufinex	380	...
Wonder	968	755 o

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/9	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 306	5 331	5 020	5 470
Ecu	6 936	6 938	....	....
Allemagne (100 dm)	334 900	334 890	324 500	345 500
Belgique (100 F)	16 291	16 293	15 750	16 850
Pays-Bas (100 fl)	297 180	297 200	287 500	307 500
Italie (1000 lires)	4 489	4 492	4 250	4 750
Danemark (100 krd)	87 750	....	83	91
Gde-Bretagne (1 L)	9 890	....	9 500	10 300
Grèce (100 drachmes)	3 397	....	4 050	4 050
Suisse (100 f)	401 950	....	380	415
Suède (100 krs)	91 480	....	86 500	94 500
Norvège (100 k)	86 880	....	82	90
Autriche (100 sch)	47 603	....	46 100	49 200
Espagne (100 pes)	5 328	....	5 150	5 750
Portugal (100 esc)	3 783	....	3 500	4 300
Canada (1 $ can)	4 567	....	4 380	4 780
Japon (100 yens)	3 843	....	3 680	3 660

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13/9
Or fin (kilo en barre)	65100	65700
Or fin (en lingot)	65650	65800
Napoléon (20f)	401	400
Pièce Fr (10 f)	390	400
Pièce Suisse (20 f)	464	470
Pièce Latine (20 f)	384	383
Souverain	486	485
Pièce 20 dollars	2180	2155
Pièce 10 dollars	1300	1285
Pièce 5 dollars	835	825
Pièce 50 pesos	2445	2445
Pièce 10 florins	382	386

SICAV (sélection) 12/9

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	1003 32	978 85
Actilion	210 99	205 34
Agepargne	741 31	709 39
Ageplacement	6943 34	6943 34
Agepremière	106 06	105 74
AGF Actions ex CIP	1074 03	1047 83
A.G.F. 5000	613 73	598 76
AGF ECU	1009 60	989 80
AGF Foncier	116 41	113 57
AGF Invest Sicav	108 38	105 74
AGF Interfoods	408 58	398 61
AGF Oblig	1072 21	1068 88
AGF Sécurit Sicav	10873 33	10873 33
A.G.F.I.M.O.	638 83	623 25
AMERI-GAN	5844 52	5619 73
Amplitude	598 80	581 36
Arbitrages Court. T.	6142 78	6130 51
Associc	1116 09	1116 09
Atout Futur	343 42	335 04
Aurecic	1257 66	1221 03
Avenir Alizes	1546 95	1516 62
Avenir CIC	102 79	99 80
Axa Capital	140 81	134 75
Axa Europe	118 84	113 72
Axa Investissements	114 65	109 71
Axa NPI	102 57	98 15
Axa Valeurs PER	119 47	114 33
Capimonétaire	5434 74	5429 31
Capoblig	5533 89	5452 11
Capitacic	1106 09	1089 74
Capital-Monde	354 28	346 62
Casden Pierre	31 30	30 54
Coexis	1126 68	1099 20
Comptavalor	6006 76	5997 76
Convertimmo	379 87	365 26•
Credinter	461 31	447 87
Crédit Mutuel Capital	1089 67	1078 11
Dièse	1134 92	1107 24
Drouot France	783 19	749 46
Drouot Investiss.	952 87	911 84
Drouot Sécurité	237 15	226 94
Drouot Sélection	137 18	131 27
Ecucic	1052 42	1036 87•
Ecupar	120 80	115 60
Ecureuil Capitalisation	2166 10	2144 65
Ecureuil Invest.	372 87	362 01
Ecureuil Monepremière	57099 73	57099 73
Ecureuil Monétaire	33649 36	33649 36
Ecureuil Trésorerie	2088 03	2088 03
Ecureuil Trimestr.	1947 94	1928 65
Elicash	375753 73	375753 73
Energie	284 75	271 84
Eparcic	3070 45	3070 45
Eparcourt-Sicav	4283 31	4272 63
Epargne Associat.	24839 63	24802 43
Epargne Capital	8928 88	8840 28
Epargne Court Terme	580 17	580 17
Epargne Croissance	1530 01	1489 06
Epargne Industrie	89 52	87 12
Epargne J.	59783 04	59783 04
Epargne Long Terme	186 87	181 87
Epargne Monde	1193 73	1161 78
Epargne Obligat.	185 73	180 76
Epargne Première	12423 47	12330 99
Epargne Quatre	1093 34	1064 08
Epargne-Unie	1261 80	1231 02
Epargne Valeurs	421 87	410 58
Epsilon	1161 63	1150 13
Eulinvest	825 67	807 45•
Eurocic Leaders	985 52	966 52
Eurodyn	1114 10	1086 93
Euro Gan	6861 17	6597 28
Euroraff	26 72	26 33
Fonsicav	12238 50	12238 50
FRANCE-GAN	6889 24	6547 35
France Garantie	259 76	259 24
France Investiss.	439 69	428 97•
France Oblig.	450 38	445 92
Francic	426 10	413 69
Francic Pierre	109 72	106 52
Francic-Régions	1218 73	1183 23
Fruct-Association	30 63	30 53

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Capi	35 36	34 84
Fructi Court	121455 14	121455 14
Fructidor	231 32	227 90
Fructi-Ecu	550	541 87•
Fructi-Epargne	28 98	28 27
Fructifrance	813 29	793 45
Fructimmo	29 76	29 03
Fructi-Première	10306 19	10153 88
Fructivar	4686 39	4654 75
Futuroblig	1202 49	1173 16
Gestilion	12483 51	12452 38
Gest. Associations	151 27	147 94
Gest. F. Sécur.	10216 94	10166 11
Horizon	1128 08	1095 22
Interepar	102466 70	99482 23
Interoblig	11853 42	11397 52•
Intersélection Fce	507 22	492 45•
Japacic	159 84	155 18
Jeunepargne	248 31	244 64
Laffitte Amérique	193 59	184 81
Laffitte Europe	260 91	249 08
Laffitte Expan.	254 17	242 64
Laffitte France	311 38	297 26
Laffitte Immobil.	237 04	226 29
Laffitte Japon	412 60	393 89
Laffitte Oblig.	134 58	128 48
Laffitte Rendement	178 76	170 65
Laffitte Tokyo	359 16	342 87
Latitude	5805 98	5797 28
Leumi C.T.	10827 78	10827 78
Leumi L.T.	5927 09	5754 46
Lion Association	11306 79	11306 79
Lion Institution	24701 01	24639 41
Lionplus	825 77	809 58
Lion Trésor	2092 42	2071 70
Lion 20 000	22647 82	22847 82
Livret Bourse Inv.	501 36	486 76
Livret Portefeuil.	653 09	634 07
Méditerranée	176 93	169 31
Mensuel CIC	10063 21	9962 58
Mondial Investissem.	393 46	375 62
Monecic	5399 52	5399 52
Monedan	57753 53	57753 53
Mone.J.	62358 85	62358 85
Monévalor	70140 84	70140 84
Mutualité dépôts	11567 58	11634 51
Mutuelle Unie Sél.	143 79	137 60
Natio Court Terme	242284 00	242264
Natio-Epargne	14979 36	14831 05
Natio-Ep. Ret.	114 91	111 83
Natio Epargne Trésor	6638 97	6625 72
Natio-Imm.	1181 17	1149 56
Natio-Inter	1161 61	1130 52
Natio-Monétaire	21842 48	21842 48
Natio Obligations	501 51	488 09
Natio-Patrimoine	1395 05	1357 71
Natio-Placements	65332 96	65332 96
Natio-Revenu	990 48	980 67
Natio Sécurité	12136 40	12136 40
Natio-Valeurs	783 01	762 05
Nippon-Gan	5757 85	5536 39
Nord Sud Dévelop.	1280 17	1277 81
Obli-Associations	124 14	122 91
Oblicic-Mondial	2311 37	2277 21
Oblicic-Régions	1002 88	988 06
Oblig. très caté.	152 24	149 99
Oblilion	1120 89	1109 79
Oblisécurité	11002 35	11002 35
Optimat	31594 40	30674 17•
Oraction	1067 07	1041 04
Orvalor	6061 73	5842 63•
Paribas Epargne	17747 01	17711 59
Paribas Opportunités	114 18	109 51
Paribas Patrimoine	516 80	486 73
Paribas Revenus	88 79	87 91
Patrimoine Retraite	189 03	185 32
Parvalor	625 94	607 71•
Phénix Placement	284 06	275 79
Pierre Investissements	720 07	702 51
Placement A.	1180 71	1157 56•
Placements C.T.	7658 66	7643 37•
Placement J.	6177 60	6165 27•

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Placement Premier	5624 95	5613 72•
Plénitude	116 89	113 76
Poste Gestion	55994 55	55994 55
Première Oblig.	10739 04	10728 31
Prév. Ecureuil	108 68	105 97
Privassociation	25189 08	25189 08
Proficac	1050 20	1024 59
Quartz	121 33	118 37
Réalvalor	886 20	860 39•
Remacic	158 50	156 16
Revenus Trimestr.	5227 36	5175 60
Revenu-Vert	1128 90	1112 22
St Honoré Bio-Alim.	854 90	816 13
St Honoré Global	242 40	231 41
St Honoré Mat Plac	206 59	197 22
St Honoré Pacifique	575 40	549 31
St Honoré PME	501 97	479 21
St Honoré Real	12840 35	12789 19
St Honoré Services	476 35	458 03
St Honoré Techno.	712 23	679 93
Sécuricic	1505 22	1505 22
Sécuri-Gan	13035 50	12779 90•
Sécuri-Taux	1197 08	1197 08
Sicasden	691 25	681 03
Sicav Associations	1591 72	1589 34
S.F.I. fr. et étr.	641 04	622 37
Sicav 5 000	396 12	385 52
Sicav C.T.A. Plus	....	.... •
S.I. Est	1374 73	1315 53
Slivafrance	643 61	626 38
Slivam	402 31	391 54
Slivarente	204 67	200 66
Slivinter	413 89	402 81
S.N.I.	1143 26	1109 96
Sogépargne	341 39	329 05•
Sogéroc	53435 29	51878 92•
Sogevar	1012 19	968 29•
Soginter	1229 82	1173 86•
Soleil Investissements	506 43	486 95
Solstice	2062 22	2057 08
Stratégie Actions	886 43	852 34
Stratégie Rendement	1205 56	1167 81
Technocic	1007 82	978 47
Techno-Gan	5617 96	5401 88
Thesora	555 93	550 43
Transplus	132	126 32
Trésor Avenir	104 98	103 94
Trésor Plus	1092 17	1081 36
Trésor Réel	12295 72	12295 72
Trésoricic	110337 46	110337 46
Trilion	5117 93	5087 28
U.A.P. Investiss.	433 38	417 72
U.A.P. Act. F.	549 70	529 83
U.A.P. Act. Sél.	595 14	573 63
U.A.P. Aedifi.	617 04	594 74
U.A.P. Altefi.	198 32	191 15
U.A.P. Alto	163 06	157 17
UAP Moyen Terme	117 77	113 51
Uni-Associations	117 16	117 16
Uni-Foncier	1344 03	1311 25
Unifrance	546 07	532 75
Uni-Garantie	1307 61	1284 49
Uni Régions	1461 02	1425 39
Unirente	2412 03	2353 20
Univar	205 44	205 44
Univers Actions	1215 37	1185 73
Univers-Obligations	1633 08	1593 25
Valorem	511 08	498 61
Valorg	1784 56	1782 78
Valrea.	45704 60	45681 76
Vauban	24755 80	24731 04

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché connu

Le Monde

Pour éviter une augmentation de l'indice

La hausse des prix du tabac est reportée au début de 1991

La hausse de 3 % des prix industriels du tabac français et étranger, que le gouvernement s'était engagé à autoriser entre juillet et septembre de cette année, va être reportée.

Pour éviter que la hausse promise aux industriels ne pèse sur l'indice des prix de détail à un moment où la flambée du pétrole va déjà produire de fâcheux effets (on attend une augmentation de 0,7 % de l'indice pour le mois d'août), le relèvement aura lieu début janvier. Il sera de 4 % pour compenser le retard qui aurait lésé les industriels. A cette date, la mesure n'aura pas d'effet sur l'indice des prix de détail, car elle sera effacée par la baisse de trois points du taux majoré de la TVA.

La baisse de TVA étant calculée sur le prix *« toutes taxes comprises »* fait plus que compenser la hausse de 4 % des prix industriels : pour éviter que les prix de détail du tabac ne baissent – ce qui serait en contradiction avec le plan santé publique qu'a fait adopter M. Evin sur le sujet. – les droits sur la consommation seront relevés. En définitive, les prix de détail du tabac ne bougeront donc pas du tout au début de l'année prochaine.

Incidents entre agriculteurs et forces de l'ordre à Nevers

NEVERS

de notre envoyé spécial

L'espace d'une journée, Nevers fut débordée, submergée. Dès la fin de la matinée du jeudi 13 septembre, savoir si les agriculteurs en colère venus de vingt départements étaient 7 000, 10 000 ou 12 000 apparaissait secondaire. En fait ils étaient venus en nombre suffisant pour se rendre maîtres de la ville toute la journée.

Nevers d'ailleurs s'y était préparée. Redoutant le pire, les commerçants du centre-ville avaient baissé leurs rideaux. Tous volets fermés, la préfecture prenait des airs d'ambassade au Liban. On avait prudemment ôté les parcmètres des rues du centre et toutes les entrées de la ville étaient contrôlées par d'importantes forces de police.

Les citadins, eux, attendaient le défilé avec une certaine appréhension. *« Ils ne sont pas informés, ils ne connaissent pas nos problèmes »*, se plaignait une jeune agricultrice. Certes, les organisateurs tentaient de les rassurer : *« Tranquillisez-vous, nous ne vous voulons que du bien »*, répétait, tout au long du cortège, la voiture de tête de la manifestation.

Mais dès 13 heures les premiers incidents éclataient devant la préfecture, une vingtaine de manifestants excités s'en prenant aux grilles du bâtiment et commençant à arracher panneaux de signalisation et feux rouges. Les pneus enflammés suivaient, et avec eux tout le folklore habituel des manifestations paysannes. A l'arrivée des délégués de l'Allier, particulièrement électrisés, les incidents redoublaient de violence, les forces de l'ordre effectuant plusieurs charges. Pendant quelques dizaines de minutes les explosions de pétards succédaient devant la préfecture à celles des grenades lacrymogènes. Dès lors, le caractère *« pacifique »* que les organisateurs souhaitaient conférer à la journée était quelque peu compromis, mais le calme devait revenir à 14 heures.

DANIEL SCHNEIDERMANN

SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Passer à la télé

Fermez les yeux. Faites un retour-arrière jusqu'à la dernière guerre. Et essayez d'imaginer qu'ouvrant leur TSF les Allemands entendraient tout normalement, entre un bulletin du front, les éructations de Hitler et l'annonce de nouveaux tickets de rationnement, un appel du président Roosevelt à déposer les armes, à libérer la France, la Belgique, la Hollande et à cesser de bombarder l'Angleterre. Insensé, non ? C'est pourtant exactement ce que va faire Bush. Il va ramener sa fraise à la télé de Bagdad, pareil que mon Mimi sur TF 1, pour expliquer aux Irakiens que c'est très bête et très méchant d'avoir envahi le Koweït, mais qu'il ne leur en veut pas, c'est pas leur faute, c'est celle de ce fou furieux de Saddam Hussein.

Ce matin, les envoyés spéciaux de CNN interrogeaient sur place un dignitaire du régime : Est-ce qu'on va sucrer la bande transmise par l'ambassade des Etats-Unis ou se contenter de la censurer, comme on l'a fait hier en coupant à l'antenne le témoignage d'une jeune femme voilée, je l'ai vue, sur la façon dont les troupes d'occupation torturent et massacrent les Koweïtiens coupables d'avoir conservé chez eux le portrait de l'émir ?

Il se marrait, le dignitaire : Ayez pas peur ! Il peut y aller de son sermon, le père Bush. On n'en coupera pas un mot. C'est un ami d'Israël, un ennemi de l'Islam. Il peut raconter ce qu'il veut. Ici, tout le monde s'en tape. N'empêche. En contrepartie, la présence continuelle sur tous les écrans du monde occidental d'un Saddam Hussein, présentateur vedette de ce formidable téléthon au profit de la cause arabe, qui préfère nettement la salle de maquillage à la salle du conseil, représente là encore un immense bond en avant sur les chemins de la liberté. La liberté, l'égalité et la dignité des peuples enfin traités en adultes à qui l'on permet de s'ériger en juges d'un conflit dont ils font les frais sans en connaître, le plus souvent, les tenants et les aboutissants.

Vous me direz : C'est bien joli ! Reste qu'en étant répercuté aux quatre coins de la planète l'appel au Djihad lancé hier par l'ayatollah Khamenei risque d'avoir un redoutable écho. Voire. A force d'être matraqués, les messages s'émoussent et des candidats au martyre morts pour Allah, il ne doit plus y en avoir des masses.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 13 septembre 1990 a été tiré à 556 945 exemplaires.

La FNAC surenchérit sur la baisse de la TVA

Renouant avec une tradition publicitaire ancienne, M. Jean-Louis Pétriat, PDG de la FNAC, a annoncé avec quelque solennité, jeudi 13 septembre, que ses magasins feraient bénéficier les acquéreurs de lecteurs de disques laser, portables ou « de salon » d'une baisse de TVA supplémentaire à celle annoncée dans le projet de budget pour 1991 : ces articles, sur lesquels la chaîne de grands magasins spécialisés fait actuellement un effort spécifique, sont soumis actuellement à une TVA de 25 % ; elle ne sera plus que de 22 % en 1991, si cette disposition est conservée après le débat parlementaire ; à la FNAC, la TVA acquittée par le client ne sera que de 18,6 %, taux qui est déjà celui des disques compacts.

L'effort fait sur ces articles s'explique par un taux d'équipement des ménages en lecteurs fixes (dits « de salon ») inférieur en France (16 %) à celui de nos voisins européens, *Royaume-Uni (19 %) et Allemagne* fédérale (25 %). La FNAC, qui occupe 10 % du marché national du matériel hi-fi, réalise sur ce créneau 800 millions de francs de chiffre d'affaires annuel, soit un peu plus de 14 % des 5,6 milliards d'activité totale.

Mgr René Séjourné évêque de Saint-Flour

Le pape a nommé, jeudi 13 septembre, évêque de Saint-Flour (Cantal) Mgr René Séjourné, actuellement recteur de la paroisse Saint-Louis-des-Français à Rome. Il remplacera Mgr Jean Cuminal, nommé en juillet évêque de Blois.

[*Mgr René Séjourné est né le* 20 mai 1930 à Aviré (Maine-et-Loire). A l'issue de ses études au grand séminaire d'Angers et à l'Université pontificale grégorienne à Rome, *il obtient un doctorat en* droit canon. Il est ordonné prêtre en 1955 pour le diocèse d'Angers. Il est ensuite appelé à Rome à la Secrétairerie d'Etat, où il fut, de *1972 à 1987, le responsable de la* section francophone. Cette fonction l'a conduit à collaborer étroitement à l'organisation des voyages du pape. En 1987, il est nommé *évêque et recteur de la paroisse* Saint-Louis-des-Français à Rome. Il était également aumônier dans un collège de la banlieue romaine.]

CHINE : selon Amnesty International

Plus de cinq cents personnes ont été exécutées entre janvier et août

Pour *« stabiliser la situation »*, *« effrayer les criminels et mobiliser les masses »*, Pékin a lancé depuis un an une nouvelle vague de répression qui s'est traduite par plus de 500 exécutions entre janvier et la mi-août de cette année, a affirmé, jeudi 13 septembre, Amnesty International. Selon l'organisation humanitaire, il s'agit de la répression la plus importante depuis qu'en 1983 M. Deng Xiaoping lança la chasse aux *« criminels »* qui entraîna entre 5 000 et 10 000 exécutions, sans pour autant réduire le taux de criminalité, bien au contraire.

La Chine, précise Amnesty, est le pays au monde qui applique la peine de mort au plus grand nombre de délits, une quarantaine : c'est ainsi que des *« contre-révolutionnaires »* ayant incendié une voiture lors du printemps de Pékin des activistes religieux, des petits voleurs, des vagabonds, ont fini leur vie une balle dans la nuque sur un terrain vague.

M. Chevènement veut combattre l'illettrisme chez les jeunes conscrits

Dix mille mallettes contenant un matériel pédagogique seront distribuées, l'an prochain, dans les armées, pour tester le niveau de lecture du contingent et proposer un outil de formation aux recrues qui en auraient le plus besoin. On recense 30 000 illettrés par an lors de la sélection des conscrits et 10 000 d'entre eux sont appelés sous l'uniforme.

Cet ensemble pédagogique, créé par les éditions Nathan et financé par le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, a été présenté officiellement, mercredi 12 septembre à Paris, par le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, qui a rappelé les initiatives prises en la matière depuis 1984 dans les armées. La mallette comprend une série de tests, un « moniteur de lecture » composé d'un matériel de diagnostic individuel, un « lector » (manuel de perfectionnement à la lecture et à l'écriture) et un guide pratique de la vie quotidienne pour des jeunes de 18 à 20 ans (savoir remplir un chèque, demander un emprunt)

EN BREF

□ **CORÉE DU SUD : 85 morts et disparus dans des inondations.** – Les inondations qui ont ravagé la région de Séoul ces derniers jours ont fait cinquante-cinq morts et trente disparus, ont annoncé, mercredi 12 septembre, des responsables des secours. – *(Reuter.)*

□ **PAKISTAN : nouvelles accusations contre Mme Benazir Bhutto.** – Deux nouvelles plaintes pour corruption ont été déposées, mercredi 12 septembre, devant un tribunal spécial de Lahore contre l'ancien premier ministre, Mme Benazir Bhutto. Cette dernière a toutefois présenté sa candidature aux élections législatives prévues le 24 octobre. D'autre part, un ancien ministre de Mme Bhutto, M. Tareq Rahim, a été inculpé pour avoir tenté de favoriser la société japonaise Mitsubishi dans l'attribution d'un contrat. – *(AFP.)*

□ **PHILIPPINES : Mme Aquino ordonne une trêve partielle avec les communistes.** – Mme Cory Aquino a *ordonné mercredi 12 septembre* à l'armée de suspendre partiellement les *« opérations offensives »* contre la guérilla communiste à Manille et dans les provinces du nord, les plus touchées par le récent tremblement de terre. Jeudi, la direction communiste clandestine du Front démocratique national (NDF) *a accepté le principe de* pourparlers de paix proposés la semaine dernière par la présidente philippine. Elle a aussi réclamé un *« vaste dialogue »* sur la *« crise nationale »*. – *(AFP.)*

□ **COTE D'IVOIRE : Appel à la grève à l'université.** – La rentrée scolaire s'est déroulée dans le calme, mercredi 12 septembre, dans les établissements d'enseignement secondaire d'Abidjan. En revanche, un appel anonyme à la grève à partir de jeudi a été lancé à l'université. Plusieurs organisations d'étudiants ont annoncé leur *opposition à la reprise des cours.* – *(AFP.)*

□ **NIGERIA : vingt-neuf condamnations à mort.** – Vingt-neuf personnes, accusées d'avoir participé le 22 avril à la tentative de coup d'Etat contre le général Ibrahim Babangida, ont été condamnées à mort par le tribunal militaire spécial, apprend-on de bonne source mercredi 12 septembre à Lagos. Quarante-deux militaires ont déjà été condamnés à mort et exécutés le 27 juillet. – *(AFP.)*

□ **ETATS-UNIS : Exécution capitale dans l'Illinois.** – Un homme coupable d'avoir tué un couple pour lui voler 40 dollars a été exécuté, mercredi 12 septembre, à Joliet (Illinois), par injection mortelle. Cette exécution est la première dans l'Etat d'Illinois depuis vingt-huit ans. Charles Walker, cinquante ans, est le cent trente-neuvième condamné qui ait subi ce sort depuis que la Cour suprême a rétabli, en 1976, le droit des Etats à prononcer la peine de mort. – *(AFP.)*

□ **L'abbé Pierre est *« navré »* de la construction de la basilique de Yamoussoukro.** – L'abbé Pierre s'est déclaré, mercredi 12 septembre, *« navré »* de la construction de la basilique de Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire) que le pape Jean-Paul II a consacrée lundi. *« Il est navrant, alors qu'il y a tant de privations, de faire des dépenses aussi somptuaires »*, a déclaré l'abbé Pierre à Paris, à l'issue d'un entretien avec le premier ministre, M. Michel Rocard.

هكذا من الاصل